42e ANNÉE

TOME XXXIX

FASCICULE CLII (1er TRIM.)

MARS 1919

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

—

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

42e ANNÉE

TOME XXXIX

FASCICULE CLII (1er TRIM.)

MARS 1919

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

SOCIÉTÉ

DE

GÉOGRAPHIE

ET

D'ARCHÉOLOGIE

DE

LA PROVINCE D'ORAN

FONDÉE EN 1878

TOME XXXIX. — 1919

ORAN

—

Imprimerie Typographique et Lithographique L. FOUQUE

4 et 6, Rue Thuillier (Place Kléber)

—

1919

Société de Géographie et d'Archéologie

DE LA PROVINCE D'ORAN

7, Rue Schneider, ORAN

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ

1918-1919

MM. Arambourg Camille.
Baschung (Général).
Bérenger (Commandt).
Dangles.
Déchaud.
Doumergue.
Dupuy Charles
Fabre (Abbé).
Flahault.
Huot.

MM. Kriéger.
Lemoisson.
Pellet.
Pérez.
Pock.
Pontet.
René-Leclerc.
Roux-Freissineng.
Tournier.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Président :	MM. Doumergue.
1er Vice-Président :	Général Baschung.
2e Vice-Président :	Flahault.
Secrétaire général :	Comt Bérenger.
Trésorier :	Pock.
Bibliothécaire-archiviste :	Tournier.
Secrétaire pour la Section géographique :	Déchaud.
Secrétaire-adjoint id.	Lemoisson.
Secrétaire pour la Section archéologique :	Abbé Fabre.
Secrétaire-adjoint id.	Arambourg.

COMMISSION DU BULLETIN

MM. Doumergue.
Baschung (Général).
Flahault.

MM. Bérenger.
Déchaud.
Abbé Fabre.

COMMISSION DES FINANCES

MM. Dangles.
Pontet.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Gouverneur général de l'Algérie.
G. Hanotaux, membre de l'Académie Française, ancien ministre des Affaires Étrangères, 15, rue d'Aumale, Paris.
Le général Lyautey, Résident général de France au Maroc.

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. Le Préfet du département d'Oran.
Le Général commandant la Division d'Oran.
Maurice Varnier, Haut Commissaire du Gouvernement de la République, Oudjda (Maroc Oriental).

MEMBRES D'HONNEUR

MM. Le Sénateur du département d'Oran.
Les Députés du département d'Oran.
Le Président du Conseil général d'Oran.
Le Maire d'Oran.
A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, 15, rue Washington, Paris.
René Cagnat, membre de l'Institut, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 96, boulevard Montparnasse, Paris.
Le Général Marchand, explorateur, 20, rue du Commandant Marchand, Paris.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. Monbrun Théogène, avocat, 3, rue El Moungar, Oran.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Binger, explorateur.
Caron, id.
Monteil. id.

MM. Nansen, explorateur.
Rallier du Baty, expl.
Trivier, id.

Capitaine A. H. NOËL

Documents Historiques sur les Tribus de l'Annexe d'El-Aricha

(Suite)

CHAPITRE X

LES ÉVÉNEMENTS DE LA RÉGION D'EL-ARICHA DE 1870 à 1885[1]

La mort de Sidi Cheikh Ben Tayeb, survenue à Figuig le 15 juillet 1870, amena un moment de détente dans nos relations avec les Oulad Sidi Cheikh Gheraba, mais le nouvel agha des Hamyan, Si Sliman Ben Kaddour, se heurta, presqu'aussitôt après sa prise de commandement, à des difficultés provenant, d'une part, de la rapacité avec laquelle il grugeait ses nombreux administrés et, d'un autre côté, aux intrigues ourdies contre lui par les principaux chefs Hamyan et surtout Djelloul ould Lakhdar, caïd des Oulad Messaoud, qui ne lui pardonnait pas d'avoir, quelques années auparavant, séduit une de ses parentes.

Quant à Si Kaddour Ben Hamza, croyant n'avoir plus à redouter nos armes, il avait quitté, dès la fin de l'année 1870, le Tafilalet et s'était rapproché des Beni Guil. Dans le courant de janvier 1871, il s'établit chez les Doui-Menia, puis sur l'Oued Zousfana et manifesta l'intention d'aller rejoindre les Chambaa d'El Goléa. Dans l'Ouest, Si Maamar Ben Cheikh, le nouveau chef des Oulad Sidi Cheikh Gheraba, correspondait continuellement avec son cousin Si Sliman Ben Kaddour et avait, avec lui, le 10 janvier 1871, à Bou Guern[2], une entrevue à la suite de laquelle Si Sliman Ben Kaddour annonçait aux Autorités françaises qu'il venait de passer une convention avec son parent grâce à laquelle, désormais, toute la région était à l'abri des incursions des Beni Guil et autres tribus voisines. Pour donner un démenti à cette assertion, le 18 février suivant, Si El Hadj El Arbi, frère de Si Maamar,

1 Voir Bulletin : septembre décembre 1917 et année 1918.

2 A la corne Ouest du Chott Chergui.

attaquait, à la tête de 160 cavaliers et de 300 fantassins, dans la plaine de Missiouine, les Oulad Sidi Chadli (fraction des Oulad Nehar), blessait le cadi de la 64ᵉ circonscription, Si El Hadj ould El Bachir, occupé à labourer avec sept de ses serviteurs, tuait son chaouch Touami ould Embarek et deux autres khammès. Un certain nombre de chameaux et d'animaux de labour étaient enlevés et emmenés par l'ennemi. Une partie du goum des Oulad Nehar suivit, jusqu'au Kheneg El Ahda (à 5 kilomètres à l'Ouest de Magoura), la bande d'El Hadj El Arbi, mais n'osa pas pénétrer sur le territoire marocain. Le Maghzen de Sebdou fut réuni et porté à El-Aricha sous le commandement de Si Ahmed Ben Abdallah, frère de l'agha du Maghzen et du Djebel du Sud. La colonne mobile de Sebdou fut installée à El Gor.

On apprit alors que Si Maamar ould Cheikh et Si El Hadj El Arbi avaient fait cause commune avec Si Kaddour Ben Hamza et que ce dernier se trouvait à Aïn Chaïr, s'apprêtant à marcher vers le Nord avec ses contingents.

Au moment où il était nécessaire de grouper toutes nos forces, l'agha Si Sliman Ben Kaddour, prétextant une panique de ses administrés, partit avec tous les Hamyan dans la région de Saïda, découvrant ainsi tout notre front Sud.

Les douars des Oulad Nehar se retirèrent dans les montagnes des Beni Snouss et des Beni Bou Saïd. Seuls, les gens du douar Chorfa (Zaouïa de Sidi Ahmed Ben Miloud) continuèrent, malgré les ordres réitérés qui leur furent donnés, à camper dans le pays des Beni Hamdoun marocains. Ils furent razziés le 17 mars 1871 par les gens de Si Maamar.

Le caïd El Yamani ould Moufok, des Oulad Nehar, étant décédé le 26 février précédent, avait été remplacé le 2 mars dans son commandement par Si Ahmed Ben Abdallah. Ce dernier fut chargé de surveiller de très près les mouvements des contingents de Si Maamar et de Si El Hadj El Arbi, installés à Ras el Aïn (Berguent).

De son côté, le caïd des Angad fut posté avec son goum aux environs d'El-Aricha et dix de ses cavaliers reçurent l'ordre de se porter à El Gor pour faire le service de courrier entre la colonne du lieutenant-colonel des Meloizes, campée à El Gor et celle du commandant Marchant, installée à El-Aricha.

Quelques difficultés se produisirent chez les Angad où certains cavaliers refusèrent d'obéir à la convocation qui leur avait été faite, pour se réunir en goum.

Les gens de Si Maamar et de Si El Hadj El Arbi, après avoir razzié le douar Chorfa, dans le pays des Beni Hamdoun, avaient enlevé les troupeaux de cinq douars des Beni Bou Saïd (cercle de Marnia).

Quelques jours après, on annonçait l'approche de Si Kaddour Ben Hamza et sa jonction avec les deux chefs des Oulad Sidi Cheikh Gheraba. Il allait falloir couvrir le Tell, protéger les Hamyan qu'on avait difficilement ramenés de la région de Saïda et qui s'étaient réfugiés près de Sebdou, prendre l'offensive et éloigner l'ennemi qui, de Ras el Aïn des Beni Mathar, menaçait les Oulad Nehar et les tribus de Marnia.

Si Kaddour Ben Hamza essaya d'abord de gagner du temps en entrant en pourparlers avec Si Sliman Ben Kaddour et en faisant pressentir une prochaine soumission.

La colonne de Sebdou réunie à celle d'El Haçaïba [1] (Magenta) s'avança jusqu'à Magoura.

Lorsqu'il eut rassemblé tous ses contingents, Si Kaddour Ben Hamza pénétra sur le territoire algérien par le Kheneg El Ahda, le 17 avril, et vint se heurter, en compagnie de Si Maamar et de Si El Hadj El Arbi, à la colonne française qui était campée à Magoura.

Après un combat qui dura environ quatre heures et au cours duquel nous perdîmes deux officiers et dix-neuf soldats européens, nous obtînmes un avantage assez marqué et Si Kaddour Ben Hamza se retira sur ses campements de Ras el Aïn des Beni Mathar, tandis que la colonne française se dirigeait sur Sidi Djillali et sur Sebdou pour s'y ravitailler [1].

La veille, les Hamyan ne se croyant plus en sûreté près de la colonne, s'étaient réfugiés, avec leurs tentes et leurs troupeaux, dans la plaine de Tafraoua (Sebdou) et étaient venus se placer sous la protection de la redoute de Sebdou. Puis, pénétrant dans les montagnes environnantes, ils avaient ravagé tous les champs de blé et d'orge des Oulad Nehar, des Angad, des Oulad Ourriach et des Beni Snouss.

Seule, la fraction des Oulad Sidi Ahmed Ben Medjoub,

---

1 La colonne dite « d'El Haçaïba » venait de Saïda.

1 Cf. C. Trumelet. — *Histoire de l'insurrection des Oulad Sidi Cheikh.* — Seconde partie. — Pages '33 et suivantes.

qui marchait ordinairement avec les Hamyan, au lieu de suivre le mouvement général, s'était, d'El-Aricha, dirigée vers l'Est sur Taërziza et Ras el Ma (Bedeau).

Si Kaddour Ben Hamza, prévenu, se lança à sa poursuite, l'atteignit près des puits de Kersouta et la razzia complètement.

Cette pointe hardie, exécutée en présence de deux colonnes françaises (celle de Sebdou qui avait marché parallèlement à l'ennemi pour couvrir le Tell, celle de Saïda qui était à El Gor), montrait que nous n'avions remporté à Magoura qu'une victoire relative et laissait craindre une attaque sur la vallée de la Mékerra.

Des dispositions furent prises pour assurer la tranquillité du pays et le colonel de La Martinière, du 2e Chasseurs d'Afrique, vint prendre le commandement des troupes. Il dirigea une partie de la colonne sur El Gor, l'autre sur El Haçaïba (Magenta) ; mais déjà l'ennemi avait cessé sa marche vers l'Est et s'était retiré sur Ras el Aïn des Beni Mathar en emmenant ses prises.

La colonne revint alors dans la région de Sebdou et l'on essaya de réorganiser les tribus. Mais la présence du marabout sur la frontière même, inquiétait considérablement les indigènes, car Si Kaddour Ben Hamza, dont la présence était sans cesse signalée aux environs de Ras el Aïn, nous tenait continuellement en haleine.

Cette situation ne pouvait se prolonger plus longtemps. Le colonel de La Martinière jugea nécessaire de faire une démonstration dans la direction de l'Ouest et de tenter, sur les campements des dissidents, une pointe qui avait d'autant plus de chances de réussir que ces derniers se trouvaient momentanément dépourvus de moyens de transport, ayant envoyé leurs chameaux dans le Tell marocain pour s'y ravitailler.

Le commandant de la colonne mobile se dirigea, le 23 mai, sur Sidi Djillali en prescrivant à l'agha des Hamyan, Si Sliman Ben Kaddour, de réunir tout le goum de cette confédération et de le rejoindre au Mader, avec un convoi de vivres qui devait lui être amené par deux compagnies de zouaves de la garnison d'El-Aricha.

L'agha Si Sliman Ben Kaddour partit de ce dernier point le 24 mai, mais, à peu de distance d'Haci Sidi M'Hammed (à 15 kilomètres au Nord-Ouest d'El-Aricha), il rencontra les cavaliers des avant-postes de Si Kaddour Ben Hamza.

Ce dernier, dont les tentes étaient près du Kheneg El Adha, monta aussitôt à cheval et se porta à la rencontre des Hamyan. En présence des deux compagnies de zouaves, les cavaliers des deux partis mirent pied à terre et s'entretinrent longuement et amicalement ensemble. Après qu'ils se furent séparés, l'agha Si Sliman Ben Kaddour rejoignit la colonne et annonça que Si Kaddour Ben Hamza avait fait la paix avec les Hamyan et allait faire sa soumission aux Autorités françaises.

En réalité, il n'en était rien et Si Kaddour Ben Hamza n'avait voulu, une fois de plus, que gagner du temps et profiter du répit qui lui était donné pour mettre ses tentes en sûreté. L'agha des Hamyan avait fait son jeu et nous avait trompés. Grâce à cette trahison, Si Kaddour Ben Hamza eut le temps de se porter plus à l'Ouest et de se dérober ainsi à la poursuite de nos troupes.

Le coup de main qu'on avait projeté était manqué. Cependant, la colonne de Sebdou resta pendant quelque temps à Sidi Djillali pour observer le Sud.

A ce moment, l'agha Si Sliman Ben Kaddour, qui, depuis longtemps, montrait une certaine animosité contre les Mehaya et, en particulier contre leur chef Boubekeur ould Mimoun, lança, sans aucun ordre, ses goums sur les fractions de cette tribu campées à Taddert [1] et leur enleva tous leurs troupeaux. Il donna comme raison de cet acte incompréhensible, que les Mehaya correspondaient avec Si Kaddour Ben Hamza et voulaient se joindre à lui. Cette raison était des plus mauvaises : en réalité, l'agha Si Sliman Ben Kaddour, qui prélevait de fructueuses ziaras sur les Mehaya et qui savait qu'ils étaient en pourparlers avec El Hadj Mohammed ould Bachir, chef des Beni Snassen, pour rentrer dans leur pays d'origine, avait essayé de les retenir ; voyant qu'il ne pouvait y réussir, il avait eu recours aux moyens violents et avait attaqué, sur le territoire algérien, des Marocains inoffensifs qui ne demandaient qu'à vivre en paix avec lui et avec nous.

Cette razzia fit grand bruit dans tout le Maroc oriental et les Beni Snassen, qui étaient en ce moment à Oudjda, en témoignèrent hautement tout leur mécontentement et menacèrent de prendre parti contre nous.

Le commandant de la Subdivision de Tlemcen se rendit

---

[1] Point situé dans la région montagneuse à environ 6 kilomètres au N.-N.-O. de Sidi Djillali.

à Sidi Djillali, fit restituer immédiatement toutes les prises faites par les Hamyan et autorisa les Mehaya à se rendre librement sur le territoire marocain.

*
* *

Si Kaddour Ben Hamza s'était installé à Tiskennit [1] et, de là, menaçait toujours notre frontière. Le commandant de la Subdivision de Tlemcen partit de Sidi Djillali le 19 juin et marcha sur ses campements, en même temps que la colonne d'El Haçaïba, passant par El-Aricha, se dirigeait sur Ras el Aïn des Beni Mathar. Ce double mouvement eut pour résultat d'obliger Si Kaddour Ben Hamza à quitter les positions qu'il occupait et à se réfugier dans le Sud. Il remonta, quelques jours après, dans la plaine de Tafrata où il put se ravitailler et compléter ses approvisionnements.

L'éloignement des dissidents nous permit de remettre un peu d'ordre parmi les tribus et de laisser reposer les bêtes de somme des indigènes, très fatiguées par les nombreux convois faits à la suite des colonnes.

Les Oulad Nehar et les Angad qui avaient été invités à reprendre les travaux de la moisson, firent connaître que les Hamyan avaient tout ravagé et tout détruit lorsqu'au mois d'avril, ils s'étaient réfugiés dans leurs montagnes et réclamèrent des indemnités. Les Hamyan, de leur côté, prétendirent qu'il leur avait été volé un grand nombre de troupeaux par les réclamants et ne voulurent faire aucune concession. Une commission instituée pour apprécier les dégâts commis aux cultures estima à plus de 40.000 francs le dommage causé, mais on ne parvint pas à obtenir des Hamyan une solution amiable de la question.

*
* *

L'agha Si Sliman Ben Kaddour, dont l'attitude restait toujours équivoque, avait renoué des relations avec Si Maamar Ben Cheikh et assurait avoir conclu avec lui des conventions d'après lesquelles, prétendait-il, la tranquillité devait être assurée sur notre frontière Ouest.

Si Kaddour Ben Hamza, qui avait déjà eu quelques diffi-

1 Tiskennit, point situé à environ 30 kilomètres au S.-O. de Berguent (Maroc oriental).

cultés avec les Oulad Sidi Cheikh Gheraba [1], prit ombrage de ces relations et résolut de châtier Si Maamar et son frère Si El Hadj El Arbi. Le 3 août 1871, au matin, il tomba avec tous ses cavaliers sur les douars des Oulad Sidi Cheikh Gheraba établis à Oglat Cedra. Si El Hadj El Arbi fut tué; Si Maamar ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval et se réfugia près de son cousin, l'agha Si Sliman Ben Kaddour. Il resta quelque temps dans la tente de ce dernier et essaya de l'entraîner dans une expédition contre les Oulad Sidi Cheikh Cheraga. Mais l'époque n'était pas favorable et, d'autre part, il ne nous appartenait pas de nous immiscer dans les querelles de nos voisins. Si Maamar voyant l'inutilité de sa tentative rejoignit les Beni Guil vers le 16 août 1871.

*
* *

De nouvelles difficultés d'ordre intérieur ne tardèrent pas à surgir chez les Hamyan qui, fortement grugés par leur agha et excités par Djelloul ould Lakhdar, refusèrent, en majeure partie, d'obéir à Si Sliman Ben Kaddour, sollicitèrent des enquêtes de la part des Autorités françaises et finirent par obtenir, le 26 octobre 1871, sa révocation [2].

Si Kaddour ould Hamza, après sa razzia sur les Oulad Sidi Cheikh Gheraba, à Oglat Cédra, s'était porté sur Galloul et Aïn Sefra. Djelloul ould Lakhdar, avec trois cents tentes fit défection et vint se joindre à lui.

La colonne d'El-Aricha se mit en marche sur Oglat Nadja pour essayer de ramener à elle les Hamyan dissidents auxquels nous envoyâmes des émissaires. Ces efforts furent inutiles et, après un court séjour dans le Chott Gharbi, la colonne rétrograda sur El-Aricha.

Pendant ce temps, l'ex-agha Si Sliman Ben Kaddour, ayant appris que les chameaux de certaines fractions des Mehaya étaient à Ras el Aïn des Beni Mathar, lança sur eux, de sa propre autorité, seize de ses cavaliers qui enlevèrent 500 animaux. Si Sliman Ben Kaddour déclara ensuite qu'il avait fait exécuter cette razzia pour rentrer en possession

[1] Si Kaddour Ben Hamza, après son échec de Tiskennit, avait fait appel aux Beni Guil et aux Oulad Sidi Cheikh Gheraba pour les décider à attaquer avec lui les Oulad Nehar et les Hamyan. Il avait échoué dans ses démarches et Si Maamar Ben Cheikh avait refusé de se joindre à lui.

[2] Si Sliman Ben Kaddour conserva son titre d'agha, mais se vit enlever le commandement des Hamyan.

de sommes qui lui étaient soi-disant dues par le chef des Mehaya, Boubekeur ould Mimoun. Ce motif était absolument faux et cette razzia n'avait pour but que de tirer vengeance de Boubekeur ould Sliman qui avait, au moment de l'enquête ouverte contre Si Sliman Ben Kaddour, prouvé certaines malversations de ce dernier.

De son côté, Si Kaddour Ben Hamza, lorsqu'il apprit que la colonne d'El-Aricha avait quitté Oglat Nadja pour remonter vers le Nord, vint razzier, à Bou Guern, les troupeaux de Si Sliman Ben Kaddour et, vers Guesmir, les moutons des Hamyan qui nous étaient restés fidèles (11 novembre 1871). Après avoir exécuté ce hardi coup de main, Si Kaddour Ben Hamza se retira par Bou Guern et Messif, sur Benoud, emmenant avec lui 30.000 moutons.

Pour chercher à récupérer une partie de leurs pertes, les Hamyan Chafaa résolurent d'attaquer, à leur tour, les Beni Guil dont certains éléments suivaient, depuis quelques années, la fortune de Si Kaddour Ben Hamza. Ils s'entendirent avec Si Maamar Ben Cheikh et, profitant de l'absence de leurs caïds qui avaient été envoyés à Tlemcen, ils se dirigèrent, le 23 novembre, sur le Djebel Tendrara. Surpris, les Beni Guil perdirent 80.000 moutons ainsi qu'un grand nombre d'armes et de chevaux.

Le 4 décembre, les Hamyan Djemba, dont la cupidité était mise en éveil par les prises des Chaafa, attaquèrent, sans aucun motif, les marabouts des Beni Mathar marocains campés depuis longtemps à Ras el Aïn et leur enlevèrent 1.200 moutons, des effets et des tentes. L'Autorité française put difficilement faire restituer les prises.

Tous les goums Hamyan furent, quelques jours après, réunis avec ceux de Daya, de Sebdou, de Géryville et de Laghouat pour prendre part à une nouvelle expédition organisée contre Si Kaddour Ben Hamza, laquelle se termina, au Sud du ksour de Benoud, par la victoire de Mengoub (23 décembre 1871), à la suite de laquelle Si Maamar ould Cheikh, qui nous avait provisoirement prêté un concours précieux, nous quitta et se retira au Maroc [1].

---

1 A la suite de cette affaire où la femme de Si Kaddour Ben Hamza et deux de ses fils furent faits prisonniers par l'agha des Hassassna (cercle de Saïda), Si Maamar ould Cheikh voulut repartir au Maroc avec tous ses contingents qui comprenaient de nombreux dissidents. Le Gouvernement français s'étant opposé au départ de ces dissidents, Si Maamar ould Cheikh nous accusa d'ingratitude et redevint notre ennemi.

Cette expédition ramena, pendant un temps assez long, le calme et la tranquillité, mais il restait toujours à organiser les Hamyan. C'est dans ce but que fut créée, en février 1872, l'annexe d'El-Aricha qui eut pour chef le capitaine Mohammed Ben Daoud.

Le cercle de Sebdou fut dissous provisoirement et divisé en deux annexes : celle d'El-Aricha et celle de Sebdou.

L'annexe de Sebdou comprenait les Beni Snouss, les Beni Hediel, les Oulad Ourriach, les Angad et les Oulad Nehar et relevait directement du commandement de la Subdivision de Tlemcen.

L'annexe d'El-Aricha s'occupait exclusivement des Hamyan.

*
* *

Pendant que le capitaine Mohammed Ben Daoud réorganisait les Hamyan et passait des conventions avec les Beni Guil et avec les gens du Sud, les Oulad Nehar et les Angad profitaient de la tranquillité régnant dans le pays pour pousser leurs troupeaux dans le Sud et dans l'Ouest.

Par décision du 20 janvier 1872, Djillali Ben Ahmed, qui précédemment avait été révoqué, fut nommé de nouveau caïd des Oulad Nehar. Vers la même époque, un mémoire de révocation était établi contre le caïd des Angad, Boumediene ould Ghomari.

Au mois d'avril, la nouvelle parvint qu'un rezzou de 40 cavaliers Beni Guil, après avoir pillé les Beni Mathar marocains, cherchait à razzier les Oulad Nehar. Ceux-ci se replièrent dans leurs montagnes. Le 6 avril, un djich de fantassins chercha à leur enlever les troupeaux qui étaient près de la frontière. Après un combat assez vif où ils eurent un des leurs tué et deux autres blessés, les Oulad Nehar parvinrent à reprendre leurs moutons.

Au mois de mai suivant, l'agha du Djebel du Sud, Si El Hadj Mohammed Ben Abdallah, ouvrit une souscription parmi les Oulad Nehar et les Angad pour concourir à la libération du territoire français et au paiement des cinq milliards qui nous avaient été imposés comme contribution de guerre par la Prusse. Il réunit 1.792 francs.

Si El Hadj Mohammed Ben Abdallah mourut le 24 juillet suivant à Zahra. Il fut enterré dans la mosquée du

village du Tléta [1]. Son frère, Si El Hadj Ahmed Ben Abdallah, le remplaça le 20 août 1872 comme agha du Djebel du Sud et du Maghzen.

Un mouvement commercial commença à s'esquisser avec les gens de l'Extrême-Sud. Quelques caravanes de Ksar Saheli (Oued Guir, près de Bou Denib) et des Doui Menia vinrent, par El-Aricha et Sebdou, jusqu'à Tlemcen, portant des dattes, des haïks, des burnous, des cuirs, du henné et du tacahout.

Dans la nuit du 22 au 23 février 1873, des tentes des Oulad Nehar, qui étaient campées dans l'Oued Bou Terkfin, battirent précipitamment en retraite vers le Nord, annonçant que Si Maamar Ben Cheikh allait prochainement tenter une incursion dans la région. La nouvelle fut d'abord démentie, mais, à quelque temps de là, dans la matinée du dimanche 6 avril, Si Maamar Ben Cheikh, à la tête d'un parti de 60 cavaliers, enlevait, à Oglat Beïda, dans le Chott Gharbi, 1.500 moutons, 40 chameaux et 6 juments appartenant au douar Oulad Sidi Ahmed, des Oulad Nehar, à l'agha du Djebel du Sud, Si El Hadj Ahmed et au cadi des Djemba. Les efforts faits par les Oulad Nehar pour reprendre leurs troupeaux restèrent sans résultat. Le caïd de la tribu, Djillali Ben Ahmed et le cadi des Djemba, envoyés en mission près des gens du Maroc oriental, purent, grâce aux négociations faites par Si Hamidane, cheikh des Sedjaa, rentrer en possession de 1.300 moutons et de 36 chameaux.

Le 12 avril suivant, on apprit que l'ex-agha des Hamyan, Si Sliman Ben Kaddour, qui avait été interné chez les Douair, dans la plaine de la Mleta, au Sud d'Oran, s'était enfui et s'était dirigé vers le Sud. Des ordres furent immédiatement donnés pour garder tous les passages entre Sebdou et Daya, mais, dans la nuit du 13 au 14 avril, Si Sliman Ben Kaddour, aidé par quelques indigènes de la région, put gagner la frontière marocaine en longeant toute la zone forestière. Le goum des Oulad Nehar le poursuivit vivement jusqu'au Maroc et réussit à s'emparer de son convoi et de ses femmes, mais les Mezaouïr, fraction des Angad marocains, intervinrent en faveur de l'ex-agha des Hamyan et obligèrent les Oulad Nehar à abandonner leurs prises et à regagner leur territoire. Le convoi et les

1 A 13 kilomètres au N.-O. de Sebdou.

femmes furent rendus par les Marocains à Si Sliman Ben Kaddour qui rejoignit, à Tafrata, son cousin Si Maamar ould Cheikh.

Le caïd des Angad d'El Gor, Mohammed ould Tayeb, qui s'était fait le complice de l'évasion de Si Sliman Ben Kaddour, fut emprisonné ainsi que plusieurs autres indigènes de sa tribu. Ce chef indigène fut révoqué le 24 mai suivant et remplacé par Ali Berrokia.

L'évasion de Si Sliman Ben Kaddour fit craindre de nouvelles attaques contre nos tribus. Des mesures de précaution furent prises pour surveiller toute la frontière marocaine en même temps que des postes étaient placés à Zebch et à Betticha.

Une colonne composée de deux escadrons de Chasseurs d'Afrique, d'un bataillon de Tirailleurs et d'une section d'artillerie fut envoyée à Sebdou pour parer à toute éventualité.

*
* *

Au Maroc, les Sedjaa et les Haouara étaient en guerre contre les Mehaya et les Beni Snassen. Après quelques escarmouches, de nombreux troupeaux appartenant aux Mehaya et aux Angad marocains pénétrèrent sur le territoire des Oulad Nehar afin d'échapper aux poursuites des Sedjaa. L'Autorité française donna l'ordre aux propriétaires de ces troupeaux de repasser la frontière et ceux-ci, afin d'éviter une rencontre avec leurs ennemis, prirent la direction du Nord.

Les Beni Snassen, les Angad marocains et les Mehaya se groupèrent et se mirent en marche pour aller attaquer les Sedjaa à Tafrata. Ces derniers, en prévision d'une attaque, envoyèrent leurs troupeaux chez les Beni Guil, à Tendrara.

*
* *

Le 24 novembre 1873, les deux annexes de Sebdou et d'El-Aricha furent de nouveau réunies en un seul cercle qui reprit le nom de « Cercle de Sebdou ».

Le capitaine Mohammed Ben Daoud, qui avait rendu de grands services dans l'administration des Hamyan, fut nommé, le 26 novembre 1873, commandant supérieur du cercle ainsi réorganisé.

Une circulaire du Général commandant la Division d'Oran prescrivit que les officiers-adjoints du Bureau arabe de Sebdou et les interprètes seraient employés alternativement à Sebdou et à El-Aricha, de telle façon qu'il y eut en permanence, à dater du 19 décembre 1873, un adjoint et un interprète détachés à El-Aricha.

Chez nos voisins de l'Ouest, malgré les efforts du caïd d'Oudjda, l'anarchie continuait à régner. Dans la nuit du 12 janvier 1874, les Mehaya poursuivis par les Sedjaa et les Haouara se réfugièrent sur le territoire des Oulad Nehar, près du Teniet Sassi. Le lendemain, nous les obligions à rentrer sur le territoire marocain par la plaine de Tiouli.

Le 17 février de la même année, un événement politique important pour la région se produisit.

Si Kaddour Ben Hamza, Si Maamar ould Cheikh et l'ex-agha des Hamyan, Si Sliman Ben Kaddour, se réconcilièrent à la suite d'une entrevue qui eut lieu chez les Doui Menia-Oulad Bel Guiz, et grâce à l'intervention du marabout de Saheli. A la suite de ce fait, une certaine agitation se produisit chez les Hamyan et chez les Amour, alors que les principaux chefs des Beni Guil se rendaient le 7 mars à El-Aricha pour protester de leurs intentions pacifiques à notre égard et dissiper, par leur présence, les doutes que nous aurions pu garder sur la sincérité de leur attitude.

De leur côté, les Amour Cheraga qui, depuis quelques jours, avaient quitté leurs montagnes pour venir camper à Taoussera, envoyaient leurs caïds, le 19 mars, à El-Aricha. Ils venaient déclarer qu'ils étaient prêts à rompre avec les Amour Gheraba et, pour preuve de leur fidélité, ils offrirent d'installer leurs campements à proximité de ceux des Hamyan.

*
* *

Pendant que, dans le Sud, se livrait le combat de Nefich, (au Sud du Djebel Melah), où Si Maamar Ben Cheikh était tué [1], et Si Sliman Ben Kaddour blessé, la nouvelle se répandait, dans le Maroc oriental, qu'El Hadj Mohammed

1 La mort de Si Maamar fit placer à la tête des Oulad Sidi Cheikh Gheraba Si Allal Ben Cheikh Ben Tayeb, né en 1862, lequel se trouva sous la tutelle effective de son cousin Si Sliman Ben Kaddour.

ould Bachir, chef des Beni Snassen, était nommé amel d'Oudjda. Cette nomination produisit une véritable explosion de mécontentement chez une grande partie des tribus limitrophes de l'Algérie. Les Mehaya, les Angad, les Mezaouïr, les Beni Bou Zeggou, etc., coururent aux armes après avoir formé une association de guerre désignée sous le nom de « Lef ».

Un engagement eut lieu, le 29 novembre, entre les contingents de ces tribus et le nouvel amel El Hadj Mohammed ould Bachir sortit d'Oudjda avec deux colonnes ; la première razzia une partie des tentes des Mehaya, mais la seconde fut complètement défaite par les Angad marocains.

Par ordre du Général commandant la Subdivision de Tlemcen, une colonne mobile composée de deux compagnies de Tirailleurs, d'un escadron de Chasseurs d'Afrique et du goum des Oulad Nehar, se porta, sous le commandement du Commandant supérieur du cercle de Sebdou, à Aïn Sba et à Sidi Djillali, le 1er décembre. Elle avait pour mission d'empêcher que le conflit qui avait éclaté au Maroc ne se continuât sur notre territoire.

Dans la soirée du 1er décembre, plusieurs chefs marocains, parmi lesquels le cheikh Boubekeur, des Mehaya, Abdelkader Bou Terfas, des Mezaouïr et le cheikh Ahmed ould Khatir, des Angad marocains, se présentèrent au camp de Sidi Djillali et firent connaître au commandant de la colonne que leur intention était de continuer la lutte commencée contre l'amel d'Oudjda et, en cas d'échec, de passer sous la domination française.

Le commandant Ben Daoud leur répondit que le Gouvernement français désirait observer la plus stricte neutralité au sujet des événements qui se passaient dans l'amalat d'Oudjda et leur fit connaître les mesures qui seraient prises, le cas échéant, à l'égard des tribus ou fractions de tribus qui chercheraient un refuge sur notre territoire. (Désarmement immédiat et internement dans l'Est de la province.)

Après avoir laissé le goum pour surveiller la frontière, la colonne rentra le 3 décembre à Sebdou sans autre incident.

Cependant, les tribus marocaines dissidentes ralliaient à leur cause les Zekkara, les Beni Mathar marocains, les

Sedjaa, les Haouara, etc., etc, et le cheikh Hamidane, des Sedjaa, se mettait à la tête du mouvement.

L'amel d'Oudjda écrivit à Si Sliman Ben Kaddour, qui était campé à Talzaza, pour lui demander de venir à son secours. Au même moment, plusieurs douars marocains des Angad franchissaient la frontière et pénétraient sur notre territoire jusqu'à Ras Mesaksa. Le chef du Bureau arabe de Sebdou, accompagné du goum des Oulad Nehar et d'un peloton de Chasseurs d'Afrique, se transporta sur les lieux et les obligea à décamper.

L'empereur du Maroc s'émut de l'état d'anarchie dans lequel vivaient les tribus de l'amalat d'Oudjda. Il promit de faire droit aux réclamations des groupements révoltés et blâma sérieusement El Hadj Mohammed ould Bachir d'avoir entamé des négociations avec les Oulad Sidi Cheikh en vue de s'en faire des alliés.

El Hadj Mohammed ould Bachir proposa aux tribus dissidentes de conclure une trêve pour permettre aux cultivateurs de s'occuper, en toute sécurité, de leurs travaux agricoles, mais cette proposition fut rejetée par ses ennemis.

Le 2 mars 1875, un djich des Beni Snassen vint enlever six bœufs chez les Beni Snouss (cercle de Marnia). Les animaux volés furent retrouvés dans le troupeau de l'amel qui les avait saisis aux voleurs, mais s'était bien gardé de les restituer à nos ressortissants. Le 9 mars suivant, les Sedjaa, les Haouara, les Halaf et les Oulad Settout tombèrent sur une fraction des Beni Bou Zeggou qui appartenait au parti de El Hadj Mohammed ould Bachir. Ils détruisirent les arbres fruitiers, vidèrent les silos, enlevèrent les troupeaux. L'amel, parti en toute hâte, arriva trop tard pour secourir ses partisans. El Hadj Mohammed ould Bachir rassembla alors une très forte colonne et se porta contre les dissidents. Il rencontra leurs contingents à Tiouli et fut complètement battu. Ses ennemis le poursuivirent jusqu'à Sidi Raho, près de la colline de Sidi Djabeur ; ils l'attaquèrent de nouveau au milieu de la nuit et sa colonne, prise de panique, se dispersa presqu'entièrement. Il put cependant, avec une quarantaine de cavaliers, regagner Oudjda, poursuivi de très près par les Angad marocains.

El Hadj Mohammed ould Bachir tenta alors de lever les

contingents des Beni Snassen, des Beni Khaled et des Arabes de la plaine des Triffa.

Mais, le 4 mai, un goum d'environ 600 cavaliers des fractions dissidentes tomba sur les campements des Beni Khaled, les razzia complètement et leur tua cinquante hommes.

Si Sliman Ben Kaddour, qui était accouru à l'appel d'El Hadj Mohammed ould Bachir, s'employa énergiquement à faire régner la paix entre ce dernier et ses administrés. Ses démarches réussirent à ramener la tranquillité pendant les mois de juin, juillet et août, mais, au mois de septembre, les hostilités furent reprises entre les Beni Snassen et les Angad marocains. Ces derniers, tout en évitant d'avoir des engagements avec les contingents de l'amel d'Oudjda, réussirent à opérer quelques razzias sur des fractions isolées de leurs adversaires.

*
* *

Pendant que ces faits se déroulaient sur notre frontière de l'Ouest, les Oulad Sidi Cheikh continuaient, dans le Sud, à encourager les défections chez nos nomades. Si El Fodaïl Ben Ali, ancien khodja de Si Hamza et beau-frère de Si Kaddour Ben Hamza, s'installait chez les Amour et incitait les Hamyan à se ranger sous les bannières de Si Kaddour Ben Hamza. Pour chercher à remédier à cet état de choses, le Général commandant la Subdivision de Tlemcen se rendit avec une colonne dans la région des Ksour et poussa jusqu'à Moghar Foukani où il fut reçu à coups de fusil. Dès qu'il fut rentré de cette tournée politique et administrative, les Amour et les gens de Moghar Foukani exécutèrent un coup de main sur le ksar de Tiout et s'emparèrent de tous les troupeaux qui s'y trouvaient, y compris ceux du marabout Si Mohammed Ben Miloud. Le Commandant de la Subdivision de Tlemcen fixa aux Amour un délai d'un mois pour restituer tous ces troupeaux. Les Amour n'ayant tenu aucun compte de cette mise en demeure, l'ordre fut donné de les razzier toutes les fois que l'occasion s'en présenterait.

L'ex-caïd des Ghiatra, Djelloul ould Lakhdar, ne laissa pas échapper une semblable occasion et le 31 octobre 1875 enleva 5.000 moutons, dans les environs d'Aïn-Sefra, aux Mérinat, aux Souala, aux Oulad Chami et aux Oulad Gottib.

Pour récupérer leurs pertes, les Amour tombèrent, le 11 novembre suivant, sur les Trafi, à Aïn Malah, et les pillèrent.

La crainte d'une incursion des Oulad Sidi Cheikh se manifesta de nouveau ; elle était motivée par l'alliance de Si Kaddour Ben Hamza avec les Doui Menia et par le rapprochement de Si Sliman Ben Kaddour avec les Beni Guil.

En même temps, l'insécurité augmentait dans la région de Sebdou-El-Aricha. C'est ainsi qu'un vol considérable était commis au préjudice d'un Israélite d'El-Aricha nommé Ephraïm Agay, par un indigène des Oulad Messaoud qui, arrêté, réussissait à s'enfuir et qu'un Espagnol, le sieur Joachim, qui se rendait de Sebdou à El-Aricha emportant dans sa voiture pour 5.000 francs de marchandises, était attaqué par cinq indigènes qui le rouaient de coups et le laissaient étendu à terre sans connaissance, à environ 6 kilomètres au Nord d'El-Aricha. Quelques jours après, un autre Espagnol, nommé Juan Martinez, partait en voiture d'El-Aricha pour se rendre à Sebdou. Il était arrêté par des bergers qui le dévalisaient entièrement.

Un certain nombre d'isolateurs étaient brisés sur la ligne télégraphique de Sebdou à El-Aricha par des gens des Oulad Nehar qui restaient inconnus, ce qui valait une amende collective à l'ensemble de la tribu.

Quarante tentes du douar Chorfa (Oulad Nehar) qui, étant en dissidence, avaient reçu, sur leur demande, l'autorisation de rentrer sur notre territoire, retournaient au Maroc en apprenant que leurs biens seraient recensés.

Toute une série d'attaques à main armée étaient exécutées chez les Angad d'El Gor. Il en était d'ailleurs de même dans toute la région montagneuse s'étendant du Nord d'El Gor au pays des Beni Snouss.

Le 26 février 1876 arriva à Sebdou Si El Hadj Abdesselam, chef de l'ordre de Moulay Tayeb et grand chérif d'Ouezzan, qui était envoyé par l'empereur du Maroc, Moulaï Hassan, pour chercher à régler d'une façon définitive la question des Oulad Sidi Cheikh et arriver, s'il était possible, à les interner au Maroc occidental.

Si El Hadj Abdesselam était accompagné de sa femme, de son fils, de sa belle-sœur, d'une gouvernante et d'une suite de douze indigènes.

Dès son arrivée, il envoya des lettres à Si Kaddour Ben

Hamza et à Si Sliman Ben Kaddour pour les convoquer à El-Aricha, où il se rendit lui-même le 1er mars.

Seul, Si Sliman Ben Kaddour répondit à la convocation du chérif, mais il refusa de venir à El-Aricha et demanda que l'entrevue proposée eut lieu à Ras el Aïn des Beni Mathar, sur le territoire marocain.

Si El Hadj Abdesselam accéda à ce désir et se transporta, le 22 mars 1876, au point indiqué. Il y reçut Si Sliman Ben Kaddour qui arriva vers lui, escorté de 20 cavaliers.

Qúant à Si Kaddour Ben Hamza, il ne vint pas au rendez-vous qui lui avait été proposé, mais il se fit représenter à l'entrevue par son frère, Si Eddin, et par son khodja, Si El Fodaïl, auxquels il avait remis des lettres les munissant de ses pleins pouvoirs

Il posa, comme conditions à sa soumission la restitution et la jouissance complète de ses biens.

Si Sliman Ben Kaddour, après avoir eu une longue entrevue avec le chérif d'Ouezzan, accepta de se rendre, en compagnie de ce dernier, auprès de l'empereur du Maroc. Si El Hadj Abdesselam rentra à Sebdou le 28 mars, accompagné de Si Sliman Ben Kaddour, et repartit pour Tlemcen le 31 mars [1].

De là, il allait se rendre à Oudjda, en passant par Marnia, pour tenter d'accomplir une autre mission : celle de réconcilier les deux groupements marocains du Maroc oriental dont les perpétuels conflits ensanglantaient depuis si longtemps la frontière.

En ce qui concerna le règlement de nos difficultés avec les Oulad Sidi Cheikh, le voyage du chef de l'ordre de Moulay Tayeb fut commenté, chez les Hamyan, dans un sens défavorable à notre domination. On répandit le bruit que Si El Hadj Abdesselam était venu sur le territoire algérien avec mission de l'empereur du Maroc de tout préparer pour faire la guerre aux Français et les chasser du pays, que le fils de Si Sliman Ben Kaddour, qui était détenu comme otage par les autorités marocaines, avait été mis en liberté d'après les ordres du chérif, que ce jeune homme allait rejoindre les campements de son père, en attendant

---

1 Si Sliman Ben Kaddour fut interné à Meknès par le Sultan du Maroc, puis fut, plus tard, autorisé à établir ses campements près de Fez. En 1881, il s'échappa et revint se mettre à la tête des Oulad Sidi Cheikh Gheraba dont le chef réel était Si Allal.

que celui-ci vienne prendre le commandement d'El-Aricha ; enfin, que Si Kaddour Ben Hamza allait, par ordre du Sultan, être rétabli dans son commandement à Géryville.

Ces bruits furent démentis aussitôt qu'ils parvinrent aux oreilles de l'Autorité ; néanmoins, ils occasionnèrent une certaine effervescence qui se traduisit par quelques défections. De plus, les Hamyan, au lieu d'ensiloter à El-Aricha les grains qu'ils avaient achetés sur les marchés du Tell, ainsi qu'ils en avaient reçu l'ordre depuis plusieurs années, les gardèrent sous leurs tentes et les transportèrent dans le Sud afin de les emmagasiner dans les Ksour.

* * *

Au Maroc oriental, les essais de conciliation du chérif d'Ouezzan ne furent pas davantage couronnés de succès. Il avait annoncé sa venue aux différents partis en présence et les avait convoqués pour le 8 avril 1876 à Oudjda.

Le cheikh des Beni Snassen avait réuni, à Tahorat, le matin du jour convenu, tous ses contingents (auxquels s'étaient joints les Guelaya, les Kebdana, les Metalsa et les Beni Bou Zeggou) pour pouvoir les utiliser contre ses ennemis dans le cas où les négociations que devait entamer Si El Hadj Abdesselam, en vue du rétablissement de la paix entre les deux partis en lutte, n'aboutiraient pas. Mais son neveu El Hadj Mohammed ould El Hadj Mimoun, rempli d'orgueil en se voyant à la tête d'une si nombreuse harka, déclara qu'il fallait attaquer de suite les Angad marocains. Son avis prévalut et toutes les troupes se mirent en marche. Elles rencontrèrent d'abord un douar des Beni Bou Hamdoun, campé à Chabet Rouban. Tous les gens de ce douar prirent la fuite, abandonnant leurs tentes et leurs troupeaux, et allèrent se joindre aux Angad marocains qui arrivaient par le col de Sidi Djabeur pour se rendre à Oudjda à la convocation que leur avait adressée le chérif d'Ouezzan.

Une lutte très vive s'engagea alors entre ces derniers et les contingents des Beni Snassen. Les Angad, d'abord repoussés, purent reprendre l'offensive et firent reculer leurs ennemis. Pendant ce temps, les Mehaya qui débouchaient par le Teniet Chaïr, accouraient au bruit de la fusillade et, se précipitant sur les Beni Snassen qui com-

mençaient à plier, les prenaient de flanc et leur infligeaient une déroute complète. Ils les poursuivirent jusque dans les oliviers d'Oudjda et leur firent subir des pertes considérables. Tout le camp des Beni Snassen, tentes, bêtes de somme et vivres, tomba entre les mains des vainqueurs.

Le chérif Si El Hadj Abdesselam arriva à Oudjda au moment où la lutte se déroulait dans les oliviers qui environnent cette ville.

Le soir même de ce combat, l'amel El Hadj Mohammed ould El Bachir eut une entrevue fort courte avec lui et il le pria de déclarer en son nom, à l'empereur du Maroc, qu'il était impuissant à réprimer les désordres qui régnaient dans son amalat et qu'il déclinait, pour l'avenir, toute responsabilité.

Si El Hadj Abdesselam se trouva, par suite de ces faits, dans l'impossibilité d'accomplir sa mission et dut se borner à réconcilier les gens du « Lef » avec les habitants de la ville d'Oudjda. Cette réconciliation eut lieu le dimanche matin, 9 avril 1876 et, immédiatement après, le chérif d'Ouezzan repartit pour Marnia.

A la suite de la défaite qui lui avait été infligée par les Angad et les Mehaya, El Hadj Mohammed ould Bachir chercha à prendre sa revanche. Il réunit tous les contingents des Beni Snassen ainsi que ceux des Guelaya, des Kebdana, des Beni Bou Yahi, des Zekkara et des Beni Bou Zeggou. Il partagea ses troupes en deux colonnes qui devaient attaquer simultanément les Angad et les Mehaya. Son projet était de battre et de repousser ses ennemis au delà de Ras el Aïn des Beni Mathar, de piller les silos, de dévaster tous les champs labourés et de ruiner le pays. Mais au moment où il allait l'exécuter, les Guelaya et les Kebdana firent défection et le cheikh des Beni Snassen dut renoncer provisoirement à son expédition.

Les hostilités entre les deux partis durèrent jusqu'à l'arrivée de l'empereur du Maroc sur les bords de la Moulouya.

Au commencement du mois de juillet, Moulay Hassan s'était rendu avec une armée chez les Ghiata, turbulente tribu berbère de la région de Taza, qui refusait de reconnaître son autorité. Pendant qu'il était à Taza, une députation des Angad marocains s'était rendue près de lui et lui avait exposé les nombreux griefs qu'ils avaient contre le cheikh des Beni Snassen. Après avoir écouté les récla-

mations qui lui étaient adressées, le Sultan avait donné aux Angad l'ordre de reprendre possession des territoires d'où ils avaient été chassés par les agressions des Beni Snassen.

Après avoir, non sans peine et après de sanglants combats, soumis provisoirement les Ghiata, Moulay Hassan put enfin dépasser Taza et entrer, le 16 juillet, à Selouane. Il confia à un personnage de sa suite, Si Hamida Ben Ali Chergui, ex-amel d'Oudjda, la mission de porter des lettres aux différentes tribus composant l'amalat d'Oudjda pour leur annoncer sa prochaine arrivée et pour leur donner l'ordre de fournir des vivres et des moyens de transport à son armée. Si Hamida arriva à Oudjda le 4 août et remit à El Hadj Mohammed ould Bachir une lettre du Sultan lui faisant connaître que les Angad avaient été autorisés à reprendre leurs territoires de la plaine d'Oudjda, lui enjoignant de respecter cette décision et de cesser toute hostilité, tous les différends devant être réglés par l'empereur à son arrivée. Le cheikh des Beni Snassen parut très mécontent de ces ordres et se laissa aller jusqu'à prononcer, en présence de Si Hamida, des paroles très dures à l'égard de son souverain.

Si Hamida Ben Ali ne releva pas le fait sur le moment et se rendit chez les Angad, les Mehaya et les différentes fractions du « Lef » pour leur remettre les lettres dont il était porteur. Il fit aussi parvenir à toutes les tribus sahariennes (Beni Guil, Doui Menia, Oulad Djerir, Amour Gharaba, etc.) des lettres du Sultan leur prescrivant d'envoyer des députations dans la plaine d'Oudjda.

De Selouane, Moulay Hassan alla transporter son camp à Guerma, sur la Moulouya ; il reçut en ce point de nombreuses députations des populations de l'amalat d'Oudjda. Le neveu du cheikh des Beni Snassen, El Hadj Mohammed ould El Hadj Mimoun se rendit près de lui avec un miad [1] de cette confédération chargé de nombreux présents. El Hadj Mohammed ould El Bachir redoutant la sévérité de son souverain, hésita beaucoup avant de se rendre près de lui. Il finit par se soumettre à l'ordre qui lui avait été envoyé et se présenta au camp de Guerma accompagné du cheikh Ali ould Ramdan. Moulay Hassan s'empara de ces deux personnages, les fit enchaîner et conduire, sous bonne escorte, jusqu'à Fez.

---

1 Miad, délégation de notables.

Le Sultan quitta Guerma le 4 septembre et arriva le 6 près d'Oudjda où une fraction de l'armée marocaine, commandée par son oncle Moulay El Abbas, vint le rejoindre.

Une entrevue eut lieu le 12 septembre suivant entre lui et le Général commandant la Division d'Oran qui était chargé, au nom du Gouvernement français, de le complimenter sur le succès qu'il venait de remporter sur ses sujets rebelles et lui souhaiter un règne long et prospère. Une petite colonne française, composée de deux compagnies de Zouaves, d'un escadron du 2e Chasseurs d'Afrique, d'un escadron du 2e Spahis et d'environ 200 cavaliers des goums de Nemours, Marnia, Sebdou, El-Aricha et Daya, avait été réunie à Marnia dès le 6 septembre. Le lundi 11, à midi, elle se mit en marche et arriva, vers 4 h. 1/2 du soir, en vue du camp du Sultan. Les troupes marocaines avaient été rangées en bataille, l'infanterie à gauche, la cavalerie à droite, de façon à former la haie.

Le mardi matin eut lieu l'entrevue. Tous les contingents marocains étaient sous les armes ; le Général commandant la Division, suivi de tous les officeirs de la colonne, alla saluer l'empereur ; le soir, à 4 heures, celui-ci passa les troupes françaises en revue : sur sa demande, les Zouaves, les Chasseurs d'Afrique et les Spahis manœuvrèrent devant lui. Le mercredi matin, le Sultan accorda une entrevue particulière au Général commandant la Division et le soir, à 2 heures, la colonne française quittait le camp marocain pour rentrer sur le territoire algérien.

L'empereur du Maroc quitta Oudjda le samedi 16 septembre pour aller camper à Coudiat Sidi Abderrahmane, puis, de là, à Sidi Moussa et à l'Oued Bou Redim. Avant de quitter Oudjda, il avait scindé les Beni Snassen en deux fractions : d'un côté, les Beni Ourimèche et les Beni Attig avaient été placés sous le commandement de Si Hamida de qui relevaient, en outre, les Beni Bou Zeggou, les Zekkara, les Oulad Amor et les Beni Mathar de Ras el Aïn. De l'autre côté, les Beni Mengouch et les Beni Khaled devaient être administrés par Bou Chetta Ben Baghdadi, que Moulay Hassan venait de placer de nouveau à la tête de l'amalat d'Oudjda ; les Angad, les Mehaya, les Beni Hamlil et les Beni Yala dépendaient également de cet amalat.

Deux cents réguliers de l'armée marocaine avaient été

laissés auprès de Si Hamida ; ils devaient lui construire une kasbah à El Aïoun Sidi Mellouk.

*
* *

La présence de l'empereur du Maroc dans le voisinage de la frontière algérienne avait causé une vive agitation chez les Hamyan.

A l'instigation de Cheikh ould Boubekeur, ex-caïd des Oulad Farès et d'El Hadj Ahmed ould Mebkhout, frère du caïd des Oulad Mansourah, El Hadj El Habib, il ne fut bientôt plus question sur les Hauts Plateaux que du prochain passage des Hamyan sous la domination de Moulay Hassan. Ces conversations habilement reproduites, principalement par El Hadj Ahmed ould Mebkhout, séduisaient les indigènes en leur donnant l'espoir de se soustraire bientôt à notre autorité.

Les caïds des Hamyan, en présence de l'opposition qu'ils rencontraient par suite de l'exaltation des esprits, ne purent réussir à faire exécuter nos ordres.

Vers le 10 octobre, une dispute ayant eu lieu à l'Oued Bel Meni, entre bergers Hamyan et Beni Guil, un de ces derniers fut tué par un homme des Akerma. Dans la nuit suivante, les Beni Guil enlevèrent onze troupeaux appartenant aux Oulad Mansourah et cinq troupeaux aux Akerma. A cette nouvelle, les goums de ces deux tribus montèrent à cheval sans aucune autorisation et s'emparèrent, à leur tour, d'un troupeau de chameaux et de 500 moutons appartenant aux Beni Guil. On eut toutes les peines du monde à faire rendre les prises faites de part et d'autre.

On apprit, d'autre part, que l'empereur du Maroc avait envoyé des lettres aux Hamyan Djemba pour leur réclamer l'impôt et leur rappeler qu'ils étaient ses sujets. El Hadj Ahmed ould Mebkhout, exploitant ce fait, avait prononcé des discours hostiles aux chrétiens et avait assuré aux Hamyan que tout le pays situé à l'Ouest d'Asla[1] dépendait du sultan Moulay Hassan. Ces intrigues avaient répandu le trouble dans les tribus et la situation politique était assez tendue lorsque se produisit, le 19 octobre, à El-Aricha, un fâcheux incident entre le lieutenant Brager,

1 Ksar situé à environ 40 kilomètres au Nord-Est d'Aïn-Sefra.

officier des Affaires indigènes détaché dans ce poste et le caïd El Hadj El Habib ould Mebkhout, des Oulad Mansourah.

El Hadj El Habib ould Mebkhout devait une certaine somme d'argent à un commerçant israélite d'El-Aricha nommé Simon Dray. Il se rendit chez lui en compagnie de quelques-uns de ses parents, contesta l'exactitude du relevé de comptes qui lui avait été fourni et, au lieu de le solder, roua de coups le négociant. Simon Dray porta plainte au Bureau arabe. Le lieutenant Brager fit comparaître le caïd El Hadj El Habib ould Mebkhout et ouvrit contre lui une instruction judiciaire. Au cours de l'interrogatoire, El Hadj El Habib ould Mebkhout, craignant d'être arrêté, se leva brusquement, tira, sans l'atteindre, un coup de feu sur une sentinelle et s'enfuit pendant que le lieutenant Brager, prenant son révolver, tirait à son tour sur El Hadj El Habib ould Mebkhout. Ce dernier partit en dissidence.

A cette nouvelle, le Commandant supérieur du cercle de Sebdou se transporta à El-Aricha et, de là, dans les campements des Hamyan. Il réussit à calmer les esprits.

Néanmoins, les lettres de l'empereur du Maroc continuaient à exalter l'imagination des fanatiques. On les montrait dans les réunions tenues ; il n'était question que d'elles et du souverain qui les avait adressées.

Sur ces entrefaites arriva, le 6 novembre 1876, la nouvelle que 40 à 50 cavaliers du Maghzen marocain avaient été envoyés par l'amel d'Oudjda pour percevoir l'impôt dans le Sud et que dix de ces cavaliers s'étaient rendus chez les Hamyan Djemba.

La présence de cavaliers marocains chez les Hamyan, au moment où ceux-ci étaient fort agités, faisait craindre que le trouble ne prît des proportions plus grandes. De plus, il y avait violation du territoire algérien puisque les Autorités marocaines avaient envoyé leurs agents chez nos administrés sans en avoir préalablement référé au Gouvernement français. C'était, en un mot, rouvrir la question de l'article du traité de 1845 qui avait si malencontreusement décidé que les Hamyan Chaafa seraient Algériens tandis que les Hamyan Djemba seraient Marocains.

Deux lettres furent expédiées par l'Autorité française, l'une à l'adresse du chef du Maghzen marocain pour l'in-

former qu'il lui était interdit de demander quoi que ce soit aux tribus stationnées sur notre territoire tant que la question des Djemba n'aurait pas été réglée entre les deux Gouvernements et pour l'inviter à rappeler ses cavaliers ; l'autre aux Djemba pour leur défendre de payer quoi que ce soit aux agents du Maghzen marocain sans y avoir été autorisés par nous.

Le Commandant supérieur du cercle de Sebdou se rendit en même temps chez les Hamyan avec mission de mettre les cavaliers marocains en demeure de quitter notre territoire et de faire comprendre aux Hamyan que rien n'était changé dans leur situation et qu'ils restaient nos sujets tant que les négociations diplomatiques, qui allaient être entreprises entre les Gouvernements français et marocain, n'en auraient pas décidé autrement.

Il eut été désirable, en outre, de se procurer les lettres écrites aux Djemba par le Sultan et par l'amel d'Oudjda ; mais pour obtenir ces résultats une démonstration armée eût été nécessaire.

Arrivé au milieu des Hamyan, le Commandant supérieur de Sebdou put se convaincre que tout mouvement de troupes pouvait gâter davantage la situation déjà fortement troublée, effrayer les indigènes et déterminer des défections.

En ce qui concernait les lettres du Sultan, il fut impossible de se les procurer ; elles étaient entre les mains de de fanatiques qui les montraient à tous mais ne s'en dessaisissaient pas.

Les cavaliers marocains avaient été bien accueillis par les Djemba, mais ces derniers avaient refusé de leur payer l'impôt qu'ils étaient venus réclamer et ils leur avaient déclaré qu'étant soumis à la France depuis bon nombre d'années, ils n'obéiraient à l'empereur du Maroc que lorsque celui-ci viendrait les reprendre en conquérant le pays où ils étaient campés.

Les cavaliers marocains, après être restés quelques jours chez les Hamyan, avaient pour mission de se rendre à Géryville et de remettre au Commandant supérieur de ce cercle une lettre réclamant la restitution de 120 chameaux enlevés par les Trafi aux Amour Gheraba, dans les derniers jours d'octobre. Mais ils renoncèrent à ce projet à la suite d'une discussion très vive qui s'engagea, le 11 novembre, entre les principaux fauteurs de troubles, El Hadj Ahmed

ould Mebkhout, Bou Bekeur, Bel Haïgoun, Djelloul ould Lakhdar et la djemaa des Djemba, et à la suite de laquelle les trois indigènes désignés précédemment furent chassés de l'assemblée et allèrent rejoindre le douar dissident d'El Hadj El Habib ould Mebkhout, qui était campé à Oglat Cedra.

En présence de l'attitude des Djemba, les envoyés de l'amel d'Oudjda quittèrent, le 22 novembre, la région du Chott Gharbi et s'en furent chez les Oulad Sidi Tadj (Amour) pour y percevoir l'impôt.

*
* *

Pendant que ces faits se déroulaient chez les Hamyan, une série d'actes de banditisme était exécutée sur le territoire des Oulad Nehar et sur celui des Angad.

Chez les Oulad Nehar, dans l'après-midi du 16 septembre 1876, une caravane marocaine qui venait du Tell installait son campement non loin des puits de Magoura. Elle était composée de 25 personnes, dont cinq marabouts de la zaouïa de Moulay Abderahmane Es Saheli (sur le Guir, près de Bou Denib) [1].

Une jument, dix ânes et trois mulets constituaient les bêtes de somme des caravaniers qui avaient quitté Tlemcen après avoir vendu dans cette ville des produits qu'ils avaient importés du Tafilalet. Ils étaient possesseurs d'une somme de 43.425 francs en argent, renfermée dans deux petites caisses, et d'environ 2.750 francs de marchandises telles que sucre, café, cotonnade, soie, etc., qu'ils se proposaient de vendre dans le Sud.

Aucun de ces Marocains n'était armé, mais tous étaient sans défiance car ils supposaient que le caractère religieux des marabouts qui les accompagnaient devait les préserver de toute agression.

Vers 10 heures du soir, la plupart de ces gens étaient occupés à prendre leur repas, lorsqu'ils aperçurent un groupe d'environ vingt fantassins armés qui se dirigeaient sur eux en formant un cercle et qui semblaient vouloir

---

[1] Il est rappelé que la zaouïa de Ksar Saheli est celle où Sidi Yahia Ben Sefia, l'ancêtre des Oulad Nehar, avait en compagnie de Sidi Cheikh, étudié pendant plusieurs années et reçu les principes de la doctrine du soufisme. Les marabouts de cette zaouïa sont très vénérés des Oulad Nehar qui leur versent, annuellement des ziaras.

cerner leur campement. Les gens de la caravane déclinèrent en vain leurs qualités ; les fantassins armés se rapprochèrent progressivement et tirèrent, à environ trente mètres de distance, une salve de coups de fusil qui tua un nommé Ahmed Ben Ali et blessa deux autres indigènes. Les agresseurs se précipitèrent ensuite, à coups de bâton, de pierres et de couteau, sur les malheureux caravaniers qui, après avoir essayé quelque résistance et avoir vu six des leurs assez grièvement blessés, durent se résigner à assister, sans nouvelle protestation de leur part, au pillage en règle de leurs biens. Les deux caisses qui contenaient l'argent furent brisées, puis abandonnées sur le terrain après partage du numéraire qu'elles renfermaient. Les assaillants procédèrent ensuite au pillage des marchandises ; chacun d'eux emporta ce qui lui convenait, puis tous s'éloignèrent avec leur butin sans toutefois emmener aucune bête de somme.

Les gens de la caravane, à l'exception de quatre d'entre eux qui restèrent dans la région pour suivre la trace des voleurs, revinrent sur leurs pas dès le lendemain pour déposer une plainte au Bureau arabe de Sebdou. Leur chef, le nommé Didy Ben Tayeb, et les premiers caravaniers qui furent interrogés furent unanimes à affirmer, tout d'abord, que les malfaiteurs qui les avaient dévalisés ne pouvaient être des sujets marocains. Ils ajoutèrent que les coupables, à en juger du moins par leur mine et leur langage devaient appartenir à des fractions soumises à l'Autorité française. Ils dirent enfin que leurs soupçons se portaient sur la tribu des Oulad Nehar dont plusieurs douars étaient campés non loin de la route qu'ils avaient dû suivre, pendant la journée du 7 septembre, pour se rendre de la koubba de Sidi Yahia Ben Sefia à Magoura.

Tout d'abord on ne parvint pas à retrouver les coupables et la responsabilité collective fut appliquée aux Oulad Nehar qui durent payer une somme de 3.000 francs.

Mais le règlement de cette affaire ne devait pas s'arrêter là. Deux indigènes des Oulad Nehar, nommés Djelloul ould Hamed et El Madani ould Djillali, du douar Oulad Sidi Chadli, furent inculpés, ultérieurement, d'avoir pris part à l'attaque de la caravane. Djelloul ould Hamed finit par avouer la vérité, mais il s'échappa, le 1er décembre 1878, avec son compagnon, des silos de la redoute de Sebdou où ils étaient enfermés tous les deux.

Ces évadés parvinrent à rejoindre plusieurs autres participants du pillage de la caravane de Magoura campés au delà de la frontière à Tiouli.

Le commandant Ben Daoud prescrivit au capitaine Cauchemez, chef du Bureau arabe de Sebdou, de partir avec des Spahis et des Mokhaznis pour tenter de les enlever. Ce coup de main ne réussit pas, les Beni Hamlil et les Angad marocains ayant pris fait et cause pour les brigands et ayant reçu à coups de fusil le capitaine Cauchemez et nos cavaliers.

A la suite de ces faits, l'Autorité supérieure donna l'ordre de transférer à El Bordj (arrondissement de Mascara) les tentes de Djelloul ould Hamed et de huit autres indigènes incriminés dans cette affaire.

Le maréchal-des-logis de Spahis chargé d'escorter ces tentes laissa évader, en cours de route, les nommées Amoura bent Ben Terfas, mère d'El Madani ould Djillali et Fatma bent El Bedri, femme d'un autre bandit nommé Abderrahmane ould Kaddour.

En février 1879, tous les biens laissés dans le cercle par Djelloul ould Hamed et ses compagnons furent vendus à Sebdou. On ne put trouver d'acheteurs pour des parcelles plus ou moins importantes de terrains dont étaient, sinon propriétaires, tout au moins usufruitiers, certains indigènes impliqués dans le pillage de la caravane, parce que ces terrains n'étaient pas des « melks » et étaient possédés en commun par plusieurs intéressés. Ces terrains furent mis sous séquestre et, ultérieurement, adjugés en location aux enchères par le service des Domaines. En 1917, ces terrains étaient encore séquestrés.

Plus tard, le 29 octobre 1884, tout le douar Oulad Sidi Chadli dut être interné chez les Angad d'El Gor, au pied du Djebel Assas, par suite de l'appui qu'il donnait à El Madani ould Djillali, devenu chef de bande, et à un autre brigand nommé Ahmed ould El Mamoun. Cet internement ne prit fin que le 14 mai 1888.

*
* *

Chez les Angad, dans la journée du 10 octobre 1876, sept ânes appartenant à sept ouvriers espagnols occupés à cueillir de l'alfa pour le compte d'un nommé Ignacio Morras, furent enlevés par plusieurs indigènes qui mena-

cèrent les travailleurs de leurs armes, s'ils faisaient mine de résister.

Pendant la nuit du 16 au 17 octobre suivant, un cheval appartenant à un sieur Muller, garde particulier du nommé José Mira, fut volé au chantier d'alfa que ce dernier avait installé sur le territoire des Angad.

Une partie des ânes volés précédemment, puis le cheval furent retrouvés au Djebel Mekaïdou, non loin de campements Hamyan.

Dans la journée du 16 décembre, deux Espagnols, employés comme ouvriers dans un chantier d'alfa installé près de la Chebak Seharidj, furent attaqués par un djich d'une douzaine de malfaiteurs qui blessèrent mortellement l'un des Espagnols, les dépouillèrent l'un et l'autre de leurs effets et leur enlevèrent trois ânes. Dès que cette attaque fut connue, les cavaliers des Angad se mirent à la poursuite des assaillants et réussirent à s'emparer de l'un d'eux qui fut reconnu comme appartenant aux Hamyan Bekakra, fraction de Daamcha.

Le 31 janvier 1877, entre 4 et 5 heures du soir, une attaque à main armée fut dirigée par une bande de quatre brigands contre des charretiers espagnols venant de Sidi Bel-Abbès. Les bandits dételèrent les bêtes de trait en menaçant de leurs armes les charretiers qui essaieraient de faire résistance ; ils choisirent, parmi les animaux, ceux qui leur convenaient le mieux et se sauvèrent après avoir dévalisé et garrotté les Espagnols.

Deux indigènes des Angad avaient, dans la même journée, étaient arrêtés par ces mêmes brigands qui, après les avoir dépouillés de leurs vêtements et leur avoir donné des guenilles en échange, les avaient emmenés sur le Djebel Ouargla. Après les avoir solidement ligottés, ils les avaient quittés pour aller attaquer les charretiers dont ils observaient, depuis quelque temps, la marche. Les deux indigènes parvinrent à se dégager de leurs liens et allèrent donner l'alarme dans les douars des Angad situés à quelques kilomètres de là. Les traces des malfaiteurs furent retrouvées et suivies pendant toute la nuit et toute la journée du lendemain. Le soir, les quatre bêtes de trait volées aux Espagnols furent retrouvées, à peu de distance de la frontière, attachées dans la forêt ; mais les malfaiteurs avaient disparu et, malgré les recherches faites, ils ne purent être découverts.

La responsabilité collective fut appliquée, au sujet de cette affaire, au douar Oulad Sidi Ahmed, des Oulad Nehar, qui dut verser 1.000 francs d'amende pour la mauvaise volonté qu'il montra à renseigner l'Autorité sur les brigands qui étaient passés à proximité de ses campements.

Le 23 février suivant, une attaque à main armée fut exécutée entre 8 h. 1/2 et 9 heures du soir, sur le territoire de la tribu des Angad, contre trois charrettes qui venaient de Sidi Bel Abbès et se rendaient à El Gor. Un djich composé de sept ou huit hommes arrêta la voiture qui marchait en tête et, après avoir asséné un coup de bâton au charretier qui la conduisait, détela le premier mulet. Un sieur Francisco Lopez, qui se trouvait sur la deuxième voiture, tira quatre coups de feu sur les bandits qui prirent alors la fuite en emmenant le mulet qu'ils avaient dételé.

La responsabilité collective fut appliquée à la tribu des Angad qui eut à payer 900 francs, dont 400 francs au propriétaire du mulet volé et 500 francs à titre d'amende.

Dans la journée du 5 mai, six charrettes attelées de vingt mulets conduits par dix charretiers espagnols, étaient attaquées dans la plaine de M'Zi, à hauteur du Djebel Ouargla, par cinq cavaliers armés qui, après avoir obligé les charretiers à conduire les voitures dans l'intérieur de la forêt, leur ligottèrent les pieds et les mains, prirent tout ce qui était à leur convenance dans les caissons et choisirent les dix meilleures bêtes de somme. Les bandits ne partirent que vers 6 heures du soir, après avoir eu soin de vérifier comment étaient garrottés les Espagnols. L'un de ces derniers parvint à se détacher et dégagea les autres, mais, au lieu d'aller donner immédiatement l'alarme dans les chantiers voisins, ils passèrent la nuit, tremblants de peur, à l'endroit où ils se trouvaient et repartirent le lendemain pour Sidi Bel Abbès d'où ils étaient venus la veille. Les auteurs de ces attaques étaient des indigènes des Hamyan qui conduisirent les mulets volés au douar dissident des Oulad Mebkhout. Lorsque ces animaux arrivèrent, une vive discussion s'engagea entre El Hadj El Habib ould Mebkhout et Djelloul ould Lakhdar, d'une part, et El Hadj El Mahi ould Mebkhout, de l'autre. Ce dernier, faisant remarquer que ces vols étaient de nature à amener des représailles, voulut que ces animaux fussent restitués. El Hadj El Habib ould Mebkhout s'y refusa et, à la suite de l'altercation, El Hadj Mahi

déclara son intention de se séparer de lui et de rentrer de dissidence.

La responsabilité collective fut appliquée à la tribu des Angad qui dut verser une somme de 4.500 francs, dont 4.000 francs d'indemnité aux propriétaires des animaux volés et 500 francs comme amende. De plus le caïd de cette tribu, Ali Ben Rokia, qui, dans cette circonstance, avait fait preuve d'une véritable incurie, fut révoqué de ses fonctions.

Dans la journée du 15 mai, vers 2 heures de l'après-midi, le troupeau de bœufs du boucher d'El-Aricha, composé de trente-cinq bêtes, fut volé à environ deux kilomètres au Nord de ce poste par deux cavaliers des Mehaya qui contraignirent le berger à conduire le troupeau devant eux. Un indigène des Hamyan, qui avait vu passer ce troupeau vers 4 heures du soir, vint rendre compte du fait à El-Aricha. Des mokhaznis furent mis à la poursuite des ravisseurs, les rejoignirent, tirèrent sur eux des coups de fusil sans les atteindre, mais parvinrent à ramener les bœufs.

Dans la nuit du 3 au 4 juin, deux belles mules espagnoles furent volées à un charretier qui était venu faire un chargement d'alfa. Poursuivis de près par les Spahis d'El-Aricha, les malfaiteurs, qui avaient pris soin de ne suivre aucun chemin tracé et d'éviter les douars, furent obligés d'abandonner leur prise dans la montagne du Tin Kial.

Dans la journée du 29 juillet, dix Espagnols conduisaient, de la tribu des Angad à Sidi Bel Abbès, six charrettes d'alfa attelées de trente-neuf mulets. Le soir, ils campèrent sur le territoire des Oulad Balagh et s'endormirent tous sans laisser de garde. Pendant la nuit, deux mules furent volées au préjudice du sieur Raphaël Castillon.

* * *

En même temps que ces actes de banditisme désolaient la région, des discussions constantes se produisaient entre les Oulad Nehar et les Beni Guil marocains. Le 28 décembre 1876, deux khammès au service de Djillali Ben Abdallah, du douar Oulad Sidi Chadli (Oulad Nehar), labouraient un terrain appelé M'Saïf, situé près du col de Mechamich, dans la plaine de Missiouïne, lorsque quatre

cavaliers et quelques fantassins des Beni Hamlil s'approchèrent d'eux et leur défendirent de cultiver ce terrain en prétextant qu'il leur appartenait. Des insultes, puis des coups de feu furent échangés mais personne ne fut atteint. Djillali Ben Abdallah, prévenu par un de ses khammès, se rendit aussitôt sur les lieux accompagné de quelques cavaliers de son douar et du cadi des Oulad Nehar. Les Beni Hamlil s'étaient retirés sur la frontière et étaient, à ce moment, au nombre d'environ 100 fantassins et 6 ou 7 cavaliers, attendant l'issue des explications qui allaient avoir lieu. Le cadi Si El Hadj ould El Bachir, afin d'éviter un conflit, s'avança seul au devant des Marocains et leur demanda des explications sur leur conduite en cette circonstance. Les Beni Hamlil prétendirent de nouveau que ce terrain leur appartenait et que l'amel d'Oudjda les avait autorisés à employer la force pour le reprendre. L'affaire en resta là et une enquête, faite ultérieurement sur place, démontra que les Beni Hamlil étaient dans leur tort.

D'autres difficultés surgirent entre les gens du douar Oulad Sidi Chadli et les Beni Hamlil à propos d'envahissements et de dégâts que ces derniers commettaient avec leurs troupeaux sur le territoire algérien. Des coups de fusil furent de nouveau échangés entre les deux fractions à la suite d'une forte razzia qui avait été opérée par les Beni Hamlil sur un troupeau appartenant à nos gens. Le chef du Bureau arabe de Sebdou et un délégué de l'amel d'Oudjda se transportèrent, le 2 mars 1877, près de l'endroit où avait eu lieu la rixe dans le but de régler le différend et pour prendre des dispositions afin d'éviter de nouveaux conflits. Il fut reconnu que les torts se trouvaient du côté des Beni Hamlil et il fut interdit aux uns et aux autres de dépasser, soit avec leurs troupeaux, soit avec leurs campements, deux lignes qui furent indiquées et qui formèrent une zone de séparation. A la suite de cette entrevue, six notables des Beni Hamlil furent emprisonnés à Oudjda, mais ils furent bientôt mis en liberté sur les instances des chefs des Angad marocains. Cependant, l'amel d'Oudjda infligea à la tribu des Beni Hamlil une amende de 2.700 fr. dont il s'appropria le montant.

Le 18 mai suivant, un indigène de la tribu des Oulad Nehar, nommé Bouziane ould El Mahi, du douar Oulad Sidi Chadli, fut assassiné par un Marocain des Beni Hamlil. Dès que la nouvelle de ce meurtre parvint à la connaissance des Oulad Nehar, des cavaliers montèrent à

cheval et enlevèrent quatre troupeaux de moutons aux Angad marocains. Sept cavaliers de cette dernière tribu se rendirent chez les Oulad Nehar et leur représentèrent qu'il n'existait aucun différend entre eux, que le crime dont ils avaient à se plaindre avait été commis par un Hamlili et les prièrent de leur rendre les troupeaux enlevés. Les notables des Oulad Nehar reconnurent la justesse de ce raisonnement et firent restituer à leurs propriétaires les troupeaux qui avaient été razziés. Quant au criminel, l'Autorité française intervint vainement auprès de l'amel d'Oudjda pour en obtenir l'arrestation.

*
* *

La situation politique peu satisfaisante [1] chez les Hamyan incita l'Autorité supérieure à envoyer une colonne dans le Sud pour contribuer, par sa présence, à démentir tous les bruits qui avaient été répandus contre notre domination par les agents du Gouvernement chérifien.

Cette colonne fut réunie et organisée à El-Aricha le 12 février 1877. Placée sous les ordres du général de Flogny, commandant la Subdivision de Tlemcen, elle comprenait trois bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie, deux sections d'artillerie, un peloton du génie, 160 hommes du train des équipages et 200 goumiers.

La colonne se mit en marche le 15 février 1877 ; après avoir parcouru tous les ksour du Sud, elle rentra à El-Aricha le 21 mars.

Pendant ce temps, l'Autorité supérieure avait obtenu du Sultan du Maroc que l'argent indûment perçu en novembre 1876 chez les Hamyan Djemba par le Maghzen serait restitué et Moulay Hassan avait décidé que l'amel d'Oudjda, en personne, viendrait verser les 2.500 francs

---

1 Il y avait d'autant plus urgence, pour nous, à nous montrer en force dans le Sud Oranais, que les Hamyan Djemba avaient envoyé une députation au Sultan du Maroc et que les Chaafa lui avaient fait conduire un cheval de gada, qu'il avait d'ailleurs refusé. El Hadj El Habib ould Mebkhout, toujours en dissidence, et son frère El Hadj Ahmed, inféodé aux Derkaoua, étaient allés trouver Si Kaddour Ben Hamza pour l'engager à venir camper avec eux, à Oglat Cedra. Enfin, El Hadj Ahmed ould Mebkhout s'était rendu près de l'amel d'Oudjda et lui avait proposé de servir d'intermédiaire entre lui et les Hamyan pour leur faire faire défection.

touchés abusivement entre les mains d'un officier français, sur un point voisin de la frontière.

Le commandant Ben Daoud fut délégué à cet effet ; il emmena avec lui un peloton de Chasseurs et un certain nombre de cavaliers indigènes. L'entrevue eut lieu à Magoura, le 23 mai 1877, et les 2.500 francs récupérés furent immédiatement distribués aux caïds des Hamyan Djemba, qui se gardèrent bien de les répartir entre leurs administrés et en conservèrent la totalité pour eux.

*
* *

En fin janvier 1877, un certain nombre de tentes des Oulad Nehar étaient parties en dissidence au Maroc dans le but de se soustraire aux réquisitions des bêtes de somme pour la colonne de Flogny. Parmi elles se trouvaient dix-huit tentes des Oulad Sidi Chadli. Toutes ces tentes allèrent s'installer chez les Beni Bou Hamdoun. Elles ne rentrèrent que quinze mois plus tard.

On avait espéré que la restitution des 2.500 francs opérée au nom du Sultan par l'amel d'Oudjda prouverait suffisamment aux dissidents que les Gouvernements français et marocain étaient d'accord pour faire cesser toutes causes de troubles entre les deux pays voisins. Pour compléter cette œuvre, l'Autorité supérieure avait écrit au caïd dissident des Oulad Mansourah, El Hadj El Habib ould Mebkhout, que l'aman lui serait accordé s'il rentrait sur le territoire algérien avec les tentes Hamyan se trouvant avec lui.

El Hadj El Habib ould Mebkhout ayant usé de moyens dilatoires, un délai lui fut fixé, à l'expiration duquel il ne vint pas à résipiscence.

Le 17 août 1877, tous les goums de Sebdou et de Daya furent réunis et dirigés sur les campements des dissidents. Le 19, nos cavaliers attaquèrent, à Tameskloufa, les tentes en défection des Beni Metharef, des Oulad Mansourah, des Bekakra et des Akerma, ainsi qu'un parti de Mehaya qui s'était joint à elles. Après un combat de quelques heures, les douars assaillis furent obligés de prendre la fuite et perdirent 1.100 chameaux, un grand nombre de poulains, d'ânes, de tapis et de tentes.

Au cours de ce combat, le caïd des Oulad Nehar, Djillali

Ben Ahmed, fut grièvement blessé. Il mourut le mardi, 2 octobre suivant, des suites de ses blessures.

*
* *

A la suite de ce décès, les différents douars des Oulad Nehar adressèrent à l'Autorité supérieure une série de pétitions en vue d'obtenir le fractionnement de leur tribu en deux parties.

On avait été habitué, jusque là, à voir en présence dans ce groupement, les compétitions et les rivalités des Oulad Sidi Chadli et des Oulad Sidi Djillali ; cette fois, c'était les douars qui, lassés d'être tour à tour les sujets de ces fractions, demandaient à séparer leur cause de celle de ces partis ennemis, parce qu'ils avaient toujours été les victimes de leurs luttes d'intérêts et qu'ils désiraient vivre tranquilles, en laissant les prétendants se déchirer entre eux.

La question était des plus délicates à trancher. Les Oulad Sidi Djillali, dont nous avions créé la puissance, étaient loin d'avoir, comme parti, la valeur des Oulad Sidi Chadli, lesquels, par leur manière brillante de se comporter au feu, avaient toujours constitué, aux Oulad Nehar, une noblesse d'épée, tandis que leurs rivaux, étrangers, avant notre arrivée, aux destinées de la tribu et dispersés dans les villages des Beni Snouss, n'étaient parvenus qu'à fournir quelques cadis à ces populations kabyles.

Cependant, placer toute la tribu des Oulad Nehar sous le commandement d'un chef tiré des Oulad Sidi Chadli aurait été une mesure présentant de nombreux inconvénients. Longtemps éloignée du pouvoir, cette fraction n'y serait arrivée qu'avec l'idée bien arrêtée de refaire sa fortune et de satisfaire toute une foule de vengeances endormies jusqu'à ce jour.

D'autre part, nous devions une certaine reconnaissance aux Oulad Sidi Djillali dont les trois aghas successifs du Maghzen et du Djebel du Sud, issus de ce groupement, nous avaient rendus de réels services.

Après avoir discuté la question sous toutes ses faces et avoir, à un certain moment, envisagé la nomination d'un étranger à la tête de l'assemblée de la tribu, l'Autorité supérieure prononça le fractionnement de ce groupement indigène en « Oulad Nehar Cheraga » et en « Oulad Nehar Gheraba ». La décision, en date du 28 novembre 1877, qui

sanctionna ce fractionnement, plaça Si El Hadj Ben El Bachir, cadi de la 64e circonscription, à la tête des Oulad Nehar Cheraga et Mohammed ould Djillali, fils du caïd décédé, à la tête des Oulad Nehar Gheraba.

Ces deux chefs indigènes ne restèrent d'ailleurs pas longtemps en fonctions ; ils furent révoqués en novembre 1878 comme étant rendus responsables, sinon de la fuite au Maroc, tout au moins de la non arrestation de bandits inculpés du pillage d'une caravane à Magoura, en 1876, qui s'étaient évadés des silos de la redoute de Sebdou.

Le 19 novembre 1878, Djillali Ben Abdallah, frère de l'agha du Djebel du Sud, fut nommé caïd des Oulad Nehar Cheraga et le nommé Bel Abbès ould Yahia fut placé à la tête des Oulad Nehar Gheraba.

Pendant ce temps, chez les Hamyan, El Hadj El Habib ould Mebkhout se décidait à rentrer de dissidence, mais toute une série de razzias se succédaient d'une façon ininterrompue dans la région du Chott Gharbi.

Alors que le commandant Ben Daoud, appelé à d'autres fonctions, quittait le commandement du cercle de Sebdou, le capitaine Jacobé du Haut, chef du Bureau arabe, avait été placé à El-Aricha qui, de ce fait, devenait, sinon en titre, tout au moins en fait, de nouveau une annexe. Il s'occupait exclusivement des Hamyan pour l'administration desquels on commençait à préconiser l'installation d'un poste à Méchéria, comme moyen susceptible de faire régner la paix sur tous les Hauts Plateaux oranais.

L'état d'insécurité se fit aussi sentir chez les Oulad Nehar.

Le 23 avril 1879, trois indigènes de ces tribus, envoyés en éclaireurs du côté de la frontière, furent surpris près de l'Oued Retem (entre El-Aricha et Sidi Aïssa) par un parti de dix-neuf cavaliers composé de Beni Guil et de Hamyan dissidents. Nos gens furent poursuivis à outrance jusque dans le massif montagneux du Tin Kial ; l'un d'eux fut tué et dépouillé, le second fut également dépouillé et ne dut la vie qu'à l'intervention d'un des agresseurs qu'il connaissait personnellement. Le troisième cavalier, mieux monté, parvint à s'échapper.

Le 1er mai suivant, un parti ennemi de dix-huit fantassins essaya d'enlever les troupeaux du caïd des Oulad Embarek, à Haci el Baadj, près de Magoura. Des cavaliers des Akerma, qui étaient dans les environs, parvinrent à

reprendre le bétail, mais les voleurs s'enfuirent dans le Djebel Sidi Labed et ne purent être rejoints.

Le 16 mai, un parti de 60 cavaliers environ, comprenant des Mehaya, des Beni Guil, des Doui Menia et des Hamyan dissidents, fit irruption sur notre territoire. Le 17, il pilla un petit convoi composé de quatre juifs et trois indigènes qui revenaient d'El-Aricha et tua l'un des indigènes. Le même jour, il s'empara, dans les environs de Taërziza, de 1.000 moutons environ, 7 ânes et 6 chameaux appartenant au caïd des Akerma : trois bergers furent tués, un autre grièvement blessé. Le goum des Oulad Nehar, prévenu par les éclaireurs placés près de la frontière, se mit à la poursuite des ravisseurs ; il les rejoignit le 18, tua un homme des Beni Guil et put ramener la majeure partie des troupeaux. Quant au butin enlevé aux Israélites, il ne put être repris.

Le 27 septembre 1879, vers 8 heures du soir, quatre prolonges du Train des équipages militaires venant d'El-Aricha et se dirigeant sur Sebdou, furent attaquées, à environ 9 kilomètres d'El-Aricha, par un groupe de 35 à 40 cavaliers appartenant aux Hamyan dissidents et aux Beni Guil. Le maréchal-des-logis commandant le détachement, deux conducteurs et quatre mulets s'enfuirent et parvinrent à regagner El-Aricha ; quatre autres conducteurs se sauvèrent à pied sur Sebdou où ils arrivèrent le lendemain matin. Deux conducteurs, les nommés Matiot et Cartier, du 13e Escadron du Train des équipages, furent tués par l'ennemi qui emmena, en outre, sept mulets, vola une partie des objets enfermés dans les caissons des prolonges et regagna rapidement la frontière [1].

A la suite de cette attaque, des réparations furent demandées au Gouvernement marocain. Le 19 novembre, un envoyé du Sultan arrivait à Sebdou et, en présence de quelques compagnies de Zouaves et de Tirailleurs, d'escadrons de Chasseurs d'Afrique et de Spahis et de nombreux chefs et cavaliers indigènes convoqués à cette occasion, il adressait au général Louis, commandant la Subdivision de Tlemcen, les excuses que l'empereur du Maroc faisait au Gouvernement français et payait, en outre, une somme de 19.000 francs pour les soldats tués et les animaux volés.

---

1 En 1884, M. Reuillon, commandant supérieur du cercle de Sebdou, fit élever une pierre commémorative sur l'emplacement où cette attaque avait eu lieu, en souvenir de la mort des soldats Matiot et Cartier.

En avril 1880, le caïd d'Oudjda faisait arrêter un certain nombre de Hamyan dissidents qui s'étaient retirés dans cette ville et nous les remettait. Parmi eux se trouvaient toute une série de contumaces ayant pris part aux actes de banditisme précédemment cités.

*
* *

Il n'y a pas lieu de continuer à relater les autres brigandages qui furent accomplis à la même époque, principalement chez les Hamyan. Mais, pour la bonne compréhension des événements qui suivirent, il est nécessaire de rappeler la situation générale des Oulad Sidi Cheikh dissidents.

Au commencement de 1878, le jeune Si Hamza ould Bou Bekeur [1], qui vivait près de son oncle Si Kaddour Ben Hamza, se brouilla passagèrement avec ce dernier et vint se livrer aux Autorités françaises. Celles-ci se montrèrent peu généreuses à son égard et l'internèrent à Mascara. Il sollicita, quelques mois plus tard, l'autorisation d'aller à El Abiod Sidi Cheikh pour prier sur les tombeaux de ses ancêtres et, le 8 novembre 1878, s'enfuit et regagna les campements de ses oncles Si Kaddour Ben Hamza et Si Eddine Ben Hamza, installés sur l'Oued Guir, dans les environs d'Igli.

Il avait été aidé dans sa fuite par différents serviteurs religieux et par le marabout Bou Amama, le futur chef de l'insurrection de 1881.

Si Lalla ould Bou Bekeur était campé avec ses neveux chez les Doui Menia. Son frère, Si Zoubir ould Bou Bekeur, mourut au Gourara en 1879.

Les Oulad Sidi Cheikh Gheraba étaient installés sur le territoire marocain et campaient dans le Sud de l'amalat d'Oudjda.

Quelques-uns avaient rejoint Si Allal [2], le cinquième fils

---

1 Si Hamza ould Bou Bekeur était le fils de Si Bou Bekeur ould Hamza, qui avait été bachagha de Géryville et qui était mort le 23 juillet 1862, probablement empoisonné. Si Hamza ould Bou Bekeur était né en 1859. Il devint plus tard agha du Djebel Amour.

2 Si Allal ould Sidi Cheikh devait, ultérieurement, aller résider, en 1886, à Mazaria (entre Ouezzan et Meknès), dans une propriété appartenant à Si El Hadj Abdesselam, chérif d'Ouezzan, sous la protection duquel il s'était placé. Il s'installa ensuite à Guefaït, en octobre 1887, puis chez les Beni Guil avec presque tous les Oulad Sidi Cheikh Gheraba.

de Sidi Cheikh Ben Tayeb, qui était, à la mort de son frère Si Maamar, tué à Nefich, devenu le chef nominal de la branche cadette des Oulad Sidi Cheikh.

Si Sliman Ben Kaddour, échappé de Meknès où le Sultan l'avait interné, était revenu s'installer, le 12 juin 1881, chez son cousin Si Allal, au milieu des tribus marocaines voisines de notre frontière. Il était en rivalité avec Si Kaddour Ben Hamza et s'efforçait d'attirer à lui les tentes des Trafi dissidents et des Zoua Gheraba qui formaient le noyau des contingents du chef des Oulad Sidi Cheikh Cheraga.

Il y avait des dissensions sérieuses entre les deux branches des Oulad Sidi Cheikh et, d'autre part, les populations en défection étaient harassées et fatiguées de la vie d'aventures et de misères qu'elles étaient obligées de mener. L'ère des grands coups de main et des fructueuses razzias paraissait près de finir, les sévères échecs qu'avaient subis les insurgés à différentes reprises avaient réduit leur nombre et découragé beaucoup d'entre eux.

Depuis l'affaire de Mengoub (au Sud de Benoud) Si Kaddour Ben Hamza avait vu ses ressources et son influence diminuer et il cherchait à reconstituer ses contingents en faisant appel aux Doui Menia et aux Beraber.

Son frère Si Eddin ould Hamza avait bien, en 1879, effectué à Brezina (cercle de Géryville) une razzia d'un millier de chameaux sur les Derraga et les Oulad Ziad, mais ce n'était là qu'une action de surprise isolée qui n'influait en rien sur le déclin où se trouvait l'insurrection.

*
* *

L'insurrection de Bou Amama en 1881 n'eut pas d'effet direct dans la région d'El-Aricha.

A plusieurs reprises, Bou Amama vint camper à l'Ouest du Djebel Antar, mais il ne tenta aucune action de guerre contre les Oulad Nehar ou contre les Angad [1].

---

1 Le 20 avril 1881, vingt-six tentes des Angad marocains, au cours de luttes intestines entre les divers groupements de l'amalat d'Oudjda, se réfugièrent sur notre territoire, furent désarmées et dirigées sur El Gor. Vers la même époque, M. Delcambe, administrateur de la commune mixte de Sebdou, cherchait à faire rattacher la tribu des Angad algériens et la région d'El Gor au Territoire civil et donnait comme unique raison, à l'appui de sa demande, « que ce rattachement augmenterait les ressources de sa comuune-mixte ».

Quant aux Hamyan, dès la seconde quinzaine de février 1881, les Djemba, presqu'en totalité, usant de leur soi-disant qualité de sujets marocains, s'étaient soustraits à notre autorité et s'étaient placés sous les ordres du sultan Moulay Hassan.

Les caïds des Oulad Toumi, Sendan, Oulad Serour, Oulad Ahmed, Fradhi et les anciens caïds révoqués El Hadj Lazereg, des Sendan et El Badaoui, des Meghaoulia, s'étaient mis à la tête de ce mouvement.

Seuls, les caïds des Megan, des Oulad Messaoud, des Meghaoulia et des Oulad Farès étaient restés sous notre commandement avec quelques tentes.

Par contre, les Chaafa nous restaient fidèles. Ils opérèrent, dans le courant des mois de juillet, d'août et de septembre, d'importantes razzias contre les insurgés et se soumirent sans difficulté aux lourdes réquisitions en hommes et animaux qui leur furent imposées, ainsi d'ailleurs qu'aux Oulad Nehar et aux Angad.

Le fait suivant vint troubler leur tranquillité :

Si Sliman Ben Kaddour, après avoir rejoint les campements de son cousin Si Allal, s'était mis en rapport avec nous et avait cherché à s'appuyer sur le Gouvernement français pour se faire donner, par le sultan Moulay Hassan, le commandement des tribus marocaines du Sud.

Pour prouver sa bonne volonté, il avait obtenu de Bou Amama la remise de sept Espagnols (deux hommes, un petit garçon, trois femmes et une petite fille) capturés lors du pillage des chantiers d'alfa au Sud de Saïda, et avait fait reconduire ces prisonniers à Sebdou.

Lorsqu'il vit que nous n'étions pas disposés à favoriser son projet, il se tourna contre nous et opéra, le 17 novembre 1881, entre Ang-El-Djemel et Djebel Amrag (au Sud du Chott Chergui) une importante razzia contre les Oulad Mansourah et les Akerma.

Les 10, 11 et 12 décembre suivants, la colonne d'Aïn Ben Khelil, sous les ordres du colonel de Négrier, et celle d'El-Aricha, commandée par le colonel Crouzet, marchèrent en représailles contre les Mehaya, dont un certain nombre avaient pris part à l'action du 17 novembre et leur enlevèrent environ 3.000 moutons.

Le 27 janvier 1882, le goum de la colonne d'Aïn Ben Khelil, renforcé par tous les cavaliers des Hamyan restés fidèles et par 70 Djaffra, de Saïda, attaqua, à Haci Sefra,

dans la plaine du Tamlelt, un rassemblement de dissidents ayant pris également part à la razzia contre les Akerma et les Oulad Mansourah. L'ennemi eut 61 tués, parmi lesquels Ali ould Mohammed Ben Kholkhal, ex-caïd des Oulad Embarek, qui s'était montré l'un des plus acharnés contre les Hamyan Chaafa, à Ang-El-Djemel.

Au commencement de mai 1882, à la suite de l'attaque d'une mission topographique dans le Chott Tigri, une certaine effervescence se produisit.

Un rassemblement ennemi se forma dans l'Oued Charef [1] (au Sud de Berguent). Des mesures de surveillance durent être prises sur la frontière où des postes furent installés à Méchamich, au Koudiat Debagh, au Kheneg El Adha et au Teniet Sassi. Une petite colonne française vint camper à Sidi Djillali.

Cela n'empêcha pas les dissidents et les Marocains de diriger une série de coups de main et d'agressions contre nos ressortissants.

Le 3 mars 1882, un djich marocain enlevait un troupeau de 25 bœufs aux gens du ksar de Mazzer (tribu du Khemis). Quelques jours plus tard, des Beni Hamlil tombaient sur les gens du douar Oulad Malah, des Oulad Nehar Cheraga, et leur enlevaient du bétail et des armes.

Le 28 avril suivant, quatre Marocains volaient, à Taddert (Oulad Nehar Gheraba), 36 bœufs, après avoir tué l'un des bergers et grièvement blessé l'autre.

---

1 Pendant que le général Delebecque opérait dans l'Extrême-Sud avec les brigades Louis, Colonieu et Swiney, la colonne de Ras el Ma (lieutenant-colonel Duchêne, puis lieutenant-colonel Regnier) jouait un rôle de surveillance et d'observation ; la colonne d'El-Aricha (colonel de Pitray,, puis colonel Crouzet et enfin lieutenant-colonel Duchêne) exécutait diverses reconnaissances entre la frontière du Maroc et le Chott Gharbi.

Après l'incursion de Si Sliman Ben Kaddour sur les Akerma et les Oulad Mansourah, le colonel Crouzet se mit en marche pour lui interdire le retour au Maroc. Sa colonne parcourut 78 kilomètres en dix-huit heures ; lorsqu'elle arriva dans le Chott Gharbi, à Oglat El Beïda, Si Sliman Ben Kaddour venait de s'échapper avec ses contingents (18-23 novembre 1881). La colonne opéra alors une razzia sur les Mehaya, du 11 au 15 décembre, puis une autre du 23 décembre 1881 au 3 janvier 1882.

Le 14 mai 1882, la colonne d'El-Aricha se dirigea sur l'extrémité ouest du Chott Gharbi pour atteindre les contingents ennemis remontant vers le Nord après l'affaire de Temaïd Bou Salem (affaire du Chott Tigri). Elle poussa jusqu'à l'Oued Charef où sa cavalerie atteignit l'ennemi et lui tua 80 hommes.

La colonne rentra à El-Aricha le 23 mai.

La colonne de Ras el Ma s'était portée en même temps à Kesdir, dans le Chott Gharbi (14-24 mai 1882).

Le 6 septembre, un djich composé de trois indigènes des Sendan (Hamyan Djemba dissidents), pénétrait sur le territoire des Angad jusqu'à El Gor et enlevait, en plein jour, six chameaux à un cavalier du Maghzen de cette tribu. Des goumiers des Angad montèrent immédiatement à cheval dès qu'ils furent prévenus, parvinrent à rejoindre le djich sur le territoire de la commune mixte de Sebdou, prirent un des animaux volés et arrêtèrent un des bandits ; un des nôtres fut blessé au cours de cette action.

A la suite de ces faits, de nouvelles mesures de précaution furent prises : 1° un poste de six hommes fut installé à l'Aïn Medderba et un poste de quatre hommes à Oglat Tin Kial.

2° Des patrouilles de cavaliers fournis par les Oulad Nehar Cheraga parcoururent le pays compris entre El Aouedj, El Oudjeïrat et Haci Sidi M'Hammed.

3° Chez les Angad, trois postes furent mis en surveillance au Djebel Ouargla, au Djebel Takfart et au Djebel Komiti.

4° Enfin, des postes de cavaliers furent placés au col de Mechamich et à El Mieteur, dans la forêt, à la limite des territoires des Angad et des Oulad Ourriach.

Ces mesures de précaution n'empêchèrent pas des contumaces des Oulad Nehar Cheraga, réfugiés au Maroc depuis 1879, de venir dans la nuit du 13 au 14 octobre 1882, enlever trois juments dans le village de Mazzer.

*
* *

Au commencement de 1883, Si Kaddour Ben Hamza campait au Tafilalet avec quelques Trafi et Laghouat Ksel ; Si Sliman Ben Kaddour et Bou Amama étaient installés sur la Saoura. Ces deux derniers, après avoir eu des démêlés avec les Doui Menia qu'ils avaient razzié, les avaient obligés à accepter leurs conditions consistant à leur fournir, ainsi que les Oulad Djerir, les contingents qu'ils pourraient leur demander.

Ces deux marabouts conservaient aussi auprès d'eux quelques Trafi, mais ces derniers étaient peu disposés à leur prêter un concours actif et aspiraient à revenir dans la région de Géryville.

De tous côtés, aussi bien chez les Hamyan que chez les Oulad Sidi Cheikh, les tentes des dissidents demandaient à rentrer et l'influence des marabouts sur les contingents

qu'ils avaient jusqu'alors réussi à conserver près d'eux commençait à diminuer.

Les premiers, les Oulad Sidi Cheikh Cheraga, entrèrent en négociation avec l'Autorité française et, en mai 1883, Si Eddin Ben Hamza revint sur notre territoire avec Si Hamza ould Bou Bekeur, ramenant les Oulad Sidi Cheikh Cheraga, les Trafi et les Laghouat Ksel.

Si Kaddour Ben Hamza ne les suivit pas, simplement parce qu'il ne voulait pas violer le serment qu'il avait publiquement fait « de se garder toujours de toute souillure du contact avec l'Infidèle ». Mais il accepta une pension annuelle de 15.000 francs qui, en 1884, fut portée à 18.000 francs.

Si Lala ould Bou Bekeur, après s'être retiré d'abord à El Goléa, puis à Hassi-in-Bibal, entre le Touat et El Goléa, finit par déclarer qu'il se plaçait sous la protection du Gouvernement français. (Il ne fit toutefois acte de soumission absolue que le 19 juillet 1895. Il mourut quelque temps après, en janvier 1896).

Si Sliman Ben Kaddour, réduit à ses propres ressources, remonta vers le Nord et vint s'installer sur l'Oued Guir. Les faibles moyens dont il disposait ne lui permettant pas de tenter un coup de main de notre côté, il chercha à reconstituer ses approvisionnements et gagner à sa cause de nouvelles fractions marocaines. Il vint camper chez les Oulad El Hadj, n'ayant autour de lui qu'une centaine de tentes et environ soixante chevaux. Tous ses efforts se tournèrent vers les Beni Guil qui, de tout temps, avaient été bien disposés en sa faveur. Seul, il conservait encore de l'activité et de l'énergie au milieu des difficultés qui l'entouraient.

Si Allal et Si Tayeb, fatigués de la vie errante qu'il leur faisait mener, se retirèrent de la lutte et se mirent sous la protection du chérif d'Ouezzan, Si El Hadj Abdesselam.

Quant à Bou Amama, craignant de servir d'otage à Si Sliman Ben Kaddour, en vue d'une négociation pour sa rentrée en grâce avec le Gouvernement français, il se sauva à pied, dans le courant de juillet 1883, accompagné de quelques proches parents et transportant, sur trois chameaux, ses effets les plus précieux. Il se retira à Figuig, au ksar d'El Hammam Foukani, où il possédait quelques biens.

Averti de ce départ clandestin, Si Sliman Ben Kaddour, qui était alors campé à Haci El Hamar, se mit inutilement à sa poursuite ; n'ayant pu le rejoindre, il tomba, à son tour, sur des Hamyan Djemba qui avaient fait partie de la suite de cet agitateur et les dépouilla complètement.

Contrairement à ce qu'il avait espéré, il ne put entraîner les Beni Guil dans l'action qu'il voulait effectuer contre nous. Ces derniers prirent une attitude hostile à son égard, à l'instigation du Maghzen d'Oudjda qui était venu lever l'impôt chez eux. Il estima alors qu'il ne lui restait plus qu'à se rendre, mais émit encore la prétention de poser des conditions. A cet effet, il envoya à Sebdou deux émissaires porteurs de lettres dans lesquelles il demandait l'aman au Gouvernement français. Il fut répondu verbalement à ses envoyés que la seule chose qui pût être admise par le Gouvernement français était sa reddition sans aucune condition.

Au même moment, l'amel d'Oudjda, avec 700 cavaliers des Beni Guil, tentait de s'emparer de sa personne. Si Sliman Ben Kaddour en fut réduit à se réfugier chez les Beraber. Il périt là, misérablement, assassiné par les Aït Bou Chaouène qui l'attirèrent dans un guet-apens, agissant d'après les ordres du Sultan qui leur avaient été transmis par Si Abdelmalek, amel d'Oudjda. Son fils, Sidi Cheikh, fut également blessé d'un coup de feu pendant cette affaire. Transporté à Oudjda et remis à l'amel, il succomba quelque temps après des suites de ses blessures.

Ce grave événement ne pouvait qu'influer d'une manière heureuse sur la situation politique de la région. En effet, on vit enfin rapidement le calme apparaître.

*
* *

Chez les Oulad Nehar Gheraba, quelques résistances s'étaient fait sentir lorsqu'il avait fallu fournir des animaux de transport pour la formation des convois suivant les colonnes. Un certain çoff avait adressé des réclamations mensongères contre le caïd Bel Abbès ould Yahia qui avait forcé l'obéissance de ses administrés. Des dénonciations calomnieuses, des lettres anonymes, des plaintes mensongères avaient été lancées en vue de déprécier aux yeux de l'Autorité française ce chef indigène.

Toutes ces intrigues étaient menées en sous-main par

l'agha du Djebel du Sud qui aurait voulu voir un membre de sa famille à la tête des Oulad Nehar Gheraba.

Ce ne furent là que des incidents de peu d'importance qui n'entravèrent en rien le travail de modifications administratives en préparation.

Chez les Hamyan, on constitua d'abord provisoirement une « Annexe volante » qui se rendit de tribu en tribu en attendant que l'ensemble de la confédération pût être réorganisé.

Par arrêté du Gouverneur général, en date du 4 juillet 1885, mis en exécution le 1[er] septembre suivant, la commune indigène et le cercle de Sebdou (composé du centre d'El-Aricha et des tribus du Kef, du Khemis, des Oulad Nehar Cheraga et Gheraba et des Angad) furent réunis à la commune mixte et au cercle de Lalla-Marnia.

A la suite de la suppression du cercle de Sebdou, le centre d'El-Aricha et les cinq tribus ci-dessus désignées formèrent une annexe du cercle de Marnia dont le chef-lieu du commandement fut placé à El-Aricha.

Les Hamyan virent leur centre de commandement reporté à Méchéria et cessèrent de dépendre de la Subdivision de Tlemcen.

(A suivre.)

Contributions au Préhistorique

DE LA PROVINCE D'ORAN

IV

INTRODUCTION

Ces nouvelles *Contributions* au Préhistorique de l'Oranie sont, comme les précédentes [1], une énumération de stations. Si, considérées à part, un grand nombre de ces stations n'offrent qu'un médiocre intérêt, le tableau d'ensemble prouve, une fois de plus, que le département d'Oran est un vaste champ d'exploration pour ceux qui voudront bien s'adonner à l'étude de la Préhistoire de l'Afrique du Nord.

Comme dans les publications antérieures, j'adopte la répartition par arrondissements et le classement par ordre alphabétique des communes et hameaux.

1° ARRONDISSEMENT D'ORAN

Aïn Beïda (de la M'leta). Hameau de la commune d'Hammam bou Hadjar, à 7 kilomètres au Sud d'Er-Rahel. (Feuille d'Etat-Major de Lourmel.) [2]

Belle source non loin de laquelle se trouve, à 60 mètres au S.-E., une butte surmontée d'un grand foyer en plein air. Le terrain étant cultivé en céréales, l'exploration ne peut être fructueuse qu'après la moisson ou les labours.

---

1 *Préhistorique de la province d'Oran* in *A. F. A. S.*, Congrès de Nantes, 1898.

Nouvelles contributions au Préhistorique de la province d'Oran (*Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1905).

Contributions au Préhistorique de la province d'Oran (*loc. cit.* 1910).

2 Toutes les localités citées dans ce travail sont portées sur les cartes d'Etat-Major au 50.000e ou repérées d'après ces cartes.

A la surface, et surtout sur la pente S.-E., où les objets sont moins rares, j'ai recueilli :

D'assez nombreuses pièces de *Bos opisthonomus* Pomel.

Une molaire inférieure d'*Antilope bubalis* Pallas.

Des fragments d'os longs humains et des phalanges.

Industrie. — Les silex sont plutôt rares et peu retouchés ; il y a quelques lames épaisses et des nuclei. Deux lames de silex jaune de miel ont la pointe quelque peu recourbée en bec de perroquet.

A signaler encore une pointe fine retouchée des deux côtés, deux silex à bords convexes retouchés, à pointe émoussée, un grattoir allongé, des lames épaisses, étroites, à encoches, des galets percuteurs, une valve de pectoncle.

A citer tout particulièrement un gros instrument en silex long de 0^m 11, large de 0^m 03 et épais de 0^m 025, plat en dessous, grossièrement retouché sur les bords avec une large encoche d'un côté.

Aïn-el-Arba (Feuille d'Aïn Témouchent).

Ruines berbères d'Aïn Mizeb (7 kilomètres au S.-S.-E. d'Aïn el Arba). — Ces ruines situées sur la rive droite de l'Oued Besbès, en face la source de Mizeb, sont indiquées sur la carte d'Etat-Major. Elles couvrent à peu près un hectare et sont en très mauvais état. Parmi les amoncellements de pierres on ne distingue, à fleur de sol, que quelques mètres d'alignements doubles.

A la surface du sol la poterie n'est ni abondante ni caractéristique. Un seul échantillon ornementé présente quelque intérêt.

Il y a des fragments de meules en basalte compact, à faces parallèles, de 0^m 20 de rayon, percées au milieu. Leur épaisseur n'est que de 5 à 6 centimètres. En résumé, ruines sans intérêt.

Silex taillés et quelques quartzites sur le plateau et le sentier à 2 kilomètres à l'Est de l'Aïn Mizeb. Aussi, à 1 kilomètre 800 au Sud.

Chabet Azgoum. (3 kilomètres 500 au S.-S.-O. du village). — Près de la naissance d'un ravin tributaire du flanc gauche du chabet Azgoum, à environ 700 mètres au Nord de la cote 166, l'ancien ravinement a été jadis nivelé par des apports d'argiles de décalcification d'un rouge brun qui ont été ravinées à leur tour. Aujourd'hui il ne reste que quelques témoins de 1 mètre de hauteur. La table de ces témoins est couverte de déchets d'atelier, éclats de quartzite et de silex. Les pièces retouchées sont rares.

Le problème se pose de savoir si les silex sont réellement de surface, ou s'ils ont été mis en liberté par le lavage des terres.

Quoique j'aie retiré deux ou trois silex des parois des témoins, je ne veux avancer aucune hypothèse, car je n'ai pas fouillé la station.

Il y a là une des stations les plus intéressantes au point de vue des déductions à en tirer. On sait que les instruments grossiers, surtout ceux en quartzite, sont très souvent en relation directe avec les dépôts limoneux de décalcification des régions calcaires et que le ruissellement les met à nu.

Aïn-el-Turck (Feuille d'Oran).

Carrière de meules berbères. — Je cite pour mémoire la carrière découverte par M. Vassas et qui a fait l'objet d'une note récente [1].

Andalouses. — Voir El Ançor.

Arbal domaine[2]. (Feuille d'Arbal).

Sidi Ralem (6 kilomètres S.-E. d'Arbal). — Un tumulus à 500 mètres au N.-E. de la cote 690. Il est carré, de trois à quatre mètres de côté et fait de moellons subéquarris, peu saillants.

Un foyer à 3 kilomètres 500 au S.-S.-O d'Arbal, au Nord du Chabet El Aricha, à 200 mètres au S.-E. de la cote 164. Peu important.

Aïn Moussine. — A 1.500 mètres S.-S.-E. d'Arbal, foyer entre le sentier et la source. Eclats de silex relativement peu nombreux. Recueilli deux belles lames : l'une aiguë, à dos retouché, longue de 0^{m} 048, l'autre, de même facture, mais à pointe cassée ; aussi un petit galet percuteur et un morceau d'œuf d'autruche. Vu quelques esquilles d'os. La couche archéologique n'apparaît pas nettement, mais elle doit exister.

Aïn Foukral. — 3 kilomètres 500 au Sud d'Arbal. Auprès de la source, la couleur très noire du sol marque un foyer. J'y ai recueilli quelques silex.

Hammar el Berramou. — A 4 kilomètres à l'E.-S.-E. d'Arbal. Sur un des points culminants, cote 452, la carte indique des « Ruines ». Il y a là une enceinte circulaire de huit mètres de diamètre et faite de pierres dressées. Quelques pierres sont brutes, mais le plus grand nombre sont équarries, de dimensions variables : 0.30 × 0,40, 0,60 × 0,40, toutes saillantes de 0^{m} 30 à 0^{m} 50. A l'intérieur, on distingue une dépression qui semble indiquer l'emplacement d'un tombeau violé. Entre la dépression et l'enceinte, on ne voit pas de traces d'anneaux

1 DOUMERGUE. — *La plage d'Aïn-el-Turck* in *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1915, p. 213.

2 Il ne faut pas confondre le domaine d'Arbal situé sur l'emplacement de la *Regiæ* romaine avec Arbal station du chemin de fer P. L. M. La voie ferrée Oran-Hammam bou Hadjar dessert les deux Arbal.

concentriques, d'ailleurs difficiles à établir sur le sol rocheux. Malgré cela, le tout a bien l'aspect d'un tombeau ayant des analogies avec les tumuli ordinaires.

La présence de pierres équarries est bien suggestive. La région ayant été occupée par les Romains, les pierres de l'enceinte paraissent provenir de quelque construction romaine disparue. On est donc fondé à admettre que le tombeau est postérieur à l'époque de l'occupation romaine. Il y a là un fait qui ne manque pas d'intérêt.

Haouitas. — Entre Saint-Maur, Arbal et Tafaraoui, dans toute une série d'haouïtas, qu'il est inutile d'énumérer j'ai constaté la présence de galets, jusqu'à huit. Les noirs (parfois des silex) et les subglobuleux y dominent. Ces derniers étant plus rares dans les oueds étaient les plus recherchés.

Dans une haouïta de quelque importance j'ai vu le talon d'une hache verte, subcylindrique, piquetée.

Les beaux instruments en pierre polie paraissent se trouver plutôt dans les koubbas, les grands haouchs et les haouitas de grand renom. Cela prouve que les indigènes attachent un plus grand prix à ces instruments artistement façonnés par l'homme quoiqu'ils en ignorent l'origine.

Arcole (Feuille d'Oran).

Batterie espagnole. Première bergerie [1]. — Je n'ai pas cessé depuis dix ans d'aller revoir de temps en temps cette intéressante station, que j'ai déjà citée deux fois [2]. Jusqu'à maintenant j'ai récolté une vingtaine des petits trapèzes pédonculés antérieurement décrits (Fig. 1 et 2) [3] [4].

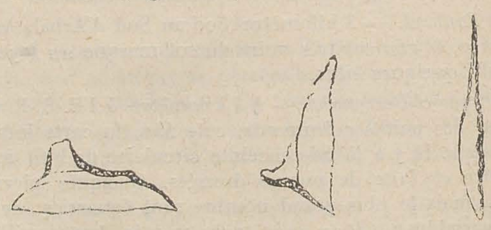


Fig. 1, 2 et 3 *(Gr. nat.)*

---

1 Cette station qui se trouve sur la commune d'Arcole est bien plus près d'Oran que du village d'Arcole. Elle est située près de la 1re bergerie, à environ 2 kilomètres au N. E. du Vieux Fort. De Gambetta il faut presque une heure pour s'y rendre.

2 *Contributions* (1905, rubrique Oran) ; 1910 (rubrique Arcole).

3 *Loc. cit.*, 1910 fig. 1 et 2.

4 M. Estaumié a trouvé au Kreider, avec des silex ordinaires, un trapèze pédonculé *du même type* mais plus épais et moins élégant.

J'ai en outre trouvé deux perçoirs aussi en silex, dont l'un entier, long de 30 millimètres et épais de 1 millimètre sur le dos. La pointe, retouchée des deux côtés, est effilée comme une aiguille. (Fig. 3). On est confondu en voyant cette merveille qui montre l'habileté de l'ouvrier à se jouer de la fragilité de la matière.

Mais la découverte la plus importante est celle d'une belle pièce de poterie, une jarre (fig. 4) recueillie en cinquante morceaux et que j'ai eu la satisfaction de reconstituer presque entièrement. Seul le rebord était incomplet. Je l'ai reconstitué avec

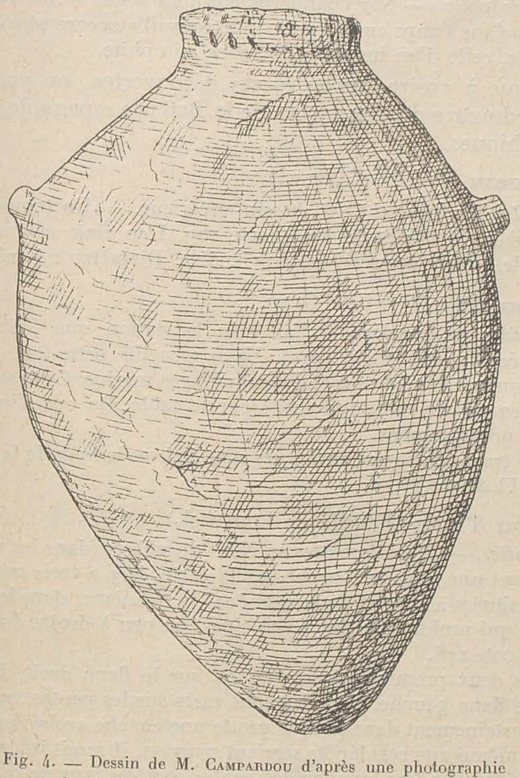


Fig. 4. — Dessin de M. Campardou d'après une photographie de M. Dominique Casabianca (Réduction au 1/4).

du plâtre (a) pour joindre les deux seuls fragments retrouvés. On remarquera à gauche trois gravures en graines de melon qui devaient se répéter sur tout le pourtour. Le manque de symétrie est aussi à considérer.

Les dimensions sont : hauteur 0,44 ; plus grand diamètre 0,30. La poterie est assez fine, noire dans le milieu de son épaisseur qui varie de 13 à 14 millimètres, vers le bas, à 10 et 7 millimètres dans le haut. Le fond est un culot massif dont j'ai recueilli plusieurs exemplaires semblables dans les grottes d'Oran.

C'est M. le lieutenant Campardou auquel je faisais visiter la station qui attira mon attention sur l'affleurement d'une section de la poterie dont nous déterrâmes ensemble les fragments. Par un heureux hasard le vent avait, ce jour-là, enlevé le sable mouvant et nettoyé la légère croûte siliceuse qui recouvre la station.

Hache polie. — Sur l'emplacement d'un foyer voisin j'avais fait, quelque temps auparavant, une trouvaille encore plus intéressante, celle d'un morceau de hache en ophite.

J'aime à croire, qu'après ces découvertes, on voudra bien admettre que les foyers de la Batterie espagnole sont néolithiques.

Arzew (Feuille d'Arzew.)

Chabet Hadjiret el Guet, bassin supérieur. — Un tumulus à 400 mètres à l'O.-S.-O. de la cote 229. L'enceinte extérieure, faite de pierres dressées, est très visible. Diamètre : 4 mètres.

Bou Sfer (Feuille d'Oran.)

Falaises de Coralès. — J'ai revu la station que j'ai déjà signalée (*Contributions*, 1910). J'y ai recueilli, cette fois, quelques lames cacholonnées et des coquillages marins. Cette station est bien un foyer littoral caché par le sable. De peu d'importance probablement.

Des traces de foyers analogues sont éparses le long de la côte. (Voir El Ançor.)

Bou Tlelis (Feuille de Lourmel.)

Grottes. — A 2 kilomètres au Nord du village, dans les ravins formant une grande fourche sur la carte, il y a trois grottes : deux situées à l'Ouest de la cote 302, la troisième, dans le petit ravin qui prolonge le ravin principal, un peu à droite du Nord de la cote 176.

Des deux premiers abris, l'un est sur le flanc droit, l'autre sur le flanc gauche. Les silex sont rares sur les pentes ; mais il y a certainement dans chaque grotte une couche archéologique. Lors même que ces dépôts seraient pauvres, il serait intéressant de les fouiller, car les silex des pentes sont du type de ceux du Djebel Bougoug, c'est-à-dire grossiers, épais, taillés à larges éclats [1].

1 DOUMERGUE. — *Contributions* (1905) p. 399 *(Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran).*

Butte de la gare. — A 300 mètres au Sud de la gare de Bou Tlélis se trouve une butte bordée au Sud par le chemin qui traverse la plaine de l'Ouest à l'Est. Sur ce tertre cultivé paraît s'étaler un grand foyer car, sur la pente du chemin qui longe le pied sud, on voit de nombreux petits éclats de silex et quelques exemplaires grossiers des plateaux. J'ai recueilli des fragments de lames, de moules, d'hématite. Il y aurait grand intérêt à fouiller cette station pour aider à caractériser l'industrie des environs de Bou Tlelis.

Tumuli. — A 4 kilomètres 300 au N.-O. de Bou Tlelis, entre les cotes 259 et 285, à l'entrée et à gauche du chemin qui se dirige vers le N.-E., on voit les restes d'un tumulus fort intéressant. (Fig. 5.)

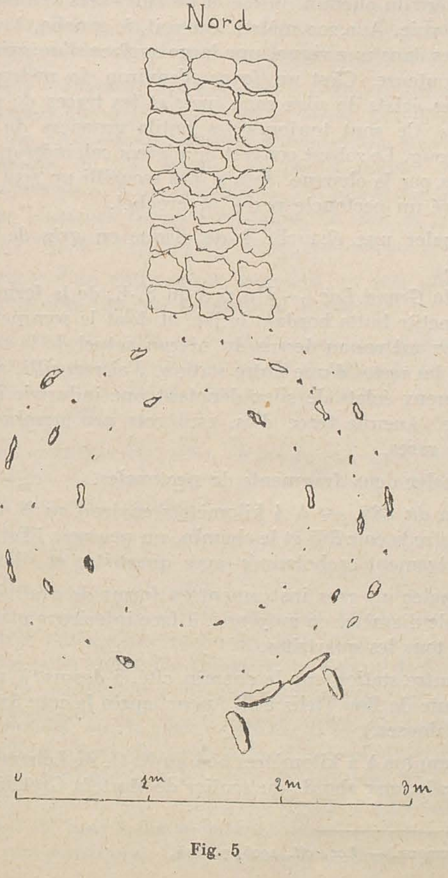


Fig. 5

Les gradins concentriques et certaines pierres sont assez saillantes. Du côté du S.-E. deux pierres dressées, distantes de 0^m 80 et parallèles, semblent marquer l'entrée d'un couloir que ferme l'enceinte extérieure. Du côté opposé, il y a un pavage de moellons rectangulaires, long de deux mètres et large de un mètre et qui rappelle celui d'Aïn el Meharras, près de Tlemcen [1]. Le tout a dû être entouré d'une enceinte de pierres dressées, dont trois sont encore bien apparentes. Diamètre : trois mètres environ. Sur le tumulus les indigènes ont établi une haouita.

Un autre tumulus en mauvais état se trouve dans le Djebel Bougoug, à 2 kilomètres au Nord du douar Ahmed ben Aïda.

Autre station. — A l'Ouest de la gare, on passe la voie ferrée, à la barrière du chemin du lac et on suit, vers l'Ouest, le côté sud de la voie. A 1.200 mètres, on voit, à gauche, à moins de 100 mètres dans une vigne, une large surface d'un gris cendré, très caillouteuse. C'est un foyer d'environ 40 mètres de diamètre. Les éclats de silex sont épais et les traces de retouches très rares. Ce sont toujours les outils grossiers du type du Dj. Bougoug. Le sol est couvert de pierres calcinées qui ont été dispersées par la charrue. Je n'ai pas recueilli un seul os ; mais j'ai trouvé un pectoncle percé au crochet.

A signaler une ébauche ? de disque en grès de 0,035 de diamètre.

Bord du Grand Lac. — Un peu au S.-E. de la ferme Lapert, sur une petite butte bordant le lac, et dont le sommet, cultivé, est à deux mètres au dessus du niveau actuel de la cuvette, se trouvent les restes d'une autre station. J'ai recueilli, sur le sol, de nombreux éclats de silex dénotant une industrie de facture médiocre. Aucune trace d'os, escargots peu nombreux, silex grossiers rares.

A signaler deux fragments de pectoncles.

Station du 385. — A 4 kilomètres environ au N.-O. de Bou Tlelis, entre la cote 385 et le chemin, un peu vers l'Est, quelques silex légèrement cacholonnés, avec quartzites et silex noirs.

A signaler un gros instrument en forme de grattoir grossier de 0.07 de diamètre en moyenne, à face inférieure plane comme presque tous les quartzites.

Une autre station sur le chemin cité ci-dessus, à 100 mètres de la route de Bou Tlelis à El Ançor, après la cote 322. (Feuille des Andalouses.)

Un tumulus à 2 kilomètres 500 au N.-O. de Lourmel, près de la cote 261, aux abords du sentier de Mostefa Greïdia à la cote

---

1 Doumergue. — *Loc. cit.* 1905, p. 414.

261, à 3-400 mètres environ avant le 261, sur une petite éminence à gauche du sentier. Le tumulus est effondré, quelques pierres de l'enceinte extérieure sont encore dressées. Diamètre, 8 mètres.

El Ançor (Feuille des Andalouses.)

Andalouses : Corniche de l'Est. — Sur la corniche dominant les falaises à l'Est des Andalouses les traces de foyers ne sont pas rares. De distance en distance on trouve quelques silex associés à des coquillages et à des fragments de quartzite identiques à ceux signalés dans le foyer de la falaise de Coralès (Bou Sfer). C'est aux abords de la cote 37, et sur le point culminant lui-même que les échantillons sont assez nombreux. Les lames sont assez communes. Les quartzites ne sont pas taillés et paraissent être les débris des pierres de foyer, mais leur faible volume fait encore douter de la véracité de cette attribution.

Aïn Ferz : (Versant des Habibas). — *Foyers littoraux.* — A 2 kilomètres 500 à l'O.-S.-O. de la ferme d'A. Ferz, dans la région de l'Aïn Maror, auprès d'une petite source située à 1.400 mètres de l'A. Maror, un peu à gauche du Nord, à 1.500 mètres au S.-E. de la cote 139, j'ai relevé des traces manifestes de plusieurs foyers avec lames de silex et coquillages : troques, pourpres, moules, une nasse, une melanopside.

Les traces d'un autre foyer se voient un peu plus haut, au N.-O. de la cote 139, sur la corniche maritime.

Plateau littoral de l'Ouest. — A l'Ouest de la ferme des Andalouses, le chemin qui part d'El Ançor aboutit à la mer. Il sépare la ferme des villas et d'un plateau sablonneux qui s'élève vers le massif des collines.

A 200-300 mètres des villas, en bordure de la corniche, traces d'une station ou d'un atelier. Gros éclats et nuclei à petites lames de silex très cacholonné.

Plus haut, après le premier ravin, à 1 kilomètre environ des villas, station plus nette avec petites lames et éclats cacholonnés. Un assez grand nombre de lames sont finement retouchées sur un côté. Il y a quelques lames de silex noirs et quelques autres faites d'une roche éruptive d'un rouge de brique vif qui rappelle celles des foyers de la région de Lourmel.

Tumuli. — Les tumuli sont relativement abondants à l'Ouest des Andalouses, sur le plateau d'Azoa et le massif de Lindlès. Sur le sol très égal, ils se détachent nettement et certains se distinguent à plusieurs kilomètres de distance. D'El Ançor on en voit deux ou trois se profiler sur la ligne d'horizon. Ils ont en général de huit à dix mètres de diamètre, les anneaux des gradins concentriques, faits de moellons bruts, sont parfois

assez apparents. Quelques-uns sont envahis par la broussaille qui les cache sous un massif de verdure.

Les plus saillants sont situés près des cotes ou sur les cotes 245, 328 (plateau d'Azoa), 239 (Sud), (Dj. Lindlès), etc.

On en retrouve aussi sur le plateau d'Aïn Ferz et jusqu'au delà du cap Sigale et de la crique d'A. Zaouab.

Je dois une mention particulière à un tumulus situé sur un des sommets du massif montagneux qui s'étend à l'Est du village d'El Ançor, à 500 mètres au S.-E. de la cote 340. Ce tumulus, effondré, très peu saillant, sans anneaux concentriques, est entouré d'une enceinte carrée de sept mètres de côté, très visible sur trois côtés et faite de pierres plantées de champ.

Dans le même massif, sur la crête à l'Est du ravin de la conduite d'El Ançor, dans un lambeau de grès grossier pliocène, à l'altitude de 330 mètres environ, j'ai relevé les traces d'une ancienne carrière à meules, berbères ou arabes, rappelant celle d'Aïn el Turk, mais moins étendue. Il n'y a que quatre ou cinq cuvettes.

Forêt de M'Sila. — Dans la forêt on rencontre çà et là des silex sporadiques grossièrement taillés, d'un blanc jaunâtre. Toutefois je puis citer deux stations dans le Djebel Azret el Eugab : à 500 mètres environ à l'Ouest de la maison forestière et à 2 kilomètres O.-S.-O., sur le mamelon situé au S.-E. de la cote 373.

Une autre station, au N. de l'Aïn Gueddara, cote 410.

Il est à remarquer que le plateau de M'Sabiha qui domine la forêt de M'Sila est en grande partie formé de silex du sahélien dont les débris sont nombreux dans les dépôts de pentes et de ruissellement. Aussi les éclats d'apparence taillés intentionnellement ne sont pas rares et en cherchant on peut constituer une collection d'éolithes.

Er Rahel (Feuille de Lourmel.)[1]

Les stations préhistoriques ne sont pas rares aux environs d'Er Rahel, surtout dans les régions de dunes où les sables mouvants soumis à l'action du vent, les couvrent ou les découvrent. Plusieurs sont certainement absolument cachées.

Il y a lieu de remarquer que les peuplades préhistoriques recherchaient les dunes pour leur installation, sans doute pour se soustraire à l'humidité d'un sol plus ou

---

1 M. L. Gentil a cité *(Thèse sur le bassin de la Tafna*, 1902, p. 465) du paléolithique à M'Sila. Je n'ai pas été assez heureux pour en retrouver.

moins imperméable, peut-être pour d'autres motifs que nous ignorons.

Des recherches que j'ai faites dans les environs d'Er Rahel, il résulte que le *Bos opisthonomus* était abondant dans cette région. D'une seule station, j'ai retiré, avec presque toutes les pièces du squelette, plusieurs séries dentaires que Pomel n'a pas connues. Une trentaine d'astragales, provenant au moins d'une vingtaine d'individus, prouvent la richesse du foyer dont je n'ai fouillé que la dixième partie.

En dehors des dunes, j'ai relevé les stations suivantes :

Cimetière. — Derrière le cimetière d'Er Rahel, à moins de 100 mètres, contre le chemin qui se dirige vers le S.-E., cote 123, épaisse couche archéologique (0,80), avec nombreux fragments de pierres calcinées. C'est un véritable foyer n'offrant que de maigres débris d'ossements. Une pourpre.

Ravin d'Aïne Rahel (3 kilomètres N.-N.-E. du village). — Non loin du débouché, sur le flanc gauche, au dessus d'une ancienne carrière de calcaire blanc marmoréen, formant escarpement, foyer caché par la broussaille. La tranche peu épaisse apparaît sur une assez grande longueur. J'y ai vu quelques fragments de silex, des helix, une valve de mytilus, un fragment d'os long d'un animal de grande taille.

Butte de la cote 93. — A 4 kilomètres 500 de la gare, en suivant la voie ferrée du côté de l'Est, sur la butte 93, entre la voie et le lac, silex grossiers, épais, assez nombreux. Une pointe en quartzite.

Tumulus. — Sur la berge du lac, à 3 kilomètres 500 au S.-E. du village, près d'un puits situé aux abords de la cote 88, vagues traces d'un tumulus.

Ferme Forène. — A 2 kilomètres à l'Est de la gare d'Er Rahel, entre la cote 86 et le lac, silex épars. Il y a des éclats d'ophite, ce qui ne manque pas d'intérêt, cette roche n'ayant guère été employée que pour les haches néolithiques.

Grotte de l'Hyène. — Dans le ravin au Sud de celui de l'Aïne Rahel, à deux kilomètres à l'Est du village. Du kilomètre 494, un chemin d'exploitation part de la route d'Oran et aboutit au débouché du ravin qui est aussi le confluent de deux autres ravins. La grotte est dans celui de l'Ouest, à 500 mètres environ. Elle s'ouvre sur le flanc droit et est indiquée par un bouquet de gros figuiers que l'on aperçoit d'assez loin. Elle est fermée par une porte, car le vestibule sert d'étable à porcs. Il paraît que c'est une caverne très profonde avec chambres et galeries s'en-

fonçant vers l'Ouest. Il n'y a rien d'impossible à cela, les calcaires miocènes constituant un massif très étendu. Aux spéléologues de vérifier les assertions toujours sujettes à caution des indigènes.

Au dehors les pentes sont noires, mais je n'y ai pas vu de silex.

Sur le flanc gauche, à 30 mètres en amont, une grosse touffe de lentisques cache l'entrée d'une autre excavation. L'ouverture peut tout au plus laisser passage au corps d'un homme. D'après les bergers, elle se continue par une très longue galerie. Les deux cavernes ont certainement servi de repaire aux fauves et on pourrait y recueillir au moins des ossements.

Au N.-E. d'Aïne Rahel, à 300-400 mètres au N.-E. de la cote 223, silex taillés de peu d'importance.

Une autre station, plus au Nord, à 200 mètres au N.-N.-O. de la cote 134. Silex colorés et calcédonieux, jaspes et quartzites ferrugineux.

Vallée d'Ouzzert (5 kilomètres N.-O. d'Er Rahel). — A 1 kilomètre 500 à l'Est de l'Aïn Ouzzert, au débouché du Chabet el Hammar, silex épars.

A 1 kilomètre à l'Est de l'Aïn Ouzzert, haouïta du cimetière avec un galet.

Une autre au Nord, aussi avec un galet.

A l'Ouest du Dj. Hammar, sur le sentier à l'Ouest du 244, entre les deux haouïtas, silex et quartzites épars.

Tumuli. — La région d'Er Rahel offre encore des sujets d'étude fort intéressants. Les tumuli n'y sont pas rares et certains d'entre eux sont d'une architecture toute particulière qui dénote l'influence d'une civilisation supérieure à celle des populations qui ont construit les tumuli ordinaires. Les monuments de cette région ont été d'ailleurs signalés depuis longtemps par divers auteurs.

Les cinq les plus connus se trouvent dans la vallée inférieure du Rio Salado. Trois ont été indiqués sur la feuille de Rio Salado, deux sur celle de Lourmel. Ils ont donc été signalés pour la première fois en 1884, et sous la dénomination de djahels, par les officiers qui ont levé les deux cartes.

En 1885, le lieutenant-colonel Mercier, archéologue distingué, dans une étude sur l'Algérie romaine [1] les mentionne dans un passage où il dit tout simplement : « La chaussée romaine du littoral venait rencontrer, non loin de l'embouchure du Rio Salado, deux groupes de dolmens. »

---

1 MERCIER. — *Notes recueillies sur les ruines et les voies antiques de l'Algérie relevées par les soins des brigades topographiques. Bull. Archéol. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1885, p. 336.

Mercier s'est donc servi des levés de 1884 et a traduit la dénomination de « djahel », que portent encore les cartes révisées en 1901, par celle de *dolmen*, sans avoir vu sans doute les deux groupes de monuments dont il parle. Il ne paraît viser que les trois djahels de la région du confluent de l'O. Taïeb avec le Rio Salado (feuille de Rio Salado) et qui sont respectivement aux cotes 30 et 89, sur le côté droit de la vallée, et 69, sur le côté gauche.

M. Pallary (Catalogue 1900) cite les trois monuments qu'il a reconnus en 1898 [1].

M. St. Gsell (in *Atlas Archéologique de l'Algérie*) indique quatre tumuli sur sa carte au 1/200.000^{e} (Feuille d'Oran). Ils sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4. Les trois premiers se rapportent aux tumuli préalablement cités. Le numéro 4 est attribué à celui de la cote 60 (Feuille de Lourmel), entre le grand mamelon de Temakrouda et le Dj. Touita, près du douar Oulad Messaoud.

Un cinquième tumulus est passé inaperçu. Il est à 2 kilomètres à l'Est du précédent et porté sur la carte à la cote 71.

En résumé, des tumuli signalés par le Service topographique de l'armée :

Trois se trouvent sur la feuille de Rio Salado (1/50.000^{e}) aux cotes 30, 89 et 69.

Deux, sur la feuille de Lourmel, aux cotes 60 et 71.

Si j'ai insisté sur l'historique de la découverte de ces monuments antiques, c'est que ce ne sont pas de vulgaires bazinas si fréquentes partout, au moins les deux que j'ai eu l'occasion d'examiner de près. En voici la description :

Djahel de la cote 30 (Feuille de Rio Salado). — A environ 4 kilomètres au N.-O. de Turgot, sur la rive droite du Rio Salado, à 2 kilomètres de l'embouchure. — C'est le numéro 1 de la carte 20 (ORAN) de l'*Atlas Archéologique*.

Ce monument, assez mal conservé, se compose d'une enceinte rectangulaire, faite de pierres dressées, longue d'environ sept mètres et large de cinq. Du côté de l'Est une entrée est indiquée par des pierres dressées, parallèles, qui formaient probablement un couloir, large de 0,80, presque fermé du côté de l'intérieur par une pierre transversale [2]. L'entrée n'est pas exactement au milieu, elle est sur la droite. Sur le prolongement du couloir on voit les traces de rangées concentriques dont une seule,

---

1 PALLARY. — *Quatrième catalogue des stations préhistoriques du départ. d'Oran* in *A. F. A. S.*, Congrès de Paris, 1900, 2, p. 772.

2 La même observation a été faite sur le tumulus de Bou Tlelis (fig. 4).

l'intérieure, est assez visible et mesure un mètre de diamètre. Entre la sépulture ancienne et l'angle S.-E. il semble y avoir une tombe musulmane.

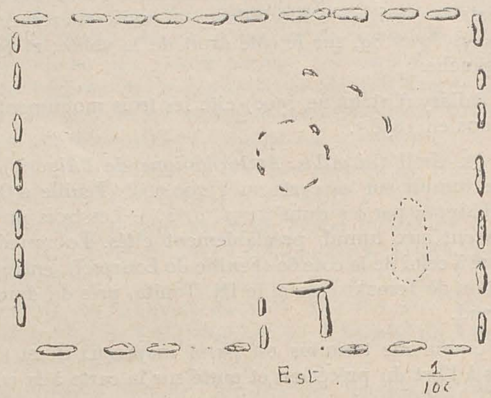


Fig. 6

Les indigènes du pays appellent ce monument *Ardjem*.

Pas un silex dans la région.

Djahel de la cote 71 (Feuille de Lourmel). — Ce tumulus se trouve sur le côté droit de la vallée du Rio Salado, en face le confluent de l'Oued Melah et du Chabet Aïssa. Ce « djabel », porté sur la carte d'Etat-Major, n'a pas été signalé par les divers auteurs qui ont cité les quatre autres monuments.

Cet ardjem est remarquable par son enceinte presque carrée, en bien meilleur état que celle du djahel 30. L'enclos mesure environ six mètres de côté ; il est fait de pierres brutes, presque des dalles, dressées, larges de 0,60 en moyenne, épaisses de 0,25 à 0,30, saillantes de 0,30 à 0,40. A l'Est, deux pierres dressées parallèles, distantes de 0.80, marquent l'entrée d'une allée se dirigeant sur le milieu qui est recouvert de pierres effondrées.

L'intérieur de l'enceinte, nivelée par la terre végétale, semble laisser voir des affleurements de rangées de pierres concentriques, de pierres brutes ou un pavage [1].

---

1 Je n'ai aucune note concernant les tumuli des cotes 69,89, 60, que je n'ai probablement pas retrouvés. Si mes souvenirs sont exacts, celui de la cote 60 n'existerait plus. Faute de temps j'ai renoncé à continuer la recherche de celui de la cote 89 perdu dans la broussaille des dunes. Quant à celui de l'Oued Taïeb je n'ai rien de présent à la mémoire.

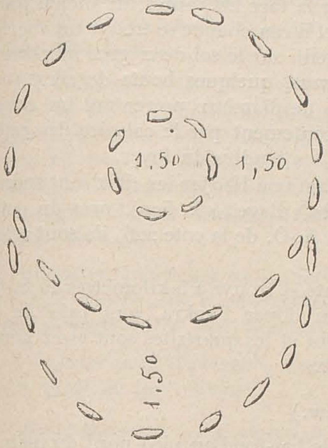


Fig. 7

Djahel de la haouïta Saïnou (Feuille de Lourmel). — Vers le débouché du Chabet Ouzzert, dans la vallée du Rio Salado, à 9 kilomètres à l'O.-N.-O. d'Er Rahel, douar Oulad Tahoué du Ras el Mayet.

La haouïta Saïnou a été établie sur un ancien djahel en bien mauvais état ; le plan que l'on peut reconstituer approximativement est représenté par le croquis ci-contre (fig.7).

Ce monument rappelle quelque peu les *idebnan à enclos* du Tidikelt signalés par M. le Commandant Voinot [1].

Guiard (Feuille de Beni Saf.)

Chabet el Bessol. — A 7 kilomètres à l'Ouest du village dans le Chabet Aïn el Bessol, dans l'angle du confluent à l'E.-S.-E. de la cote 261, se trouve, dans un champ labouré, un foyer assez étendu. Les pierres brûlées et les escargots sont communs, les bouts de silex, rares. La couche archéologique, assez travertineuse, est cachée en grande partie par les terres descendant de la pente labourée.

Hameau Perret (Commune d'Aïn Temouchent mixte, à 7 kilomètres au Sud d'Aïn el Arba.) (Feuille d'Aïn Temouchent.)

Silex taillés assez nombreux à 3 kilomètres au S.-E., au point où le sentier aboutit au Chabet Sficifa. A citer un petit silex en lame de canif à dos retouché.

Hammam bou Hadjar (Feuil. d'Aïn Témouchent.)

Fer à cheval [2]. — Non loin de l'extrémité Nord de la branche

---

1 .L. Voinot.— *Notes pour servir à l'étude de l'ethnographie ancienne du Sahara central* (*Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1908, p. 320, pl. VIII et suivantes).

2 On appelle *Fer à cheval* deux gigantesques alignements de tufs et de travertins déposés par les eaux chaudes. Longs de plus de 1 kilomètre, ils convergent vers le Sud, formant comme les deux branches d'un fer à cheval s'ouvrant au Nord. Entre les branches, dans la partie où elles se rapprochent, se trouve la station thermale. Le Fer à cheval est classé dans les *Sites Pittoresques*.

orientale du Fer à Cheval, sur la face Est, après un ancien four à chaux, auprès d'un petit filet d'eau chaude se trouve un ancien foyer peu apparent. J'ai recueilli sur le sol deux gros morceaux de corne de *Bos opisthonomus*, quelques bouts de silex, un grattoir en quartzite de 0,05 de diamètre présentant un court pédoncule mal défini. L'encroutement par le calcaire des eaux chaudes a probablement fixé les cendres du foyer.

Dans les environs d'Hammam bou Hadjar les silex sont sporadiques. Toutefois, au S.-E. du village (4 k. 500), près du petit r'dir que borde le chemin au N.-O. de la cote 226, ils sont assez abondants et très grossiers.

Une station assez importante se trouve à 5 kilomètres au S.-O. du village, aux environs du douar Bkakra, tout près de la haouïta Sidi bou Aza. Les silex et les quartzites sont assez nombreux, mais de peu de valeur.

Kléber (Feuille d'Arzew.)

Djebel Borousse. — Dans le bas-fond au pied nord du mamelon 381, fragments de lames grossières retouchées.

Guessiba (3 kilomètres au N.-E. de Kléber). — A 1 kilomètre au N.-N.-E., à 200 mètres de la cote 214, silex taillés assez nombreux sur le plateau.

Krichtel (Voir Saint-Cloud.)

Lourmel (Feuille de Lourmel, éd. 1901).— Les stations préhistoriques paraissent assez nombreuses dans la région de Lourmel. Elles offrent une particularité intéressante, c'est qu'aux silex sont associées des roches éruptives et aussi des jaspes provenant de l'ancien volcan de Tifaraouine.

Route du Polygone. — M. Carrière (in *A. F. A. S.*, *Congrès d'Oran*, 1888, p. 357) a signalé des silex et des jaspes aux abords de la route sur un point dont il ne précise pas la situation.

M. Gsell (*Atlas Archéologique de l'Algérie* (Feuille d'Oran 1/200.000^{e}), place cette station vers le kilomètre 5. Dans la suite de sa note, Carrière cite une station de « lames à pédoncule... qu'il a découverte en compagnie de son ami Flamman, à *quelques* kilomètres plus loin, sur le côté droit de la route où on aperçoit la nappe basaltique ». Il situe donc la station au pied des « basaltes ».

Ce point est plus facile à préciser, car les andésites commencent au kilomètre 8,8, à droite, près du pont de l'Oued Médiouni, à l'entrée du Polygone d'artillerie de Tifaraouïne.

Je n'ai pas eu le loisir de rechercher cet important atelier, mais j'ai noté les deux stations suivantes dont la première est peut-être celle de Carrière.

Au kilomètre 7,1, entre la route et l'oued, sur une petite butte située dans une boucle de la rivière, assez nombreux éclats de jaspe sans facture.

Au kilomètre 7,250-7,3, foyer assez important coupé par la route. Le talus, à droite, en montre une section très nette qui m'a offert : deux lames triangulaires, étroites, une lame à dos retouché de 0,043 de longueur, un petit silex en segment de cercle, mais dégradé, quelques éclats, trois valves de mytilus, des troques, d'assez nombreux escargots, un mauvais fragment de pectoncle.

Particularité curieuse, qui n'est pourtant pas une exception, il y a de nombreuses melanopsides, *non percées*, incontestablement collectionnées par l'homme.

A signaler aussi la présence d'un tibia et d'un péroné humains à un mètre de profondeur.

Chabet Hassassa. — A 2 kilomètres à l'Ouest de Tifaraouïne, sur le plateau situé à la naissance du Chabet Hassassa, au N.-E. de la cote 252, nombreux éclats de jaspes, quelques-uns grossièrement taillés sur une seule face. Pas de lames. Ce sont plutôt des grattoirs, d'épaisseur variable, rappelant par leur facture ceux de Bougoug, mais moins lourds. Les éclats minces, subcirculaires, n'y sont pas rares. Il y a là plutôt les restes d'un petit atelier que d'un foyer.

Dans la même vallée, sur le flanc gauche, à la hauteur du kilomètre 8, sur le sommet du mamelon situé à 400 mètres au S.-O. de la haouïta de la cote 211, un tumulus.

Plaine de Lourmel. — On y trouve plusieurs stations :

Vers Sidi Cheikh. — A 7 kilomètres à l'Ouest du village, sur l'ancien sentier qui conduit aux marabouts de Sidi Cheikh, dans le bas-fond où la piste traverse le ravin situé à l'Est du 231, assez nombreux jaspes, quartzites et silex de taille grossière. L'abondance des quartzites est intéressante, cette roche provenant de points plus éloignés que les roches siliceuses du volcan.

A citer un assez gros instrument en quartzite de facture subchelléenne. Le tout est, dans l'ensemble, de facture identique à celle des instruments de la station du Chabet Hassassa.

Vers la Maison Sidi Ahmed ould Kadi. — Station à 2-3 kilomètres au S.-O. de Lourmel, sur le chemin qui va de la grand' route à la ferme de Sidi Ahmed ould Kadi, auprès des lieux dits : « Ferme arabe, Ruines », à 500 mètres de la cote 94. Il y a là des silex, des jaspes et des quartz calcédonieux. La station paraît s'étendre vers le Nord, car, sur le chemin parallèle, les

éclats sont plus nombreux. On pourrait croire, à première vue, que les éclats sont naturels et appartiennent au cailloutis quaternaire [1] ; mais le mélange des silex aux jaspes fait abandonner cette hypothèse. Quoique intentionnelle, la taille est bien fruste.

Cimetière de Sidi Nouissy (3 kilomètres à l'O.-S.-O. de Lourmel). — Silex et jaspes épars çà et là dans le cimetière, plus abondants dans le ravin au Nord, entre le marabout et les silos.

Ferme Bellevue (5 kilomètres au N.-E. de Lourmel, sur la route de Bou Tlelis). — Dans le ravin à l'Ouest de la ferme, sur le flanc droit, dans la région que coupe l'ancien sentier de la ferme Etienne, et non loin du thalweg, nombreux éclats de silex, jaspes et quartzites.

L'eau coulant dans le ravin, d'autres stations peuvent exister le long du petit oued.

Douar Azaïla (2 kilomètres environ au S.-O. de Tifaraouïne). — Sur le petit plateau qui domine le flanc droit du Chabet ben Derabine, plusieurs amas de petits blocs roulés semblent indiquer des tumuli, mais je n'ai pu y distinguer aucune disposition caractéristique. Ces amoncellements de pierres sont à rapprocher de ceux du chemin de Figalo, dont il sera question plus loin.

Un tumulus effondré sur le sentier qui, du douar, descend au-dessus du Chabet Derabbine.

Mersa Bou Zedjar : Haouïta, cote 124, du Blad el Farod. — Grande haouïta dans laquelle se trouvaient cinq beaux galets subsphériques d'andésite noire.

Promontoire de Moul el Bahar. — Sur le plateau, grande haouïta avec deux galets.

Grande Mersa bou Zedjar. — A 150 mètres à l'Est de l'embouchure de l'Oued el Mederga, sur la dune, à dix mètres au-dessus de la plage, on voit une bande noirâtre dénotant un foyer ($15^{m} \times 2$) de peu d'importance.

Est de Tifaraouïne. — A la limite de la feuille de Lourmel, au Nord du Dj. El Gada, à 700 mètres N.-O. de la cote 237, quelques jaspes.

A citer un morceau de jaspe pyramidal de la grosseur du poing, probablement un nucleus.

---

1 Ce fait n'est pas très rare et c'est dans les plaines où les galets de quartzite abondent dans les cailloutis que l'on trouve assez souvent les ateliers.

Vallée de l'O. Farod. — Au confluent du Chabet Kroubi et du Chabet el Atech, traces d'un foyer paraissant très pauvre. J'y ai recueilli deux éclats et plusieurs mélanopsides. Ce fait est à rapprocher de celui constaté au foyer du kilomètre 7,2 de la route du Polygone.

Cap Figalo. — Je n'ai presque rien trouvé dans la région de Figalo, même aux abords des points d'eau.

Du côté de la baie de Bou Zedjar j'ai récolté un beau quartzite sporadique.

Dans la haouïta de Sidi el Mahdjoub se trouvaient quatre galets.

Ruines berbères. — De la route du Polygone de Tifarouïne part, à environ 4 kilomètres 500 de Lourmel, le chemin du cap Figalo. Ce chemin franchit l'Oued Baroudi à la « Prise d'eau ». A 500 mètres environ de l'oued, la carte indique des « Ruines arabes ». Ce sont des ruines berbères dont il ne reste qu'une partie du mur d'enceinte à pierres fichées sur deux rangs et à intervalle rempli de pierraille.

Ruines de la cote 334. — Sur le chemin de Figalo, après le kilomètre 3, sur le mamelon 334 au sol rocheux, non cultivable, on voit des amoncellements de gros moellons en forme de tumuli de 2 à 6 mètres de diamètre et de 1 mètre à 1 m. 50 de hauteur, très surbaissés au sommet. Il y en a au moins une trentaine. En outre, à une centaine de mètres de distance, se trouve un alignement de moellons, superposés sur 0,30 à 0,50 de hauteur. La direction est N.-S., perpendiculaire au chemin. Sur le point culminant se trouvent les restes d'une construction en pierres sèches ayant la forme d'un rectangle de 5 mètres sur 3, saillant de 0,60. Il y a une ouverture au milieu de l'avant et un enfoncement en forme de section de niche, en face, dans le mur opposé. (Fig. 8.)

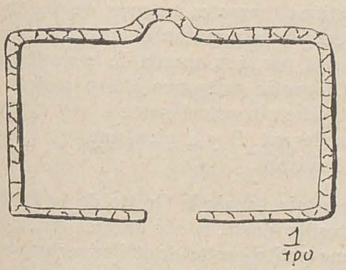


Fig. 8

Quelques pierres étant réunies par de l'argile, il y a lieu de douter de l'ancienneté de ces restes. Mais la niche rappelle une particularité de l'habitation berbère. J'ai vu une construction semblable sur le flanc gauche de la vallée du Chabet bou Azza, à la cote 80 environ. (Vallée du Rio Salado.)

Misserghin (Feuille d'Oran.)

Grotte du Chabet Melouia (A 4 kilom. 500 au N.-O. de Pont Albin). — Près de la cote 365, au confluent de trois ravins, sur le flanc gauche, grandes excavations présentant deux abris d'une longueur totale de façade de plus de 20 mètres. Les pentes couvertes de cendres travertineuses sont assez riches en silex. La grotte paraît avoir été vidée. Je n'ai pas fait de sondage, la couche de crottin étant très épaisse. A signaler un anneau en bronze, sans doute actuel.

Butte du Redir bel Abbès (Feuille d'Arbal). — A 4 kilomètres au S.-O. de la gare de Misserghin, à 5 à 600 mètres au Sud de la ferme Roussel, dans les environs du Redir bel Abbès, se trouve une butte peu élevée, dont la saillie sur la plaine n'est guère apparente que du côté du Grand Lac. Le sol, cultivé et noirâtre, m'a offert quelques éclats de silex, deux mauvais nuclei, un galet à bouts étoilés, la base d'une apophyse épineuse de vertèbre dorsale d'un animal de forte taille, et un fragment de pectoncle brisé sur la ligne du trou de suspension.

A signaler un silex à encoche retouchée.

Ce gisement paraît pauvre, mais, au mois d'août, la terre poussiéreuse ne facilitait pas les recherches. La facture grossière des silex rappelle celle des stations de Bou Tlelis.

Oran (Feuille d'Oran.)

Grotte de la Forêt. — Dans la description de cette grotte (1907) j'ai donné des indications inexactes au sujet de sa situation. L'erreur provient de ce que le nouveau chemin forestier des Planteurs à Noiseux ne suit pas, aux abords de la grotte, le tracé de l'ancien sentier. La grotte se trouve à 400 mètres à l'E.-N.-E. de la cote 355. Le chemin actuel passe à 100 mètres au Nord de la grotte et non devant. Il y a bien une grotte sur le chemin, mais c'est l'abri suivant.

Grotte du Lièvre. — Assez loin, après la Grotte de la Forêt, vers l'Ouest, le chemin forestier passe, à 250 mètres au N.-E. de la cote 379, au pied d'une petite grotte dont l'ouverture est quelque peu cachée par des rochers éboulés.

L'abri a environ cinq mètres dans les diverses dimensions. Quand je l'ai reconnu il paraissait y avoir une mince et étroite couche de terreau archéologique non cendré. J'ai recueilli sur le sol: deux éclats et un fragment de lame fine, deux patelles, dont une très grande, et un morceau de poterie. De la rareté des silex à la surface, j'avais conclu à la pauvreté de la couche archéologique. M. Acker m'a dit, plus tard, avoir fouillé cet abri et n'en avoir rien retiré.

Peut-être trouverait-on quelque chose sous les deux gros rochers qui obstruent en partie l'entrée.

Grotte du Midi. — Ravin de Noiseux fl. g. N.-N.-E. du 3o5. Environ 8oo mètres avant la grotte de Noiseux.

Cette grotte non signalée jusqu'ici est située entre les débouchés des deux ravins en aval de la grotte de Noiseux. Son ouverture en anse de panier surbaissé est assez visible du sentier de la conduite.

La grotte comprend deux parties séparées tout simplement par un léger rétrécissement. La chambre correspondant à l'ouverture est très éclairée ; l'autre l'est bien moins et ne pourrait être fouillée que le matin.

Dans la première chambre la couche archéologique paraît peu épaisse et peu étendue. Dans la deuxième un sondage de 0^{m} 6o m'a donné quelques fragments de silex, une dent d'ovin, un métacarpe de porcin. Cette maigre récolte semble indiquer que cette grotte est aussi pauvre que celle du Chabet Choufil.

Rio Salado (Feuille d'Aïn Témouchent.)

A 4 kilomètres 5oo à l'Ouest de Rio Salado, sur le chemin de Feid et Roumane, sous la cote 102, j'ai trouvé un disque isolé en quartzite, taillé grossièrement sur les deux faces. Diamètre 0,05. Dans la région les bancs de quartzite sont communs dans le néocomien. Les sables mouvants, très étendus dans la région, cachent probablement plusieurs stations préhistoriques.

Saint-Cloud : Feuille de Saint-Cloud (ex Saint-Louis).

Ravin de la Source. — A 1.5oo mètres au N.-O. du centre de Saint-Cloud, dans les vignes, entre les carrières et le flanc droit du ravin de la Source, sous le chemin supérieur qui aboutit à la fontaine, restes épars de plusieurs foyers recouverts par les sables.

J'ai recueilli là quelques silex, un nucleus, un broyeur-meule trapézoïde, façonné, de 0,10 de longueur, 0,07 de largeur moyenne et 0,05 d'épaisseur, deux morceaux de poterie, trois pourpres cassées, un segment et un fragment de pectoncles. Enfin, à citer tout particulièrement, *un morceau de hache verte*, à section assez elliptique, représentant le talon d'un instrument piqueté.

Prise d'eau de Saint-Cloud (Feuille d'Arzew). — Dans l'angle S.-O. de la feuille, entre la cote 268 et la route de Krichtel, autour d'un marécage d'hiver, silex épars, de belle facture, dénotant l'existence d'importants foyers qui ont été ensevelis sous les sables mouvants.

A signaler un petit trapèze, bien plus long que large, à double tranchant transversal (19 millimètres sur 5), un burin, des lames à dos retouché, un perçoir, un fragment de pectoncle.

Tumuli. — Non loin de la station précédente, vers l'Ouest, à 100 mètres au N.-O. de la cote 265, deux tumuli. J'en ai déjà signalé un au S.-E. du 265 [1]. Il y a donc trois tumuli à peu de distance l'un de l'autre.

Chabet Mouta Djenane Mohammed (Djebel Borosse). Feuille d'Arzew. — Une grotte dans l'escarpement du flanc gauche, à 500 mètres au S.-E. de la cote 484, en face le débouché d'un ravin de la rive droite. Je ne l'ai pas visitée.

J'ai déjà signalé des silex à la sortie du ravin tout près de la grotte [2].

Krichtel (Feuille d'Arzew.)

Plateaux de l'O. Ransak, cote 250. — A droite et à gauche du ravin, silex et quartzites assez nombreux, mais épars. Ils deviennent abondants sur la corniche rectiligne de la falaise, au Sud du 250 et après le sentier qui descend à la mer.

A signaler de gros grattoirs en quartzite, discoïdes, dont deux avec ébauche de pédoncule.

Une grotte dans l'escarpement du flanc droit du Chabet de l'O. Ransak.

O. Schichoum. — Le chemin qui descend à Krichtel coupe le Chabet Schichoum. Cent mètres après le gué, les grès pliocènes présentent, à droite et à gauche une grotte éboulée. Des terres de foyers coulent sur les talus du nouveau chemin et de l'ancien. J'y ai recueilli quelques bouts de silex, des coquilles marines (troques et patelles), de nombreux escargots et un fragment d'œuf d'autruche. Deux autres foyers se trouvent plus bas. Les restes y paraissent rares. Je n'y ai vu qu'un pectoncle. Ensemble de peu d'importance.

Saint-Lucien (Feuille de Saint-Denis-du-Sig). — M. Erhmann, collaborateur au Service de la Carte géologique, m'a signalé dans les environs de Saint-Lucien et de Tafaraoui :

Un foyer à 4 kilomètres au S.-O. de Saint-Lucien, dans le confluent compris entre les cotes 300 et 316, sur la rive gauche du ravin principal. Cette station s'étend du chemin transversal jusqu'au confluent.

Un autre foyer se trouve sur la rive droite du ravin principal, à 300 mètres au Sud du chemin transversal.

Avec M. C. Arambourg nous avons visité les lieux et nous

1 DOUMERGUE. — *Loc. cit.* 1910, p. 420 et tir. à part p. 14.
2 *Id.*, p. 419 et 13.

avons relevé en effet, sur la rive droite au S.-S.-O. du 300, les traces d'un long foyer paraissant très pauvre, couvert par des éboulis de galets provenant des berges de l'oued. La seule pièce intéressante récoltée est un grattoir plat, circulaire, en calcaire.

Saint-Maur (Tamzourah) : (Feuille Oued Imbert).

Silex très rares ; tumuli assez nombreux.

Un tumulus sur la crête dominant le flanc droit du Chabet Zerouki (2 kilomètres S.-S.-E. de Tamzourah). C'est un monument circulaire de 9 mètres de diamètre, construit avec des moellons de quartzite. La grande enceinte est assez visible, mais non saillante ; les gradins concentriques intérieurs sont peu apparents. Ce tumulus est effondré.

Un autre tumulus se trouve à la naissance du même ravin, sur la crête, à 150 mètres à l'Est de la cote 588.

Un troisième, sur le sommet du Hammar el Abiod (3 kilomètres S.-O. de Tamzourah), à 500 mètres N.-O. de la cote 693.

Un quatrième, près du Koudiat Tamezrita (7 kilomètres N.-E. de Tamzourah), sur la cote 741. En très mauvais état.

Foyer du Hammar Charef. — A 1 kilomètre 500 au N.-E. de Saint-Maur, près du château d'eau, au bas du sentier qui gravit la pente Sud du mamelon, foyer assez étendu mais pauvre. J'y ai recueilli quelques éclats de silex et des morceaux de lames à dos retouché. Des escargots.

Aïn Kebira. — Belle source à 6 kilomètres à l'Est de Tamzourah. A 100 mètres à l'Ouest de la source, en bordure du chemin, se trouvent deux haouïtas dont l'architecture est curieuse.

Elles ont la forme d'un carré presque entièrement ouvert à l'Est. L'enceinte est faite de pierres enfoncées comme des pavés et disposées sur trois rangées, régulières, parallèles et contiguës. L'ensemble rappelle assez l'architecture berbère. Sur le côté ouvert, il y a, au milieu, un gros moellon.

La plus grande haouïta mesure 5 mètres sur 3 ; l'autre, 3 m. sur 2,50.

Dans chacune d'elles, il y avait une grosse géode calcaire provenant des grès rhyolithiques que coupe le sentier.

Après la source, du côté de l'Est, existe une autre haouïta de même forme, mais à pierres non plantées dans le sol. A l'intérieur j'ai compté une dizaine de galets et de géodes.

Ces haouïtas, surtout les deux premières, doivent remonter à une époque reculée de la période islamique ou berbère. Elles rappellent un peu les djahels de la vallée du Rio Salado et

surtout certains monuments similaires signalés dans le Tidikelt par le commandant Voinot [1].

Douar El Kredaïda. — A 4 kilomètres à l'Ouest de Saint-Maur. — Aux abords du douar El Kredaïda, à 500 mètres au Sud de la grand'route, à 300 mètres à l'Est du marabout situé entre le sentier et le pied de la colline, sur une légère élévation, foyer très étendu. J'y ai recueilli un nucleus à petites lames, deux fragments de lames à encoches, un grattoir grossier en calcaire, de quatre à cinq centimètres, taillé sur une seule face, rappelant les calcaires des foyers d'Oran.

Les silex ne paraissent pas abondants ; mais cela tient peut-être à ce que, le terrain étant cultivé par des indigènes, la charrue ne ramène guère à la surface les matériaux enfouis dans le sol.

A signaler deux morceaux de poterie, dont un à faciès ancien.

L'autre, quoique micacé, est bien cuit.

Haches polies. — J'ai trouvé une hache polie sur le sentier d'Hammar el Abiod (4 kilomètres S.-S.-E. de Tamzourah), près du grand crochet que fait le sentier 500 mètres avant Aïn Tolba. C'est plutôt la moitié d'une herminette en ophite polie, paraissant bien être faite de la roche du pays. L'instrument est taillé en biseau très marqué, large de 0,03. Chose curieuse, cette pièce a l'un des côtés latéraux presque tranchant ; elle est plate en dessous, très convexe en dessus et taillée sans symétrie.

J'ai trouvé un autre bout de hache à l'Ouest de Tamzourah, à 500 mètres au S.-S.-O. du marabout Sidi Ali Sidi Bel Oufa. Largeur, 0,06. Le tranchant, assez plat en dessous, est assez bombé en dessus.

Le Kremis (8 kilomètres 500 à l'Ouest de Saint-Maur). — Un double abri sous roche existe dans le ravin qui descend de la cote 312, sous un escarpement de rochers formant cascade sur le lit du chabet. Pentes, des deux côtés, noires. Récolté deux bouts de silex. Abris peu profonds, habitables, mais, je crois, de peu d'intérêt.

Un tumulus à 1 kilomètre 500 au S.-S.-E. du Kremis, entre les deux ravins, sur une légère éminence, aux abords du sentier.

Tafaraoui (Feuille de Saint-Denis-du-Sig.)

Douar Kedadra, 7 kilomètres 500 au S.-O. de Saint-Lucien. — Un foyer, un peu au Sud du douar, dans le ravin au N.-E. de la cote 388 (M. Erhmann.)

Une grotte située un peu au S.-E. du foyer précédent, sous la crête, à 500-600 mètres à l'E. de la cote 338. (M. Erhmann.)

---

1 Voinot. — *Loc. cit.*, 1908, p. 351, pl. XXI, fig. 46.

Rhar bou Tizra. — Grotte à 1.300 mètres au Sud du douar, à 600 mètres au Nord de la cote 519, un peu sur la droite. Dans l'escarpement exposé au Nord sont creusées deux excavations, pas très grandes, distantes l'une de l'autre de deux mètres. Les ouvertures cintrées en anse de panier ont trois mètres de seuil et cinq mètres de flèche. La profondeur des cavités est d'environ deux mètres.

La grotte de gauche communique, du côté de l'Est, avec une sorte de galerie longue de 5 mètres, large de 1^{m} 20 et haute de $1^{m}30$. L'entrée a été retouchée par l'homme et la paroi est percée d'une fente taillée en meurtrière qui éclaire le souterrain. A l'Ouest de l'autre grotte, il y a un terrier assez profond qui a pu abriter le porc-épic.

Le sol de la galerie paraît recouvert d'une couche de terreau, celui des grottes est formé par la roche vive. Les pentes sont très noires. La végétation, très dense au printemps, ne m'a laissé apercevoir aucun silex. Pourtant la situation est trop belle pour admettre que ces abris n'ont pas été habités.

Tumulus. — Au sommet du flanc gauche du ravin situé à l'Ouest de Kedadra, sur la crête, à 200 mètres environ de la limite ouest de la feuille du Sig, à la hauteur de l'échelle kilométrique 5,200, du cadre de la carte, se trouve un tumulus bien intéressant. L'enceinte subcarrée montre, à fleur de sol, des moellons à surface légèrement convexe. Le côté sud du quadrilatère est très visible et mesure 4^{m} 50. Celui de l'Est mesure 6 mètres et est en relation avec les traces d'une allée. Les deux autres côtés sont peu apparents. En dehors, au Nord, il y a deux ou trois grosses pierres dressées. Dans l'enceinte on distingue le tombeau, qui affleure au ras du sol, qui est comme pavé de moellons. A l'Ouest, il paraît y avoir eu une allée opposée à celle de l'Est.

A noter que, dans ce genre de monuments, le tombeau ne m'a paru, nulle part, avoir été recouvert de terre ou de pierres.

Chabet Daouïa (Feuille d'Arbal). — (Au N.-E. du pic de Tafaraoui.) Foyer dans un ravin tributaire du flanc droit du Chabet Daouïa, au S.-S.-E. du 425. (M. Erhmann.)

Aïne Gouraïe (3 kilomètres S. de Tafaraoui). — Foyer tout près des ruines romaines. Peu important. (M. Erhmann.)

Foyer du Cimetière. — Près et au Sud du cimetière européen de Tafaraoui, à l'Est de la cote 206, au point où le sentier traverse le Chabet R'har m'ta Soumbra. Sur la rive gauche traces d'un foyer peu étendu.

Foyer de Lalla Fatma. — J'ai eu l'occasion de revoir le foyer situé sur la rive gauche de la rivière, à 2 kilomètres 500 au

S.-S.-E. de Tafaraoui [1]. J'y ai recueilli encore un petit silex en segment de cercle à dos retouché, des fragments de très petites lames, un tout petit nucleus, des calcaires et des silex taillés à larges éclats sur une seule face, la moitié d'une première phalange de bœuf. Toujours pas de poterie. Le foyer et la berge qui le supporte surplombent à pic la rivière. Périodiquement, le pied de la berge est rongé par les crues et la partie supérieure s'éboule petit à petit entraînant des tranches de la couche archéologique.

La coupe suivante (fig. 9) montre la situation du foyer :

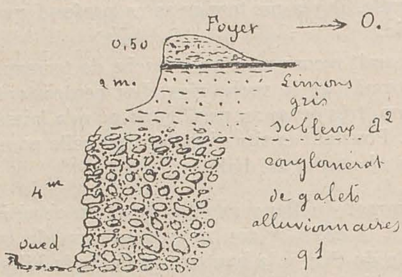


Fig. 9

Les galets sont au plus du q^1 et les limons gris du a^2. Par conséquent, les habitants du foyer ont vu déposer les premières alluvions modernes qui ont nivelé la plaine de Tafaraoui.

Grotte Ben Gonda. — A 4 kil. au S.-O. de Tafaraoui, près du sentier qui coupe le Chabet bel Gabon, un peu à l'Est de ce ravin. Quelques silex sur les pentes. La couche archéologique, si elle existe, doit être peu importante.

Rhar el Hallouf. — Dans le ravin Bel Gabon, sur le flanc gauche, tout près du sentier, se trouvent deux abris contigus, dont l'un assez grand. Quelques éclats sur les pentes. Dans le grand abri paraît exister une couche de terreau assez importante.

Grotte de l'Oued el Onghel. — A 1 kilomètre à l'Est de Rhar el Hallouf, à l'entrée du Chabet el Onghel, sur le flanc droit, à 10 à 15 mètres au-dessus du thalweg, se trouve un bel abri. J'ai recueilli quelques silex sur les pentes. La couche archéologique doit être de peu d'importance.

Tumulus. — A 800 mètres au N. de la grotte précédente, à la cote 286, tumulus effondré avec enceinte de grandes dalles dressées, quelques-unes très saillantes. L'ensemble forme un trapèze irrégulier dont le plus grand côté mesure environ cinq mètres.

Dans le marabout du cimetière, à la jonction de l'Oued Onghel et du Chabet bou Seter, cinq galets de quartzite.

---

1 *Contributions*, 1905, Tafaraoui.

Bou Seter. Ruines berbères. — A 3 kilomètres au S.-O. de Tafaraoui, sur les plateaux qui bordent le Chabet bou Seter, la feuille d'Arbal porte trois groupes de *Ruines* (fig. 10) qui ont été par conséquent relevées, en 1882, par les officiers du Service topographique de l'Armée.

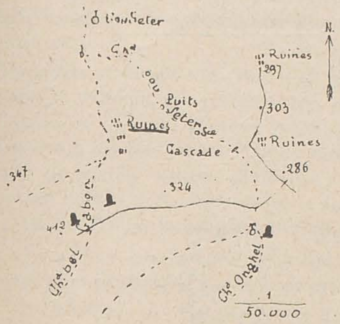


Fig. 10

En 1885, Mercier a décrit [1] au moins une partie de ces ruines. Sa très courte description paraît s'appliquer aux ruines situées à l'Ouest du Chabet bouSeter. Pour les distinguer je les appellerai : *Ruines de la Cascade* [2]. Ce sont les plus importantes. Les deux autres groupes ont d'ailleurs à peu près disparu. Il n'en reste que quelques pierres éparses sur le sol d'un terrain cultivé.

Ces ruines ne sont nullement des monuments mégalithiques, comme l'a cru Mercier, ce sont des ruines berbères, bien caractérisées par le mode de construction. Les enceintes et les murs sont, en effet, formés de deux rangées de pierres dressées, distantes d'environ 0,70-0,80, l'intervalle étant plus ou moins rempli de pierres.

Le petit plateau qui porte les ruines est limité, à l'Est et à l'Ouest, par deux ravins très profonds : le Chabet bou Seter et le Chabet bel Gabon prolongé. Ces deux ravins confluent à une « source » aujourd'hui disparue. C'est à cette source que devait aboutir, d'après Mercier, un escalier taillé dans le roc que je n'ai pas eu la bonne fortune de retrouver. Il me paraît que les habitants du village avaient plus d'avantage à s'alimenter à l'Aïn bou Seter qui coule toute l'année.

Sur ce plateau, aux flancs escarpés, le village était à peu près inaccessible. Quelques murs, judicieusement placés, complétaient ses défenses naturelles.

Au Sud, l'extrémité du plateau s'avance en pointe au-dessus d'un petit col qu'elle domine en surplomb. Un peu en arrière,

---

1 MERCIER. — *Loc. cit.*, pp. 338-339.

2 Sur la carte le *mot* « cascades » se trouve sur l'emplacement des Ruines. Il n'y a en réalité qu'une cascade, belle cascade d'*hiver* dont les eaux se précipitent à pic d'une assez grande hauteur dans une ancienne cheminée d'aven ouverte en aval.

un mur long d'environ 25 mètres s'étend entre les deux escarpements opposés ; il complétait sans doute la défense d'accès. Un alignement de trois pierres formant angle droit avec le mur protège une partie trop accessible. Enfin une solution de continuité dans le mur marque la porte d'entrée du village. (F. 11, A.)

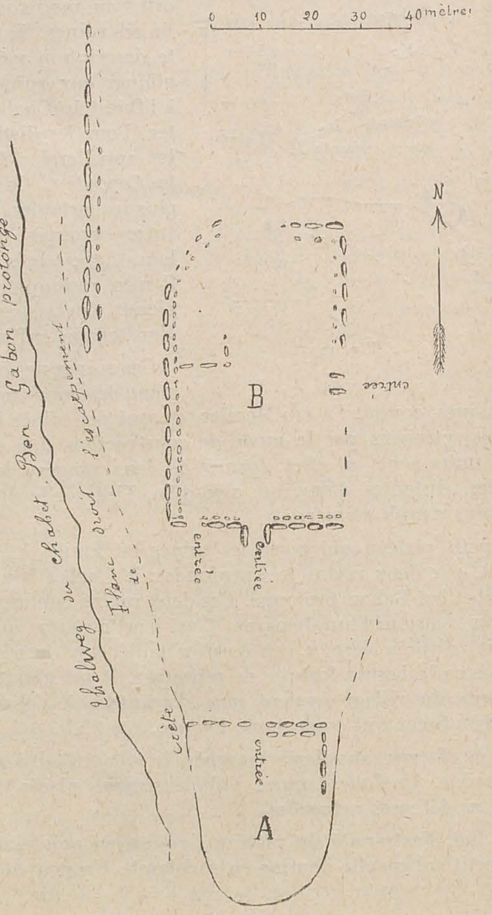


Fig. 11. — Croquis du plan des ruines berbères de Bou Seter

Au Nord du mur s'étendent de vastes ruines dans lesquelles on voit encore plusieurs alignements de pierres dressées ou, à fleur de sol, des enceintes carrées ou rectangulaires ; en outre,

une multitude de moellons épars. Je n'y ai vu aucune trace des « tours rondes » dont parle Mercier. Je n'en nie pas pourtant l'existence.

J'ai dû renoncer à établir le plan exact de ces ruines. D'abord je n'en avais pas le temps, ensuite, ce travail m'a paru à peu près impossible à exécuter. Je me suis donc borné à relever à la hâte les parties les plus apparentes et à les porter sur le croquis. (Fig. 11.)

D'après ce croquis on voit qu'à 40 mètres au Nord du mur de barrage existent les restes d'une enceinte subrectangulaire B, longue de 50 à 60 mètres, large, au Sud, de 25 à 30 mètres. Les murs du Sud et de l'Ouest sont en assez bon état. Ils sont faits de pierres brutes, dressées ; celles de la rangée extérieure ont de 0,40 à 0.70 de largeur et leur saillie atteint jusqu'à un mètre ; celles de la rangée intérieure sont bien moins saillantes.

Il y a trois entrées dont deux, — au Sud et à l'Est — sont très nettement indiquées par des pierres parallèles.

A 15 mètres de l'angle N.-O. de l'enceinte B commence un mur, long d'environ 70 mètres, en assez mauvais état, mais bien apparent. Il ne m'a pas été possible d'en déterminer la destination.

A 200 mètres de B, des ruines étendues, formant un carré d'environ 100 mètres de côté, semblent constituer les restes du gros du village. Il y a des traces d'alignements de pierres dans divers sens.

Plus loin encore, le sol est couvert de moellons avec quelques traces d'infrastructure de murs.

Dans tout ce chaos je n'ai presque pas distingué des restes très nets de fondations indiquant l'emplacement, la forme et les dimensions des habitations.

Néanmoins, malgré leur état de délabrement, ces ruines sont intéressantes, car dans les environs d'Oran, elles sont les seules où l'on peut le mieux se rendre compte du mode de construction des premiers villages berbères.

Trois Marabouts (Feuille d'Aïn Témouchent.)

Foyer de Sidi Yamine. — Dans la vallée de l'Oued Senane, à 5 kilomètres au N.-O. d'Aïn Témouchent, sur la rive droite de l'O. Senane, tout près et au Nord du cimetière Sidi Yamine, se trouve un petit ravin qui débouche dans l'O. Senane. A 50-60 m. en aval de ce petit confluent s'étale, tout près de la rivière, aux abords d'un gué, un foyer important. C'est la seule station préhistorique que j'aie rencontrée dans les environs d'Aïn Témouchent.

La superficie du foyer est d'environ 500 mètres carrés. Face à la rivière, il montre une coupe de 3 à 4 mètres de longueur sur

1 mètre de hauteur. La pluie et les chèvres font de temps en temps ébouler la couche archéologique. Le reste est caché par une végétation annuelle assez dense.

Mes recherches à la surface et une petite fouille m'ont donné :

Faune. — Les restes de vertébrés sont très rares. J'ai recueilli :

1 Molaire supérieure de *Bos opisthonomus* Pomel.

1 Molaire d'*Alcelaphus bubalis* Pallas.

1 Phalange onguéale.

Et, parmi les invertébrés :

Quelques moules, quatre troques, deux pourpres, une patelle.

Les coquilles d'helix sont plutôt rares.

Homme. — Un fragment de crâne.

Foyer. — Dans la couche archéologique les pierres calcinées sont abondantes. Ce sont des basaltes.

Instruments et armes. — Les silex sont rares, mais ce sont surtout des lames, les unes à encoches, les autres du type tardenoisien à dos abattu et retouché.

A citer, un silex taillé en perçoir et un galet percuteur non étoilé.

La découverte la plus importante est celle d'*un fragment de hache polie en ophile.*

Poterie. — Aucune trace.

Objets de parure. — Une valve et des fragments de pectoncles, une turritelle, de nombreuses mélanopsides, fait déjà constaté à Lourmel, un fragment d'œuf d'autruche.

Ce foyer, quoique relativement très pauvre, présente un grand intérêt par sa situation auprès de la berge de la rivière. La coupe (fig. 12) montre les relations existant entre le foyer et la rive droite de l'oued.

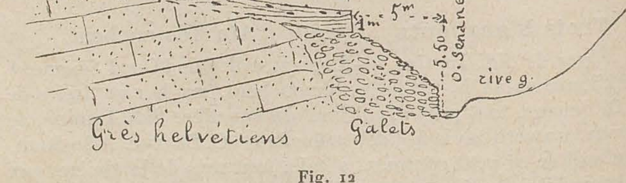


Fig. 12

D'après cette coupe il est facile de se rendre compte que le foyer repose en partie sur les dépôts alluvionnaires. Son bord supérieur est à environ 8 mètres au-dessus du niveau actuel de l'oued et la base de son bord inférieur, à 5^m 50.

Etant donné que les dépôts alluvionnaires sont constitués à la base par un épais conglomérat de galets, en haut par une assise moins caillouteuse, incontestablement récente, le foyer est d'âge postérieur aux dépôts. Une autre preuve de l'âge relativement récent du foyer est fournie par ses relations avec les formations volcaniques pléistocènes (fig. 13). Il est évident que les laves qui ont coulé en travers de la vallée l'ont comblée,

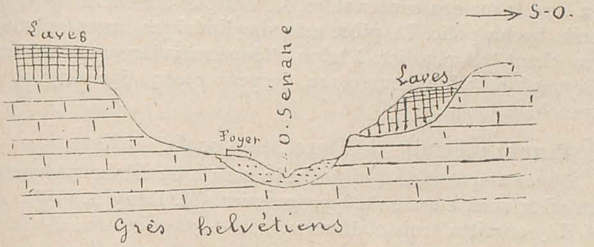


Fig. 13

recouvrant le futur emplacement du foyer. Plus tard, la rivière a dû creuser de nouveau son lit ; elle l'a descendu de 30 à 40 mètres, a élargi le fond de la vallée et a laissé à droite et à gauche les énormes escarpements de laves basaltiques qui dominent de 30 à 40 mètres le niveau actuel de l'oued.

Toutes ces considérations montrent que l'âge du foyer est relativement récent et que, quoique néolithique, il n'est peut-être pas de l'époque la plus ancienne.

Il y a des traces d'un autre foyer entre le précédent et le cimetière de Sidi Yamine, sur le bord droit du petit ravin qui les sépare. J'y ai récolté quelques silex et des mélanopsides. Sans intérêt.

Turgot (Feuille de Lourmel). — Je n'ai pas rencontré un seul silex sur le territoire qui s'étend depuis le village jusqu'à 10 kilomètres au Nord. La région n'est pourtant pas dépourvue d'eau. En outre, elle est très parsemée de dunes qui étaient assez recherchées par les peuplades préhistoriques. Je n'ai rien trouvé non plus autour des « djahels » dont j'ai parlé.

ARRONDISSEMENT DE MOSTAGANEM

El Kremis (Dahra). (Feuille d'Oued Kremis).

Hachachas. — Des Hachachas, M. Dangles m'a rapporté trois belles pièces qui dénotent l'existence d'une importante station.

Ces trois pièces comprennent : un grattoir pédonculé en silex, une pointe de lame pédonculée en quartzite, à bout cassé, un magnifique couteau en silex à bords retouchés, long de 80 mill., large de 25 et épais de 5 à 6.

La station se trouve exactement sur le plateau situé entre l'oued Kremis et l'oued Aoudouk, au Sud de la route, au dessus des sources du versant de l'oued Kremis.

Hache polie.— Dans la même région, entre la mer et la route, en face la maison cantonnière, M. Dangles a recueilli aussi une belle hache polie. La pièce est subcylindrique, assez aplatie, à tranchant très régulier, à talon atténué mais largement arrondi. Dimensions : longueur 0,112, largeur 0,047, épaisseur 0,035, tranchant 0,040.

Tiaret : (Feuille de Tiaret, 200.000ᵉ).

Douar Guertoufa. — Une belle pointe de flèche pédonculée en silex noir, encore du type grossier. (M. Dangles.)

Il y aurait « trois stations ».

ARRONDISSEMENT DE SIDI-BEL-ABBÈS

Chanzy (Feuille de Chanzy). — Malgré l'existence de belles sources : Aïn Skrouna, Aïn Mekarreg, A. Cloudi, etc., je n'ai relevé aucune station de silex dans les environs de Chanzy. C'est à peine si j'ai rencontré une demi-douzaine de silex sporadiques. Pourtant on m'a montré quelques silex trouvés dans les canaux de l'A. Skrouna. Ce fait semble prouver que les stations ont disparu sous les tufs puissants que les eaux continuent à laisser déposer.

Des fouilles faites aux « Trois Trous » (Aïn bou Rendjouf), au Sud de l'Aïn Skrouna, pour des recherches d'eau, ont mis à jour un fragment de germe d'une molaire d'éléphant. Les déblais, que j'ai pu examiner, ne m'ont offert aucun instrument paléolitihique.

Tumuli. — Les tumuli ne sont pas très rares sur les hauteurs dominant le cirque de Chanzy. Les uns sont circulaires, les autres à enceinte carrée ou rectangulaire.

Ruines berbères. — Il existe çà et là quelques traces de ruines berbères.

Voici les stations que j'ai notées :

Koudiat Touabine (4 kilomètres N.-O. de Chanzy). — A la cote 754, tumulus à enceinte carrée de 6 mètres environ de côté. Enceinte seule apparente faite de moellons saillants de 0,20-0,30.

A côté se trouvent deux haouïtas, peut-être établies sur un troisième carré contigu.

Certains tumuli de ce type semblent parfois être groupés par deux ; le rectangle est divisé en deux carrés par une ligne de pierres.

Djebel El Bouche (6 kilomètres à l'Ouest de Chanzy). — Sur le sentier qui descend du col vers le N.-O., traces de ruines berbères dans la broussaille. Elles se réduisent à un lambeau de mur, avec pierres sur deux rangées, saillantes de 0,60. Aux abords on remarque, sur une longueur de 10 mètres, un pavage avec deux rangées de pavés.

Koudiat Kela Bellal (10 kilomètres au S.-O. de Chanzy. Plusieurs tumuli tronconiques, faits de moellons de grès.

Chabet Zaïtta (3 kilomètres à l'E.-S.-E. de Chanzy. — Sur le flanc gauche du ravin, à 500 mètres environ et au S.-S.-O. de la cote 781, enceinte rectangulaire de 9 mètres sur 5. Les pierres sont sur deux rangées, les extérieures seules saillantes de 0,30-0,50. L'intérieur du rectangle est plan, au sol terreux, il ne présente pas de sépulture apparente.

Djebel Tenezara : Signal de Sboeïa (7 kilomètres au N.-E. de Chanzy). — Grand tumulus avec enceinte extérieure montrant encore quelques pierres dressées. Diamètre : 6 mètres.

Un autre tumulus à 1 kilomètre plus au Nord.

Quatre autres tumuli un peu plus loin, vers l'extrémité de la colline. Un à enceinte extérieure en partie visible.

Aïn Tenezara (10 kilomètres à l'Est de Chanzy). — Quelques silex épars aux environs de la source.

A 200 mètres à l'Est de la source, sur un petit replat de la pente du Djebel er Remla, restes de murs berbères en grès formant un arc de 20 mètres de rayon, dont la convexité est tournée vers le Nord.

Oued Imbert (Feuille Oued Imbert.)

Oued Mustapha. — A 2 kilomètres au S.-E. du village, sur le flanc gauche de l'O. Mustapha, se trouvent plusieurs grottes sur les pentes desquelles M. Erhmann a recueilli des éclats de silex.

Oued Imbert. — Un foyer à 2 kilomètres environ au Sud du village, sur la rive droite de l'Oued Imbert, un peu en aval de l'*ancien barrage.* (M. Erhmann.)

Grotte El Melrir. — Au confluent du Chabet El Melrir avec le dernier ravin tributaire de gauche, à l'Est du débouché de ce dernier, dans les calcaires helvétiens, existe une cavité peu profonde. Sur les pentes j'ai recueilli quelques silex, des fragments de lames et des lames taillées en pointe et retouchées sur le côté. La couche archéologique paraît peu importante.

Argoub Rouïba (6 kilomètres S.-O. d'Oued Imbert). — A la cote 496, un tumulus en très mauvais état.

Parmentier (Feuille Parmentier.)

Une hache polie en roche verte provenant des abords de la source. Don de M. Blanché. La hache mesure tout près de 0^m 15 de longueur ; son diamètre, au milieu, est de 0^m 045. Elle est cylindro-conique, légèrement difforme, terminée en pointe à une extrémité. Le tranchant est arrondi, très saillant, assez étroit, à courbe irrégulière, taillé en double biseau et poli jusqu'au tiers de la longueur de la pièce. La partie polie et l'arc du tranchant se raccordent très régulièrement avec le ventre de la hache. Le reste est grossièrement et irrégulièrement poli. Cette pièce ressemble beaucoup à des haches provenant des palafittes de la Suisse.

Tabia (Feuille de Chanzy). — Pays de plaines et de plateaux alluvionnaires traversé par la Mékerra, mais absolument dépourvu de sources. Comme à Chanzy, j'ai vainement cherché du paléolithique dans les conglomérats. A la surface, je n'ai noté que la médiocre station suivante :

Quartzites taillés et bouts de silex à 7 kilomètres à l'Ouest, aux abords de la cote 619, sur un sol à cailloutis de grès et quartzites.

Tenira (Feuille de Chanzy). — Les silex taillés sont rares dans les environs de Ténira. On en trouve quelques-uns sur les petits plateaux en bordure de la plaine, principalement à l'Ouest du village.

Tumuli. — Les tumuli sont relativement nombreux. Il en existe sur presque tous les reliefs des petits plateaux marquant les gradins des massifs montagneux du S.-E. Ils mesurent de 4 à 5 mètres de diamètre. L'enceinte extérieure est faite de pierres de grès posées à plat qui limitent un cône surbaissé de moellons empilés sans ordre.

Au N.-E. de Tenira, où les tumuli sont plus rares, j'en ai noté un au Djebel El Menza, au-dessus du flanc gauche du Chabet Emaïf, à 400 mètres au Sud de la cote 650.

Les haouïtas sont pauvres. J'y ai vu deux galets subglobuleux.

Tirman — Le village de Tirman se trouve sur la route de Sidi-bel-Abbès au Télagh par Ténira. Il est à cheval sur la feuille de Chanzy 1/50.000^e et sur celle de Sebdou 1/200.000^e.

Sur le territoire de la commune j'ai noté plusieurs stations qui toutes, sauf une, se trouvent sur la carte de Chanzy.

Koune et Taïda. — Entre la chaîne du Tralimet et Dzinia au Sud, celle de Seïgaa, Tanfoucet, Teniet er Rih à l'Ouest et le massif du Djebel Assas au Nord, se trouve le grand cirque de « Kounteïda ». Cette vaste plaine plus ou moins boisée est partagée en deux par la longue colline du Koune et Taïda. Les deux vallées, ainsi séparées s'étalent en petites plaines sur le sol desquelles on rencontre çà et là des silex épars. La région a dû être habitée car une belle source, disparue depuis une dizaine d'années, alimentait un ruisseau important.

Dj. Dzinia (6 kilomètres à l'Ouest de Tirman).— Deux tumuli à l'extrémité Est du plateau sur lequel on trouve aussi quelques silex épars.

Rekba Sidi Ameur (4 kilomètres au N.-O. de Tirman). — A droite et à gauche du chemin, entre les cimetières de Sidi Ahmeur et de Moula Medouar, plusieurs tumuli dont un mesure 15 mètres de diamètre.

Djebel Ouidid (7 kilomètres E. de Tirman). — Un tumulus à la cote 864.

Djebel Tralimet (aux abords du village de Tirman). — Dans le Petit Tralimet (feuille de Sebdou 1/200.000^{e}), trois tumuli à la cote 816. Deux autres vers l'extrémité Ouest.

ARRONDISSEMENT DE TLEMCEN

Beni Saf (Feuille de Beni Saf.)

Foyer littoral. — A 4 kilomètres à l'Est, près de l'Aïn Tinikrent, à quelques mètres à l'Est de la cote 87, j'ai relevé les traces d'un foyer paraissant peu important. Il couronne presque la haute falaise maritime et est envahi par le sable. Il m'a paru très pauvre. J'y ai recueilli deux bouts de silex et un calcaire taillé rappelant les instruments en calcaire de la Batterie espagnole. De nombreux escargots et quelques patelles.

APERÇU SUR LES RÉSULTATS

De mes nouvelles recherches quelques résultats méritent d'être mis en relief.

1° C'est le relevé d'une vingtaine de nouvelles stations à ajouter à la liste des foyers en plein air déjà connus.

2° C'est la situation peu élevée des foyers au-dessus du lrt actuel des cours d'eau et du thalweg des ravins. Et, pour les

stations littorales, leur superposition directe aux dunes consolidées récentes.

3° C'est la constatation de la présence de *fragments* de haches polies en ophite, dans trois foyers et de morceaux de poterie dans deux :

Foyer de Saint-Cloud, fragment de hache piquetée et deux morceaux de poterie.

Foyer de la Batterie Espagnole (Oran), fragment de hache et poterie assez abondante.

Foyer de Sidi Yamine (Trois Marabouts), fragment de hache polie, pas de poterie.

C'est le 1er novembre 1910 que j'ai constaté, pour la première fois la présence de la hache polie dans un foyer en plein air, celui de Saint-Cloud. Si j'ai été enchanté de cette trouvaille, je n'en ai pas été surpris, étant donnée mon opinion sur l'âge des foyers [1]. Il y a lieu de remarquer que je n'ai récolté jusqu'ici que des tronçons de haches détériorées, ce qui indique qu'il en avait été fait un long usage. On pourrait même se demander si les habitants des foyers ne les avaient pas trouvées déjà en cet état.

Je dois ajouter que mes récoltes sont en général de surface, n'ayant presque pas fouillé les stations signalées.

4° C'est la constatation de l'existence de la poterie dans certains foyers du même âge que ceux, nombreux, dans lesquels elle paraît manquer absolument.

La poterie peut donc se rencontrer dans les foyers non fouillés ; mais il est un fait certain c'est que, comme la hache polie, elle paraît être très rare, sauf à la Batterie Espagnole. J'en suis à me demander si la hache polie n'aurait pas été connue en Oranie avant la poterie, mais je m'empresse d'ajouter que je n'émets là qu'une vague hypothèse.

5° Tous les foyers en plein air que j'ai pu étudier un peu attentivement m'ont offert, comme nos grottes oranaises, un plus ou moins grand nombre de petits silex, taillés en forme de lame de canif, à dos finement retouché jusqu'à la pointe. Dans certains gisements ces lames sont accompagnées de quelques silex plus géométriques, segments de cercle à dos rabattu et retouché, trapèzes pédonculés, comme à la Batterie Espagnole [2].

---

1 *Contributions* (*Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1910, p. 424 ; tir. à part, p. 18.

2 On a aussi considéré ces trapèzes pédonculés, et avec quelque raison, comme des pointes de flèche à tranchant transversal. Pourtant ceux de la Batterie espagnole pouvaient être fixés obliquement, grâce au talon, ce qui conduirait à les considérer plutôt comme des pointes de flèche aiguës.

De l'examen de ces faits auxquels on voudra bien, je l'espère, reconnaître quelque importance, il résulte que, quoique rares, tous les matériaux que j'ai recueillis semblent corroborer l'opinion que je soutiens depuis des années, que les foyers en plein air et ceux de certains abris, paraissant dépourvus de poterie, doivent être attribués au néolithique [1].

Ai-je tort, ai-je raison ? L'avenir en décidera. Je me garde bien de vouloir imposer un dogme. De bonne foi je recherche la vérité. Certaines observations m'avaient incité à émettre une sérieuse hypothèse, je m'applique à en démontrer le bien fondé.

Ceux qui auront des loisirs pour fouiller les foyers que j'ai signalés, et ceux qu'ils découvriront, y feront, certainement, des constatations plus probantes qui leur permettront de fixer leur jugement.

En science, les lois doivent découler de la synthèse de nombreuses observations ou, tout au moins, de découvertes dont la nature ne peut prêter à discussion, ce qui a été rarement le cas pour le préhistorique algérien.

Pour ma part j'ai d'abord assis ma conviction sur des considérations d'ordre géologique. J'ai suivi la règle fondamentale posée par G. de Mortillet ; c'est la seule rationnelle pour séparer le *Paléolithique* du *Néolithique*.

Classer d'après les industries locales, comme on tend à le faire et sur des données insuffisantes, c'est s'exposer à multiplier outre mesure les divisions chronologiques, c'est jeter la confusion dans une science belle entre toutes.

Et si, néanmoins, on veut, dans le cas que je discute, faire état de l'industrie pour la classification, il ne peut être nié que les nombreux petits silex en lame de canif et les autres instruments néolithiques que l'on a rencontrés dans nos stations de l'Oranie (foyers et grottes) sont, par leur facture, voisins de ceux de l'industrie tardenoisienne. Il faut en excepter les tranchets classiques que je n'ai jamais rencontrés dans nos stations.

Tous ces silex géométriques se trouvent en France dans des fonds de cabane, sur le sol, dans des foyers sur les berges des cours d'eau, ce qui, comme chez nous, dénote un âge relativement récent.

---

[1] DOUMERGUE. — *Note sur quelques relations de la préhistoire de la région de Constantine avec celle des environs d'Oran, loc. cit.* 1913.

Pour se convaincre de l'analogie de facture, il suffit de comparer les figures 1 et 2 de la page 52 avec celles données dans diverses publications [1].

En France, le Tardenoisien, quoique dépourvu de poterie et de haches polies, a été placé par G. et A. de Mortillet au début du néolithique. Déchelette, quoique hésitant, le décrit en dehors du Paléolithique. Comme l'Asilien de Piette, le Tardenoisien est donc admis par certains auteurs — et non des moindres — comme représentant le début du Néolithique.

Je puis donc me permettre de faire le rapprochement entre l'industrie des foyers de l'Oranie et celle des stations du Tardenois.

La classification basée sur l'industrie corrobore donc celle que, jusqu'ici, j'ai basée avant tout sur des données stratigraphiques. Ce qui ne veut pas dire que j'abandonne la règle essentielle. Bien loin de là est ma pensée.

Telles sont les déductions que je tire de trente années d'observations. Je n'entends pas discuter des caractères de l'industrie des silex, ce qui m'intéresse avant tout c'est leur âge, un peu plus difficile à établir. Déterminer un fossile est souvent plus aisé que de classer le terrain dans lequel on l'a rencontré. Il en est de même pour les silex. Je n'ai jamais eu la prétention de détenir la vérité. Si j'ai commis des erreurs, c'est de bonne foi. Je souhaite ardemment que ceux qui viendront après moi les corrigent pour le plus grand bien de la préhistoire de l'Afrique du Nord.

Oran, juillet 1918.

---

1 Emile TATÉ. — *Petits silex taillés trouvés près Coincy-l'Abbaye, canton de Fère-en-Tardenois (Aisne).* — *L'Homme*, 1885, p. 689, figures.

DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique*, t. I, p. 507, reproduit les mêmes figures.

G. et A. DE MORTILLET. — *Musée préhistorique*, pl. XXXIV, fig. 312, 313 (trapèzes subpédonculés, se retrouvant à la Batterie Espagnole) ; fig. 308 (silex à tranchant transversal pourvu d'un pédoncule au milieu).

VARIÉTÉS

Le Gui au Maroc. — Le gui (*Viscum album* L.) très rare en Algérie paraît être commun au Maroc, au moins dans la région montagneuse. Le 18 novembre 1918, mon ami M. le lieutenant Campardou m'a envoyé deux magnifiques pieds de cette plante parasite provenant de l'Atlas (région de Taza). L'un des pieds était fixé à un rameau d'olivier, l'autre à une tige de laurier-rose. Si l'existence du gui au Maroc, où il a été déjà signalé sur l'aubépine [1] est intéressante, les deux cas de parasitisme des échantillons de l'Atlas sont bien plus curieux. En France, le gui est assez fréquent sur l'aubépine, mais il est excessivement rare sur l'olivier et surtout sur le laurier-rose. Au Maroc, le gui serait donc commun au moins sur les trois espèces précédentes [2].

Le gui de l'Atlas présente une particularité importante, d'ailleurs déjà signalée par M. Perrot [1], il est à baies rouges et, sous ce rapport, mérite d'être distingué au moins comme variété *rubricarpum*.

Le type à baies blanches n'existe peut-être pas au Maroc. Il y aurait lieu d'étudier de près la variété à baies rouges qui pourrait bien constituer une espèce à part.

Exhibition d'un phoque à Oran. — Dans les premiers jours du mois de janvier, il a été exhibé à Oran un phoque vivant capturé par M. Hilaire Rico dans les parages du cap Figalo.

Jusqu'ici ce pinnipède paraît avoir été assez mal connu en Oranie où les pêcheurs le désignent sous le nom impropre de veau marin, parfois même d'otarie.

Son vrai nom est celui de Phoque moine (*Phoca monachus* Erm.) ; le phoque à ventre blanc de Buffon. Cette espèce est surtout connue de la mer Adriatique. Son pelage est d'un gris noir ardoisé et présente sous le ventre une large tache d'un blanc sale.

L'individu capturé à Figalo étant très agressif, je n'ai pu le mesurer exactement. Sa longueur était un peu supérieure à 2 mètres.

---

1 Ch. Perrot.— *Forêts de la région Ito, Ifrane, Azrou et Aïn Leuh. Annexe.* (*Bull. Soc. de Géogr. Maroc*, juillet 1918, p. 65.

2 En France le gui a été signalé sur 135 espèces. (Voir Florance (*Société Hist. Nat. Loir-et-Cher*, 1914).

Le phoque moine fréquente nos côtes depuis Arzew jusqu'à Figalo et probablement au delà. Il est très commun dans la baie de Bou Zedjar. La nuit les phoques se retirent, en plus ou moins grand nombre, dans la grotte de Figalo dont le seuil est presque au niveau de la mer. En 1905, vingt-deux individus y furent abattus en une seule nuit. Les peaux furent tannées. Grands mangeurs de poisson, ces animaux devraient être impitoyablement chassés.

Grotte de l'Aïdour. — Dans le courant du mois de janvier 1919 la grotte de l'Aïdour a été éventrée ; un concasseur de pierres, actionné par un moteur électrique, y a été installé. La grande chambre est devenue une vaste antichambre ouverte à la lumière, au vent et à la poussière. Les promeneurs de la Corniche peuvent la visiter tout à leur aise et y admirer, encore, quelques belles stalactites qui n'ont pu être atteintes.

La deuxième chambre, très chaude, accessible seulement aux personnes aptes aux explorations souterraines, est, peut-être, mieux conservée.

Comme, par ironie, l'ancienne petite entrée de la grotte est restée soigneusement murée.

Il ne nous appartient pas de rechercher à qui incombe la responsabilité de la regrettable situation qui a été créée et à laquelle il paraît bien difficile de remédier. Quel qu'en soit le responsable, un fait brutal domine toute la question : c'est que, sur la grotte de Sainte-Clotilde, une des plus belles attractions naturelles des environs d'Oran, a pu s'exercer, depuis sa découverte, toute la cupidité d'un vandalisme inconscient.

Pourtant la grotte avait été classée dans les *Sites Pittoresques* et, de ce fait, soumise à la protection des lois.

En déplorant une fois encore cette lamentable situation, nous tenons à répéter que la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* n'a jamais sollicité la concession de la grotte.

Houille de Kenadsa. — L'exploitation de la houille continue à Kenadsa. Elle n'intéresse encore que la couche de 0,40 à 0,50, la seule connue. La production quotidienne de la mine est d'environ 30 tonnes. Elle pourrait atteindre 50 tonnes. C'est peu, car ce rendement est loin de suffire pour assurer les seuls besoins des chemins de fer de l'Etat [1].

Jusqu'ici aucune recherche sérieuse n'a permis de se rendre compte s'il existait une couche plus importante que celle

---

1 En 1918, la moyenne du rendement a été de 500 tonnes par mois.

exploitée. On parle, à mots couverts, d'un gîte plus puissant sous le ksar de Kenadsa. Il est peu probable que ce bruit soit confirmé, étant donné que la constitution des terrains carbonifères de la région paraît très régulière et que les explorations faites suffisent pour être fixés sur la valeur du gisement ; du moins dans la région immédiate de Kenadsa.

Les résultats obtenus confirment donc les sages conseils de prudence que nous avons donnés au début des recherches, lorsque nous avons mis en garde l'opinion publique contre les exagérations, non fondées, qui étaient émises au sujet des ressources à tirer des charbons de Kenadsa.

En attendant que des recherches plus étendues permettent de connaître exactement la valeur productive du vaste bassin houiller, le combustible extrait sera précieux pour les usages de la région désertique et celle des Hauts-Plateaux. Transformé en briquettes, il conviendra pour assurer, *au moins en partie*, l'alimentation des locomotives des voies ferrées du Sud Marocain et du Transsaharien. D'ici là les Chemins de fer de l'Etat Algérien continueront à l'utiliser jusqu'au jour, — probablement assez proche, — où ils n'auront plus aucun avantage à l'acheter.

Quoi qu'il arrive l'essentiel est que l'Etat réserve ses droits sur le bassin houiller saharien.

L'Anthracite de la Montagne des Lions. — D'importants travaux de recherches ont été entrepris par des particuliers pour explorer le gîte d'anthracite situé au pied du versant marin de la Montagne des Lions et signalé jadis par Ville. Les travaux, quoique contrariés par l'abondance de l'eau, ont permis de reconnaître plusieurs couches ou lentilles. Jusqu'ici plusieurs tonnes ont été extraites et les exploitants ont été autorisés à disposer du produit de leurs recherches.

L'importance du gîte et sa situation géologique sont encore à établir, la valeur du combustible est discutée, mais une utilisation industrielle pourrait peut-être en être faite si le rendement de la mine était suffisant.

Il y a lieu de faire remarquer que l'appellation d'anthracite sous laquelle on a désigné, jusqu'ici, le charbon de la Montagne des Lions ne lui convient pas exactement. C'est un charbon poussiéreux qui, par sa composition minéralogique, n'est ni un véritable anthracite, ni encore moins une houille.

Les Pétroles de la région de Relizane. — Seuls les puits de Tliouanet continuent à fournir une quantité appréciable de pétrole brut. La production mensuelle est d'environ 90 tonnes

qui donnent, en moyenne 35.000 litres d'essence, 40.000 litres de pétrole lampant et 30 pour cent de sous-produits utiles.

Au Nord de la voie ferrée quatre grands forages en cours n'ont pas encore donné de résultats.

Atlas P. L. M.: *L'Algérie.* — Avec le concours et la collaboration du Gouvernement Général de l'Algérie, la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée vient de faire éditer un petit Atlas de l'Algérie qui n'est autre qu'un livret de propagande touristique.

Le texte de cette luxueuse et ravissante plaquette de 16 pages, in-4°, est un guide rapide à travers les principales localités de la colonie. Des indications relatives aux routes à suivre, aux monuments, aux sites, aux curiosités à visiter accompagnent les citations de villes et de villages.

Une cinquantaine de vues choisies parmi les plus remarquables, sont jointes au texte et, successivement, défilent *Alger*, *Tipaza*, *Constantine et le Rhumel*, *les Portes de Fer*, *Timgad*, *El Kantara*, *le Port d'Oran*, *les Cascades* et *les mosquées de Tlemcen*, *Nédroma*, *le Sahara*, etc. Deux magnifiques chromolithographies représentant : l'une, *le port d'Alger*, par E. Deshayes, l'autre, *une fantasia* de Léon Cauvy, complètent l'harmonie artistique et symbolisent par l'éclat de leurs couleurs la merveilleuse coloration de la nature algérienne.

Enfin une bonne carte permet de suivre avec fruit le texte.

En résumé, cette plaquette est, par avance, un abrégé des guides que ne tarderont pas à publier les divers Syndicats d'Initiative qui se réorganisent en ce moment en Algérie. On ne peut donc que féliciter la Compagnie P. L. M. et le Gouvernement Général d'avoir pour ainsi dire provoqué le mouvement de propagande qui va faire renaître le tourisme dans notre belle colonie.

F. DOUMERGUE.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

Séance du 6 Janvier 1919

Présents : MM. Doumergue, Général Baschung, Flahault, Commandant Bérenger, Pock, Tournier, Abbé Fabre, Lemoisson, Pellet.

Absents excusés : MM. Arambourg, Huot. Roux-Freissineng, mobilisés ; Pérez, René-Leclerc.

Absents : MM. Dangles, Déchaud, Dupuy, Kriéger, Pontet.

Le procès-verbal de décembre est lu et adopté.

En ouvrant la séance le Président exprime au Comité, aux sociétaires et à leurs familles ses vœux de Nouvel An. Il souhaite qu'avec la paix notre Société revienne entièrement à la vie active.

Le Président rappelle ensuite le décès de notre collègue M. Prosper Bendjo. Le Comité s'associe aux condoléances adressées à la famille.

M. Doumergue nous donne des nouvelles de plusieurs de nos collègues : de M. Roux-Freissineng qui, pour sa belle conduite au front, vient d'obtenir le traitement de la croix de chevalier de la Légion d'Honneur, de M. le Dr Carton, le savant archéologue de Tunis, et de M. le commandant Legeas, promus officiers ; de M. le colonel Sarton du Jonchay, promu général de brigade ; de M. le commandant Voinot, venu en permission, de M. le capitaine Noël, chargé d'un poste important en Orient, de M. Levain qui, comme tous les ans, se rappelle à nos bons souvenirs, de notre jeune collègue M. le capitaine Arambourg, qui reprendra bientôt sa place au Comité.

A tous le Comité adresse ses plus vives félicitations et ses meilleurs vœux.

Est admis comme membre titulaire : M. Orséro présenté à la dernière séance.

Est présenté comme membre titulaire :

M. Trottmann, représentant de commerce, présenté par MM. Doumergue et Guillaume.

Lecture est donnée de la protestation des savants lillois insérée dans le fascicule de décembre 1918.

L'Ecole d'Anthropologie de Paris se propose d'organiser un centre d'action commun aux Alliés, pour assurer et préparer un renouveau d'activité aux sciences anthropologiques. Un Congrès est en préparation auquel l'Ecole nous invite à prendre part. Le Comité décide d'adhérer en principe à l'organisation proposée, réservant son adhésion définitive jusqu'au moment où il aura connaissance du programme adopté par le Congrès.

La Chambre de Commerce de Marseille a organisé un Congrès Français de la Syrie qui se tient du 3 au 5 janvier. Elle nous a demandé notre adhésion qui lui a été envoyée par anticipation, dans le courant de décembre, après décision du Bureau.

La composition du premier fascicule du Bulletin est arrêtée. Pourra-t-on publier trois fascicules cette année ? Cela dépendra des subventions.

La Bibliothèque a reçu :

Cinq cartes anciennes de la Hollande et de l'Allemagne offertes par M. Flahault.

Trois brochures de M. Joleaud : *Les Sciuridés de la Berbérie, Les Bovinés, Le Rocher de Constantine.*

Les rêves d'hégémonie de l'Allemagne, ouvrage offert par la Société de Géographie de Paris.

Les deux premiers volumes du *Bulletin du Comité d'études scientifiques* du Gouvernement Général de l'Afrique occidentale française.

De vifs remerciements sont votés aux donateurs.

Le dernier volume et *Les Tables de la Face de la* Terre par Suess ont été achetés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

Séance du 2 Février 1919

Présents : MM. Doumergue, Général Baschung, Flahault, Commandant Bérenger, Pock, Tournier, Abbé Fabre, Kriéger, Pellet, Pérez.

Absents excusés : MM. ARAMBOURG, DANGLES, HUOT, mobilisés ; RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DÉCHAUD, DUPUY, LEMOISSON, ROUX-FREISSINENG, PONTET.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour le Président donne lecture d'une lettre de M. TOURNAYRE remerciant la Société pour la notice nécrologique consacrée à M. BARTHÉLEMY, son beau-père.

Il rappelle que M. le général HENRYS, commandant l'armée française en Orient, a été promu grand-croix de la Légion d'Honneur ; M. le capitaine BEN DAOUD, officier ; M. le docteur MARAVAL, chevalier du même ordre ; M. le lieutenant HENRION, également nommé chevalier, épingle trois palmes à sa croix de guerre ; M. E. CRUCK, attaché d'intendance, est nommé adjoint.

Le Comité est heureux d'enregistrer ces brillantes promotions.

Par lettre, M. le docteur CARTON remercie le Comité des félicitations qu'il lui a adressées à l'occasion de sa promotion dans l'ordre de la Légion d'Honneur, il nous assure de son dévouement à la Société et exprime ses vœux pour sa prospérité.

M. RALLIER DU BATY s'est aussi rappelé à nos bons souvenirs. Il s'est fixé à Paris.

Est admis comme membre titulaire :

M. TROTTMANN, présenté à la dernière séance.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. BARRELIER, négociant, adjoint au Maire (Beaux-Arts), présenté par MM. Doumergue et Tournier.

M. MORNET, commissionnaire en vins, 11, boulevard des Chasseurs, à Oran, présenté par MM. Méziat et Doumergue.

Les premières notices concernant les travaux du Congrès de la Syrie sont déposées sur le Bureau.

Il est décidé qu'une lettre sera adressée à quelques sociétaires pour leur demander de payer les cotisations en retard.

Le Trésorier présente le Compte administratif provisoire de 1918 et le projet de budget pour 1919. Après examen et discussion, le budget est établi avec les chiffres suivants :

Projet de Budget de 1919

Recettes approximatives

Cotisations	3.000^f
Arrérages	1.200
Subvention	300
TOTAL	4.500^f

Dépenses prévues

Frais d'impression du Bulletin	2.200f
Affranchissement du Bulletin	150
Frais de recouvrement	180
Frais de correspondance du Bureau....	100
Imprimés, frais de bureau	100
Reliure	150
Achats de livres et abonnements	150
Frais d'élections	» »
Loyer	690
Impôts, éclairage, assurance, entretien.	220
Gardien	360
Imprévu	200
TOTAL ÉGAL	4.500f

Abordant la question des élections portée à l'ordre du jour, le Président fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait à renouveler, au mois de mai, le mandat de tous les membres du Comité. Il insiste sur ce fait que son état de santé ne lui permet plus d'assurer comme il le désirerait la bonne marche des services administratifs. Plusieurs membres, tout en admettant les raisons que fait valoir le Président, estiment que la démobilisation n'étant pas achevée, les élections ne peuvent avoir lieu à la date habituelle. La remise au mois d'octobre ou novembre est ensuite discutée. En procédant aux élections à cette époque, il faudrait recommencer au mois de mai suivant. Dans ces conditions, il paraît préférable de remettre les élections au mois de mai 1920. La majorité se range à cet avis auquel le Président finit par se rallier.

M. DOUMERGUE informe le Comité qu'un sociétaire est venu lui annoncer que la grotte de Sainte-Clotilde avait été éventrée. Il s'est rendu sur les lieux et fait un exposé de ce qu'il a vu. Le Comité déclare, une fois de plus, que la Société n'a jamais eu sur cette grotte aucun droit d'usufruit.

La Bibliothèque a reçu :

De M. le commandant VOINOT une brochure intitulée : *Le développement et les résultats de la crise de 1859 dans les confins algéro-marocains.*

Des remerciements sont votés à notre savant collègue.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 h. 1/2.

Le Secrétaire général, Signé : BÉRENGER.

Le Président, Signé : DOUMERGUE

Séance du 3 Mars 1919

Présents : MM. Doumergue, Général Baschung, Flahault, Commandant Bérenger, Pock, Tournier, Arambourg, Lemoisson, Pérez.

Absents excusés : MM. Huot, mobilisé ; Déchaud, René-Leclerc.

Absents : MM. Dangles, Dupuy, Abbé Fabre, Kriéger, Pellet, Pontet, Roux-Freissineng.

Le procès-verbal de février est lu et adopté.

Le Président nous annonce d'abord que nous venons de perdre un des collaborateurs du Bulletin, M. Galinier. Après avoir passé quatre ans au Maroc en qualité de territorial, notre bien regretté collègue a succombé à Caunes (Aude) des suites de la grippe, quinze jours après sa démobilisation. Un autre collègue, M. Julien Déros, a eu la douleur de perdre sa jeune fillette.

Aux familles atteintes par ces deuils cruels le Comité renouvelle l'expression de ses vives condoléances.

Le Président souhaite ensuite la bienvenue à notre collègue M. le capitaine Arambourg, de retour d'Orient et démobilisé. Les membres du Comité s'associent aux paroles du Président et félicitent leur collègue d'être revenu en bonne santé malgré les dures fatigues d'une campagne de près de quatre années.

Le Président annonce ensuite qu'il a reçu la visite de M. Bidaine, administrateur-maire de Cotonou (Dahomey), délégué du Gouverneur, en congé à Oran. Il l'a chaudement félicité pour son brillant avancement.

Sont admis comme membres titulaires : MM. Barrelier et Mornet présentés à la séance de février.

Est présenté comme membre titulaire :

M. Bouchet Georges, négociant en vins à Delmonte, présenté par MM. Méziat et Tournier.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le docteur Laguesse, professeur à l'Ecole de Médecine de Lille, membre de l'Académie de Médecine, qui remercie la Société d'avoir publié la protestation des savants lillois.

Un travail de M. Berque est accepté et sera publié en 1920 et, si les crédits le permettaient, en 1919.

La Bibliothèque a reçu :

Du Gouvernement général de l'Algérie : *Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1917.*

Compte rendu de la session extraordinaire des Délégations financières de décembre 1918.

De M. le lieutenant-colonel GODEFROY : *Transsaharien et Transafricain.*

De M. Henri SIMON : *Les Colonies françaises.*

De Mlle Suzanne NOUVEL : *Nomades et sédentaires au Maroc.*

De M. Victor PIQUET : *Les réformes en Algérie et le statut des indigènes.*

De M. M... : Cinq volumes du *Tour du Monde* (années 1860 à 1862.

Des remerciements sont votés aux auteurs et donateurs.

Il a été acheté : Les trois volumes de l'*Astronomie populaire* de Flammarion : *La Terre, le Soleil, les Etoiles.*

La composition du Bulletin n'a pu encore être commencée, les restrictions sur le gaz ne permettant pas de faire fonctionner la linotype.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général,
Signé : BÉRENGER.

Le Président,
Signé : DOUMERGUE.

42e ANNÉE

TOME XXXIX

FASCICULE CLIII (2e TRIM.)

JUIN 1919

Bulletin Trimestriel

de la

Société de Géographie

et

d'Archéologie

d'Oran

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
6 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

Pages

Documents Historiques sur les Tribus de l'Annexe d'El-Aricha

(Suite et Fin)

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE XI

L'ANNEXE D'EL-ARICHA

La nouvelle organisation allait permettre aux Oulad Nehar et aux Angad de vivre enfin en paix et donner à l'autorité locale la sécurité et les loisirs nécessaires pour s'occuper d'administration intérieure, de création de pistes et de recherches de points d'eau dans la région [1].

En mai 1886, les tribus du Kef et du Khemis, trop éloignées d'El-Aricha, furent rattachées directement au cercle de Marnia.

L'annexe d'El-Aricha ne fut donc plus composée que des Oulad Nehar et des Angad.

Une révolte partielle éclatant contre l'amel d'Oudjda, Si Abdelmalek, vint, à un certain moment, troubler la tranquillité des Oulad Nehar.

Ainsi que nous l'avons déjà exposé, le groupement marocain des Mehaya se divisait en trois grandes tribus : les Achache, les Mehaya El Oust et les Oulad Barka. Pendant longtemps, les chefs de l'ensemble des Mehaya furent fournis par les Oulad Barka.

En 1866, El Hadj Boubekeur ould Mimoun, qui avait

---

1 Rappelons qu'El-Aricha a été occupé en 1855. Une petite redoute carrée, flanquée par deux bastions à deux angles opposés, y a été construite en 1856 et 1857. C'est là que se trouve actuellement le Bureau des Affaires indigènes.

En 1867, le Génie militaire a fait construire un réduit casematé qui a été réuni à la petite redoute par une enceinte crénelée.

En 1880, un parapet définitif a été édifié autour de quelques baraques qui servaient à loger la troupe. Successivement, en 1881, 1882 et 1887, ce camp baraqué a été augmenté.

L'ensemble de ces divers ouvrages a été classé dans la 2e série des postes militaires de l'Algérie par la loi du 15 janvier 1885.

succédé à son père comme chef des Oulad Barka, se réfugiait sur le territoire d'El-Aricha, puis passait, en 1869, chez les Hamyan avec une centaine de tentes. A cette époque, les Mehaya, divisés par des luttes de partis, avaient été facilement dispersés par leurs adversaires, les Angad marocains et les Beni Snassen.

Après 1871, les Mehaya se groupèrent de nouveau sous l'impulsion d'El Hadj Boubekeur ould Mimoun, qui parvint à se faire nommer caïd de toute la confédération.

Très remuant et très actif, il sut acquérir une certaine influence et ne tarda pas à en profiter pour se venger, sur les Angad marocains et leurs alliés, des sanglantes défaites que ces derniers avaient autrefois infligées à sa tribu. Pendant longtemps, par une suite de coups de main heureux, il exerça de dures représailles sur tous ses voisins. Il en vint même à dédaigner les ordres de l'amel d'Oudjda et à le menacer. Ce dernier, pour remédier à cet état de choses et pour briser la puissance d'El Hadj Boubekeur ould Mimoun, divisa les Mehaya en deux commandements et désigna, comme caïd des Achache le nommé Abderrahmane ould Chaïbi.

Abderrahmane ould Chaïbi reçut bien l'investiture de son commandement, mais El Hadj Boubekeur ould Mimoun se refusa à le considérer comme caïd des Achache. Pris de crainte à la suite des menaces qui lui avaient été faites, le nouveau caïd, Abderrahmane ould Chaïbi se réfugia, le 2 mars 1886, sur le territoire de l'annexe d'El-Aricha, à Magoura, avec quarante-quatre tentes. Il fit dire aux Mehaya que « tous ceux qui étaient las de la vie de « harka et aspiraient au calme, étaient invités à venir le « rejoindre ».

Dans la matinée du 4 mars suivant, un parti de Mehaya, composé de 200 cavaliers et 200 fantassins, commandé par le caïd El Hadj Boubekeur ould Mimoun suivi de ses fils, pénétra à son tour sur le territoire algérien et vint cerner le douar des Achache.

Si Yahia ould Bel Abbès, khalifa et fils du caïd des Oulad Nehar Gheraba, se trouvait à ce moment, ainsi que quelques-uns de ses cavaliers, chez Abderrahmane ould Chaïbi. Il fit observer au caïd El Hadj Boubekeur ould Mimoun qu'il agissait mal en violant notre territoire et que cette action lui vaudrait certainement un châtiment de la part des Autorités françaises. El Hadj Boubekeur

ould Mimoun répondit par un geste et des paroles de mépris et ordonna à ses gens d'ouvrir le feu sur le douar des Achache. Ces derniers, quoique moins nombreux, ripostèrent, parvinrent à percer le cercle qui les enveloppait et à s'enfuir, suivis de Si Yahia ould Bel Abbès et des quelques cavaliers qui accompagnaient celui-ci. Au cours de l'action, les fils d'El Hadj Boubekeur ould Mimoun, les nommés Saheli et El Hadj Keroum, tuèrent le nommé Ben Hamou ould Kaddour, des Oulad Nehar Gheraba, cousin de Si Yahia ould Bel Abbès. Ce dernier tira immédiatement vengeance de ce meurtre en blessant mortellement d'un coup de feu le cheikh des Mehaya, El Hadj Boubekeur ould Mimoun.

D'autre part, le caïd des Achache, Abderrahmane ould Chaïbi, fut également tué pendant le combat.

Le 6 mars, une compagnie de zouaves de la colonne mobile d'El-Aricha se mit en route pour Magoura. Elle rentra après avoir désarmé les Achache qui avaient demandé à rester sur notre territoire. Ceux-ci furent installés provisoirement aux environs de Sidi Djillali et affectés, pour ordre, à la tribu des Oulad Nehar Gheraba. Ils y restèrent jusqu'en 1889.

Les évènements violents qui se déroulèrent ultérieurement dans l'amalat d'Oudjda amenèrent, au commencement de 1887, cinquante-deux tentes des Mehaya, fraction des Rehamna, conduites par le nommé El Hadj El Haouari Ben Guitouni, à demander et à obtenir l'autorisation de venir se placer sur le territoire de l'annexe. El Hadj El Haouari Ben Guitouni n'avait pas voulu suivre son beau-frère El Hadj Saheli ould El Hadj Boubekeur, chef des Mehaya, dans son mouvement de révolte contre l'autorité de l'amel d'Oudjda. Pour éviter d'être razzié, il vint se réfugier sur le sol algérien. Les cinquante-deux tentes y restèrent jusqu'au 14 février 1889.

Un service de surveillance fut installé par nos soins jusqu'à la fin de 1887 le long de la frontière. Il comprenait quatre postes de quatre cavaliers chacun, installés au col de Mechamich, au Koudiat Debagh, au Kheneg El Ahda et au Teniet Sassi. Chaque poste devait rendre compte à l'Autorité locale de tout mouvement venant à se produire parmi les tribus marocaines voisines de la frontière et surtout de prévenir, par des patrouilles fréquentes, les incursions des maraudeurs étrangers.

Le fonctionnement de ces postes de surveillance donna de bons résultats.

Le 12 avril 1886, le caïd des Oulad Nehar Gheraba, Bel Abbès ould Yahia, devenu vieux et fatigué, démissionna et fut remplacé par son fils, Si Yahia ould Bel Abbès.

Par arrêté gouvernemental du 6 décembre 1886, l'annexe d'El-Aricha, tout en continuant à former, au point de vue budgétaire, une section de la commune mixte de Marnia, cessa d'être sous les ordres du Commandant supérieur du cercle de Marnia et fut placée sous l'autorité directe du Général commandant la Subdivision de Tlemcen [1].

D'autre part, le général Détrie commandant la Division d'Oran, sanctionna, le 31 août 1886, un modus vivendi établi entre l'annexe de Méchéria et celle d'El-Aricha pour régler les droits de parcours et éviter toutes contestations entre les Hamyan et les gens des Angad et des Oulad Nehar ; en même temps ce modus vivendi fixa les attributions des officiers de chacune des deux annexes en ce qui concernait la police judiciaire.

Il fut complété le 3 mai 1903 (n° 429) par le général O'Connor qui plaça sous la juridiction administrative du chef de l'annexe d'El-Aricha les Hamyan venant camper sur le versant méditerranéen du territoire du cercle de Méchéria.

A partir de cette époque le calme commença à naître parmi les tribus des Oulad Nehar et des Angad.

Si des maraudeurs et des malfaiteurs, venus généralement du Maroc oriental, troublèrent encore fréquemment, par des rapts de bestiaux, la sécurité de nos ressortissants, il n'y eut là que des actes isolés ne touchant en rien à l'impression de tranquillité qui s'étendit sur la région.

Par décision du 10 avril 1888, le douar Fratza, des Oulad Nehar Cheraga, comprenant trente-deux tentes, fut, sur sa demande, définitivement distrait de cette tribu et rattaché à la tribu des Oulad Daoud (Saïda), dont il était originaire et où il avait des terrains de culture.

---

1 Depuis le 1er janvier 1903, l'annexe d'El-Aricha a cessé d'être placée sous la dépendance de la Subdivision de Tlemcen et a été rattachée directement à la Division d'Oran.

Les Mehaya, dont treize tentes des Medafia étaient retournées en novembre 1890 au Maroc, furent de nouveau, en 1891, autorisées à s'installer provisoirement sur le territoire de l'annexe, entre Mechamich et Magoura, afin d'échapper à leurs adversaires marocains, mais ils ne restèrent que peu de temps dans cette région et descendirent vers le Chott Gharbi.

Treize tentes des Oulad Amara, de la tribu des Oulad Nehar Gheraba, demandèrent et obtinrent la permission de s'installer définitivement dans la tribu des Djouidat, du cercle de Marnia.

*
* *

Des équipes de sondeurs et de puisatiers militaires exécutèrent, en 1892, de nombreux forages chez les Angad et les Oulad Nehar sans arriver à de grands résultats.

L'exploitation de l'alfa et le commerce des bestiaux prirent un développement considérable. Il fut installé, en 1892, cinquante-cinq chantiers d'alfa et on constata le passage, à El-Aricha, de 120.000 moutons venant du Maroc pour être vendus sur les marchés du Tell.

*
* *

Du côté du Maroc, le Gouvernement chérifien faisait, à la même époque, de grands efforts pour arriver à établir réellement son autorité dans l'amalat d'Oudjda. Plusieurs colonnes partirent de Fez pour percevoir les impôts arriérés et les amendes infligées. Deux d'entre elles opérèrent dans les environs de la frontière. La première, sous le commandement de Moulay Aoumar, fils du Sultan, obligea les tribus de l'amalat d'Oudjda à verser le montant de leurs impositions, pendant que l'autre mehalla, dirigée par Moulay Athmane, autre fils du Sultan, se tenait entre le Riff et la Moulouya. Mais ces colonnes n'arrivèrent pas à rétablir la bonne harmonie entre les Beni Bou Zeggou et les Beni Snassen qui étaient alliés aux Mehaya et, une fois de plus, le caïd Hamouada, des Beni Bou Zeggou, vint répandre l'incendie et le pillage chez les Beni Snassen.

En 1893, une douzaine de tentes des Oulad Nehar Gheraba, du douar Oulad Abderrahmane, qui étaient, depuis 1867, en dissidence au Maroc, sollicitèrent l'aman et furent autorisées à rentrer dans leur tribu d'origine. Ce mouvement fut suivi par plusieurs autres familles dissidentes des Oulad Nehar qui rejoignirent leurs douars.

Le caïd des Oulad Nehar Cheraga, Ben Ahmed ould M'Hammed, fut révoqué de ses fonctions pour incapacité. Le caïd Si Yahia ould Bel Abbès qui avait, chez les Oulad Nehar Gheraba, à lutter sans cesse contre les intrigues, les calomnies et les refus d'obéissance des gens du çoff de l'agha du Djebel du Sud, fut mis à la tête des Oulad Nehar Cheraga et remplacé, chez les Oulad Nehar Gheraba, par Si El Hadj ould El Bachir, ancien cadi et ancien caïd.

(Il y a lieu de remarquer que l'agha Si Ahmed Ben Abdallah, depuis que le cercle de Sebdou avait été supprimé, avait affecté de ne plus mettre les pieds chez les Oulad Nehar. Il touchait les parts d'impôt et d'amendes qui lui revenaient, mais ne commandait rien et ne faisait aucun service. Installé aux Azaïl ou à Tlemcen, il s'occupait de gérer sa fortune et n'intervenait dans les affaires de l'annexe d'El-Aricha que pour intriguer en sous-main en faveur des gens de son çoff.)

*
* *

A partir de 1894, les désordres qui ne cessaient d'exister chez nos voisins de l'Ouest prirent plus d'ampleur.

Le caïd Hamouada, des Beni Bou Zeggou, ayant avec lui les Bessara, les Zekkara, les Mezaouï, les Beni Attig, une partie des Angad marocains, des Beni Mengouch, des Triffa et des Beni Yala, chercha à obtenir la prépondérance dans l'amalat d'Oudjda.

Il entra en lutte contre le caïd El Hadj Mohammed ould Bachir, des Beni Ourimèche, qui avait comme partisans les Sedjaa, les Halef, les Oulad Settout, les Metalsa, les Beni Mahiou et une partie des Bessara.

Le caïd El Hadj Saheli, des Mehaya, malgré son désir de rester neutre et de ne pas prendre part à la lutte, fut

contraint par les siens de faire cause commune avec les Beni Ourimèche.

A la même époque, le caïd Abderrahmane, des Beni Guil, eut, à l'instigation du Sultan, une entrevue avec le caïd des Mehaya et une alliance fut conclue entre ces deux chefs qui se jurèrent aide et protection.

Les intérêts de ces deux confédérations étaient en effet les mêmes. Toutes deux souffraient des luttes perpétuelles qui leur fermaient chaque année les marchés du Tell marocain. La constitution d'un groupe puissant au Sud de l'amalat d'Oudjda semblait devoir obliger les chefs des tribus de ce territoire à vivre en paix au lieu de chercher à accaparer une prépondérance irréalisable et d'entretenir des troubles constants dont ils tiraient profit.

Grâce à cette alliance, les Mehaya et les Beni Guil, qui avaient dans leurs rangs Si Allal, chef des Oulad Sidi Cheikh Gheraba, imposèrent à Koudiat-el-Nehar, la paix aux caïds Hamaouda et El Hadj Mohammed ould Bachir.

En même temps le Sultan Moulay Hassan, inquiet de nos visées sur le Touat et le Gourara, donnait l'investiture à cinq caïds dans la région de la Saoura (Beni Abbès) et conduisait en personne une expédition au Tafilalet, après avoir fait réconcilier, par l'intermédiaire du marabout de Kenadsa, les Beni Guil avec les Beraber, les Doui Menia et les Oulad Djerir. Mais la mort de cet empereur, survenue le 7 juin 1894, et l'avènement au trône du faible Moulay Abdelaziz annihilèrent les résultats si péniblement acquis.

De nouveau, le désordre, les luttes des partis, le pillage et le banditisme régnèrent dans le Maroc oriental.

L'arrivée de Bou Amama et celle du Rogui dans cette région ne firent qu'accroître l'anarchie.

Le calme ne devait revenir, en partie, qu'à la suite de la mort de Bou Amama et après l'emprisonnement et le supplice du Prétendant (1909).

Les Oulad Nehar eurent souvent à souffrir des incursions faites par les divers partis marocains se réfugiant sur le territoire algérien ; mais, par contre, un nombre assez important de nos dissidents, lassés de la vie incertaine et précaire qu'ils étaient obligés de mener au Maroc au milieu de ces troubles, demandèrent à revenir sous

notre domination et acceptèrent de payer les amendes qui leur furent infligées.

*
* *

L'année 1897 fut une époque de disette pour les Angad et les Oulad Nehar dont un certain nombre de tentes durent gagner le Tell pour fuir la famine. Des chantiers de charité, des distributions de grains et des secours en argent permirent d'adoucir les maux causés par cette calamité.

Par arrêté gouvernemental du 26 juillet 1901, des terrains d'une superficie de 371 hectares 76 ares appartenant à la tribu des Angad et nécessaires à l'agrandissement du centre de Bedeau furent remis à la commune mixte du Télagh.

*
* *

Il importait, au point de vue de la politique indigène à suivre vis-à-vis de nos voisins de l'Ouest, de chercher à prendre un point d'appui sur une des notabilités voisines marocaines.

C'est dans ce but que des relations furent nouées entre le chef de l'annexe d'El-Aricha et le chef des Zoua Gheraba, Si Allal ould Cheikh Ben Tayeb, auquel un traitement fut régulièrement payé et qui fut autorisé à s'installer à Magoura et à y creuser des silos.

Lorsqu'en 1904, les goums Hamyan, après leur immense razzia [1], furent dirigés avec une colonne française sur Berguent, les goums de l'annexe d'El-Aricha, sous le commandement du capitaine Lagrange, chef de l'annexe, participèrent à cette opération ainsi qu'au combat de Guefaït.

Si Allal ne s'illusionnant pas sur la soumission que lui avaient faite les Mehaya et les Beni Mathar marocains, fit transporter, à cette époque, ses gros bagages à Mechra el Hamar, près d'El-Aricha, et envoya un de ses représentants à El-Aricha pour y louer un magasin où il déposa ses objets les plus précieux.

---

1 Cf. Capitaine A. H. Noël. — *Documents pour servir à l'histoire des Hamyan*, p .172. Il s'agit de la razzia effectuée sur les Oulad Ahmed Ben Abdallah (Beni Guil) le 21 février 1904.

Une partie du goum d'El-Aricha rentra le 4 juillet 1904 dans ses tentes ; le reste fut licencié le 15 juillet. Le 13 juillet précédent, un poste d'observation de cinquante Oulad Nehar avait été, près de Berguent, attaqué par un parti de Beni Yala. Il avait repoussé ses agresseurs, mais le caïd Si Yahia ould Bel Abbès, qui était à sa tête, avait été légèrement blessé au flanc gauche au cours de cette action.

Le 10 août suivant, 150 cavaliers des Mehaya, partisans de Bou Amama, attaquaient des Oulad Kari, Marocains fidèles au Maghzen, les poursuivaient dans la plaine de Missiouïne sur le territoire algérien et razziaient un douar des Oulad Nehar Gheraba (Oulad Sidi Ahmed Ben Miloud), qui se trouvait là.

Le douar Oulad Sidi Chadli, des Oulad Nehar Cheraga, vint au secours du groupement ainsi attaqué et parvint à repousser les Mehaya qui purent néanmoins emmener leurs prises.

Les actes de pillage et de banditisme se multiplièrent de nouveau au détriment des Oulad Nehar et des Beni Snouss.

L'Autorité envisagea alors, en 1905, l'installation d'un poste fixe sur la frontière ; il hésita pendant quelque temps entre Sidi Aïssa et El Bouihi pour déterminer l'emplacement de ce poste.

Le choix se porta sur Sidi Aïssa où la section de discipline du 2e Régiment Etranger et un détachement du 2e Zouaves se rendirent, la première le 29 avril, le second le 28 juillet 1906 et commencèrent les travaux de construction du poste [1].

En même temps, une garnison provisoire était installée à Magoura.

*
* *

A dater du 1er mars 1906, l'annexe d'El-Aricha cessa d'être une simple section de la commune mixte de

---

[1] Un bureau des Affaires indigènes dépendant de celui d'El-Aricha fut installé à Sidi Aïssa et fonctionna pendant quelques années. Il était devenu le centre d'attraction des Mehaya. Une école et une infirmerie indigène lui avaient été annexées. L'organisation du Maroc oriental fit disparaître cette tentative de création d'un centre.

Marnia, et fut érigée en commune mixte indépendante. Par décision du 26 août suivant, une recette des Contributions diverses fut installée dans le centre d'El-Aricha.

***

Le 4 décembre 1907, un goum de 50 cavaliers était levé dans l'annexe et allait participer, avec la colonne Félineau, aux opérations dirigées contre les Beni Snassen. Le 17 décembre suivant, deux pelotons de Chasseurs d'Afrique venaient tenir garnison à El-Aricha et à Magoura.

Un goum comprenant quatre groupe de 15 cavaliers chacun était de nouveau en permanence réparti le long de la frontière, entre Mechamich et le Teniet Sassi pour assurer la sécurité de la région et poursuivre, le cas échéant, les djiouch et les malfaiteurs isolés venant du Maroc.

Ces mesures, suivies de la mort de Bou Amama (1908) et de la capture du Rogui par les troupes chérifiennes (1909), contribuèrent à ramener le calme et la sécurité [1].

Un arrêté du 22 juillet 1910 enleva au cercle de Méchéria le poste de Berguent et la tribu des Oulad Sidi Abdelhakem qui en dépendait et les rattacha à l'annexe d'El-Aricha. Ce rattachement fut de très courte durée et, en 1911, cette petite circonscription administrative était réunie à la région nord des confins algéro-marocains.

Les progrès de notre occupation du Maroc oriental, marqués par l'affaire de Matarka-Anoual et par notre installation à Taourirt, ainsi que la mort de Si Hamouada, marabout de Guefaït, inaugurèrent, pour l'annexe d'El-Aricha, une ère de paix et de sécurité absolues.

Le service de surveillance de la frontière fut fortement diminué, le poste de Magoura évacué, la redoute de Sidi Aïssa abandonnée et l'annexe d'El-Aricha, désormais protégée par notre progression constante au Maroc

---

1 La chronique détaillée des faits qui se déroulèrent dans la région Nord du Maroc oriental de 1895 à 1909 et qui contribuèrent à troubler la paix sur la frontière algérienne, a été présentée au chapitre VIII, p. 182 et suivantes de l'*Histoire des Hamyan* (op. cit) à laquelle nous renvoyons le lecteur.

oriental, n'eut plus à jouer qu'un rôle passif d'administration sur les trois tribus la composant.

La guerre de 1914 fit, par mesure de précaution, réoccuper le poste de Sidi Aïssa, mais aucun évènement insurrectionnel ne vint justifier cette mesure de prudence et cette redoute fut de nouveau évacuée en juillet 1918.

Actuellement, les Oulad Nehar et les Angad, tout en se querellant entre eux pour des questions de çoffs, sont entièrement acquis à notre cause. Ils ont fourni de très forts contingents pour le service militaire et pour les travailleurs coloniaux, donnant ainsi la meilleure preuve de loyalisme à notre égard [1].

Le caïd des Oulad Nehar Cheraga, Si Yahia ould Bel Abbès, qui avait sans cesse combattu dans nos rangs depuis quarante ans, nous prêta pour ces délicates opérations de recrutement, son concours le plus absolu. Il en fut récompensé par le titre d'agha honoraire qui lui fut conféré en 1917.

---

1 Au moment de la mobilisation, l'annexe d'El-Aricha avait pour chef le capitaine Eugène Letord et comme adjoints les capitaines G. Richoux et F. P. H. A. Forgemol de Bostquénard. Ces trois vaillants officiers sont, les uns et les autres, tombés glorieusement à la tête de leurs compagnies de Tirailleurs qu'ils menaient à l'assaut des lignes allemandes.

CHAPITRE XII

LA FRONTIÈRE ALGÉRO-MAROCAINE

Le traité de 1845 avait établi, entre le Maroc et l'Algérie, une délimitation tellement obscure que des conflits surgirent à chaque instant entre les tribus limitrophes de la frontière.

En dehors des questions de terrains de culture soulevées sans cesse entre les Beni Hamlil, les Mehaya et les Oulad Nehar, le tracé proprement dit de la frontière créa, dans la région de Sidi Aïssa, une ambiguïté des plus difficiles à régler.

En effet, il était dit que, partant du col de Mechamich, la délimitation se dirigeait sur la koubba de Sidi Aïssa puis sur le Koudiat ed Debar pour, ensuite, gagner le Kheneg el Ahda et le Teniet Sassi

Or, s'il était facile d'aller en ligne droite du col de Mechamich à la koubba de Sidi Aïssa, il fallait ensuite tracer un angle excessivement aigu pour revenir à l'Est, sur le Koudiat ed Debar et, de là, repartir vers le Sud, Kheneg el Ahda et le Teniet Sassi.

Des discussions sans fin eurent lieu à ce sujet. Il nous paraît évident que du côté français encore plus que du côté marocain, on ne tenait pas à s'entendre, car l'ambiguïté existante eût été facile à rectifier si on eût bien voulu admettre que l'erreur d'un secrétaire avait fait inscrire, dans le texte du traité de 1845, la koubba de Sidi Aïssa avant le Koudiat ed Debar.

Dans l'esprit des plénipotentiaires marocains, la désignation de la frontière était la suivante : col de Mechamich—Koudiat ed Debar—Sidi Aïssa—Kheneg el Ahda—Teniet Sassi.

Cette assertion nous paraît confirmée par la présence d'un certain nombre de terrains de culture appartenant aux Beni Hamlil situés dans la petite zone en litige de la plaine de Missiouïne, créée par cette équivoque.

Lorsque la domination française se fut étendue au Maroc oriental, on estima, à juste titre, des deux côtés

de la frontière algéro-marocaine, que toutes ces discussions n'avaient plus leur raison d'être et une Commission de délimitation chargée de représenter les intérêts algériens et marocains se transporta, le 9 février 1913, écouta les desiderata des tribus intérressées et, tout en se basant sur le traité de 1845, trancha les difficultés existantes de la façon suivante :

Entre le col de Mechamich et Sidi Aïssa, le traité de 1845 avait fixé, comme frontière, une ligne droite. A différentes reprises, les ressortissants des deux pays avaient élevé des contestations à propos de cette limite ; une zone neutre avait même été déterminée en 1877 pour mettre un terme à ces conflits. Or, les revendications des riverains ne provenaient pas de l'imprécision des termes du traité ; elles n'avaient, pour origine, que des questions de propriété ; il n'y avait donc pas lieu d'en tenir compte.

Aussi, la Commission décida-t-elle de tracer une ligne droite joignant le col de Mechamich et la pointe Nord des dépendances de la koubba de Sidi Aïssa en déviant très légèrement cette ligne à hauteur de la Redoute et au voisinage de la koubba, de façon à laisser en Algérie les ouvrages exécutés dans l'oued pour l'alimentation en eau de cette redoute.

De Sidi Aïssa au Kheneg el Ahda, la limite était ainsi définie par le traité de 1845 : « de là elle court vers le « Sud jusqu'au Koudiat ed Debbar, colline située sur la « limite extrême du Tell (c'est-à-dire du pays cultivé). « Elle prend ensuite la direction Sud jusqu'au Kheneg « el Ahda ».

La Commission estima que cette rédaction était erronée, car le Koudiat ed Debar, montagne bien connue et dont la position n'est contestée ni par les Algériens ni par les Marocains se trouve franchement à l'Est de Sidi Aïssa. Il convenait, d'ailleurs, de remarquer que le texte arabe du traité employait, pour désigner « le Sud », un terme qui, dans le pays, signifie « la direction de l'Orient », celle vers laquelle les Musulmans se tournent pour faire leur prière. Jusqu'à une époque assez récente, cela n'avait néanmoins pas entraîné de grosses difficultés parce que les sujets algériens n'occupaient pas la zone litigieuse, les cartes françaises rejetant d'ailleurs la frontière à l'Est, soit sur le Koudiat ed Debar, soit sur le Guern Sidi Aïssa. La situation s'était modifiée en 1906,

lors de la création du poste de Sidi Aïssa. A cette époque, les Autorités algériennes d'El-Aricha avaient, sans tenir compte du point précis du Koudiat ed Debar, cependant nettement indiqué dans le traité de 1845, imposé aux tribus limitrophes une frontière se dirigeant d'abord droit au Sud, sur la hauteur dite « Teboutet Harrania », pour se rabattre ensuite sur le Kheneg el Ahda qui se trouve au Sud-Sud-Est. Les Marocains avaient, de ce fait, été contraints d'abandonner aux Algériens les terrains de Dar el Mehalla qu'eux seuls cultivaient autrefois.

La Commission, tenant compte de l'ambiguïté de la rédaction du traité, estima que la seule solution équitable consistait dans le partage du triangle compris entre le Koudiat ed Debar, Sidi Aïssa et le Kheneg el Ahda.

En conséquence, elle fit suivre à la frontière le chemin de Sidi Aïssa à Magoura, jusqu'aux environs du point où cette piste est coupée par la ligne hypothétique Koudiat ed Debar—Kheneg el Ahda. De là, elle la ramena sur le Kheneg el Ahda. Outre que cette limite était très nette, elle avait, de plus, l'avantage de ne pas faire de saillant prononcé.

Entre le Kheneg el Ahda et le Teniet Sassi, il n'y avait aucune difficulté. Le traité de 1845 ne prévoyant pas une ligne absolument droite on fit suivre à la frontière des points ou des lignes de terrain bien visibles.

L'étude des droits de propriété des tribus limitrophes donna les résultats suivants :

Du col de Mechamich jusqu'à la crête située sur la rive gauche de l'Oued Guettitir, les Marocains de la tribu des Beni Hamlil avaient des propriétés en zone algérienne. Au début du XIX[e] siècle, le territoire des Beni Hamlil s'étendait jusqu'à Sidi Aïssa et à la crête des hauteurs barrant, au Sud, la plaine de Missiouïne. Les Mehaya avaient refoulé peu à peu les Beni Hamlil vers l'Est et le traité de 1845 avait fait, en outre, passer en Algérie, une partie de leur « bled ». A la faveur de ce traité, les Algériens de la tribu des Oulad Nehar s'étaient infiltrés sur le territoire des Beni Hamlil, lesquels avaient, néanmoins, maintenu leur occupation sur une assez grande étendue. Ultérieurement, les Oulad Nehar se basant sur la nature « arch » de leur propre territoire, prétendirent que les Beni Hamlil ne pouvaient posséder, en Algérie, dans cette région, des propriétés privées et en conclurent à l'évincement des prétentions formulées

par ces Marocains. Cette thèse sembla contraire à l'équité et la Commission estima que, pour la partie de frontière en question, les Algériens possédant des biens « melk » au Maroc et les Marocains ayant des propriétés semblables en territoire algérien devaient être admis à faire valoir leurs droits afin de jouir de leurs immeubles sous l'empire des lois du pays sur lesquels ceux-ci se trouvaient et sans être soumis à un régime d'exception.

Entre la crête de la rive gauche de l'Oued El Guettitir et le Teniet Sassi, les tribus limitrophes de la frontière occupaient des terrains de nature « arch ». Ce fait entraînait, de chaque côté, l'attribution des propriétés en faveur des riverains.

Enfin dans la région du Kheneg el Ahda, il n'existait qu'un seul point d'eau permanent, celui de Magoura, situé en Algérie, à environ 5 kilomètres de la frontière. Ce point d'eau étant nécessaire aussi bien aux Marocains qu'aux Algériens, la Commission émit l'avis qu'il y avait lieu de reconnaître officiellement des droits d'usage sur ces puits aux tribus marocaines des Beni Hamlil, des Mehaya et des Beni Mathar.

*
* *

D'autres différends, sans cesse renouvelés par les Hamyan, se produisirent au sujet de la limite séparant l'annexe d'El-Aricha du cercle de Méchéria.

La question ne saurait actuellement soulever aucune discussion étant donné que cette limite a été formellement désignée par la loi qui a créé les territoires du Sud et au texte de laquelle a été joint une carte excessivement claire.

La délimitation part du Teniet Sassi, suit la crête principale du Djebel Sidi El Abed, passe par Tameslouta, par les branches Sud de l'Oued El-Aricha à Mechra El Ahmar et au Sud d'El-Aricha, rejoint Kerbaya par la vieille piste d'El-Aricha à Bedeau et arrive à Taërziza.

De ce point, elle se dirige en ligne droite sur Ras Nouala (du Djebel Timzirine), laissant au Nord, et par conséquent dans l'annexe d'El-Aricha, le triangle de Crampel et du Djebel Beguira sur lequel les Hamyan ont bien des droits de parcours, mais non pas des droits de propriété collective.

CHAPITRE XIII

LA QUESTION DU COMMANDEMENT CHEZ LES OULAD NEHAR ET LES ANGAD

1° Chez les Oulad Nehar

Nous avons, dans la première partie de ce travail, exposé que, du temps des Turcs, la fraction des Oulad Sidi Chadli avait la prépondérance sur l'ensemble des Oulad Nehar. Elle la devait à ses qualités guerrières et à son caractère entreprenant.

Son chef, El Miloud ould Yamani, véritable tyran, subit à peine la domination ottomane. En 1842, son fils, El Mamoun ould El Miloud, fut nommé caïd lorsque les Oulad Nehar se soumirent.

A la suite de la révocation de ce dernier, Yamani ould Mouffok, son cousin germain, fut nommé caïd à sa place en 1847.

A partir de 1850, l'influence des Oulad Sidi Chadli fut contrebalancée par celle des Oulad Sidi Djillali, dont nous créâmes la puissance en nommant caïd un de ses membres, Si El Bachir Ben Abdallah, parent de Si Ben Abdallah ould Ali Ben Abdallah, premier agha des Beni Snouss, pour le récompenser des services qu'il nous avait rendus.

Cette nomination amena la constitution d'un çoff qui eut à sa tête Yamani ould Mouffok et El Mamoun ould El Miloud, des Oulad Sidi Chadli ; les deux cousins germains s'adjoignirent Djillali ould Abdallah, frère de mère d'El Yamani ould Mouffok.

Les intrigues qu'ils tentèrent, échouèrent ; ils partirent alors en dissidence, suivis par Si El Hadj ould El Bachir, originaire du douar El Amour, et se rendirent auprès du faux sultan de Gourara, Ben Serour, qui fit des premiers ses lieutenants et du dernier son secrétaire.

Lorsque Ben Serour eut été tué par les Trafi, ils sollicitèrent l'aman qui leur fut accordé et rentrèrent dans

leur tribu. Ils ne tardèrent pas à y fomenter de nouvelles intrigues.

Yamani ould Mouffok parvint, en 1865, à se faire nommer de nouveau caïd en remplacement de Djillali Ben Ahmed, du çoff des Oulad Sidi Djillali, révoqué pour s'être mis en relations avec les insurgés de Si Lalla.

Les Oulad Sidi Chadli conservèrent le pouvoir jusqu'en 1871, date à laquelle Si Ahmed Ben Abdallah, fils de l'agha Ben Abdallah, des Beni Snouss, fut nommé caïd des Oulad Nehar en remplacement d'El Yamani ould Mouffok, décédé. Nommé agha en 1872, à la mort de son frère, il fut remplacé comme caïd des Oulad Nehar par l'ex-caïd révoqué Djillali Ben Ahmed.

En 1877, Djillali Ben Ahmed mourut des suites des blessures qu'il avait reçues au combat de Tanekhloufet, contre les Hamyan dissidents.

Cette mort réveilla toutes les espérances du çoff des Oulad Sidi Chadli.

Djillali ould Abdallah [1] et Si El Hadj ould El Bachir, déjà cités, cherchèrent à circonvenir le Commandant supérieur du cercle de Sebdou, Si Mohammed Ben Daoud. Ils poussèrent leurs partisans à protester contre le projet de l'Autorité française qui voulait nommer caïd Mohammed ould Djillali, fils du défunt chef des Oulad Nehar.

Si El Hadj ould El Bachir, très intrigant, obtint la scission des Oulad Nehar en deux tribus distinctes ; quoiqu'il fut originaire du douar Oulad Ali Bel Hadj et, par conséquent, tout au moins par ses ascendants d'origine berbère et totalement en dehors des dissensions familiales des Oulad Sidi Djillali et des Oulad Sidi Chadli, il arriva à se faire nommer caïd des Oulad Nehar Cheraga. Il avait, à cet effet, agi fortement et avec succès sur le douar El Amour et sur tous les éléments berbères.

Djillali ould Abdallah, chef du çoff des Oulad Sidi Chadli, qui ne l'avait considéré que comme un instrument et qui comptait être nommé lui-même caïd, éprouva une violente déception et, la rage au cœur, quitta les Oulad Sidi Chadli et s'en fut camper avec les Oulad Sidi Djillali.

---

[1] C'était le petit-fils d'El Miloud ould Yamani.

La scission opérée ne mit d'ailleurs pas fin aux intrigues des çoffs en présence.

Aux Oulad Nehar Cheraga, Si El Hadj ould El Bachir se fit révoquer en 1878, en même temps, d'ailleurs, que Mohammed ould Djillali Ben Ahmed, des Oulad Nehar Gheraba. (Ce dernier était du çoff des Oulad Sidi Djillali.)

A ce moment fut nommé caïd aux Oulad Nehar Gheraba, Bel Abbès ould Yahia, dont le grand-père, originaire du douar Torch et fondateur du douar Oulad El Abbès, appartenait bien aux Oulad Sidi Djillali, mais n'était pas apparenté à la famille de l'agha du Djebel du Sud.

Cette nomination provoqua un nouveau schisme chez les Oulad Sidi Djillali ; ce fut l'agha Si El Hadj Ahmed Ben Abdallah qui en fut le chef, mécontent de n'avoir pu faire remplacer son parent, Mohammed ould Djillali Ben Ahmed, révoqué, par un autre de ses parents, Ahmed ould Abdallah.

Les partisans de l'agha s'agitèrent beaucoup, commencèrent une campagne de déclarations calomnieuses, de réclamations mensongères et de lettres anonymes contre le caïd Bel Abbès ould Yahia et il fallut une vigoureuse intervention de l'Autorité supérieure pour faire cesser le « khelat » [1].

En 1886, Si Yahia ould Bel Abbès succéda à son père dans le commandement des Oulad Nehar Gheraba. Il fut l'objet des mêmes manœuvres de la part d'Ahmed ould Abdallah et de Mohammed ould Djillali soutenus par l'agha Si El Hadj Ahmed Ben Abdallah. Les plaintes mensongères et calomnieuses affluèrent. Elles provenaient surtout d'indigènes des douars Oulad Ahmed Ben Abdallah et Torch, chez lesquels l'agha avait des parents. Le chef de l'annexe d'El-Aricha y était lui-même incriminé, accusé des pires choses, parce qu'il se refusait à prendre parti pour les agitateurs.

Le Général commandant la Subdivision de Tlemcen intervint en personne et sévit. La paix sembla se faire et

---

1 *Khelat*. Expression arabe exprimant une idée d'intrigues embrouillées, de désordre et de mauvaise foi qu'on emploie pour faire réussir ou échouer une affaire, pour attaquer un représentant d'un çoff ou pour faire tomber un agent de l'Autorité.

dura jusqu'au départ de Si Yahia ould Bel Abbès, nommé, sur sa demande, caïd des Oulad Nehar Cheraga.

Il fut remplacé par Si El Hadj ould El Bachir, qui avait déjà été, comme nous l'avons vu, caïd et cadi.

Ce dernier ne resta pas longtemps en fonctions, car il eut contre lui les Oulad Sidi Chadli et tous les Oulad Sidi Djillali.

Révoqué au bout de quelques mois, il fut remplacé par Abdelkader ould Larbi, du douar Oulad Sidi El Hadj, qui essaya de n'appartenir à aucun çoff quoiqu'étant, par sa lignée, des Oulad Sidi Djillali.

Les protestations, les plaintes, les calomnies, les mensonges recommencèrent contre lui.

Il eut la chance de voir mourir successivement Ahmed Ben Abdallah, Mohammed ould Djillali, puis l'agha Si El Hadj Ahmed Ben Abdallah, ce qui amena une détente dans la convoitise des partis.

Actuellement, il est vieux, ne commande guère, n'administre pas et n'aspire qu'à la paix (1918).

Des haines existant, en plus de celles des çoffs, entre douars, à la suite de meurtres et de vols, contribuèrent à rendre son rôle peu facile.

*
* *

Chez les Oulad Nehar Cheraga, Djillali Ben Abdallah, frère de l'agha des Beni Snouss [1], avait été nommé caïd à la place de Si El Hadj ould El Bachir en 1878. Devenu malade, il avait démissionné et avait été remplacé, en 1888, par Si Ben Abdallah ould El Hadj Ahmed, fils de l'agha des Beni Snouss ; en 1889, ce dernier avait à son tour démissionné et Ben Ahmed ould Ahmed, également parent de l'agha des Beni Snouss, avait pris sa place.

Il resta en fonction jusqu'en 1893 et fut, à cette époque, remplacé par le caïd Yahia ould Bel Abbès, qui commandait aux Oulad Nehar Gheraba.

Le çoff de l'agha et les partisans de Si El Hadj ould El Bachir s'agitèrent de nouveau. Des dénonciations odieuses, des accusations infamantes furent portées à l'Autorité

---

1 L'agha du Djebel du Sud et du Maghzen était plus communément appelé par ses coreligionnaires « Agha des Beni Snouss ».

supérieure contre le nouveau caïd des Oulad Nehar Cheraga.

Une enquête très minutieuse, faite sur l'ordre du Général commandant la Division d'Oran, établit le mal fondé de ces plaintes. De sévères sanctions furent prononcées sans, d'ailleurs, atteindre le vrai coupable, l'agha des Beni Snouss.

Depuis ce temps, et grâce aussi à la bonne administration de Si Yahia ould Bel Abbès, un calme, assez superficiel d'ailleurs, règne dans la tribu des Oulad Nehar Cheraga.

Si Yahia ould Bel Abbès a été nommé agha honoraire d'El-Aricha en 1916.

Il est probable que son fils, Si Larbi ould Yahia, qui a été nommé caïd à sa place, aura à surmonter de temps en temps, des difficultés semblables à celles éprouvées par ses prédécesseurs.

2° Chez les Angad

Nous avons, après avoir expliqué les origines de la tribu des Angad algériens, fait connaître comment, en 1865, ces indigènes, après un séjour de six mois chez les Beni Snassen, firent de nouveau leur soumission et revinrent dresser leurs tentes dans la région d'El Gor.

La famine de 1867-1868 les jeta dans une profonde misère et de nombreux douars, les Doui Hassni, les Lemgane, les Oulad Zahra, les Kourifat, les Ghoglane, les Chnina et les Laghouat émigrèrent dans le Tell pour y chercher à vivre et s'y installer définitivement.

Ces douars ne sont pas rentrés chez les Angad.

En 1869, les douars restant se réfugièrent dans le cercle de Tlemcen et chez les Beni Snouss par crainte des dissidents réunis sous les ordres de Si Kaddour Ben Hamza.

Enfin l'occupation solide du poste d'El-Aricha les ramena peu à peu vers leurs campements habituels.

Depuis cette époque, les Angad, très diminués par suite des douars restés dans le Tell, ont préféré la paix à toutes ces agitations dont ils ont reconnu la stérilité et les fâcheuses conséquences.

Leur composition se répartit actuellement ainsi :

OULAD ALI BEL HAMMEL	DJAOUNA	ORIGINES DIVERSES
DOUARS	DOUARS	DOUARS
Oulad El Hammel.	Gotaïbet.	Oulad El Abbas.
Khodran.	Kebarta.	Makna.
Oulad Berriah.	Oulad Bel Yagoubi	Oulad Sidi Mohammed ben Slimane.
Oulad Ghomari.	Ababda.	
Oulad Rahal.	Oulad Tadmout.	

Les Oulad El Abbas sont originaires d'un douar de ce nom qui fait partie actuellement des Angad marocains. Ils descendent également de Sidi Talha et se reconnaissent comme frères des Oulad Ali Bel Hammel et des Djaouna.

Il n'en est pas de même du douar Makna, formé par quelques tentes que les hasards des luttes et des migrations incessantes ont détachées de la tribu des Makna, du cercle de Géryville, laquelle se donne pour ancêtre un chrétien blessé, « Maken ». Avec le temps et par suite de nombreuses alliances, les Makna ont fini par se mélanger aux Oulad Ali Bel Hammel et aux Djaouna.

Les Oulad Sidi Mohammed Ben Slimane sont un ramassis de gens des Oulad Sidi Cheikh groupés autour du Djebel Beguira qui ont été rattachés, en 1916, à l'annexe d'El-Aricha.

La situation politique intérieure des Angad est la suivante :

Les divers çoffs se déchirent entre eux en vue d'obtenir un caïd appartenant à leur parti.

L'énumération des chefs indigènes qui se sont succédé depuis la domination française, quoiqu'étant assez fastidieuse, permettra d'établir quelques-unes des causes des dissensions actuelles.

184... (?) — Ali Ben El Ghomari, du douar Gotaïbet, de la fraction des Djaouna, premier caïd des Ahl Angad.

184... (?) — El Mazouzi ould Ali, fils du précédent, est nommé caïd.

184... (?) — Zitouni ould Nehari, de la fraction Djaouna, douar Gotaïbet, est nommé caïd en remplacement de El Mazouzi ould Ali.

184... (?) — Abdelkader ould Tayeb, de la fraction Djaouna, douar Gotaïbet, en remplacement de Zitouni.

184... (?) — Zitouni ould Lakhdar, des Oulad Safsi (ce douar se trouve aujourd'hui dans la tribu des Oulad Mimoun) est nommé caïd en remplacement d'Abdelkader ould Tayeb.

1847. — Ben Slimane ould Cheikh El Ghomari, du douar Oulad El Ghomari, est nommé caïd en remplacement de Zitouni ould Lakhdar (1re fois).

1851. — Mohammed Berrokia est nommé caïd en remplacement de Ben Slimane.

1853. — Tayeb ould Farès est nommé caïd en remplacement de Mohammed Berrokia (1re fois).

1854, 12 Novembre. — Ben Slimane ould Cheikh El Ghomari est nommé caïd en remplacement de Tayeb ould Farès révoqué (2e fois).

1857, 22 Février. — Ali Berrokia est nommé caïd en remplacement de Ben Slimane remplacé pour cause de santé (1re fois).

1859, 3 Juin. — El Naïmi ould El Larbi, du douar des Oulad El Ghomari, est nommé caïd en remplacement de Ali Berrokia.

1861, 23 Avril. — Mohammed Ben Omar, originaire de la province de Constantine, spahi (était précédemment caïd des Fehoul), nommé en remplacement de El Naïmi, révoqué pour faiblesse.

1865, 30 Août. — Tayeb ould Farès est nommé caïd en remplacement de Mohammed Ben Omar révoqué (2e fois).

1869, 23 Juin. — Boumédiène ould Ali El Ghomari est nommé caïd en remplacement de Tayeb ould Farès, révoqué.

1872, 16 Février. — Mohammed ould Tayeb est nommé caïd en remplacement de Boumédiène ould Ali El Ghomari, révoqué.

1873, 24 Mai. — Ali Berrokia est nommé caïd en remplacement de Mohammed ould Tayeb, révoqué comme

ayant favorisé la fuite de l'agha des Hamyan, Si Sliman Ben Kaddour (2e fois).

1877, 2 Août. — Mohammed ould Tayeb est nommé caïd en remplacement de Ali Berrokia, révoqué à la suite d'attaques à main armée et de vols commis dans les chantiers d'alfa installés dans sa tribu (2e fois).

1878, 20 Avril. — Farès ould Mohammed, fils du précédent, est nommé caïd en remplacement de son père décédé.

1883, 20 Avril. — Ali Berrokia est nommé caïd en remplacement de Farès ould Mohammed, révoqué pour son inintelligence, sa mollesse et sa partialité (3e fois).

1899. — Brahim ould Tayeb, fils de l'ex-caïd Tayeb ould Farès, est nommé caïd en remplacement d'Ali Berrokia, devenu impotent à la suite d'un accident de voiture où il eut la jambe cassée. (Ali Berrokia mourut environ un an et demi après son accident.)

1904, Juin. — Tayeb ould El Hadj Mohammed Ben Yagoubi est nommé caïd en remplacement de Brahim ould Tayeb, révoqué pour avoir protégé le bandit Bou Setla et lui avoir donné asile.

1909, 9 Juin. — Larbi ould Ahmed Ben Ali est nommé caïd en remplacement de Tayeb ould El Hadj Mohammed Bel Yagoubia, révoqué pour incompétence dans ses fonctions, partialité et dissimulation de faits délictueux.

1917, 21 Mars. — Un étranger, Si « Khelaf » Mohammed ould Abdallah, lieutenant de spahis en retraite, est nommé caïd en remplacement de Larbi ould Ahmed Ben Ali, révoqué.

1918, 16 Avril.— Si « Bel Hadi » El Hadj ould Mohammed Ben Charef, lieutenant de spahis en retraite, est nommé caïd en remplacement de Si « Khelaf » Mohammed ould Abdallah, démissionnaire pour raison de santé.

De cette énumération monotone, il y a lieu d'extraire les renseignements suivants :

Brahim ould Tayeb, Farès ould Mohammed, Tayeb ould El Hadj Mohammed Bel Yagoubi, Larbi ould Ahmed Ben Ali, caïds révoqués, sont vivants et demeurent dans la tribu.

Chacun d'eux, avec plus ou moins de vigueur et de volonté, aspire à redevenir caïd, a ses partisans auxquels il a promis monts et merveilles en cas de réussite et est

à la tête d'un parti, naturellement hostile au caïd en fonctions.

Les plus ardents, les plus intrigants, les plus gênants sont Brahim ould Tayeb et Larbi ould Ahmed Ben Ali.

Appartenant à une famille bien connue chez les Angad, Brahim ould Tayeb est le fils de Tayeb ould Farès qui fut, en 1853, puis en 1865, caïd de la tribu. Il représente la fraction des Oulad Ali Bel Hammel.

Médaillé militaire en 1882, à la suite de l'affaire du Chott Tigri, il se fit nommer khalifa de la tribu des Angad, mais fut révoqué de ses fonctions à la suite d'une affaire de vol de bijoux. Il n'en fut pas moins nommé caïd lorsque son beau-frère, Ali ould Mohammed Berrokia, démissionna à la suite d'une chute de voiture qui l'avait rendu impotent.

Il ne sut pas conserver son commandement et se fit révoquer et interner pendant un an pour avoir caché dans son propre douar un bandit célèbre en son temps, surnommé « Bou Settla », qui fut tué près de la tente du caïd en quittant une maîtresse qu'il avait dans ce douar.

Rentré, à l'expiration de son internement, dans sa tribu d'origine, Brahim ould Tayeb pensa qu'il pourrait de nouveau être nommé caïd et commença ses intrigues contre son successeur, Tayeb ould El Hadj Mohammed Bel Yagoubi.

Ce dernier se fit révoquer en 1909.

Brahim ould Tayeb brigua sa place avec toute l'ardeur possible. Sa déception fut grande lorsque Larbi ould Ahmed Ben Ali fut nommé à ces fonctions qu'il convoitait tant.

Il ne se tint pas pour battu et reprit la lutte contre le nouveau caïd.

Il gagna à sa cause les nommés El Hadjazi ould El Bachir, le fils de ce dernier, Abdelkader ould El Hadjazi, Mohammed ould Bou Azza et Abdali ould Boumédiène, tous indigènes de son douar.

Il constitua avec eux et leurs amis un çoff qui se mit en devoir d'accabler les diverses Autorités administratives de lettres anonymes, de dénonciations calomnieuses, de plaintes mensongères contre Larbi ould Ahmed Ben Ali.

Larbi ould Ahmed Ben Ali se fit révoquer en 1917 pour des motifs graves n'ayant rien de commun avec ces

intrigues. Mais à la grande déception de Brahim ould Tayeb et des chefs des autres çoffs, l'Autorité française, lassée de toutes ces vaines agitations, nomma caïd des Angad un lieutenant de Spahis en retraite étranger à la tribu.

Larbi ould Ahmed Ben Ali se mit alors à la tête d'un nouveau çoff et, comme Brahim ould Tayeb, se livra à toute une série d'intrigues restées vaines jusqu'à présent.

Les deux autres caïds révoqués, actuellement en vie, sont loin d'avoir l'esprit d'intrigue et de brigue de Brahim ould Tayeb et de Larbi ould Ahmed Ben Ali, et n'arrivent même pas à être gênants. Il n'y a pas lieu d'insister à leur sujet.

En plus de ces çoffs, il en existe encore deux autres ayant à leur tête, l'un, un nommé Zitouni ould Hammou, l'autre, un nommé Bou Hafs ould El Hadj Belkaçem.

Zitouni ould Hammou est un marchand de bestiaux sans origine, ayant subi des condamnations et prétendant cependant renverser le caïd actuel et prendre sa place.

Le sixième çoff, celui de Bou Hafs ould El Hadj Belkaçem, est constitué par une famille qui est, depuis longtemps, à la suite de meurtres, ennemie de celle de l'ex-caïd Larbi ould Ahmed Ben Ali.

Son véritable chef est Cheikh ould Larbi, oncle de Bou Hafs ould El Hadj Belkaçem, qui a avec lui tout le douar Kebarta.

On peut juger combien, au milieu de tous ces çoffs, l'action du commandement est mal aisée.

CHAPITRE XIV

LES CONFRÉRIES RELIGIEUSES

Les Oulad Nehar, très fiers de leurs origines de haute noblesse religieuse, s'affilient peu aux confréries ou ordres religieux et conservent leur vénération et leur foi pour la koubba de Sidi Yahia ben Sefia.

Les Angad, venus du Maroc oriental, descendent aussi d'un marabout ; mais ils n'ont pas une origine aussi pure ni aussi bien déterminée que celle des Oulad Nehar.

Ils sont, en général, peu religieux et personne, chez eux, n'a, depuis longtemps, commis aucun acte de fanatisme.

Dans ces deux groupements, il n'y a aucune grande famille maraboutique réunissant la considération, le respect et les sentiments religieux de toute une population.

Suivant les tractations dont ils sont plus ou moins l'objet, un petit nombre d'entre eux deviennent les adeptes de telle ou telle confrérie, mais, il y a dans les sentiments de la masse indigène, une certaine tiédeur qui les éloigne de l'affiliation, ce qui ne les empêche pas de remettre, par respect humain, des offrandes aux mokkaddim ou aux khouan qui les sollicitent.

Il s'ensuit qu'un nombre assez considérable d'indigènes remettent des ziaras à ces derniers sans être, pour cela, des adeptes des confréries auxquelles sont destinées ces dons.

SITUATION DES CONFRÉRIES DANS L'ANNEXE

Taybia

Les Taybia avaient, tout dernièrement encore, dans la tribu des Angad, un mokaddem influent, El Hadj Belkaçem ould Larbi, qui gérait pour le compte de la zaouïa d'Ouezzan un assez fort troupeau de moutons. Son attitude était bonne et c'était un homme de bien. Il est

mort en 1918, laissant à son fils, Bou Hafs ould El Hadj Belkaçem, sa succession religieuse [1].

Aux Oulad Nehar Gheraba, un autre mokaddem de cet ordre a beaucoup moins bon esprit. Il répète assez facilement la prédiction bien connue qu'a, soi-disant, faite Moulay Tayeb, concernant les « hommes jaunes » et n'a pas foi dans la permanence de notre établissement dans l'Afrique du Nord.

A différentes reprises, depuis quelques années, un indigène de la commune mixte de Sebdou nommé Chaïb Draa Djillali Ben Mohammed, domicilié près d'Aïn Tellout, (à environ 10 kilomètres à l'Est du village de Lamoricière, ligne de Tlemcen à Sidi Bel Abbès) est venu au douar Oulad Sidi Ahmed, des Oulad Nehar Gheraba, a cherché à y faire du prosélytisme et a ramassé des ziaras pour les Taybia et pour les Quadria.

Les recherches faites à son sujet ont fait connaître que le père de cet indigène avait été mokaddem des Taybia, qu'il était installé à Ouallout, à côté d'Aïn Tellout, et qu'à sa mort, son fils n'avait pas ouvertement été investi de ses fonctions.

Quant à son origine, elle se retrouve dans la notice établie, en 1845, par le capitaine E. de Neveu (Les Khouans, ordres religieux chez les Musulmans d'Algérie. Réédité en 1913 chez A. Jourdan, Alger) qui, à cette époque avait écrit ce qui suit : « Chez les Beni Ouarsous, « autre fraction des Trara [2], dans le village de Chaïb Ben « Draa, existe un établissement important créé par « Moulay Ed Driss, le fondateur de l'ordre de Moulay « Tayeb. Le mokaddem de cette zaouïa est parent de « l'émir Abdelkader par les Oulad Sidi Kadda Ben « Mokhtar.

« Les Oulad Assa, les Beni Ameur, les Ghossel, les « Trara, les Mairda, les Souahlia qui fréquentent journellement les zaouïas de Chaïb Ben Draa, de Dar « Zaouïa [3], sont, la plupart affiliés aux khouan de

[1] C'est ce même Bou Hafs ould El Hadj Belkaçem qui est à la tête de l'un des six çoffs des Angad et qui aspire à devenir caïd de cette tribu.

[2] Les Trara étaient une confédération kabyle comprenant cinq tribus résidant entre la mer, la Tafna et Nédromah.

[3] Dar Zaouïa, où se trouvait à l'époque une importante zaouïa d'Ouezzan, est situé sur l'Oued Sidi Lahcène, à environ 9 kilomètres au N. N. E. de Nédromah et non loin de Dar Ben Bou Chaïb (l'ancien Chaïb Ben Draa).

« Moulay Tayeb et bien que l'émir Abdelkader puisse « être étranger à cet ordre, il a pu, par son parent, « mokaddem de Chaïb Ben Draa, faire entrer toutes ces « tribus dans une vaste conspiration contre nous, leur « promettant la réalisation de la prédiction de Moulay « Tayeb. »

Cette digression sur une personnalité peu marquante étrangère, étant terminée, nous reviendrons à l'ensemble des Taybia de l'annexe d'El Aricha.

Ils sont peu nombreux, n'ont, en général, pas très bon esprit, mais ont conservé jusqu'à maintenant une attitude correcte à notre égard.

Moukhaila

Cet ordre, qui n'est pas à proprement parler une confrérie religieuse, était représenté chez les Angad, il y a quelques années, par un mokaddem et une quarantaine d'affiliés qui se livraient à des exercices de tir.

La mort du mokaddem a amené la dispersion de ce groupement qui n'est plus dirigé et n'a aucune importance.

Kerzazia

La zaouïa de Kerzaz est celle qui comprend le plus d'adeptes dans l'annexe. Elle est représentée par dix-sept mokaddim qui doivent, chaque année, verser régulièrement le montant des ziaras qu'ils ont perçues à l'envoyé du cheikh qui vient les visiter.

Ceux dont le zèle est jugé insuffisant (ce qui se juge par le montant des dons versés), sont destitués et remplacés, ainsi que ceux qui sont morts pendant l'année.

Aucune remarque défavorable n'est à relever contre les khouan de l'annexe affiliés à cet ordre.

Cependant, on n'a pas oublié, dans la région, qu'en 1848, un marabout de Kerzaz, connu sous le nom de Sidi El Kebir, vint chez les Oulad Nehar, reçut d'eux en signe de « gada » ou « messira », un cheval blanc (appartenant à un nommé Ben Rahmoune), les réunit en groupe et, avec leur aide, surprit un détachement de troupe appartenant à la colonne de Sebdou qui était en train de laver. Cinquante soldats furent tués et le troupeau de bœufs

représentant la viande fraîche sur pied de la colonne, fut enlevé. Le marabout Sidi El Kebir s'enfuit ensuite dans le Sud pendant que les Oulad Nehar partaient en dissidence chez les Angad marocains, poursuivis vainement par les Hamyan qui avaient refusé de suivre les exhortations de l'envoyé de Kerzaz.

D'autre part, le soi-disant Sultan nègre du Gourara, connu sous le nom de Ben Serour, qui vint chez les Oulad Nehar en 1852 et en 1853 et qui y créa une violente agitation était, à l'origine, un marabout de Kerzaz nommé Si Mohammed Ben Serouri.

Ces faits sont, évidemment, bien anciens et l'esprit de la zaouïa de Kerzaz a, depuis, évolué en notre faveur, surtout depuis notre occupation des oasis sahariennes.

Actuellement, elle ne cherche, dans l'annexe, que ses intérêts temporels et, entre autres, Mohammed Ben Ahmed Ben El Kebir, descendant du marabout qui, en 1848, attaqua les troupes de Sebdou, ne s'occupa, lorsqu'il vint dans la région en 1912, que du produit des ziaras.

Kandoucia ou Zianya

Les marabouts de Kenadsa ont peu de serviteurs religieux à El-Aricha.

Leur rôle y est assez effacé et Si Brahim, tout en y jouissant, de son vivant, d'une estime qui s'attachait à sa personnalité, n'y récoltait que de maigres offrandes.

Quadria

L'esprit des mokaddim et khouan des Quadria de l'annexe nous est, en général, sinon hostile, tout au moins peu favorable.

Ils sont réunis presqu'en totalité dans deux douars des Oulad Nehar Gheraba qui ne quittent guère la région montagneuse de l'Ouest de l'annexe.

Mais, en plus des khouan, très nombreux sont les indigènes pour qui Sidi Abdelkader El Djilani [1] est le

[1] Il s'agit de Sidi Mahieddine Abou Mohammed Abdelkader El Djilani Ben Abou Salah Moussa El Hassani, né en 1079 ap. J.-C., à Djil (ou Djilan) près de Baghdad.

plus grand saint de l'Islam, celui qui désigna l'émir El Hadj Abdelkader pour lutter contre les Français et qui le soutint tant qu'il mérita sa confiance, celui qu'on invoque en toutes circonstances.

Tidjanya

Les adeptes de cet ordre sont très nombreux et ne se trouvent que chez les Angad.

Leur attitude est bonne et ne donne lieu à aucune remarque défavorable.

Aïssaoua

Un seul mokaddem d'origine marocaine, n'ayant ni khouan ni adeptes, existe chez les Angad.

Il jongle et mendie, mais n'a aucune influence.

Amamia

Il n'existe qu'un seul et vieux mokaddem de Bou Amama chez les Oulad Nehar Cheraga.

Les Oulad Nehar et les Angad ont trop souffert pendant de longues années des pillages et des déprédations commis à leur préjudice par les coupeurs de route qui vivaient dans l'entourage de ce marabout pour ne pas tenir à l'écart et en suspicion tout ce qui peut venir de la zaouïa d'El Aïoun Sidi Mellouk.

Derkaoua

Aucun indigène de l'annexe ne veut reconnaître être affilié aux Derkaoua.

Il y en a cependant un petit nombre chez les Angad qui ont été en relation, par l'intermédiaire de personnages religieux de Tlemcen, avec la zaouïa de Drioua et avec le cheikh El Hadri, jusqu'au jour où ce dernier fut interné.

On ne possède actuellement aucun renseignement sur les ziaras qu'ils doivent très probablement verser.

Leur nombre est très restreint ; ils n'ont pas de mokaddem et sont, pour l'instant, aussi calmes que possible.

Parmi eux se trouverait, a-t-on assuré, Brahim ould Tayeb, caïd révoqué des Angad et descendant d'une des meilleures familles de cette tribu.

Oulad Sidi Cheikh

Les Oulad Sidi Cheikh Cheraga n'ont aucun mokaddem et aucun khouan parmi les indigènes des tribus de l'annexe.

Cependant, ils perçoivent chez les Angad des ziaras assez importantes que viennent chercher les baouabin des zaouïas d'El Abiod Sidi Cheikh. Mais il en est surtout ramassé par les Oulad Sidi Cheikh Cheraga qui, depuis très longtemps séparés des zaouïas d'El Abiod, se sont installés dans le Tell et, toute l'année, mendient un peu partout, pour leur propre compte, au nom de Sidi Cheikh.

Les Oulad Sidi Cheikh Gheraba n'ont aucun mokaddem ou khouan dans l'annexe et Sidi Allal ne fait percevoir aucune ziara dans la région.

Jusqu'à ces tous derniers temps, les Angad payaient annuellement aux Oulad Sidi Cheikh une « ghefara », sur l'origine de laquelle on donne, en tribu, les renseignements suivants, quoique les souvenirs que la tradition a conservés ne soient pas très précis et revêtent généralement le caractère de la légende. Cependant, l'ensemble des informations permet d'attribuer l'établissement de cette coutume à Cheikh ould El Ghomari qui, comme on l'a vu précédemment, joua un rôle assez considérable dans la région durant les dernières années de la domination turque et fut pendu en 1833, à Mascara, par ordre de l'émir El Hadj Abdelkader à qui il avait refusé de se soumettre.

Cheikh ould El Ghomari vivait chez les Angad au commencement du XIXe siècle. Il s'était acquis une grande réputation de bravoure et d'intelligence et la considération dont il jouissait s'accrut beaucoup, dit-on, à la suite de certaine prédiction qui lui fut faite par un marabout des Oulad Sidi Cheikh.

On raconte à ce sujet l'anecdote suivante :

« Le marabout Si En Naïmi ould Si Bou Bekeur [1] était

---

[1] Si Naïmi ould Si Bou Bekeur, troisième fils de Si Bou Bekeur, avait, en 1792, succédé à son père dans le commandement des Oulad Sidi Cheikh Cheraga. (Voir précédemment chapitre VI.)

« venu recueillir des ziaras chez les Angad où les Oulad « Sidi Cheikh comptaient bon nombre de serviteurs reli- « gieux. Un soir qu'il s'était arrêté dans le douar habité « par Cheikh ould El Ghomari, sa monture mourut subi- « tement ; mais le lendemain, il trouva attaché devant sa « tente un superbe étalon. C'était le propre cheval de « Cheikh ould El Ghomari qui l'offrit au marabout en « lui demandant, en retour, sa bénédiction. « Tu es « grand par la noblesse des sentiments, — lui dit alors « Si En Naïmi ould Si Bou Bekeur, — tu seras grand par « la puissance et un jour, ce ne sera pas un cheval « comme celui-ci qui te portera, mais des hommes qui « t'élèveront triomphant sur leurs épaules. »

Les évènements semblèrent justifier ces promesses. Cheikh ould El Ghomari devint d'abord le chef de sa tribu. Il sut, dans cette situation, rendre des services au Gouvernement turc et gagna la confiance de ses représentants, dont il devint l'agent le plus actif et le plus fidèle dans toute la région du Sud de Tlemcen.

On raconte, pour soutenir jusqu'au bout la légende, que le bey Hassan, voulant un jour s'entretenir avec Cheikh ould El Ghomari et apprenant qu'il était malade, ordonna à ses serviteurs de le transporter sur leurs épaules en le faisant escorter triomphalement.

Ainsi se réalisèrent les prédictions de Si En Naïmi ould Si Bou Bekeur, que Cheikh ould El Ghomari considéra comme le principe et la cause de sa fortune.

Il fit partager aux siens sa foi en la sainteté et la puissance des Oulad Sidi Cheikh et s'engagea, avec le plus grand nombre des gens de la tribu qui avaient bénéficié en maintes circonstances de l'élévation et de l'influence de son chef, à leur payer chaque année une redevance obligatoire (ghefara) au lieu des offrandes facultatives (ziaras) qui leur avaient jusqu'alors été données. Lui-même offrait annuellement un cheval et de nombreux présents. Chaque chef de tente donnait selon sa fortune un ou deux moutons ou une somme d'argent.

Cette coutume s'est perpétuée, mais la générosité des donateurs s'est considérablement ralentie. Les Angad ne sentent plus, comme autrefois, le besoin de l'amitié tutélaire des Oulad Sidi Cheikh. La ghefara payée en 1890 comprenait 70 moutons, 25 chèvres et 150 francs. En 1918, elle était à peu près ignorée.

Moul Sehoul, du Ksar de Saheli, près de Bou Denib

Des indigènes des Moul Sehoul, du ksar de Saheli, près de Bou Denib, viennent annuellement visiter les deux tribus des Oulad Nehar où ils perçoivent, en fait d'offrandes, des bestiaux, du beurre, de l'argent, et, si leur venue coïncide avec la saison des moissons, du blé et de l'orge.

Ces individus n'appartiennent pas à une confrérie religieuse. Les zaouïas de Saheli étaient jadis des lieux d'enseignement religieux où Sidi Yahia Ben Sefia, l'ancêtre des Oulad Nehar, avait étudié sous la direction de Sidi M'Hammed Ben 'Abderrahman Saheli, ancêtre de Moul Sehoul, ainsi d'ailleurs que Sidi Cheikh et que Sidi Ahmed Ben Moussa, fondateur de l'ordre des Kerzazia.

Par reconnaissance, Sidi Yahia Ben Sefia avait, tous les ans, jusqu'à sa mort, envoyé à son ancien maître ou à ses descendants un cadeau consistant soit en un cheval, soit en un chameau.

Lorsqu'il mourut, ses enfants continuèrent cette pieuse offrande annuelle.

Peu à peu, les Moul Sehoul prirent l'habitude de venir chercher eux-mêmes le cadeau qu'ils avaient l'habitude de recevoir.

Actuellement, les marabouts de Saheli procèdent de la façon suivante :

Ils mettent aux enchères, à la zaouïa de Saheli le produit des ziaras à ramasser chez les Oulad Nehar.

Le plus offrant paie à la zaouïa la somme qu'il a proposée et a ensuite, seul, le droit de venir chez les Oulad Nehar ramasser des ziaras dont la totalité lui est acquise, qu'elle soit supérieure ou inférieure à celle qu'il a versée.

L'indigène venu de Saheli en 1915, à cet effet, a déclaré avoir fait un bénéfice de 500 francs chez les Oulad Nehar.

Youcefia

Il n'existe dans l'annexe aucun mokaddem de cet ordre qui n'est représenté que par un khouan.

Si Miliani, frère du bachagha honoraire Si Moulay, de Tiout, vient de temps en temps à El-Aricha, se rendant à Tlemcen, et reçoit quelques moutons.

Zaouïas

Il n'y a pas de zaouïas sur le territoire de l'annexe d'El-Aricha.

Koubbas et Haouïtas

a) KOUBBAS. — La plus importante des koubbas de l'annexe d'El-Aricha est située sur le territoire du cercle de Marnia, près de la limite séparant ces deux circonscriptions administratives.

C'est celle de l'ancêtre des Oulad Nehar, Sidi Yahia Ben Sefia, fils d'Abderrahmane Ben Mohammed Ben Brahim Ben Moussa, dont le tombeau est au milieu de l'édifice.

Tous les ans, au mois de septembre, une grande ouadda réunit aux environs immédiats de cette koubba, au lieu dit « Bou Ghadou », entre Sebdou et Aïn Tadjertila, toutes les populations indigènes environnantes.

On y vient de Tlemcen, de Sidi Bel Abbès, de Saïda, de Géryville, de Méchéria et du Maroc.

Les Oulad Nehar s'y livrent, pendant deux jours, à des fantasias désordonnées, y font des diffas plantureuses et y convient des musiciens.

Le gardien de la koubba, Kaddour ould Mohammed, originaire du douar Oulad Sidi M'Hammed, tribu des Oulad Nehar Gheraba, est affilié aux Quadria.

Il ne perçoit pas de salaire fixe, mais reçoit des dons de ceux qui viennent prier ou prêter serment sur le tombeau du saint.

*
* *

Sur le territoire de la tribu des Oulad Nehar Cheraga se trouvent :

1° Entre El-Aricha et Taërziza, la koubba de Sidi Yahia Bel Hadj descendant de Sidi Yahia Ben Sefia, qui est enterré dans l'intérieur de l'édifice.

Un de ses petits-fils, Yaha ould Ahmed, du douar Oulad Sidi Abdallah, des Oulad Nehar Cheraga, est gardien de la koubba ; il ne perçoit aucun salaire.

La koubba de Sidi Yahia Bel Hadj est très fréquentée par les gens de la région qui viennent y prêter serment

ou qui viennent demander au saint de leur accorder des enfants mâles, ou des agneaux femelles.

2° La koubba de Sidi Abdallah Ben M'Hammed, où est enterré le saint qui était originaire de Figuig et qu'on dit être ancêtre des Beni Hamlil.

Sur le territoire de la tribu des Oulad Nehar Gheraba, se trouvent :

1° La koubba renfermant le tombeau de Sidi Djillali ould Sidi Yahia, lieu très vénéré des Oulad Nehar et dont le gardien, Si Kaddour Ben Abdelkader, du douar Torch, des Oulad Nehar Gheraba, reçoit de la commune une somme mensuelle de 20 francs et touche des gens venant prier des oboles légères.

2° La koubba où est inhumé Sidi Aïssa Ben Abderrahmane Ben Sidi Yahia, petit-fils de Sidi Yahia Ben Sefia, actuellement gardée par Abdelkader ould Yahia, du douar Oulad Sidi Abderrahmane, qui reçoit quelques dons des gens venant visiter ce lieu saint.

3° La koubba renfermant le tombeau de Sidi Lahcène ould Sidi Djillali, fils de Sidi Djillali ould Sidi Yahia. Il n'y a pas de gardien.

4° et 5° Deux koubbas situées à côté l'une de l'autre à flanc de montagne, entre El Bouihi et Sidi Aïssa, renfermant, l'une les tombeaux de Sidi Abderrahmane Ben Miloud et de l'un de ses parents, du douar Chorfa, l'autre le tombeau de Si Ben Abdallah Ben Miloud, originaire du même douar. Ces deux saints étaient des descendants de Sidi Ahmed Ben Miloud Ben Cherif Ben Mohammed, originaire de Tlemcen, affilié aux Kerzazia et dont le tombeau se trouve chez les Hamyan, dans une koubba située sur les bords Nord-Est du Chott Gharbi, près d'Oglat Beïda.

Ces koubbas n'ont pas de gardien.

6° Une très modeste koubba élevée sur un petit piton se dressant isolément au milieu de la plaine de Magoura et édifiée en l'honneur de Sidi Abdelkader El Djlani, le vénéré fondateur de la confrérie des Quadria.

*
* *

Sur le territoire des Angad se trouve une koubba contenant le tombeau de Sidi Abdallah Ben Mansour, chérif, taleb et marabout vénéré vivant avant l'époque de la

domination turque. Elle est entourée de tombes où reposent des gens originaires des Beni Hamlil.

Elle est de construction récente ; il n'y avait, auparavant, au tombeau du saint, qu'une simple haouïta.

Actuellement, les gens qui s'y rendent pour prier y tuent parfois des moutons ou y apportent du taam [1] qu'ils donnent aux indigents.

Les Angad y ont, depuis plusieurs années, fait une « ouadda » qui a lieu au commencement d'octobre, mais qui n'a ni l'importance ni la solennité de celle qui se fait à la koubba de Sidi Yahia Ben Sefia.

*
* *

b) Haouïtas. — Les haouïtas existant dans l'annexe sont assez nombreuses et sont vénérées par les indigènes, mais pas un de ces derniers n'est susceptible de donner des renseignements sur les personnages qui y sont enterrés.

La légende locale rapporte que celles des haouïtas ne contenant pas des tombeaux de saints ont été édifiées sur des emplacements où avaient campé ou reposé passagèrement les marabouts en l'honneur desquelles elles sont élevées.

Chez les Angad se trouvent :

1° La haouïta renfermant le tombeau de Sidi Mokhfi ould Sidi Mohammed El Hamlili, entourée de tombes de gens n'appartenant pas à sa postérité.

2° La haouïta de Sidi Belkheir, originaire du Sahara, taleb décédé il y a très longtemps chez les Angad.

3° La haouïta de Sidi Boutouïga ould Touhami, dont l'origine est inconnue.

4° Une haouïta faite en l'honneur de Sidi Abdelkader El Djilani, fondateur de la confrérie des Quadria.

Les gens, lorsqu'ils n'en sont pas très éloignés, enterrent leurs morts autour de cette haouïta pour qu'ils reçoivent la baraka du saint.

5° Une haouïta faite en l'honneur de Sidi Mohammed Ben El Habib ; elle renferme le tombeau du saint et est située à Missegnine.

---

1 Taam, sorte de couscouss.

6° La haouïta de Sidi Mohammed Ben Ali, située à El Gor, très ancienne et dont on ne connaît pas l'origine du saint.

7° Une haouïta de gens inconnus, originaires des Beni Hediel.

8° La haouïta de Sidi Mohammed El Hamlili, originaire des Beni Hamlil.

9° Une haouïta faite en l'honneur de Si Naïmi des Oulad Sidi Ckeikh.

10° Une haouïta faite en l'honneur de Si Slimane ould Bousmaha, ancêtre des Oulad Sidi Cheikh et des Oulad Nehar.

Chez les Oulad Nehar Cheraga se trouvent :

1° La haouïta de Sidi Mohammed ould Sidi Boubekeur Ben Yahia, enterré en cet endroit.

2° La haouïta de Sidi Mohammed Safi, originaire du Maroc, inhumé en ce lieu.

3° La haouïta de Sidi Abdelouahab Ben Moussa, originaire également du Maroc (Sous) et enterré en ce lieu, à Missiouïn.

Chez les Oulad Nehar Gheraba se trouvent :

1° La haouïta et le tombeau de Sidi M'Hammed Ben Abdallah, descendant de Sidi Yahia.

2° La haouïta renfermant la sépulture de Sidi Driss Ben Mohammed, marabout originaire des Beni Adjib (?), peuplade ancienne ayant habité la région pendant un certain temps, avant la venue de Sidi Yahia dans le pays.

3° La haouïta renfermant le tombeau de Sidi Mohammed Ben Mokhfi Ber Rached, également originaire des Beni Adjib, située au puits d'El Hamri.

4° La haouïta renfermant le tombeau de Sidi Abdallah Lakhdar, originaire de Kerzaz, située à Mechra El Hamar.

*
* *

A toutes ces koubbas et haouïtas, il y a des pélerinages locaux, des sacrifices d'animaux, des prestations de serments.

Les superstitions qui s'y rattachent sont très fortes et tous les faits heureux ou malheureux sont attribués à une intervention des saints religieux.

Les Oulad Sidi Djillali, fraction des Oulad Nehar, descendant directement de Sidi Djillali ould Sidi Yahia

Ben Sefia, ont une telle crainte des suites d'un faux serment prêté sur ces koubbas ou haouïtas qu'ils préfèrent, lorsqu'ils sont cités en justice, eussent-ils cent fois raison, perdre leur procès et payer, plutôt que de risquer de se tromper et prêter à tort, même involontairement, le serment qui leur est demandé par leur adversaire sur le tombeau de leur ancêtre.

L'état des esprits, au point de vue religieux, est, en général, très calme chez les indigènes de l'annexe. Il n'y a ni marabouts importants, ni zaouïas, ni groupement sérieux de khouan de grandes confréries, ni lieu de pèlerinage permettant à des fanatiques de faire une propagande quelconque.

Il n'y a actuellement aucune raison pour que cet état de choses satisfaisant se modifie.

CONCLUSIONS

Là s'arrête, pour l'instant, le résumé des légendes et faits constituant le folk-lore des Oulad Nehar et des Angad de l'annexe d'El-Aricha.

Jadis très guerrières, ces populations ont subi, comme toutes leurs voisines, l'influence du bien-être, du calme, de la tranquillité et de la sécurité. Elles sont appelées, dans un avenir peu éloigné, à être remises à l'Administration civile. Elles n'auront plus d'histoire, mais leur développement économique, basé sur le très important mouvement d'exploitation de l'alfa existant dans la région, devra s'accroître sans cesse et amener chez elles une large aisance dont elles nous seront entièrement redevables.

Peut-être, un jour, entreprendrons-nous de raconter l'intéressante histoire de l'exploitation de l'alfa dans ce pays et d'exposer tout le parti qu'on peut espérer tirer de cette industrie, en la modifiant totalement.

Capitaine A. H. NOËL.

ESSAI D'UNE BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE
DES
CONFRÉRIES MUSULMANES ALGÉRIENNES

I

NOTIONS GÉNÉRALES

On connaît le subtil et souple réseau que l'action des confréries religieuses a tendu sur l'Afrique du Nord. On sait que, parallèlement à l'Islam séculier représenté par le Livre et la Tradition, s'élaborait sourdement une œuvre occulte, conduite avec un admirable sens de l'âme arabe, et dont les mailles laborieuses n'ont pas tardé à envelopper la mystique, l'esprit et les mœurs même de nos sujets. De là, pour l'analyste social désireux d'« isoler » les facteurs décisifs de l'évolution religieuse, ou plus simplement, pour l'administrateur ambitieux de régler vers un but d'intérêt général les forces confuses de la société indigène, de là une série de phénomènes qu'il importait d'étudier avec toutes les ressources de l'histoire, de l'expérience et de l'érudition.

Les doctrines primitives des QADRYA, issus de Si Abdelkader El Djilani, ce saint François d'Assise de l'Islam, d'une si tendre humanité et d'une pitié toute mouillée de larmes[1] — celles des CHADELYA, avec leur âpre dédain des réalités temporelles, leur mystique exaspérée et leur vague panthéisme — celles des AISSAOUA, ces convulsionnaires ardents, dont le délire d'insensibilité physique surpasse de beaucoup la flagellation de notre Moyen-Age

---

[1] Il est curieux d'observer que les XII° et XIII° siècles sont marqués, chez quelques hautes individualités du christianisme, par une foi plus large et plus généreuse. El Djilani meurt à Baghdad en 1166. Son disciple Abou-Médiane-Choaïb naît à Séville en 1126 et meurt à Tlemcen en 1198. L'hagiographie catholique mentionne, vers cette époque, des tendances sensiblement analogues chez saint Bruno (1035-1101), saint Bernard (1091-1153), saint François (1182-1226).

— les dogmes des KERZAZYA, qui après les sceptiques grecs et avant nos intuitivistes, n'accordent au raisonnement humain qu'une valeur relative — les CHEIKHYA où il faut voir surtout une confédération maraboutique et non une confrérie régulière — les TAIBYA, leur éclectisme religieux, leur opportunisme politique, sans originalité spéciale en dépit de leur rituel compliqué — les ZIANYA, compagnie d'assurances divines contre les risques du désert — les DERQAOUA, nihilistes de tout ordre social et apôtres rogues d'un paupérisme volontaire — la souple et large tolérance des TIDJANYA — le fanatisme des RAHMANYA, mêlés à toutes les insurrections — les thèses panislamiques du cheikh Senoussi, — et tant d'autres sectes que nous négligeons, pour ne citer que les plus caractéristiques, ont déjà fait l'objet de travaux d'ensemble, avec la généalogie de leurs idées et l'étude des liens spirituels qui peuvent les unir.

On sait, d'autre part, que le système philosophique enseigné par les confréries à leurs initiés supérieurs est le spiritualisme, avec un arrière-fond de panthéisme confus, inconscient et inavoué. Les vertus les plus recommandées sont le mépris des biens terrestres, le mysticisme ascétique, l'extase, l'abolition de la personnalité dissoute dans la méditation, en un mot, le soufisme avec ses infiltrations néo-platoniciennes, alexandrines, indiennes et syriaques. On n'ignore pas, enfin, le rituel spécial à chaque confrérie, les ivresses et les danses sacrées, les cérémonies de l'affiliation et les grandes lignes d'une organisation savamment combinée.

On connaît aujourd'hui la zaouïa, à la fois monastère, école et hôtellerie, ce merveilleux observatoire politique où viennent aboutir, comme en un poste central, les mille fils rayonnant sur un pays. On n'ignore plus qu'elle est un puissant organe propulsif, qui lance les nouvelles avec une irrésistible force d'expansion, et provoque des sursauts subits dans la masse lointaine des fidèles. On a vu le chikh, haut seigneur d'église, avec ses doigts affinés, sa politesse aimable, ses roueries diplomatiques. Au-dessous de lui, les moqaddems, missionnaires infatigables de la foi, qui rallient les dissidents, encouragent les tièdes, initient les néophytes ; et, enfin, la foule ignorante des khouan, terrorisés, hébétés et dociles, pressurés par les exigences des moqaddems collecteurs de dîmes, et dans

la main de leur chef « comme le cadavre entre les mains du laveur des morts [1] ».

Le rôle de ces associations — qui comptent, on le sait, des millions de séides — n'est pas, non plus, demeuré inaperçu. Dans ces races nord-africaines, d'une si intense émotivité collective et d'une passivité religieuse absolue, les suggestions confrériques ont toujours trouvé un champ d'action remarquablement approprié. De fait, l'histoire des mouvements politiques, des courants d'idées et des insurrections auxquels nous nous sommes heurtés, montrera un jour l'omnipotence de l'excitation maraboutique.

Nous ne connaissons encore que très imparfaitement cette action, sous le régime turc et vers les débuts de la conquête. Mais nous sommes certain, tant sur la foi des ouvrages de MM. Rinn, Depont et Coppolani que sur des traditions orales et locales, que l'effort des ordres religieux fut considérable pour dresser contre l'occupant le fanatisme de leurs sectateurs. C'est ainsi que, vivant dans la patrie de Benchérif, la région de Frenda, nous avons pu reconstituer l'œuvre farouche de cet apôtre de la foi derkaoua, vis-à-vis de l'autorité temporelle alors représentée par les Turcs [2].

Abdelkader Benchérif, sujet ambitieux et remuant, à

---

1 Règle de la plupart des confréries, et notamment des Rahmania. On a rappelé à cet égard la parenté qui paraît rapprocher cette formule de celle des Jésuites « perinde ac cadaver ». (Cf TRUMELET, *Les Saints de l'Islam*, Introduction ; BROSSELARD, *Les Khouan* ; RINN, *Marabouts et Khouan* ; GARROT, *Histoire Générale de l'Algérie*. En relisant les *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola, on demeure frappé d'une foule de dispositions qui rappellent à s'y tromper le mécanisme psychologique employé par les chioukh pour aboutir à leurs fins.

La série des analogies entre les religions occidentales et les pratiques confrériques pourrait être indéfiniment poursuivie. A titre d'exemple : notre mot « *religieux* » vient du latin « *religare* » attacher. Or, le mot arabe « marabout » vient de la racine *rbt*, attacher. Cette étymologie est cependant combattue par M. S. REINACH, *Orpheus, Histoire Générale des Religions*, Paris, Picard, 1909, p. 2. M. REINACH reprend l'explication de Cicéron, qui fait dériver *religieux* de *relegere*.

2 Cette histoire de Benchérif a été très peu étudiée, bien qu'elle comporte de précieux enseignements pour notre politique indigène. Il n'existe, à notre connaissance, d'autre monographie de cette révolte derkaoua que l'article de M. DELPECH dans la *Revue Africaine* (1873, p. 37, simple relation d'un témoin oculaire et quelques pages de l'étude de M. le Capitaine NOËL, *Documents pour servir à l'histoire des Hamyan*, (*Bull. Soc. Géogr.*, Oran, juin 1915, p. 163 à 166).

qui l'on attribue parfois l'une de ces fortes personnalités qui déchirent, d'un coup d'épée, la trame banale de leur destinée, n'a été, selon nous, qu'un pauvre impulsif, savamment préparé par les chioukh des Djeblia (aujourd'hui douars Benhalima et Méghranis). Nous avons la preuve qu'il agit suivant les suggestions de ces vénérables montagnards, lesquels le trahirent quand le beylick turc commença à soupçonner leur duplicité. La famille Benchérif a été durement frappée ; mais ses inspirateurs ont échappé aux investigations des Turcs. Ils ont encore, vers 1845, soulevé contre nous de nouveaux « chérifs », Si Kaddour Ben Djelloul et Si Ben Halima, pour nous les livrer ensuite après la victoire de nos armes [1].

Nous avons insisté sur ces faits locaux parce que nous y voyons le type complet de l'insurrection ou du mouvement d'essence confrérique : la mise en avant d'un agitateur, souvent sans valeur personnelle, obéissant inconsciemment à un pouvoir occulte très habile à se dissimuler. Nous sommes persuadé que bon nombre des rébellions que nous avons combattues, même avec le concours officiel de certains religieux, obéissaient également à des suggestions secrètes, dont notre ignorance ne nous permettait pas de démêler l'écheveau embrouillé.

Quelle que soit, au surplus, la portée d'application de cette idée, l'histoire a commencé à mettre en lumière le rôle des confréries au cours de diverses insurrections.

On sait que l'émir El Hadj Abdelkader Ben Mahieddine était moqaddem des Qadrya, et qu'il excella à manœuvrer les ressorts religieux de nos populations. On connaît aussi les intrigues auxquelles il se livra pour entraîner contre nous les Tidjanya d'Aïn Madhi et de Temacin [2].

Mohammed Ben Abdallah, dit Boumaza, des Taybia, souleva le Dahra et l'Ouarsenis avec le concours des Derkaoua dont il était l'un des dignitaires [3] Ajoutons

---

1 Résultats d'une enquête auprès des vieillards du douar Benhalima. Corroboré par un rapport de M. XIMÉNÈS, administrateur de Frenda, le 3 mai 1885, Cf. également SI AHMED KADI, *Douairs et Smelas*, p. 63-68, Oran, Heintz. (Cette brochure a paru sans nom d'auteur.)

2 RINN, *Marabouts et Khouan*, p. 425 et suiv. Cf. aussi Léon ROCHE, *Trente-deux ans à travers l'Islam*.

3 RICHARD, *Etude sur l'insurrection du Dahra*, Alger, 1846. L'alliance des Taybia et des Derkaoua en cette occasion est un fait unique dans les annales confrériques.

qu'une étude faite dans l'Ouarsenis nous avait permis de retrouver des vestiges de l'action souterraine conduite à cette époque par les Derkaoua dissimulés sous le masque loyaliste d'autres associations [1].

Le chérif Bou-Baghla, Si Saddok bel Hadj, promoteurs respectifs des évènements de 1850 et 1859, en Kabylie étaient affiliés aux Rahmania [2].

Si Sliman Ben Hamza, son frère Si Mohammed et son oncle Si Lala s'appuyèrent sur les Cheikhya lors de la révolte de 1864 [3].

Le Bachagha Mokrani fomente la formidable insurrection de 1871 en alliant, par un phénomène des plus rares dans l'histoire algérienne, son prestige de djid à l'influence du vieux cheikh El-Haddad, supérieur des Rahmania. Le fils de ce dernier personnage avait été caïd à notre service et restait l'hôte aimable et chevaleresque de nombreux Français [4].

Nous trouvons encore les khouan des Rahmania dans les insurrections partielles des Beni-Menacer et du Belezma [5].

Bou-Amama réussit à créer un ordre dérivé des Cheikhya, les Amamya, lesquels s'abritent sous le titre de Cheikhya pour se dérober à nos suspicions. L'oraison de cette nouvelle secte, ses doctrines, sont à peine différentes de celles de la confrérie-mère. Mais le chapelet du Cheikhya a une boule de corail après le 50e grain ; le corail est le 50e grain du chapelet ammamien [6].

Après qu'il eut détourné à son profit le courant superstitieux qui porte les populations du Sud-Oranais vers les Oulad Sidi Cheikh, Bou Amama donna le signal de la révolte par l'assassinat du lieutenant Weinbernner.

---

1 Sans vouloir avancer ici des assertions que nous ne pourrions appuyer que sur des témoignages oraux, nous pensons que Moulay Larbi ben Attia, de l'Ouarsenis, n'a pas toujours joué le rôle désintéressé que lui prête M. Rinn (Rinn, op. cit. p. 240-241).

2 Cf. Hanoteau et Letourneux. *La Kabylie et les coutumes kabyles*, Jourdan ; Capitaine Robin, *Notes et Documents concernant l'insurrection de 1856-1857*, Alger, Jourdan.

3 Trumelet, *Histoire de l'insurrection de 1864*, Alger, 1884, et Capitaine Noël, op. cit. sept.-décembre 1915, p. 264 et suiv. ; *Douairs et Smelas* op. cit.

4 Cf. la magistrale *Histoire de l'insurrection de 1871 en Algérie*, de Rinn, Jourdan.

5 Garrot, *Histoire Générale de l'Algérie*, livre VI, chap. IV et V, Alger, 1910,

6 Capitaine Noël, op. cit., juin 1916. Cf. sur ce mouvement, même auteur, livraison mars 1916.

Les embûches tragiques où succombèrent trois de nos explorateurs, Dournaux-Duperré en 1874, Flatters en 1881, Palat en 1886 sont le fait des Senoussya[1].

Certaines influences confrériques n'ont pas été étrangères à l'échauffourée de Margueritte[2], à l'hostilité manifestée, sur divers points, en 1909-1910, vis-à-vis de nos premiers projets de conscription indigène, aux exodes de Sétif, Bordj-Bou-Arréridj, Tlemcen[3]. On peut établir enfin que les Derkaoua ont contribué à l'avènement de Moulay-Hafid, au Maroc, et que certaines de leurs branches tentaient en 1915 un rapprochement avec les Senoussya de Tripolitaine[4].

Nous verrons ultérieurement que, depuis une quinzaine d'années, les confréries algériennes devenues riches et à peu près indépendantes, manifestent des tendances conservatrices qui les éloignent de toute folle aventure. Leur fortune a multiplié leurs points de vulnérabilité. Certains chioukh et non des moindres, ont joué un rôle des plus modérateurs au cours de la guerre actuelle. Ils ont apporté à notre propagande et à notre recrutement le prestige de leur grande autorité. Ils ont senti que notre domination respecte l'Islam, voire les pratiques surérogatoires du soufisme, — qu'elle répugne à l'appareil compressif des systèmes allemand ou turc — et que sa bienveillance n'a d'autre limite qu'un légitime souci de la sécurité[5].

---

1 VIGNON, *La France dans l'Afrique du Nord*, p. 232, Paris, 1888.

2 Durant un séjour dans l'Ouarsenis, nous avions acquis la preuve que les Chadelya de ce massif étaient au courant des projets de Yacoub, et qu'ils n'attendaient qu'un signal pour y participer.

3 *L'Exode de Tlemcen*, Public. Administr., p. 3, 30, 58, 91.

4 Capitaine NOËL, op. cit., juin 1916.

5 Sur l'attitude des Marabouts pendant la guerre, Cf. Jean MÉLIA, *L'Algérie et la guerre*, Paris, 1918, p. 126 et suiv.

II

BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE DES CONFRÉRIES MUSULMANES ALGÉRIENNES

Il est facile de juger qu'une question complexe comme celle des confréries religieuses devait provoquer les recherches des orientalistes et de nos administrateurs. Pouvions-nous rester indifférents à des organisations qui disposent de milliers de fidèles liés par le secret, de ressources merveilleusement extensibles, et d'un prestige considérable aux yeux de tous les Musulmans ?

Certes, il eût été désirable qu'un tel sujet sollicitât l'impeccable diagnostic du Fustel de Coulanges de la *Cité Antique* ou des *Institutions de l'Ancienne France*, ou encore du Boutmy qui nous a donné, par son enseignement, par sa savante *Psychologie politique du Peuple anglais*, la mesure de sa finesse aiguë. Sauf MM. Depont et Coppolani, les auteurs qui ont envisagé ces délicats problèmes n'ont pas toujours montré le sens philosophique indispensable au sociologue et à l'historien. Le lourd amas de faits et de dates qui encombrent les travaux de ce genre, l'absence de toute interprétation rationnelle, la terne banalité du style enfin, sont certainement les causes de l'indifférence montrée par le public pour cet ordre d'études. Il est équitable d'ajouter qu'avant de poser des lois générales, il convenait de réunir des documents authentiques et précis, dont l'utilisation et la mise en œuvre appartiendront à la science de demain.

Le livre du capitaine De Neveu, *Les Khouan*[1], ne garde plus guère aujourd'hui qu'un intérêt tout rétrospectif, et le mérite d'être le premier ouvrage d'ensemble sur les confréries. Les notices qu'il consacre aux Kadrya et aux Rahmanya restent encore précieuses à consulter. Retenons la très complète définition de la zaouïa : chapelle, école, hôpital, hôtellerie, « office de publicité, « bureau d'esprit public où s'échangent les nouvelles ». Signalons encore une comparaison originale et suggestive, un peu poussée, mais qui correspond bien à l'organisation reli-

[1] De Neveu, mort général de division, *Les Khouan*. Paris, 1846.

gieuse de nos administrés : « On peut affirmer que « l'Algérie est divisée en circonscriptions religieuses : « paroisses, évêchés, archevêchés, et comme la zaouïa est « également une école, le ressort de cet établissement « correspond aussi à un ressort académique. »

Le capitaine Charles Richard, chef de bureau arabe, a vu, presque en même temps que De Neveu, certains ordres algériens, et il a discerné le danger qu'ils faisaient alors courir à notre domination [1]. Son analyse a admirablement disséqué ce type de l'éternel chérif, Bou-Maza, « dont les infractions aux lois et à la religion étaient une « preuve de plus de sa mission divine [2] » Il y a là une très juste notation de ce prestige maraboutique d'autant plus accentué que le bénéficiaire s'en montre moins digne. Par un phénomène psychologique où entrent, tour à tour, la terreur, la vénération et la tolérance attendrie, la foule admire souvent le surhomme de tribu qui transgresse l'Islam.

Le livre de Brosselard, *Les Khouan* [3], marque une date importante dans la bibliographie des confréries. L'auteur a fort bien pénétré l'origine des premières sectes [4]. Il a approfondi la mystique du soufi, énuméré les pratiques imposées par les rituels ; le *diker*, prière surérogatoire du fondateur, sorte de litanie indéfiniment psalmodiée ; *el hadra*, assemblée des moqaddems ; *el djelala*, réunion de simples affiliés ; la *ziara*, visite de perception de dîme ; la *hedia*, amende dont s'acquitte le khouan en défaut ; la *veille*, l'*abstinence*. Brosselard rendait enfin à la science l'inappréciable service de publier des documents d'une extrême valeur, jusqu'alors ignorés ou peu connus. C'est à lui que nous devons, entre autres révélations, la traduction d'un important manuscrit, *Les Présents Dominicaux*, où se trouve l'exposé complet de la doctrine des Rahmanya. Il a encore donné, dans de savants articles parus à la « Revue Africaine », les marques d'une forte culture musulmane, d'une pénétration et d'une érudition qui le

---

1 Cf. notamment le chapitre V de son *Etude sur l'insurrection du Dahra*, Alger, 1846.

2 RICHARD, op. cit. p. 109.

3 *Les Khouan*, par Ch. BROSSELARD, Alger, 1862.

4 BROSSELARD, op. cit., p. 29.

placent au premier rang parmi les orientalistes de sa génération[1].

Le grand ouvrage du commandant Rinn [2] *Marabouts et Khouan, Etude sur l'Islam en Algérie* [3], nous arrêtera un peu plus longuement.

Le commandant Rinn n'a pas seulement concentré en 500 pages substantielles toutes nos connaissances du milieu confrérique vers 1884 ; il ne s'est pas contenté de produire des manuscrits d'un incontestable intérêt, comme ses amples citations du chikh Senoussi ; il n'a pas cru devoir se borner aux minutieuses monographies qui conservent à son livre une valeur documentaire et situent la plupart des congrégations algériennes dans leur ambiance historique, philosophique et sociale.

Ambitieux de résumer, en les clarifiant au crible de ses judicieuses sélections, les données confuses que nous possédions, il a tenté d'exposer les origines, le sens et l'organisation de l'Islam nord-africain. Superficiellement, légèrement quelquefois, mais avec une précision rapide et lumineuse, il a essayé de dégager la doctrine politique du Prophète, de passer en revue les catégories religieuses de la Colonie, et de fixer la physionomie du soufisme avec le concours d'une critique suffisante et d'une exégèse assez profondément poussée. Sans doute, ses exposés manquent-ils d'ampleur ordonnée et de riche originalité ; sans doute se ressentent-ils du défaut d'une vue générale, qui coordonne en une vision unitaire le confus grouillement des faits. Il n'en est pas moins vrai que cette œuvre a constitué pendant vingt-cinq ans la seule vulgarisation d'une science jusqu'alors réservée à quelques initiés.

Le grand mérite du commandant Rinn est d'avoir réagi contre les craintes exagérées entretenues dans le public ; il a ramené notre conception du danger maraboutique à une exacte mesure, en l'allégeant des légendes, des mystères troublants, des appréhensions par trop chimériques répandues par certains écrivains. Tant au cours de ses abondantes monographies que dans son chapitre XXXII — Résumé et Conclusions —, il a insisté sur l'habileté

---

1 Au Chapitre VII de son livre, RINN ne fait guère que reproduire BROSSELARD.

2 Le Commandant RINN était chef du Service central des Affaires indigènes au Gouvernement général.

3 RINN, *Marabouts et Khouan*, Alger, 1884.

politique des chefs religieux attachés à entretenir avec les autorités de cordiales relations. Peut-être a-t-il été trop loin dans cette voie, et s'est-il laissé prendre à la dédaigneuse soumission que nous montrent les Derkaoua [1].

De toutes les théories détaillées dans cet ouvrage, beaucoup sont devenues courantes en raison même de leur vérité. Quelques autres, moins connues, méritent d'être relevées et rapidement passées en revue.

C'est, d'abord, le judicieux conseil : « Il est regrettable « que nous n'ayons pas institué, dès le début, un cheikh- « el-Islam, chef suprême de la religion musulmane en « Algérie. Ce personnage, qui eût été notre créature, « aurait contribué à isoler les Musulmans algériens de « leurs frères d'Orient [2] ». C'est en somme un projet de main-mise sur les diverses sectes, qui n'aurait pas été sans danger dans des mains maladroites, mais dont la prudente réalisation eût provoqué un Islam exclusivement algérien.

Peut-être aurait-il fallu prévoir le discrédit d'un cheikh soumis à notre investiture, l'opposition haineuse des fanatiques, la possibilité de nouvelles sectes encore plus hostiles et cachées. Mais, en évitant de donner au grand chef tout caractère officiel, en éludant les risques d'une unification d'ailleurs difficile, sinon impossible, nous aurions pu trouver là la certitude de créer un pôle d'aimantation qui eût orienté, dans un sens favorable, l'esprit mobile de nos sujets.

Ajoutons que la reconnaissance par l'Entente du chérif de la Mecque comme souverain du Hedjaz aboutira sans doute aux mêmes résultats bienfaisants. Mais ce grand acte politique gagnerait à être complété par une sorte d'alliance msulmane entre les puissances de l'Afrique du Nord — Angleterre, France, Italie, Espagne — pour la surveillance commune des confréries opérant sur leurs possessions respectives.

Rinn a fort bien vu, d'autre part, les rivalités qui séparent les khouan des marabouts locaux [3]. Il a saisi les

---

1 Rinn, op. cit., p. 262 et suiv. Rinn semble prendre à la lettre l'affirmation que les Derkaoua n'ont jamais participé aux insurrections. Nous avons vu le contraire. Cf. aussi pp. 110-111.

2 Rinn, op. cit., p. 8.

3 Rinn, op. cit., p. 19.

divers degrés de l'initiation, suivant qu'elle s'adresse au savant, au puritain, au bigot et au faible [1]. Étudiant les règles de l'hérédité confrérique, il a deviné que les « grands moqaddems savent toujours s'arranger pour « imposer au chef incapable un entourage intelligent qui « ne paraît pas, mais qui, en réalité, garde la gestion des « intérêts généraux de l'ordre, et s'efforce de maintenir « le cheikh dans une ligne de conduite convenable [2] ».

Il a enfin signalé le danger que, avec leur tolérance accueillante, leur manque d'exclusivisme, les Kadrya peuvent éventuellement constituer en admettant l'affiliation de certains intrigants avides de se ménager des appuis [3].

On peut relever des erreurs et souligner des inexactitudes. On peut condamner le chapitre IX où s'affirme une notion incomplète des associations de saltimbanques, prestidigitateurs, thaumaturges — simples charlatans suivant Rinn — mais, en réalité, véritables khouan, avec leurs mots d'ordre, leur dikr et leur mystique particulière [4]. On doit surtout critiquer les conclusions générales [5].

C'est ainsi que l'auteur, fort des aspirations laïques de la conscience contemporaine, se refuse à toute alliance avec les confréries. Il propose d'investir, dans chaque douar, un imam titulaire et salarié qui exercera les fonctions sacerdotales. Il préconise enfin la création de voies ferrées pour transformer la société musulmane et abattre la puissance des chioukh et moqaddems.

Et, d'abord, il ne saurait être question d'une alliance avec nos sectes religieuses. Toute autre doit être notre politique. On ne supprime une force qu'en la remplaçant. Nous ne sommes pas encore en mesure d'offrir à nos sujets un corps de doctrines susceptibles de les détourner de leurs chioukh. Nous devons donc, non pas consacrer et reconnaître officiellement ces chefs puissants, *mais les user en les utilisant*. Puisque l'état actuel de la société

---

1 Rinn, p. 72.

2 Rinn, p. 81.

3 Rinn, p. 200-201.

4 Dans la région de Frenda, par exemple, les joueurs de flûte et de tambourin *ont entre eux un langage secret* ignoré de nos indigènes. Ce langage paraît se rattacher aux dialectes berbères. Cette corporation a, d'autre part, ses pratiques originales.

5 Rinn. p. 516 et suiv.

indigène ne nous laisse guère que ce levier, sachons le manier pour distraire de son action les masses progressivement appelées dans la grande famille française. Si notre œuvre doit s'inspirer des larges générosités de l'esprit moderne, elle gagnera à s'accommoder des nécessités du moment et du milieu. Notre formule est celle d'un empirisme éclairé et civilisateur.

Irréalisable est le projet d'un clergé de douar, lequel serait, au surplus, sans crédit ni autorité. Et si, d'autre part, la création de chemins de fer est un irrésistible facteur d'émancipation, c'est là une solution trop générale et trop lointaine pour qu'il ne nous soit pas permis de rechercher des moyens plus immédiats.

Quelles que soient ces réserves, elles ne diminuent en rien la grande portée du livre. Dans ce genre d'études qui devait atteindre, avec MM. Depont et Coppolani, son point culminant, le commandant Rinn reste l'un des plus suggestifs précurseurs.

Les Confréries religieuses musulmanes, de MM. Depont et Coppolani [1], tel est l'ouvrage capital de cette littérature spéciale que nous passons en revue.

MM. Depont et Coppolani [2] ne se sont point contentés de monographies amples et précises ; ils n'ont pas limité leurs investigations aux sectes algériennes ; ils ont tenu à nous donner une histoire générale de l'Islam et à analyser, avec une rare sûreté de pénétration philosophique, les origines, le développement et les déformations du soufisme primitif. Ils ont dressé le tableau exact de toutes les confréries existant vers 1897, sur tous les points où l'action mahométane s'est particulièrement affirmée (Indes, Arabie, Turquie, Egypte, Soudan, Afrique du Nord, etc.) Il y a là un immense effort de documentation, une érudition complète, et la preuve d'un sens politique que les conclusions générales mettent en vif relief.

Il ne nous appartient pas d'examiner, à un point de vue exégétique, l'histoire de la période antéislamique, la naissance de l'Islam, et la floraison touffue des sectes

---

1 Alger Jourdan, 1897.

2 M. Depont, alors administrateur de commune mixte détaché au Gouvernement général ; aujourd'hui inspecteur général des communes mixtes. M. Coppolani, alors administrateur-adjoint au Gouvernement général, assassiné en Maurétanie, au cours d'une mission, en mai 1905.

hérésiarques nées dès le Ier siècle de l'hégire. Mais nous imaginons volontiers que les spécialistes les plus sévères ne peuvent demeurer indifférents à ce récit sobre et nerveux, à cette méthode circonspecte et scrupuleuse qui multiplie les références les plus riches et les mieux variées.

La forte dialectique de MM. Depont et Coppolani s'affirme avec une remarquable ampleur quand ils établissent la généalogie spirituelle du soufisme qu'ils rattachent à la métaphysique néo-platonicienne [1]. Ils mettent en lumière l'origine, les théories et l'évolution de ce spiritualisme exacerbé, dont la substance peut encore se retrouver, de nos jours, sous la gangue grossière des superstitions, dans les doctrines initiales des confréries.

Plus originale et plus pénétrante encore est l'analyse de la conquête islamique, avec les adaptations que le dogme dut réaliser pour vaincre les vieilles croyances berbères. Sans doute, les compagnons d'Okba et la monstrueuse vague hilalienne ont-ils imposé la foi nouvelle aux populations de l'Afrique du Nord. Mais l'Islam, dont le zèle prosélytique paraissait éloigné de toute tolérance transactionnelle sut se plier aux conditions du milieu aborigène. Il se contenta d'une simple acceptation des principes généraux, et laissa subsister, en les voilant de gaze orientale, les pratiques de la coutume et de l'hagiographie locales. Avec quel rare bonheur MM. Depont et Coppolani découvrent ces « glanures des anciens cultes » [2], il suffit, pour le voir, de lire les pages poétiques qu'ils leur ont consacrées [3]. Nous y sentons poindre, d'autre part, le mouvement d'idées dont, quelques années plus tard, M. Doutté devait prendre la direction avec son livre *Magie et Religion.*

---

1 Dep. et Copp., p. 78, 79, 83, etc. Cf. notamment p. 78 l'origine grecque du mot soufi.

2 Dep. et Cop., p. 102. Les auteurs citent Renan à ce sujet. Renan excellait à découvrir, dans une religion, les traces du paganisme. Cf. entre mille pages, ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, sur la survivance de coutumes païennes dans le catholicisme breton.) Mais cet admirable jongleur d'idées n'a eu, semble-t-il. de l'Islam qu'une connaissanec incomplète. De même que les exégèses du christianisme, les orientalistes font des réserves sur la valeur technique de ses travaux. *Averroès et l'Averroïsme*, notamment, ne nous donneraient qu'une image inexacte du philosophe andalous. Cf. à cet égard A. Bel, article sur deux livres de M. L. Gauthier, *Bull. Soc. Géogr. d'Oran*, décembre 1910, p. 576 et suiv. On sait enfin que Renan avait prévu pour le xxe siècle la fin de l'Islam !

3 P. 109 et suiv.

Voici les ardents missionnaires de Seguiet-El-Hamra partis, le Coran sous le bras, pour catéchiser les populations de l'Afrique du Nord. C'est l'une des sources du maraboutisme local. Désormais, « chaque tribu, chaque « fraction a son marabout protecteur, comme autrefois « elle avait son dieu champêtre [1]. Les autochtones donnèrent seulement un sens islamique à leurs talismans, leurs amulettes, leurs magiciens déjà célèbres au temps d'Apulée. Telle est la nouvelle position du maraboutisme maghrebin, dont MM. Depont et Coppolani établissent la filiation : c'est, au fond, le messianisme, nourri par le mahdisme et propagé par Ibn-Toumert [2].

Mais la confrérie qui, elle, vient surtout de l'Est, va bientôt gagner les foules soumises au marabout. Elle présente ses doctrines d'un soufisme exalté qu'elle ajuste peu à peu à la mentalité et aux mœurs du pays. Son rogue mysticisme, ses mystères, ses habiletés théurgiques remportent un facile succès [3]. Puis, sous les coups de notre XIX[e] siècle, colonisateur et africain, elle multiplie son action, double le nombre de ses adeptes, et pousse ses tentacules avides dans tous les coins du monde musulman.

MM. Depont et Coppolani examinent ensuite l'organisation des confréries [4]. Ils fixent les règles de transmission de la « baraka », déjà entrevues par Rinn [5] : dans les sectes d'essence chérifienne ou maraboutique, l'hérédité est familiale et en ligne directe ; dans les autres, les moqaddems procèdent par élection, ou bien le supérieur en fonctions désigne avant de mourir son successeur [6].

Ils nous montrent, tour à tour le cheikh, le naïb ou khelifa, les moqaddems et les khouan. Ils analysent ensuite le système financier des confréries [7], et examinent

---

1 P. 145.

2 P. 148. Il y aurait à faire un très curieux rapprochement entre le messianisme, si magistralement analysé par RENAN et la croyance populaire au Moul-Es-Saa.

3 P. 149 et suiv.

4 P. 193 et suiv.

5 RINN, op. cit., p. 80 et suiv.

6 DEP. et COP., p. 197. MM. DEP. et COP. indiquent fort judicieusement que la transmission familiale de la baraka rappelle la transmission de la goutte divine des Chaïia.

7 P. 225 et suiv.

leur rôle politique [1]. Pour n'envisager que leur action en Afrique septentrionale, ils exposent la lutte des Hansalya et des Tidjanya contre le beylick turc, l'appui prêté par les Qadrya à Abdelkader ben Mahieddine, l'histoire de Bou-Maza, des insurrections de 1871 et du Sud-Oranais [2]. Nous voyons, d'autre part, l'attitude favorable de certaines sectes telles que les Taïbya, les Chikya, etc. [3].

Avant de donner la monographie des confréries, MM. Depont et Coppolani exposent dans le chapitre VII des conclusions générales qui, après plus de vingt ans, conservent encore une saisissante actualité.

1° Placer les confréries sous notre tutelle et faire de leurs dignitaires des sortes d'imam non rétribués. Ce serait la canalisation à notre profit d'une source vive qui nous échappe encore. Ce programme aboutirait, pensons-nous, à *user la confrérie par les confréries*, et à actionner la décomposition des forces hostiles au progrès.

2° Main-mise officieuse et discrète sur les zaouïas, en les subventionnant, et en leur restituant leur triple caractère de culte, d'établissement d'instruction et d'assistance. Nous agirions ainsi sur la masse et nous pourrions contrôler l'emploi des redevances considérables perçues chaque année par les chioukh. Ce serait, en somme, la *nationalisation de l'Islam*, conduisant elle-même, par une sage politique de transition, à sa sécularisation. La zaouïa, poursuivant son rôle religieux, recevrait nos médecins, dans leur œuvre de consultations gratuites, nos juges, nos instituteurs enseignant notre langue.

3° Mise à profit de l'influence confrérique pour notre pénétration africaine.

La vie et la mort glorieuse de M. Coppolani suffisent à illustrer cette dernière partie du programme. C'est, en effet, en s'appuyant sur les forces religieuses, que ce lucide visionnaire des réalités musulmanes devait faire pénétrer notre domination parmi les populations de la rive droite du Sénégal.

Ces conclusions peuvent se résumer d'un mot : c'est la *francisation progressive de l'Islam*, lentement dirigée par ses propres forces et par des moyens adaptés au milieu, vers un idéal de moins en moins théocratique.

---

1 P. 257 et suiv.

2 et 3 Chapitre VI. (Rôle politique des confréries.)

C'est la conquête morale des populations ; c'est leur assimilation, tant rêvée, se réalisant par *une utilisation laïque de leurs superstitions séculaires.* C'est enfin, l'éclosion d'une fleur nouvelle dissimulant, sous la protection de ses anciens organes, des pétales éblouissants.

La deuxième partie de l'ouvrage contient des notices concernant les confréries connues en 1897. Il faut lire ces pages abondantes pour admirer le luxe de documentation, le sens politique et l'érudition musulmane de MM. Depont et Coppolani. On saisit ici l'immense progrès parcouru depuis l'étude, cependant notable, du commandant Rinn. Nous ne pouvons, certes, examiner par le détail ces chapitres suggestifs. Et nous nous bornerons à signaler l'étape intéressante, marquée par certaines congrégations qadrya, vers un rituel moins rigoriste et une doctrine de progrès [1], — la désagrégation des Rahmanya, et leur transformation en une série de sociétés où les intérêts temporels priment le cénobitisme des anciens khelouatya [2], — l'utilisation possible des Tidjanya pouvant devenir, si nous le voulons, les missionnaires adroits de notre politique au Soudan et ailleurs [3]. Les auteurs ont enfin discerné, dans la masse amorphe et hostile des Derqaoua, le travail fructueux de Hadj Mohammed El Habri, le jeu de son influence grandissante et le point d'attraction qu'il constitue pour les fidèles éblouis [4].

Nous n'avons pas l'ambition d'avoir épuisé, en notre critique trop rapide, la richesse de cet ouvrage si documenté, et conduit avec une rare aptitude d'interprétation philosophique. C'est à peine si nous avons pu évoquer au passage quelques-unes des théories originales qui s'y trouvent semées à profusion. Nous n'avons même pas eu le loisir d'insister sur le mérite d'un style dont l'extrême concision et la précision technique n'excluent ni l'élégance, ni l'harmonie, ni l'image prestigieuse. Mais notre but sera atteint si nous avons pu inspirer le désir de lire

---

1 P. 320.

2 P. 413.

3 P. 441.

4 P. . Il faudrait, pour être complet, passer en revue chacun des chapitres de la deuxième partie pour mesurer l'apport considérable de MM. Depont et Coppolani. Citons encore le dénombrement des chefs Qadrya (p. 311-312) omis par Rinn — l'étude très détaillée des influences chadelyennes contemporaines (p. 447 et suiv.) — le chapitre sur les Senoussya, etc.

cette œuvre capitale, à laquelle nous souhaitons, pour tenir compte de l'évolution de ces vingt dernières années, une seconde et très prochaine édition.

Le livre de M. l'Abbé Rouquette — *Les Sociétés secrètes chez les Musulmans* [1] — est issu du mouvement d'idées qui, depuis 1895, oriente vers l'étude des sociétés secrètes une notable partie de la pensée catholique. C'est dire que nous pénétrons sur le terrain brûlant de la polémique religieuse dont doivent nous écarter le but et le cadre même de notre travail.

Il ne nous est donc pas possible de suivre M. l'Abbé Rouquette dans son idée inspiratrice : que l'islamisme et les confréries musulmanes sont des armes de Satan dirigées contre l'œuvre catholique. Nous nous proposons d'examiner seulement les données techniques de cette étude sans retenir les théories d'ordre confessionnel que l'auteur croit pouvoir en inférer.

Son livre est un bon précis de vulgarisation pour les personnes désireuses de s'initier rapidement aux dogmes confrériques. Tirant toute sa documentation de Rinn, qu'il complète par quelques extraits de Brosselard, de Léon Roches [2], et de l'Anglais Palgrave [3]. M. Rouquette ne paraît pas avoir cherché à produire des informations originales et neuves sur les sectes nord-africaines. Et si, au point de vue des sources, on peut lui reprocher d'avoir passé sous silence MM. Depont et Coppolani, il est équitable de reconnaître qu'il a présenté, sous une forme très claire et non sans attrait, les innombrables documents révélés par le commandant Rinn.

Mais, sans aborder ici le côté religieux, nous allons voir que M. l'Abbé Rouquette s'est livré à certaines digressions philosophiques qu'il nous semble difficile d'accepter.

Et d'abord, sa théorie générale de l'Islam n'est pas sans soulever des critiques. Pour M. l'Abbé Rouquette, en effet, la doctrine du Prophète est à peu près celle du manichéisme qui admet deux principes rivaux : celui du

---

1 *Les Sociétés secrètes chez les Musulmans*, par M. l'Abbé Rouquette, de la Société des Missions Africaines de Lyon. Briguet, éditeur, Paris-Lyon, 1899.

2 *Trente-deux ans à travers l'Islam*, utilisé dans l'étude des Qadrya, des Derqaoua, des Tidjanya.

3 Palgrave, *Voyage en Arabie*, traduction Jouveaux, utilisé dans l'étude du Ouahabisme et des Senoussya.

bien et celui du mal[1]. Or, il suffit de parcourir le Coran pour juger que cette assimilation est absolument impossible. On ne trouve dans le Livre, ni le symbole manichéen de la Rédemption, ni l'emprisonnement de l'homme dans la matière, et, encore moins, le dualisme qui est au fond de l'enseignement de Manès.

Nous rejetons également l'explication de la polygamie esquissée à la page 293. La polygamie n'est pas fondée sur la sensualité : Montesquieu en a, le premier, admirablement analysé les facteurs[2], auxquels nous ajoutons aujourd'hui les nécessités domestiques de la vie en tribu[3].

Pouvons-nous, d'autre part, imputer à l'Islam la prédilection de l'indigène pour son fils à l'exclusion des filles ?[4] Nous savons que, durant la période antéislamique, on regardait la naissance des filles comme un malheur et qu'on les enterrait vivantes[5]. Or, le Prophète a non seulement protesté contre cette pratique barbare, mais il a encore ouvert aux femmes un droit successoral ignoré des coutumes précoraniques[6]. Le préjugé de la masculinité est aussi vieux que l'humanité et a laissé sa trace dans les législations primitives. Fustel de Coulanges l'a très judicieusement expliqué[7].

M. l'Abbé Rouquette, donnant libre cours à sa critique philosophique incrimine fortement la doctrine de Si Mahmed Ben Aïssa, fondateur de l'ordre des Aïssaoua. Selon lui, c'est encore du manichéisme, Ben Aïssa ayant dit : « L'existence et le néant se confondent[8] », et, plus loin « la dualité devient unité[9].

---

1 Abbé Rouquette, op. cit. Cf. p. 276-277.

2 Montesquieu, *Esprit des Lois*, livre xvi, chap. ii, iii, iv.

3 La polygamie existait avant l'Islam. Cf. Sautayra et Cherbonneau, *Droit Musulman*, tome 1er, n° 94. Les origines et les causes de la polygamie sont exactement indiquées par M. Morand, *Etudes de Droit Musulman Algérien*, p. 94 et suiv. Cf. Seignette, *Code Musulman*, par Khalil, Introduction xxv et xxvi. P. Lapie, *Les Civilisations Tunisiennes*, p. 114.

4 Rouquette, op. cit., p. 293.

5 *Coran*, trad. Kazymerski. Sourate lxxxi, versets 8 et 9. Sourate xvi, v. 59, 60, 61. Seignette, op. cit. Introd. xvii.

6 Sourate iv, vers. 12. Morand, op. cit., chap. 1er.

7 Fustel de Coulanges, *La Cité Antique*, p. 53-54, 78, 79. Edit. Hachette. Morand, op. cit., chap. 1er.

8 « Cité par Rinn, p. 39 » dit M. l'Abbé Rouquette, p. 278. Or, c'est à la page 319 de Rinn que se trouve ce document.

9 « Même page de Rinn », dit M. l'Abbé Rouquette, p. 279.

Or, si nous nous reportons au document original cité par Rinn, nous constatons que les phrases en cause décrivent seulement l'illusion extatique du khouan, son anéantissement dans le divin, et l'unité de vision que le rêve mystique impose à son esprit. Ne pouvant ici donner toute la page, nous renvoyons le lecteur à l'œuvre en question.

L'auteur pousse plus loin encore ses interprétations hasardées. C'est ainsi que, selon lui « le mal n'existerait « pas au dire de Tidjani [1] » parce que l'illustre savant du Kounache a dit : « Chaque atome des êtres est une émana- « tion du Très-Saint, lequel est absolument pur. « Admettre une souillure dans un atome serait supposer « l'existence d'une impureté dans les attributs divins qui « sont parfaits et purs de toute imperfection ; ce serait « détruire la divinité qui comprend tous les atomes. « L'atome est donc pur, puisqu'il est entouré par la divi- « nité, qu'il est une émanation de son nom très saint [2] ».

Mais, si nous relisons l'extrait mis en cause par M. l'Abbé Rouquette, nous saisissons que Tidjani distingue fort bien la pureté originelle de l'accidentelle, et que c'est de la première seulement qu'il veut parler. Il est impossible de baser là-dessus la négation du mal.

Le même esprit de métaphysique hâtive se retrouve dans l'assimilation du Senoussysme au Ouhabisme [3]. Certes, les points de ressemblance ne manquent pas au premier abord [4] ; mais des différences éclatantes surgissent immédiatement. C'est ainsi que les Ouahabites dans leur haine puritaine de l'idolâtrie, interdisent l'édification de mausolées ; et Duveyrier nous a longuement parlé des koubbas élevées par les disciples de Senoussi à leurs morts vénérés [5]. C'est ainsi, d'autre part, que le tabac n'est pas défendu aux sectateurs algériens du Maître de Djerboub, alors que nous voyons cette substance rigoureusement proscrite, tant chez les premiers Kharedjites,

---

1 Rouquette, op. cit., p. 349.

2 « Cité par Rinn, p. 147 », dit M. Rouquette, p. 349. Ce texte se trouve à la page 447 de Rinn.

3 Abbé Rouquette, p. 446 et suiv.

4 L'attitude pendant la prière, par exemple.

5 Duveyrier. Cf. notamment son dénombrement des zaouïas et koubbas dans sa *Confrérie Musulmane de Sid-Mohammed-Ben-Ali-Es-Senoussi et son domaine géographique en l'an 1300 (1883 de notre ère)*, Paris, 1884.

que chez les zélateurs modernes du schisme de Mohammed Ben-Abd-El-Ouahab[1]. Enfin, — et c'est ici la dissemblance la plus considérable — il n'apparaît à personne que Cheikh Senoussi ait épousé les principes de l'hérésiarque du Hedjaz lequel arriva « à nier la mission du « Prophète, celle des imam légitimes, ou du moins pré- « tendit placer sa propre autorité au-dessus de la leur[2] ».

Un praticien de la méthode historique qui a abouti, au cours de ces dernières années, à un véritable fétichisme du fait et de la référence, reprocherait encore à M. l'Abbé Rouquette ses inductions précipitées, ses hypothèses gratuites, et peut-être, un certain parti-pris systématique. L'auteur ne croit pas au désintéressement, cependant légendaire, de Sidi Abdelkader El Djilani[3]. Il suspecte l'attitude des Qadrya, dont le loyalisme a été très souvent reconnu[4]. Il soupçonne, en outre, Si Moulay Larbi Ben Ahmed El Derqaoui d'hypocrite jalousie vis-à-vis de son khalifa Abdelkader Ben Chérif qui assiégeait les Turcs dans Oran[5]. Il est enfin malaisé d'admettre que M. Rouquette substitue son jugement à celui de M. Soleillet pour interpréter, dans un sens favorable à son système, une scène à laquelle il n'a pas assisté[6]. Toutes ces assertions sont évidemment intéressantes et ingénieuses ; mais elles gagneraient à être étayées de faits, et à dépouiller le caractère hypothétique sous lequel elles se présentent trop souvent.

M. l'Abbé Rouquette semble avoir singulièrement méconnu le maraboutisme local que nous opposons à la confrérie. Pour lui, la première de ces forces est exclusivement constituée par le clergé salarié et les eulémas[7]

---

1 On distingue les Ouahbya de Sid Abdallah ben Ouahb El Racibii, ou Kharedjites, encore représentés au Mzab (Cf. MASQUERAY, *Chronique d'Abou Zakaria*, des Ouahabites, sorte de réformistes de l'Islam moderne. Cf. LE CHATELIER, *l'Islam au XIXe siècle*.

2 LE CHATELIER, *L'Islam au XIXe siècle*, p. 27-28.

3 Abbé ROUQUETTE, p. 166.

4 Abbé ROUQUETTE, p. 177 et suiv. et p. 196.

5 Abbé ROUQUETTE, p. 226-227.

6 Abbé ROUQUETTE, p. 287 et suiv. Il s'agit d'une scène où M. SOLEILLET, témoin visuel, se refuse à voir une pratique des Aïssaoua. M. l'Abbé ROUQUETTE, qui n'y a pas assisté, soutient le contraire d'après, dit-il « des infor- « mations prises auprès des gens affiliés aux Aïssaoua ».

7 Abbé ROUQUETTE, p. 133 et suiv.

Or, nous verrons qu'il existe une aristocratie religieuse et régionale qui a longtemps lutté en Algérie contre le soufisme congréganiste[1].

Les conclusions générales du livre sont inspirées par un ardent esprit de prosélytisme chrétien[2]. Elles préconisent la catholicisation intensive des indigènes de l'Afrique du Nord. Nous nous bornerons à dire que les essais tentés dans ce sens par le cardinal Lavigerie paraissent suffisamment décisifs pour qu'une expérience si délicate doive être renouvelée[3].

Ces critiques ne sauraient atteindre la valeur de l'ouvrage qui contient d'excellents résumés historiques et qui donne, sous une forme rapide et agréable, de suffisantes notions sur les confréries algériennes[4]. Toutes les réserves que nous pouvons faire ici ont pour but de le définir, non de l'amoindrir.

L'étude des confréries religieuses a tenté d'autres écrivains qui ont traité la question à un point de vue spécial n'intéressant qu'indirectement l'Algérie, ou d'un ordre trop général pour prendre place ici. Tous sont utiles à consulter, les livres de M. Doutté, principalement, qui a donné de fines et exactes notations du maraboutisme, et nous a ouvert de très curieuses perspectives[5].

Parmi les monographies insérées dans les bulletins de la « Revue Africaine », des Sociétés de Géographie, ou

---

1 Rinn, chap. III. Cf. notre point de vue, plus bas.

2 Abbé Rouquette, p. 549 et suiv.

3 Cf. Morand, op. cit., p. 103 et note 3 de cette page. M. Morand cite l'opinion des Pères Blancs de Ghardaïa, hostiles à tout nouvel essai de catholicisation.

4 Signalons un lapsus à la page 180 : c'est dans les marais de La Macta que Trézel subit un échec, et non dans ceux de la Tafna, comme l'indique M. l'Abbé Rouquette.

5 Citons :

Le Chatelier, *Les Confréries Musulmanes du Hedjaz*, Paris, 1887. *L'Islam dans l'Afrique Occidentale*, où l'on trouvera une abondante documentation. Comme *L'Islam au XIXe Siècle*, ces œuvres sont impartiales et rigoureusement objectives. Elles seront consultées avec le plus grand profit.

Ed. Doutté, *L'Islam Algérien en 1900* et *Les Marabouts*. Ajoutons que ces ouvrages auraient pu faire l'objet d'une notice dans notre revue bibliographique. Nous avons dû y renoncer momentanément.

Enfin, on trouve quelques pages sur les confréries dans la plupart des ouvrages parus ces dernières années et qui visent l'Algérie. Il serait trop long et sans intérêt de donner ici une fastidieuse énumération. Notre but a été seulement d'indiquer les travaux les plus caractéristiques.

directement parues en librairie, nous retiendrons seulement trois études d'un particulier intérêt.

L'une, de Duveyrier, *La Confrérie Musulmane de Sid Mohammed Ben Ali Es Senoussi* , est la première notice, et la mieux documentée, que nous possédions sur les Senoussya. Après avoir donné le dénombrement et la situation géographique des zaouïas de l'ordre, l'illustre explorateur analyse ses doctrines et leur panislamisme théocratique. Il surprend la secrète ambition de ces luthériens de l'Islam, avides d'assurer la direction clandestine mais effective de toutes nos confréries [2].

M. Coppolani publiait à son tour une relation très complète sur les Ammaria qu'il révélait au public. Il nous a dépeint, dans l'Algérie contemporaine et sur les bords de la Seybouse, la renaissance des anciens Hachichin, enivrés par le tabac sacré de Si Ammar Bou Senna, ce Vieux de la Montagne, et la valse furieusment mystique des Fokra [3].

En moins de quatre-vingts pages, M. A. Joly, le savant professeur de Constantine, a résumé l'histoire, la doctrine et la situation actuelle des Chadelya [4]. Son travail vaut surtout par la précision monographique du détail et l'ampleur saisissante des idées. Avec une rare acuité de vision, une plénitude concentrée, une curiosité philosophique qui devient ici un puissant outil d'investigation, M. Joly aboutit à des conclusions que nous nous reprocherions de passer sous silence. Les confréries déclinent. « L'instrument a fait son temps ; il est usé ; son jeu « normal s'altère ; les résultats qu'il donnait sont « inférieurs à ceux que donnent les instruments nou- « veaux, plus perfectionnés. L'intérêt personnel est « devenu, en face du danger, le seul mobile des chefs ; « leur souci de leurs ouailles est à peu près nul. Les « confréries sont appelées à disparaître d'elles-mêmes — « à moins qu'elles ne se transforment en se sécularisant « — puisque tout organisme vieilli doit céder la place à « un plus jeune. »

1 *La Confrérie Musulmane de Sid Mohammed ben Ali Es Senoussi et son domaine géographique*, op. cit. Publié par la *Société de Géographie de Paris*, 2e trim. 1884.

2 Duveyrier mentionne les Aïssaoua parmi ces confréries vassales. Rinn est d'avis contraire.

3 X. Coppolani, *Confrérie religieuse musulmane de Sidi Ammar bou Senna ou L'Ammaria*, Alger, Jourdan, 1894.

4 A. Joly, *Etude sur les Chadouliyas*, Alger, 1908.

Mais l'honneur était réservé à trois romanciers contemporains d'ouvrir aux questions confrériques le difficile accès de la littérature d'art. Madame Jean Pommerol, dans *Ceux qui guettent*[1] déroulait le film éblouissant d'un séjour dans une zaouïa senoussya. Son livre, très renseigné, faisait passer sous nos yeux le monachisme ensoleillé de l'Islam.

En la rude joaillerie de son verbe et sa culture encyclopédique, M. Paul Adam dressait dans une Afrique confrérique l'architecture barbare de sa *Ville inconnue*[2].

M. Randau, enfin, un écrivain algérien de savoureuse originalité, campait dans son roman *Les Explorateurs*[3] la carrure de son Andréotti, manieur de khouan, pétrissant de ses doigts savants la glaise humaine du Soudan.

Nous ne saurions terminer cette revue bibliographique déjà longue, sans rendre un hommage reconnaissant à ces judicieux analystes à qui nous devons aujourd'hui une connaissance exacte de l'Islam confrérique — à ces modestes érudits qui, à des degrés divers, mais avec une conscience égale, nous ont fait pénétrer dans ce monde mystérieux — à ces « hommes comme l'Algérie en a tant « formés, qui, entre deux combats ou en sentinelles « avancées dans nos postes du Sud ou de l'Extrême-Sud, « s'adonnaient à l'étude du pays et assumaient la lourde « tâche de jeter les premières assises du gouvernement « et de l'administration des tribus[4]. »

---

1 Edit. Fontemoing et Ce, Paris.

2 Paul Adam, *La Ville inconnue*, Ollendorff, Paris.

3 Robert Randau, *Les Explorateurs*, Sansot, Paris. R. Randau est le pseudonyme de M. Arnaud, ancien administrateur-adjoint de commune mixte, aujourd'hui attaché au bureau politique de l'Afrique occidentale française, auteur de nombreuses publications d'ordre littéraire et d'un remarquable *Précis de politique musulmane*.

4 Depont et Coppolani, op. cit. Introduction, p. xv.

III

LES CAUSES DU DÉVELOPPEMENT DES CONFRÉRIES RELIGIEUSES ALGÉRIENNES

Parmi les questions que n'ont pas épuisées les investigations de nos écrivains, nous nous proposons de retenir plus spécialement la progression des confréries et d'analyser les facteurs qui l'ont favorisée. Sujet délicat et passionnant, qui ne présente pas seulement un vif intérêt rétrospectif, mais qui enveloppe, pour notre politique indigène, un très précieux enseignement.

L'envahissement du maraboutisme confrérique, depuis la conquête française, en particulier entre 1860 et 1900, s'explique surtout par la *diminution des forces adverses qui l'avaient jusqu'alors contenu*. Le triomphe du cheikh et de ses khouan, arrivés à leur apogée vers la fin du XIX[e] siècle, est le dernier terme d'une lutte dont les origines remontent au Moyen-Age musulman. Affranchi de ses antagonistes séculaires, *dont nous avons dû précipiter le déclin dans un but supérieur d'action civilisatrice*, la zaouïa décuple soudain son intense rayonnement. Elle reste, en pays arabe, le seul foyer magnétique ; et il se produit à son profit une polarisation nouvelle des influences qui, depuis des siècles, se neutralisaient dans la direction des masses indigènes.

CHAPITRE Ier

DÉCADENCE DES CHEFS HÉRÉDITAIRES [1]

Nous entendons par aristocratie indigène, non seulement les khalifas, bachaghas et aghas, noblesse régionale, mais encore les caïds des tribus qui formaient une noblesse locale fortement constituée.

Ces deux groupes, très pénétrables l'un à l'autre [2], et étroitement associés depuis des siècles dans leur œuvre de domination, avaient toujours lutté contre les confréries.

Sans doute, le régime turc intervenait-il pour la désignation d'un caïd ; mais, le plus souvent, il n'imposait aux tribus que les chefs de leur choix, de sorte que la fonction passait de père en fils, sauf les cas de fautes graves ou d'insubordination [3].

Cette organisation, perdue de vue dans les premières années de la conquête, fut sagement reprise par Bugeaud en 1843 [4] : les cadres administratifs furent, à peu de chose près, ceux dont s'étaient servis les Turcs et, après eux, l'émir Abdelkader. « Les grandes circonscriptions « territoriales étaient confiées à des khalifas et à des « bachaghas ; elles se partageaient en aghaliks avec des « aghas, dans l'aghalik, chaque tribu avait son caïd, et « si elle était importante, se fractionnait en ferkas diri- « gées par des cheikhs [5]. »

Le système de Bugeaud donna même aux indigènes l'illusion de n'avoir point changé de gouvernement.

---

1 Pour cette question, lire surtout M. Depont, *Aperçu sur l'Administration des indigènes musulmans en Algérie*, dans *Congrès international de sociologie coloniale*, 1900, t. II, p. 74.

2 De nombreux caïds étaient fils d'aghas, bachaghas, etc.

3 *Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie en 1838* (Paris 1839), p. 226. Pélissier de Reynaud, *Annales Algériennes* (Alger 1854), t. III, p. 431.

4 Circulaire 17 sept.-9 oct. 1844, Ménerville, *Dictionnaire de la Législation algérienne*, Paris, 1877, t. I, Affaires arabes, p. 65-66.

5 M. Wahl, *L'Algérie*, 4e édition, Paris, 1903, p. 292.

« Eux-mêmes l'avaient si bien senti qu'ils l'exprimaient ainsi : « Les entraves ont été conservées, les piquets seuls « ont été changés [1]. »

Représentons-nous cette aristocratie indigène de 1850 qui revit encore dans le souvenir des vieux Algériens et dans les livres du temps. Que ce soit Pelissier de Reynaud toujours grave dans ses *Annales Algériennes*, Dumas père qui burine, dans le *Veloce*, l'effigie altière d'un Mokrani, le noble général Margueritte, le général Daumas, dont l'envol romantique dissimule un réalisme très sûr et une fine perspicacité, Walsin-Esterhazy, brossant les épisodes, les aventures héroïques de Mostefa ben Ismaïl, dans son *Maghzen d'Oran*, — et, parmi les administrateurs du début, le très subtil et parfois aventureux capitaine Richard, le colonel Villot, observateur savant [2], tous nous ont laissé la vision de ces aghas, de ces caïds de pourpre et d'or, qui furent vraiment les rois de la poudre, les princes du sabre, les prestigieux héros de l'Illiade africaine [3].

Voici l'une de ces hautes figures — type très fréquent de l'époque — sur qui nous avons recueilli de probants témoignages, mais dont nous tairons le nom pour ménager les susceptibilités d'une famille sincèrement attachée à notre domination.

L'agha Si Lakhdar ben Djid [4], chef héréditaire de plusieurs tribus, avait été rappelé à la vie publique par Bugeaud. D'une superbe vigueur, tireur renommé, cavalier infatigable passant à cheval 60 heures consécutives, ce rude féodal assurait la direction de 20.000 de ses coreligionnaires. Son omnipotence aurait justifié la boutade de M. Augustin Bernard : « Les vrais souverains de « l'Afrique du Nord, ce sont ses sires de Coucy et ses rois « d'Yvetot, le seigneur des Beni-Abbas et le roi de Kouko, « en un mot des chefs de tribus [5]. »

---

1 V. Demontès, *La Colonisation militaire sous Bugeaud* (1917), p. 499.

2 Richard, *Les Mystères du Peuple Arabe*, Challamel, 1860. Villot, *Mœurs et Coutumes des Indigènes de l'Algérie*.

3 Cf. aussi le magnifique portrait du caïd Rhamdan, par M. Mouliéras, *Une tribu zénète anti-musulmane au Maroc*.

4 Nom d'emprunt. Djid signifie en arabe, noble. Pluriel, djouad.

5 A. Bernard, *Les Capitales de la Berbérie*, p. 140, dans le *Recueil des Mémoires et des Textes* publié à Alger en 1905 pour le 14e Congrès des Orientalistes.

Ce que firent pour la pacification sa poigne de fer, son activité, sa diplomatie cauteleuse, cent rapports administratifs sont là pour l'attester. Avec sa bienveillance dédaigneuse, sa sévérité retorse ou brutale, sa large main aussi prompte à frapper qu'habile à caresser, Si Lakhdar avait impérieusement rétabli l'autorité familiale sur le fief ancestral. Ardent et impétueux sous sa dignité froide, d'une ambition forcenée masquée d'indifférence, d'une générosité à la fois chevaleresque et calculatrice, il excellait à jouer le dévouement honnête et naïf. Sous la tente de campagne, vis-à-vis du chef d'expédition dont il surveillait du coin de l'œil le visage, que de fois ne s'est-il pas indigné contre tel de ses concurrents, inventant les preuves de trahison, accumulant les flatteries, les conseils et les lamentations, avec sa rouerie de Scapin impeccable et majestueux ! Haïssant le Roumi, mais le servant, l'admirant et l'utilisant, fortement attaché au prestige des armes, trop militaire pour nous combattre, trop intelligent pour nous trahir, trop arriéré pour nous comprendre, tel fut ce féodal dont les populations gardent encore le terrifiant souvenir. Froissart et Brantôme nous ont montré de ces splendides natures, magnifiques floraisons d'une race impétueuse, dont la sécurité d'indifférence morale n'eut d'égales que la ruse et la bravoure.

Que de contrastes dans ce caractère d'astuce fière et de loyalisme savant ! Il fait traîtreusement exécuter un marabout remuant, envoie sa tête à la Subdivision voisine, et multiplie vis-à-vis de nos chefs les séductions d'une délicatesse vraiment raffinée. Il arrête de sa main et fait condamner son fils, caïd sous ses ordres, dont la mollesse l'exaspère, et il accompagne, les yeux humides, jusqu'au bateau, le capitaine du bureau arabe qui a su le prendre en le flattant. Il ne s'insurgera plus contre la France, mais il tirerait volontiers son épée contre le régime civil. Il déteste nos mœurs, notre esprit et jusqu'à notre langue : mais, ses rares loisirs, il les consacre à nos officiers, confiant, rieur, bon enfant, humant cette civilisation qu'il dédaigne mais dont il peut se passer. Apte à tous les sacrifices pourvu qu'ils lui profitent, prêt à mourir à nos côtés s'il entrevoit notre victoire, il nous sert avec l'ardeur qu'il apporta à nous combattre. C'est ainsi qu'il associe à notre cause ses intérêts, comme il les a autrefois mêlés à ceux de nos ennemis. Et, de cette confusion, est né un attachement à demi sincère, qui se prend lui-même aux

amabilités de ses phrases louangeuses et à la générosité large de ses gestes.

Il nous méprise. Il tient pour de puériles fantaisies ou des ruses politiques — qu'il approuve — notre goût de la justice et de la démocratie. Il applique, avec une ironie secrète, les mesures que nous inspire notre sens de l'humanité. Grâce à son incompréhension du monde moderne, sa rudesse médiévale et son culte de la force, il nous considère comme des enfants supérieurs et légers, brisant fébrilement un magnifique jouet. Il est inaccessible à la pitié et il a fait tomber des têtes et des têtes ; mais il saura ouvrir ses silos sans compter lors de la famine de 1867. Il est étrangement orgueilleux, mais il est prêt à toutes les souplesses pour nous plaire. Il ne comprend pas notre horreur du sang inutile, mais il est mûr pour la pacification paternelle puisque c'est là notre idéal. Dissimulé et loyal, raffiné et barbare, ignorant et très fin, suffisamment attaché à la richesse pour méconnaître la banale honnêteté, rapace, désintéressé et toujours grandiose, avare quelquefois mais jamais économe, toujours superstitieux rarement religieux, plus sensuel qu'amoureux, plus avide d'honneurs que d'argent, mais plus avide d'argent que d'honneur, plus guerrier que soldat, mais plus soldat que militaire — telle est cette puissante et contradictoire personnalité. Figure de force et de ruse, où se mêlent le Machiavel, le condottiere et le patriarche biblique, le Burgrave inflexible et l'Oriental fastueux, le roide féodal et le souple courtisan, Si Lakhdar ben Djid nous salue, au seuil de l'Algérie conquise, du rouge éclair de son épée.

A l'écart de ce brillant cavalier qui maîtrise la tribu, comme sa main robuste dompte le fougueux étalon de parade, la modeste mule du marabout trottinait par les sentiers montagnards. Le pauvre homme ! Il a beau invoquer Si Abdelkader El Djilani et ses ancêtres personnels, le douar, méfiant, ferme sa bourse et n'offre, en signe d'hospitalité, qu'un méprisable couscouss. Encore des guetteurs surveillent-ils l'horizon, attentifs à voir surgir la hautaine silhouette du djid, ou la poussière de ses faméliques chaouchs. Les petits bergers de la colline savent quel chant ils devront psalmodier, quels signaux ils devront esquisser, si le chef redouté s'annonce dans la plaine. Mais le moqaddem en tournée a fini son modeste repas. A quelques vieillards, tourmentés de l'au-delà, à

l'assemblée des jeunes hommes, sceptiques et respectueux, il annonce la victoire prochaine de la foi. Il remonte sur sa bête, muni de quelques piécettes d'argent, et regagne la zaouïa délabrée.

Il déplore l'animosité du noble qu'il sait irréductible. Il n'y voit qu'une rancune de concurrent jaloux des écus qui lui échappent. Mais ce jugement, si judicieusement fondé qu'il soit, néglige l'ensemble des circonstances historiques qui, depuis Okba, ont dressé une barrière entre le professionnel du chapelet et le manieur d'épée.

Mais la revanche du saint homme est proche. C'est en vain qu'au cours des deux voyages de l'Empereur, Si Lakhdar ben Djid caracole, magnifique, à la tête du goum, sous les yeux mornes du souverain. Inoubliable minute de soleil et de gloire, où la suprême fleur des djouads passe ventre à terre, dans une auréole blonde, le crépitement de la fusillade, le galop éperdu des chevaux ! L'heure du destin va sonner. Rien ne saurait maintenant l'arrêter, même pas les amabilités de l'Empereur qui, là-haut sur l'estrade officielle, après la fantasia, félicite les chefs au burnous flamboyant ! Pas même les prières de la zaouïa, tapie dans son cirque sauvage, et qui sent venir, à travers les échos de ce dernier triomphe, le jour éclatant de la réparation

IV

CAUSES DE LA DÉCADENCE DE L'ARISTOCRATIE INDIGÈNE

Passons en revue les causes diverses qui ont entraîné la décadence de l'aristocratie indigène.

SECTION I

L'Œuvre politique du Sénatus-Consulte du 23 Avril 1863

Le Sénatus-Consulte du 23 avril 1863 [1] ne fut en apparence qu'une charte foncière poursuivant un triple but : rendre les tribus propriétaires des territoires dont elles avaient la jouissance — répartir ces mêmes tribus en douars-communes avec classement des immeubles qui s'y trouvaient en domaniaux, communaux, collectifs et melks, — et enfin, constitution de la propriété individuelle dans les sections ainsi formées [2].

Mais le Sénatus-Consulte visait d'autre part un but politique que la véhémence des critiques, l'hostilité de la presse et des colons, ont fait quelque peu perdre de vue :

1° L'amoindrissement des grandes familles indigènes ;

2° La dislocation de la tribu.

Que la recherche de ce second point ait été dans les intentions du Gouvernement, cela n'est pas discutable comme nous le verrons ultérieurement. Mais l'affaiblissement de l'aristocratie a-t-il pu être voulu par Napoléon III, théoricien du royaume arabe, et désireux de faire de l'Algérie un « état féodal que le suzerain doit maintenir [3] », « une nation orientale et une colonisation simplement « européenne [4]. »

---

1 Voir LARCHER, *Législation Algérienne*, Les Biens.

2 La propriété individuelle ne fut constituée que dans un seul douar. Depuis 1871, le Sénatus-Consulte a été repris, dans ses deux premières parties, par le régime civil qui l'a appliqué avec une prudente modération.

3 J. ALAUDE, *La Question indigène dans l'Afrique du Nord*, in *Grande Revue*, 10 fév.-10 mars 1913, p. 19 du tirage à part.

4 J. ALAUDE, op. cit., même page.

Quelque bizarre que puisse paraître cette contradiction, nous lisons dans l'exposé des motifs présenté au Sénat par le général Allard, le 9 mars 1863 : « Le Gouverne-« ment ne perdra pas de vue que la tendance de sa poli-« tique doit en général être l'amoindrissement de « l'influence des chefs et la désagrégation de la tribu. « C'est ainsi qu'il dissipera ce fantôme de féodalité que « les adversaires du Sénatus-Consulte semblent vouloir « lui opposer [1]. »

Quoiqu'il en soit, nous allons juger du coup terrible porté à l'aristocratie par le texte sénatorial de 1863 [2].

Voici, en effet, la Commission d'opérations qui parcourt la région ; elle pose des bornes, elle lève des plans, elle délimite et attribue à l'Etat, au douar-commune, à la collectivité, ces immenses espaces que le caïd utilisait le plus souvent à son profit. De cet ensemble vivant qu'était la tribu séculaire, elle fait deux, trois sections, qui auront désormais leurs chefs respectifs.

Quel rude coup à l'autorité jalouse de Si Lakhdar ben Djid ! Lui qui était l'unique délégué de ce groupe social n'est plus seul maintenant à le représenter. Le décret impérial du 23 mai-30 juin 1863 [3] dispose, dans son article 3, que « des indigènes désignés par les tribus et « par les douars les représenteront près des commissions « et des sous-commissions et seront admis à leur fournir « les observations et les renseignements qu'ils jugeraient « convenables. » Et c'est à peine si le règlement d'administration publique du 23 mai 1863 [4] concède que les chefs investis feront partie de droit de cette représentation.

Bien mieux, Si Lakhdar, ce souverain absolu, se voit adjoindre une djemmaa qui aura qualité pour l'administration et l'aliénation des communaux [5]. On lui en confère toutefois la présidence [6]. Mais s'il arrivait que

---

[1] ESTOUBLON et LEFÉBURE, *Code de l'Algérie*, p. 271.

[2] La tendance à l'affaiblissement de l'aristocratie est déjà sensible chez Bugeaud. Circ. 12-29 janv. 1844, MÉNERVILLE, op. cit. I. p. 62. Elle est particulièrement marquée depuis 1856 : Cf. Circ. citées par M. CÉCILE, p. 25, note 1, *Les Adjoints indigènes de l'Algérie*, Alger, 1913.

[3] MÉNERVILLE, op. cit. II, Propriété, p. 194.

[4] MÉNERVILLE, op. cit., II, Propriété, p. 198.

[5] Décret 23 mai-30 juin 1863, MÉNERVILLE, op. cit., p. 194.

[6] Circulaire 1er mars-25 avril 1865, MÉNERVILLE, II, p. 207.

« la tribu ne fût pas partagée en fractions, le chef investi « déjà président de la djemmaa de tribu, ne saurait l'être « d'une djemmaa de douar » et il conviendrait alors de nommer un président de cette djemmaa [1].

La circulaire gouvernementale du 1er mars-25 avril 1865 [2] énumère complaisamment les attributions conférées à ces assemblées, au détriment de Si Lakhdar ben Djid. « Elles « délibèrent tant sur l'opposition à faire aux revendica- « tions, que sur les instances à soutenir le cas échéant. « Elles ont seules qualité pour former opposition au nom « de la tribu ou du douar ; il importe de le leur faire bien « comprendre [3]. » Ces notables, choisis parmi les plus riches, à qui on a attribué ainsi le prestige d'une désignation officielle, Si Lakhdar les ployait autrefois de sa poigne autoritaire. Les voici ses collaborateurs immédiats. Il n'est plus qu'une simple « voix » dans cette assemblée d'ores et déjà assimilée à un conseil municipal [4].

L'importance radicale de ces innovations apparaît aisément si l'on songe aux mœurs, à la corruptibilité, à l'esprit processif de nos sujets musulmans. C'est au moment même où l'indigène prend conscience des valeurs agricoles, que nous supprimons le règne de ses chefs naturels. « Toutes nos tentatives de vérification des « titres de propriété, dit M. Robe, tous nos essais inter- « mittents de cantonnement, ont provoqué chez les indi- « gènes un mouvement décidé vers la possession du sol. « L'application du Sénatus-Consulte, quelque défec- « tueuse qu'elle fut, a accentué et développé ce mouve- « ment en éveillant dans des circonstances presque solen- « nelles la sollicitude de ceux qui pouvaient prétendre à « un droit. Le passage des commissions dans les tribus « y a laissé des enseignements et a achevé de convaincre « les indigènes que la terre avait pour nous un grand

---

1 Même texte, même page.

2 MÉNERVILLE, Propriété. p. 203.

3 MÉNERVILLE, Propriété, p. 207.

4 MÉNERVILLE, II, Titre IV du Règlement d'administration publique du 23 mai 1863, p. 200. Nous lisons d'autre part dans la Lettre impériale à Mac-Mahon, MÉNERVILLE, II, Appendice, p. 297 : « *Constituer le plus vite possible et sans attendre les opérations prescrites en exécution du Sénatus-Consulte, la djemmaa des tribus, conseil municipal non électif, qui surveillera et contiendra le chef indigène, en l'assistant dans toutes les affaires intéressant la commune.* »

« prix, que nous la considérions comme la source la plus « importante de la richesse du pays [1]. »

Or, dans cette fièvre qui fit tressaillir les tribus et précipitait à l'appropriation foncière la masse avide des fellahs, apparaissait le discrédit jeté sur l'aristocratie. Le Sénatus-Consulte, inspiré par un libéralisme évident, consacrait sans en vérifier l'origine, tous les droits de jouissance exercés par les populations. La surveillance autrefois dévolue au caïd prenait fin avec l'attribution. C'était prononcer l'émancipation de toute une catégorie de cultivateurs antérieurement courbés sous la férule du chef.

C'est ainsi que les « azels », terres du beylick affermées en location, purent faire l'objet d'appropriations individuelles affectant les caractères définitifs de la propriété privée [2]. Il en fut de même [3] des « terres maghzen » », primitivement concédées, à titre révocable, à certaines colonies militaires, immeubles placés par les Turcs sous la direction du caïd local [4]. Enfin, les fonds d'une tenure spéciale, appelés arch ou sabega, étaient soustraits à la surveillance exclusive du chef, et placés sous la tutelle de la djemmaa [5].

Encore une fois, Si Lakhdar ben Djid se trouvait privé de ses attributions au moment précis où l'on reconnaissait les droits de ses administrés, et où cette réforme provoquait dans les douars l'émotion qu'elle eût éveillée chez les serfs de notre Moyen-Age. Et, par une bizarrerie où se reconnaît bien le double caractère du Sénatus-Consulte — libéralisme pour les masses [6], exclusion des chefs héréditaires— une circulaire gubernatoriale du 11 mars 1864 [7] proclamait « qu'il ne doit pas être constitué d'apanages « pour les chefs indigènes [8] ».

Avec quelle sourde rancœur ceux-ci accueillirent ces mesures, avec quelle hostilité ils écoutèrent les réclamations des milliers de plaignants, désormais affranchis, il

---

1 P. E. ROBE, *Origine, formation et état actuel de la Propriété immobilière en Algérie*, p. 128, Paris, Challamel, 1885.

2 MÉNERVILLE, II, Propriété, p. 204.

3 Instruction Ministérielle 30 juin 1863, II, Propriété p. 196.

4 LARCHER, op. cit., 1re édition, II, p. 258.

5 POUYANNE, *La Propriété foncière en Algérie*, p. 200.

6 Cf. à cet égard BRUNEL, *La Question indigène en Algérie*, Paris, Challamel, 1906, où se trouvent exposées les munificences du Sénatus-Consulte.

7 MÉNERVILLE, II, Propriété, p. 202.

8 Terres attribuées au caïdat. Elles étaient importantes.

suffit, pour s'en convaincre, de le demander à un survivant des commissions et sous-commissions du Sénatus-Consulte.

Pour pénétrer l'état d'esprit de Si Lakhdar, nous devons nous reporter aux féodaux de notre Moyen-Age, et imaginer la position qu'ils eussent prise devant des réformes qui leur enlevaient des attributions essentielles.

Le grand chef indigène jouissait, avant le Sénatus-Consulte, d'un pouvoir des plus étendus : « finances, autorité « judiciaire, répressive, administrative, politique, com- « mandement militaire, tout lui était dévolu. La justice « civile lui échappait, il est vrai, mais il était très influent, « sinon tout puissant, dans le prétoire des cadis [1] ».

Or, dans les territoires sénatus-consultés, on lui enleva :

« 1° Le recensement et la perception des impôts ;

« 2° Le pouvoir judiciaire répressif, qui fut confié à la « police judiciaire et aux maires ;

« 3° Le pouvoir administratif qui fut réparti entre les « autorités compétentes [2]. »

Sans doute, Si Lakhdar ben Djid restera-t-il quelque temps encore en fonctions. Mais, peu à peu, il devient un simple adjoint indigène et se trouve ravalé au rang d'un chef de section administrative. Certes, son influence a trop marqué les esprits pour cesser aussitôt ; mais elle périclite déjà. A la seconde génération, quand la mort et l'oubli ont effacé le souvenir, le fils du Djid est ignoré des fractions arrachées à l'ancienne tribu.

Section II

Mesures diverses réduisant l'influence des Chefs

L'effort de notre politique indigène a eu pour objectif de réduire progressivement l'influence des chefs [3].

Il serait trop long d'exposer ici les mesures que nous avons prises de 1830 à 1870 pour atteindre ce

1 et 2 VILLOT, op. cit., p. 315.

3 Cf. dans VILLOT, op. cit., p. 302 et suiv. des pages définitives à cet égard.

résultat. Nous nous bornerons à indiquer rapidement les principales.

1° Notre ignorance de la société arabe apparut dès les premiers jours qui suivirent la prise d'Alger. Au lieu d'utiliser l'ancienne organisation administrative existant dans le pays, nous fûmes souvent dans l'obligation d'instituer un régime nouveau qui eut les caractères défectueux de l'improvisation [1].

Au fur et à mesure que notre domination corrodait le bloc des tribus de l'intérieur et s'étendait dans les provinces, nous commettions les mêmes fautes, dues à une méconnaissance bien excusable de l'état social de l'Algérie. C'est ainsi que doit s'expliquer l'influence prise par certaines individualités suspectes sur nos dirigeants de l'époque. Ben Dra, [2] ne put jouer son rôle équivoque qu'en profitant de la bonne foi, trop facilement surprise, des généraux Desmichels et Brossard[3].

Il en fut de même lorsque la nécessité s'imposa d'organiser les tribus et de désigner leurs chefs. C'est seulement Bugeaud qui insista sur la préférence à donner aux anciennes familles, jouissant d'un réel prestige auprès de leurs coreligionnaires[4]. Et nous avons vu qu'il fit ainsi appel à l'ancien personnel administratif employé par les Turcs.

Mais auparavant, et même ultérieurement, dans divers cas, on eut recours à des agents de fortune sans aucune autorité. « On s'engoua des chefs d'occasion ; on désignait « ainsi, par opposition aux chefs naturels, des hommes « doués d'une finesse ou d'un courage exceptionnels, que « l'on portait au pouvoir dans un pays où ils étaient abso- « lument inconnus, ou dans lequel ils remplissaient jadis « les plus humbles fonctions. Trop souvent, nous avons « vu le chef d'occasion arriver avec un cheval boîteux « pour seule ressource, et devenir riche dans un temps « très court. Trop souvent aussi, aux jours d'insurrec- « tion, nous l'avons vu venir se placer sous notre protec- « tion, n'ayant pas un seul partisan dans sa tribu [5]. »

---

1 CAT, *Histoire de l'Algérie*, II, p. 85 et suiv., Jourdan.

2 CAT, op. cit., II, p. 246 et suiv.

3 CAT, op. cit., II, p. 191-246-247. Cf. aussi Léon ROCHES.

4 Circulaire 17 sept.-9 oct. 1844. MÉNERVILLE, Affaires Arabes, I, 65-66.

5 VILLOT, op. cit., p. 312-313. L'auteur ajoute qu'il n'y avait pas de chaouch qui ne rêvât d'être nommé caïd, et qui y parvenait trop souvent.

On pense que, dans ces conditions, la véritable aristocratie était elle-même atteinte par ce discrédit, et que les confréries religieuses pouvaient aisément se développer.

2° Ce n'est pas seulement le Sénatus-Consulte qui a réduit le pouvoir des chefs naturels, en ce qui concerne les amendes, impôts et redevances diverses.

Par circulaire des 17 septembre-9 octobre 1844 [1], Bugeaud décide que les droits de marché, précédemment perçus au profit des caïds, seront désormais affectés au Trésor. On supprime la taxe que les caravanes du Sud avaient à payer aux chefs de tribus, quand elles venaient s'approvisionner dans le Tell [2]. On réglemente très étroitement, en l'entourant de minutieuses précautions, le droit autrefois illimité qu'avaient les bachagas, aghas et caïds, de frapper d'amendes diverses infractions dont on prend soin, d'ailleurs, de donner une énumération limitative [3]. Le « hack el burnous », versé par chaque tribu, lors de l'investiture d'un nouveau chef, est aboli par décision du 28 février 1850 [4]. Avant 1859, l'unité imposable était la collectivité. Ce sera désormais à l'individu à figurer personnellement sur les rôles [5]. Enfin « jusqu'en 1872, le « recensement des matières assujetties à l'impôt arabe « était opéré par les chefs indigènes, assistés des officiers « des bureaux arabes. Avec l'extension du régime civil, « on s'est efforcé de remédier à tous les abus et fausses « taxations par l'institution d'agents spéciaux de contrôle « dits recenseurs ou répartiteurs [6]. »

3° Il faut avoir interrogé les vieux indigènes pour saisir l'influence qu'exerçait le caïd sur les cadis de son territoire.

Le capitaine Richard nous a laissé un exact et très amusant portrait de ces magistrats locaux [7]. Et, plus récemment, cette institution a été étudiée, à un point de vue strictement juridique, il est vrai. « Nous retrouvons « au Maroc la justice rendue comme aux premiers jours « de l'Islam » et, ajoutons-nous, comme en Algérie avant notre organisation judiciaire. « Aux environs de Tanger,

---

1 MÉNERVILLE, I, Affaires Arabes, p. 66.
2 MÉNERVILLE, I, Affaires Arabes, p. 358.
3 MÉNERVILLE, I, p. 63-64. Subsiste en territoire militaire.
4 LARCHER, op. cit., I, p. 324, note 1.
5 MÉNERVILLE, I, p. 359.
6 L. BONZOM, *Du Régime fiscal en Algérie*, Paris, Rousseau, 1900. p. 30
7 RICHARD, op. cit., p. 75 et suiv.

« chaque tribu a son cadi. Ces cadis sont choisis par les « habitants, parmi les « fqih » en renom (jurisconsultes) « dans la tribu[1]. »

Le cadi était choisi parmi les administrés de Si Lakhdar ben Djid ! Aussi, cette corporation était-elle loin de réaliser les conditions de savoir et de moralité voulues par les auteurs musulmans. « Il faut descendre de cet idéal « où très naïvement nous ont portés les auteurs et « entendre les doléances nombreuses que les cadis ont « justifiées. Combien autrement sombre est le tableau « tracé par Djerded Pacha et le *Tribunal Musulman*. « Ignorance, incapacité, moralité douteuse, sont les « termes qu'emploie cet auteur[2]. »

Ces accusations sont loin d'être inapplicables aux anciens cadis de tribus. Le chef politique régnait en maître dans leur prétoire. Inspirant, le plus souvent, les jugements du magistrat, il en retirait un accroissement de prestige et d'autorité. Diminuer le rôle et la compétence du cadi, c'était s'attaquer à Si Lakhdar ben Djid. L'ordonnance du 28 février 1841 supprima définitivement les attributions répressives de ces magistrats[3]. Ils cessèrent peu à peu d'avoir la plénitude de juridiction. Leur compétence sera progressivement restreinte au profit du juge de paix[4].

4° Résumons enfin une série de mesures de la plus haute importance et qui se trouvent toutes dans ces mots : l'extension du territoire civil.

Sous Bugeaud encore, le régime civil comportant organisation municipale ne s'appliquait qu'à quelques centres urbains et à leur banlieue immédiate. « En 1870, le terri- « toire civil couvrait une superficie très morcelée de « 1.279.361 hectares avec 493.000 habitants. En 1876, la « superficie avait passé à 4.200.000 hectares et la popu- « lation à 1.316.000. Les rattachements de 1880 décidés « par M. Albert Grévy y firent entrer en moins de deux « ans 5.834.000 hectares et 926.000 habitants. A la fin de

---

1 RECTENWALD, *Réflexions sur l'institution des Cadis dans le Maghreb*. in *Revue Algérienne de Législation et Jurisprudence*, mai 1913, p. 191.

2 RECTENWALD, op. cit., p. 191.

3 L'historique de ces pouvoirs est très clairement résumé dans GIRAULT, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, III, p. 230 et suiv.

4 LARCHER, op. cit., I, p. 662.

« 1900, il occupait 13.087.000 hectares sur lesquels on « recensait 4.150.000 habitants [1]. » En 1911, ces chiffres, déjà imposants, avaient été portés à 16.575.535 hectares et 4.863.151 habitants [2].

Or, l'évolution du régime civil et communal algérien est dominée par une loi importante : il existe une relation d'ordre inverse entre la vie municipale et le rôle du caïd. « On peut dire que celui-ci diminue d'importance, au fur « et à mesure que celle-là, en devenant plus intense, « amène un mélange plus intime entre les deux popula- « tions européenne et indigène [3]. »

Passant du régime militaire à la commune-mixte, le chef indigène perd toutes ses attributions pour devenir un simple agent administratif, représentant une section communale, désormais dépourvu de toute autorité politique ou répressive.

L'adjoint actuel n'est pas encore un fonctionnaire, au sens rigoureusement juridique de ce mot. Mais il n'a plus rien du caïd omnipotent de jadis. Il peut seulement être nommé, pour services exceptionnels, agha ou bachagha honoraire. Toutefois, « aucun commandement, aucune « juridiction n'est attachée à ce titre [4] ». En dehors de cette faveur, qu'on accorde qu'assez rarement et à bon escient [5], l'adjoint indigène du territoire civil n'est plus qu'un modeste agent d'exécution, une sorte d'auxiliaire municipal, intermédiaire entre le maire ou l'administrateur et les douars. C'est à ces modestes fonctions que sont réduits les bachaghas, aghas et caïds « lorsque les terri- « toires où ils exerçaient leurs attributions viennent à « passer du régime de commandement au régime civil. « Alors qu'on estime que les populations indigènes ont « atteint un état social suffisant pour se plier aux nouvelles « formes administratives, il serait illogique de maintenir « dans leur entier les pouvoirs des chefs indigènes, « pouvoirs souvent assez étendus et qui se concilieraient « mal avec les principes qui régissent l'organisation du « territoire civil [6] ».

---

1 Wahl, op. cit., p. 296-297.

2 *Tableau général des communes de l'Algérie*, Publicité Administrative, Constantine, 1911.

3 F. Cécile, op. cit., p. 20.

4 Circulaire 12 mai 1894, citée par M. Cécile, p. 64 et suiv.

5 En 1918, il a été procédé à quelques nominations de bachaghas et aghas pour récompenser des services rendus à l'occasion des hostilités.

6 Cécile, op. cit., p. 26-27.

Section III

Causes économiques

D'autres causes interviennent qui accélèrent encore la décadence de l'aristocratie.

C'est la fastueuse prodigalité de Si Lakhdar, dont notre contact a accru les besoins, les tentations, et qui dépense sans compter ses revenus sans cesse diminués.

Dans ces sortes de camps du drap d'or que furent les grandes réunions indigènes sous le Second Empire, au cours de ces fêtes retentissantes, de ces fantasias échevelées qu'encourageait alors notre goût littéraire d'un faux Orient romantique, ce fut entre les caïds une ardente fièvre d'émulation. Nous avons tous connu de ces somptueux burnous à franges d'or, qui équipèrent des goums à leurs frais pour escorter l'Empereur ou aller suivre la chasse de Compiègne sous les yeux de l'Impératrice amusée.

C'est encore l'apport subit dans la colonie d'un immense capital circulant, jusqu'alors très rare, et qu'introduisirent la spéculation, le commerce, la colonisation privée. Or, la valeur de la monnaie se règle par la loi de l'offre et de la demande ; son pouvoir d'achat augmente ou diminue suivant sa rareté ou son abondance. C'est ainsi que la découverte des mines d'or d'Amérique et des gisements aurifères d'Australie, de Russie, de Californie, a successivement provoqué en Europe un considérable renchérissement du coût de la vie [1].

Ce processus économique bien connu s'est manifesté en Algérie, dans les trente premières années de la conquête. L'afflux soudain de notre monnaie entraîna une hausse dont les grandes tentes devaient naturellement être les premières victimes. Et n'est-ce pas l'histoire de la noblesse

---

1 Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au Moyen-Age*. Cf. aussi les ouvrages de M. d'Avenel. Il est intéressant de signaler que cette théorie dont on a voulu faire honneur à certains économistes, se trouve déjà dans Montesquieu, *Esprit des Lois*, I, livre xxi, chap. 22, p. 417. Montesquieu comporte plus d'un enseignement suggestif à tous les points de vue, et plus particulièrement, au point de vue de l'administration.

castillane, atteinte par l'accroissement prodigieux de l'or importé en Espagne du XVe au XVIIIe siècle ?

C'est, enfin, la constitution en pays arabe d'une sorte de bourgeoisie rurale, définitivement enracinée à la terre dont notre Sénatus-Consulte et nos diverses lois foncières lui ont appris la valeur. Pour Si Lakhdar, c'est une catégorie de parvenus qu'il méprise de toute la force de ses origines, mais qui se soustrait de plus en plus à son influence. Il cesse d'être le plus riche de la tribu. Il doit compter avec ces notables auxquels, plus tard, nous réserverons souvent sa succession, et dont nous lui avons déjà imposé le concours administratif.

L'accession à la propriété se traduit par une émancipation encore rudimentaire, mais qui ira en s'accentuant. *Et aujourd'hui, quel ne serait pas l'étonnement des contempteurs de notre politique indigène, s'ils pouvaient surprendre la création de cette classe moyenne, issue de nos lois foncières, et qui tendra de plus en plus à devenir le meilleur point d'appui de notre domination !*

Le fils, le petit-fils du Djid, trop souvent ruinés par les folles prodigalités de l'ancêtre, ou leurs propres dépenses, se voient dans la dure obligation de demander à ces fellahs un prêt d'argent ou de grains, une parcelle où ils puissent effectuer leurs labours.

Dans cette société d'agriculteurs et de pasteurs ils sont victimes de la déconsidération qui ne manque pas de frapper les familles rurales à la suite de la diminution de leur patrimoine terrien.

E. BERQUE.

(A suivre.)

LA GROTTE DES BENI-ADD

PRÈS D'AÏN-FEZZA

par R. JEANNEL et C. ARAMBOURG

Cette grotte, une des plus vastes du département d'Oran, est encore connue sous le nom de « Rhar Frin Belkheïr », « Rhar-Ifri », « Grotte d'Aïn-Fezza » ; elle s'ouvre à cinq kilomètres au Sud d'Aïn-Fezza, dans le douar des Beni-Add, sur la crête même du djebel bou Arb (alt. 1.100 m.).

Elle est creusée à travers les calcaires dolomitiques du jurassique supérieur (J 7 de la feuille géologique de Terni) correspondant à l'étage *Kimmeridgien*, qui ont, en ce point, une cinquantaine de mètres d'épaisseur, et reposent sur les marnes à *ptérocères* de J 6. C'est une vaste galerie longue de 280 mètres environ, qui s'étend sous la surface d'un causse recouvert de lapiaz ; son plafond n'a que quelques mètres d'épaisseur et il semble que la grotte n'ait été ouverte que par l'effondrement d'une partie de sa voûte. Au devant de l'entrée s'étend en effet une vaste doline correspondant à une région effondrée et on pénètre par une cassure des bancs calcaires de la voûte. Quoi qu'il en soit la situation de cette vaste caverne à la crête même du djebel Bou Arb est l'indice d'une ancienneté assez grande. Il n'existe plus, sur cette crête, de bassin de réception en rapport avec la caverne et on peut en déduire que le creusement de cette dernière est tout au moins antérieur au relief actuel.

Dans son ensemble la grotte des Beni-Add est une galerie sensiblement rectiligne, mais que de très grands effondrements ont agrandie et élargie par places. Ainsi se sont formées deux vastes salles dont la voûte s'élève en forme de cloche et dont le sol est occupé par de larges cônes de débris concrétionnés sur lesquels se dressent de gigantesques massifs ou piliers stalagmitiques. Ces massifs forment même des barrages délimitant une succession de chambres au milieu desquelles il est d'autant plus facile de s'égarer que toutes les parois sont entièrement

noircies par la fumée des torches de diss que brûlent les guides arabes accompagnant les visiteurs [1].

La première grande salle est la plus vaste, c'est celle que les touristes visitent. Deux orifices étroits donnent accès à un vestibule clair, relativement sec et orné de stalactites nombreuses. Des palombes nichent dans la voûte et amassent leur guano sur le sol ; au pied des parois gisent des amas de débris ligneux apportés du dehors. Un premier rang de piliers stalagmitiques, formant un barrage incomplet, limite au fond ce vestibule et le sépare d'une deuxième chambre, demi-obscure, à sol horizontal. Un grand banc d'argile mêlée d'humus et de crottes de chèvres l'occupe en entier ; il est bien probable que des fouilles archéologiques seraient fructueuses en cet endroit.

Une troisième chambre commence au delà d'un second barrage de piliers stalagmitiques. La lumière du jour y pénètre encore, mais faiblement ; un vaste cône d'éboulis occupe le centre de cette chambre et correspond à une haute cloche de la voûte ; de gigantesques massifs de stalagmites se dressent de toutes parts. Dans les bas-fonds, près des parois, s'ouvrent d'anciens silos, creusés sous les planchers stalagmitiques.

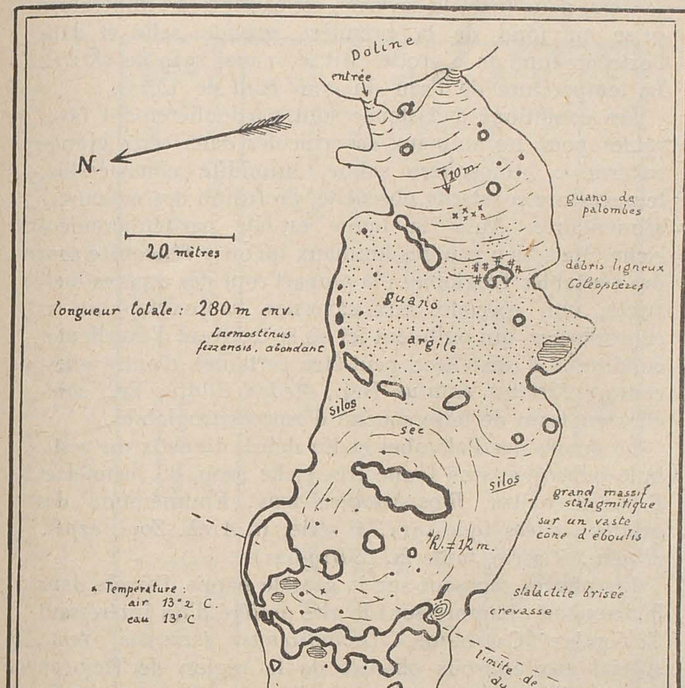
Dans l'extrême-fond de cette première grande salle la voûte s'abaisse et des rideaux de stalactites délimitent deux ou trois petites chambres complètement obscures, très concrétionnées, humides, avec quelques bassins ou gours pleins d'eau.

Ici se termine manifestement la partie fréquentée de la caverne ; mais au fond de la salle s'ouvre une galerie étroite et basse, accidentée, très humide, partiellement obstruée par des coulées et des piliers stalagmitiques. Cette galerie débouche, après une trentaine de mètres, dans une deuxième grande salle qui, elle, nous a paru close de toutes parts.

Cette grande salle terminale est ovalaire, assez sèche ; sa voûte est élevée, son sol est sensiblement uni et recouvert d'ancien guano de chauves-souris. Une haute pente d'éboulis stalagmitiques occupe son extrémité la plus profonde.

---

1 L'usage des torches devrait être absolument interdit et remplacé par celui des lampes à acétylène.



Croquis schématique de la grotte des Beni-Add

L'air, dans toute la caverne, est calme ; sa température prise au fond de la première grande salle et dans l'extrême-fond de la grotte était le 11 mai 1919 de 13°2 C. La température de l'eau du gour était de 13° C.

Les conditions d'existence sont particulièrement favorables pour les animaux cavernicoles dans cette grande caverne : atmosphère calme, humidité considérable, température constante, obscurité, profusion des ressources alimentaires. Aussi la faune est-elle particulièrement riche. Mais bien peu des animaux qu'on y rencontre sont des véritables Troglobies ; la plupart sont des espèces lucifuges, non spéciales aux cavernes, saproxylophiles ou coprophages, qui pullulent ici où se trouvent d'excellentes conditions d'existence ; peut-être certaines d'entre elles, comme *Trechus rufulus* Dej., *Medon dilutus* Er., sont-elles en train de faire souche d'espèces troglobies.

Le guano des Palombes et les débris ligneux du vestibule hébergent une faune très riche (voir R. Jeannel et E. G. Racovitza, *Biospeologica* XXIV, Enumération des grottes visitées 1909-1911, 4e série, in *Arch. Zool. expér. et gén.*, 5e série, tome IX, p. 519-521).

Les pierres reposant sur la grande nappe d'argile dans la deuxième chambre sont le gîte préféré d'un intéressant Coléoptère Carabique, *Laemostenus fezzensis* Bon., spécial aux endroits obscurs de la région de Tlemcen (grotte d'Aïn-Fezza, ruines de Djemaa-Ghazaouat, près Nemours). Avec le *Laemostenus*, abondent *Trechus rufulus* Dej., des Collemboles, des Thysanoures et de grands *Lithobius* (Myriapodes) très agiles.

Dans les parties profondes de la caverne, la faune devient moins abondante. Sur les coulées de stalagmite humide errent des *Campodea* (Thysanoures), des Collemboles, espèces dont l'étude reste à faire, mais qui très vraisemblablement sont des espèces nouvelles, adaptées étroitement à la vie souterraine.

Dans les bassins aquifères la faune semble faire défaut. Toutefois des Nématodes ont été recueillis par l'un de nous au cours d'une première visite, en décembre 1909.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Décembre 1918 au 31 Mai 1919

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NEBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE de millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Décembre 1918	730,2	8,5	17,0	12,7	6,9	67,0	248,6	69,0	7	N. E.	1,8	3,0	17,5	21
Janvier 1919	729,8	5,9	14,6	10,2	5,2	69,0	341,0	52,0	10	N. E.	3,0	3,5	16,5	23
Février —	727,9	7,7	16,5	12,1	6,5	59,6	333,0	72,0	6	N. E.	3,0	3,2	15,4	22
Mars —	728,4	8,3	17,7	13,0	6,9	61,0	214,2	29,0	4	N. E.	2,5	3.5	17,5	27
Avril —	728,2	9,9	19,4	14,7	7,7	62,7	370,3	1,0	1	N. E.	2,3	1,9	14,5	26
Mai —	728,6	12,6	24,0	18,3	8,9	57,7	440,0	10,0	1	N. E.	1,9	1,8	14,5	27
TOTAUX.....							1.947,1	233,0	29					146

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

Étude des Vents du 1er Décembre 1918 au 31 Mai 1919

ROSE des VENTS	Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			TOTAUX du 1er décembre 1917 au 1er juin 1918	TOTAUX du 1er décembre 1918 au 1er juin 1919
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	12	0	0	9	0	0	7	0	0	8	0	0	6	0	0	2	0	0	69	44
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	19	18	13	22	16	13	21	17	15	23	17	14	23	11	8	29	6	5	118	290
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	0	8	12	0	6	9	0	6	8	0	5	6	0	10	14	0	13	14	203	111
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	0	5	6	0	9	9	0	5	5	0	9	11	1	9	8	0	12	12	142	101
S. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12	0
S. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX...	31	31	31	31	31	31	28	28	28	31	31	31	30	30	30	31	31	31	546	546

Ch. LHUILLIER.

Camille SABATIER

et son œuvre

Le 26 avril 1919, est décédé à Alger, à l'âge de 68 ans, M. Camille Sabatier, membre fondateur de notre Société et frère de notre distingué collègue M. Germain Sabatier, avoué à Tlemcen et conseiller général.

Etant donné les services rendus par M. Camille Sabatier à l'Algérie, il nous a paru nécessaire, pour ne pas les laisser tomber dans l'oubli, de les rappeler dans une courte notice.

Camille Sabatier naquit à Tlemcen le 10 mars 1851. Après avoir fait ses études de droit à Toulouse, il revint, en 1872, dans sa ville natale où il se fit inscrire au barreau.

Enfant, C. Sabatier avait montré du goût pour la géographie. Lorsque devenu avocat, il se fut fixé à Tlemcen, il s'intéressa de nouveau aux sciences géographiques et consacra ses loisirs à l'étude de l'Afrique, plus particulièrement à celle des régions sahariennes.

Doué d'une belle intelligence et d'une grande puissance de travail, il put s'adonner à l'élaboration d'une œuvre de longue haleine.

A cette époque Tlemcen était un des plus grands marchés de l'Afrique du Nord. Les caravanes de l'Extrême-Sud oranais. du Gourara, du Tidikelt, voire même du Soudan, y affluaient, apportant de la laine, des peaux, des dattes, etc.

Camille Sabatier eut l'idée d'interroger les chefs des caravanes et les chameliers eux-mêmes. Il obtint par eux de nombreux et précieux renseignements sur les pays d'où ils venaient et sur les régions qu'ils traversaient pour arriver à Tlemcen. C'est ainsi qu'il connut la grande voie saharienne tracée par les vallées de l'Oued Messaoura et de l'Oued Messaoud, qu'il se documenta sur les ressources de son hinterland, sur les points d'eau, les oasis, le nombre des habitants et des palmiers, les noms des grands chefs, les distances approximatives des principaux centres, la durée des parcours, etc.

En résumé, Camille Sabatier fit, pour son usage personnel, ce que font encore de nos jours les officiers du Service des Renseignements pour établir, par simple interrogatoire des indigènes. les itinéraires, cartes, état des ressources des régions non encore occupées mais susceptibles de l'être dans un temps plus ou moins rapproché.

Pendant cinq ans, de 1872 à 1877, Camille Sabatier poursuivit, sans se lasser, ses importantes investigations. Chaque

fois qu'il en avait l'occasion, il consignait les résultats de son enquête dans des notes qu'il complétait ou rectifiait suivant les données nouvelles que lui fournissaient les diverses caravanes. Les documents ainsi recueillis firent partiellement l'objet d'articles fort intéressants qui parurent dans le journal *le Mobacher*.

En 1877, à la suite de la mort de son père, Camille Sabatier entra dans la magistrature, quitta Tlemcen et alla occuper le poste de juge de paix de Mila (province de Constantine). Là, il put continuer ses investigations sur d'autres tribus sahariennes; il y fut même en relations avec des Chambaa.

Peu à peu une idée prenait corps dans l'esprit de Camille Sabatier, celle de la pénétration possible de l'influence française dans le Sahara. Bientôt même il fut hanté par la pensée de l'intérêt considérable que présenterait, pour la France et l'Algérie, l'établissement d'un chemin de fer transsaharien. Il fut d'autant plus ardent à préconiser et à défendre son projet qu'il avait été, dès le début de ses études, en communion d'idées avec deux notabilités algériennes : M. Pouyanne, ingénieur des Mines à Tlemcen, savant de grande valeur, et M. Cély, grand commerçant en laines qui connaissait admirablement l'Extrême Sud oranais et était en relations d'affaires avec plusieurs grands chefs sahariens.

Plus tard, Camille Sabatier trouva de précieux partisans au sein de notre Société de Géographie où Bouty, Pousseur et notre président honoraire, M. Th. Monbrun, préconisaient par la plume et la parole la construction du Transsaharien oranais.

En 1879 l'idée de la possibilité de la construction de la voie ferrée saharienne était si bien admise par les milieux compétents que le Gouvernement décida la création d'une mission d'études. Elle fut formée à l'instigation de M. Pouyanne, devenu ingénieur en chef des Mines à Alger, et qui en eut la direction.

Camille Sabatier demanda et obtint d'être chargé de l'exploration de l'Extrême-Sud oranais. Parti d'Oran, il s'arrêta d'abord à Saïda où M. le commandant Graulle était alors capitaine du Bureau arabe. Cet officier des plus distingués par le savoir et la droiture de son caractère connaissait à fond nos possessions sahariennes et jouissait, auprès des grands chefs soumis, d'une grande influence personnelle. Il fit largement profiter de ses vastes connaissances et de son expérience l'intrépide explorateur.

Nanti de renseignements précieux, Camille Sabatier gagna le Sud et s'enfonça rapidement dans l'Extrême-Sud.

Hélas ! de graves difficultés ne tardèrent pas à gêner sa marche en avant. Il était parvenu tout près d'Igli lorsqu'il fut arrêté par les partisans de Bou Amama, lequel préparait sa révolte. Les Sahariens s'opposèrent à ce qu'il descendît plus

bas. Il dut rebrousser chemin en toute hâte et ce ne fut que grâce à la protection et au dévouement du marabout de Tiout, Si Abdelkader ben Miloud, qu'il avait connu à Tlemcen, qu'il put échapper, avec son convoi, à la poursuite des Sahariens ennemis.

Rentré à Alger, Camille Sabatier rédigea son rapport qu'il remit à M. Pouyanne.

Au sujet de Bou Amama, il attira l'attention des pouvoirs publics sur les projets insurrectionnels du fanatique aventurier. Il ne fut pas cru. Quelques mois après, les tragiques évènements que l'on connait justifièrent l'exactitude des renseignements qu'il avait fournis.

Son congé ayant pris fin, Camille Sabatier avait rejoint son poste de magistrat. Il ne tarda pas à se remettre au travail ; il employa ses loisirs à mettre en ordre ses notes et à publier les résultats de ses études et de son exploration.

En 1880. étant juge au tribunal de Blida, il donnait dans le Bulletin de notre Société (T. I, p. 171) un travail important intitulé :

Mémoire sur la géographie physique du Saharā central :

1re Partie. — *Renseignements divers et relations de voyages.* (D'après plusieurs voyageurs : Duveyrier, Barth, etc.)

2e Partie. — *Géographie physique du Sahara central,* d'après les documents contenus dans la première partie.

Le but de ce travail était de montrer la possibilité et la facilité de la construction du Transsaharien par les vallées de l'Oued Messaoura et de l'Oued Messaoud.

Il serait trop long d'analyser ce mémoire dont nous rappellerons simplement la péroraison qu'il n'est pas inutile de répéter : « Puisse la France ne pas méconnaître son intérêt, ni déserter sa mission. »

En 1881, Camille Sabatier abandonne la magistrature pour entrer dans les Communes mixtes dont l'administration convenait mieux à son tempérament, à son activité. Il débuta à Fort-National et s'adonna tout aussitôt à sa passion favorite. Il publia une étude intitulée : *La Question du Sud-Ouest* dans laquelle il traitait de la géographie des Hauts Plateaux et du Sahara et, surtout, de l'organisation politique des peuplades sahariennes.

La même année se tint à Alger le Congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences.* Le jeune administrateur y prit part et en profita pour entretenir cette assemblée de savants de son projet de transsaharien. Il fit, à ce sujet, une communication qui fut très remarquée (in *A. F. A. S.*, 1881, p. 989).

Dans une autre séance il présenta une note dont le titre : *Etude sociologique sur les Kabyles* (*loc. cit.* p. 1050) montre que l'auteur ne s'en tenait pas aux études purement géogra-

phiques et qu'il s'intéressait aussi aux mœurs et coutumes des habitants des régions qu'il étudiait.

En janvier 1882, il donnait dans le Bulletin de la *Société d'Anthropologie de Paris* un travail d'un autre ordre intitulé : *Etude sur les divers vocables de la géographie ancienne de l'Afrique septentrionale.*

En 1883 il donnait dans le *Bulletin de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* les trois notes suivantes :

1° *Notice sur le pays des Tiffa* (Maroc) dans laquelle il décrit les mœurs et coutumes de la tribu (*loc. cit.* p. 15).

2° *Note sur le voyage de cinq Nazamons du temps d'Hérodote sur les bords du Niger*, dans laquelle il montre que « déjà, au temps d'Hérodote, il existait des relations entre la Syrte et le Tidikelt, entre le Tidikelt et le pays des Noirs. » (*Loc. cit.* p. 18.)

3° *La Femme kabyle.* (*Loc. cit.* p. 18.)

Après dix ans d'études passionnées et de recherches ininterrompues, Camille Sabatier résuma tout ce qu'il avait appris dans un volume intitulé : *Touat, Sahara et Soudan*, que complétait une carte minutieusement dressée. (*Société d'éditions scientifiques*, Paris 1891.)

La politique avait, depuis deux ans, enlevé Camille Sabatier aux études géographiques, sans toutefois qu'il cessât de s'y intéresser.

En 1889, remplaçant M. de Solliers, il avait été élu député d'Oran. Son mandat ne lui permettant pas de suffire à l'entretien de sa famille, il ne voulut pas en demander le renouvellement. D'ailleurs son caractère élevé, son esprit d'indépendance et la conception qu'il avait de son rôle de législateur cadraient mal avec celui que, trop souvent, les électeurs quémandeurs imposent à leurs représentants.

Nommé conseiller de préfecture de la Seine, il fut bientôt enlevé à ces fonctions pour être attaché à la personne de M. Laferrière qui venait d'être nommé gouverneur général de l'Algérie.

Dans cette nouvelle situation Camille Sabatier apporta au Gouverneur sa collaboration à la fois la plus autorisée et la plus modeste. Il l'aida surtout dans l'organisation de l'autonomie financière de l'Algérie, du régime des Décrets et de la constitution des Délégations financières.

Cette collaboration terminée Camille Sabatier fut nommé Directeur Général du Service pénitentiaire de l'Algérie et consacra toute son intelligence, son activité et sa puissante faculté d'assimilation à la réorganisation de cet important service.

Admis à la retraite, il se retira à Toulouse et put, dès lors, se consacrer entièrement aux études algériennes et coloniales. Par la voie de la presse, par une propagande incessante, il

s'appliqua à faire connaître l'œuvre colonisatrice de la France en Afrique. Sa notoriété, ses connaissances si variées, sa grande érudition et son style, dans lequel on retrouvait son verbe si éloquent, le placèrent bientôt aux premiers rangs dans la pléïade des grands écrivains, des grands penseurs qui faisaient rayonner dans la *Dépêche* la pensée française.

Au sujet du Transsaharien, Camille Sabatier insista de nouveau sur la nécessité absolue qu'il y avait pour la France de relier l'Algérie au Sénégal par le rail et de mettre le centre du Soudan à cinq journées d'Oran. Il s'attacha surtout à mettre en relief l'intérêt supérieur qu'il y avait à soustraire à toute entreprise et à toute influence étrangères le futur Transsaharien.

La conviction que la réalisation de cette voie de pénétration serait pour la France une cause de relèvement, de grandeur et de puissance le hantait, l'obsédait à tel point qu'il voulut consacrer à cette œuvre les derniers jours de sa vie.

Après avoir provoqué la formation d'un groupe d'industriels et d'ingénieurs, il revint en Algérie et se fixa à Alger. Là il reprit les études interrompues, réunit de nouveaux documents et prépara la réalisation pratique de son projet. Il venait de terminer et de signer le rapport d'ensemble quand, brusquement, la mort vint mettre un terme à son activité.

La France venait de perdre un de ses plus grands enfants qui, toute sa vie durant, n'avait pensé qu'à contribuer, dans son modeste rôle, à augmenter sa grandeur et sa puissance de rayonnement dans le monde.

Telle est, très résumée, la contribution apportée par Camille Sabatier à l'étude des problèmes géographiques que la France doit s'attacher à résoudre en Afrique ; tels sont les services que notre éminent concitoyen a rendus à l'Algérie.

L'œuvre de Camille Sabatier pourra rester ignorée des générations nouvelles, elle sera, peut-être même, passée sous silence par ceux qui réaliseront le Transsaharien ; elle ne sera pas oubliée par ceux qui ont le culte du souvenir, par ceux qui savent que les grandes réalisations ne sont, presque toujours, que la mise en pratique d'idées vaguement soutenues ou longtemps mûries par des chercheurs désintéressés que l'on a le grand tort de qualifier ironiquement de « rêveurs ».

Le grand rêve de Camille Sabatier se réalisera sous peu et ce sera le plus grand hommage rendu à sa mémoire. Il le faut pour la France et l'Algérie ; pour la France surtout qui, si elle veut conserver son rang dans le monde, doit, à tout prix, consacrer tous ses efforts à assurer le développement et la prospérité de son immense empire colonial africain.

F. DOUMERGUE.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU 7 AVRIL 1919

Présents : MM. DOUMERGUE, Général BASCHUNG, FLAHAULT, Commandant BÉRENGER, POCK, ARAMBOURG, DANGLES, KRIÉGER, LEMOISSON, PÉREZ.

Absents excusés : Commandant HUOT, mobilisé ; MM. FOURNIER, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DUPUY, Chanoine FABRE, PELLET, PONTET, ROUX-FREISSINENQ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président rappelle que depuis la dernière réunion, un des membres les plus dévoués à notre Société, M. BEHR, a eu la douleur de perdre son épouse. Le Comité s'associe aux condoléances que le Président a adressées à notre sympathique collègue.

Le Comité enregistre deux bonnes nouvelles : M. le Commandant BEUGNÔT vient d'être promu lieutenant-colonel et M. Louis GENTIL, membre correspondant, a été désigné pour occuper la chaire de *Géographie physique* de la Sorbonne. A nos deux distingués collègues le Comité adresse ses félicitations.

Est accepté comme membre titulaire : M. BOUCHET, présenté à la dernière séance.

Est proposé comme membre titulaire : M. RAINAUT, professeur d'histoire au Lycée, présenté par MM. Lemoisson et Doumergue.

Le Comité agréant la demande de la *Société Belge d'études et d'expansion coloniales*, accepte de reprendre l'échange des Bulletins.

Il décide d'offrir à la Bibliothèque de Louvain, incendiée par les Allemands, les quelques publications dont peut disposer notre réserve.

M. DANGLES présente une hache polie et des silex qu'il a recueillis dans les environs du Kremis (Dahra). Le Président pourra signaler ces trouvailles dans un travail qui paraîtra dans le Bulletin en cours d'impression.

La Bibliothèque a reçu gracieusement :

La France et l'Algérie, par J. Mélia.

La Paix coloniale française, par Camille Fidel.

Du Gouvernement Général de l'Algérie : *Statistique générale de l'Algérie*, année 1914.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Il a été acquis par voie d'achat :

Souvenirs d'un Officier du 2e Zouaves : Oran, Tlemcen, Sud-Oranais, par le commandant Pimodan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

SÉANCE DU 5 MAI 1919

Présents : MM. DOUMERGUE, Général BASCHUNG, FLAHAULT, Commandant BÉRENGER, POCK, TOURNIER, DANGLES, Chanoine FABRE, KRIÉGER, LEMOISSON, PÉREZ.

Absents excusés : Commandant HUOT, mobilisé ; MM. ARAMBOURG, PELLET, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DÉCHAUD. DUPUY, PONTET, ROUX-FREISSINENG,

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président fait part du décès de M. Camille SABATIER, frère de notre collègue M. Germain SABATIER, avoué à Tlemcen, bien connu par ses études sur le Transsaharien. Une notice spéciale lui sera consacrée dans le Bulletin du 2e trimestre.

Notre collègue M. COHEN-SOLAL, professeur au Lycée, a eu la douleur de perdre son beau-père.

Aux familles atteintes par ces deuils. le Comité renouvelle ses plus sincères condoléances.

Est accepté comme membre titulaire : M. RAINAUT, présenté à la dernière séance.

Sont proposés comme membres titulaires :

M. le docteur CHAMPENOIS, présenté par MM. Doumergue et Flahault.

M. HÉLOT père, chirurgien-dentiste, présenté par MM. Flahault et Pock.

Lecture est donnée d'une lettre de l'*Ecole d'Anthropologie de Paris* qui nous remercie d'avoir répondu favorablement à l'appel fait en vue de l'organisation d'un Congrès, lequel n'aurait lieu qu'en 1920, pendant les grandes vacances.

Le *Comité d'études historiques et scientifiques de l'Afrique occidentale française* nous remercie pour l'envoi que nous lui

avons fait de certaines de nos publications. Il se félicite des relations établies entre nos deux Sociétés.

La séance de mai tenant lieu d'Assemblée Générale, le Secrétaire général donne lecture du Rapport sur la marche et le fonctionnement de la Société pendant l'année 1918. Le Trésorier communique ensuite son Compte administratif qui est approuvé.

Le Président remercie ses deux précieux collaborateurs et le Comité leur vote des félicitations pour leur dévouement aux intérêts de la Société.

Des deux rapports il ressort que, sans être brillante, la situation de la Société est relativement bonne ; aussitôt que toutes les subventions auront été rétablies, ses ressources atteindront celles d'avant-guerre. Malheureusement les dépenses vont en augmentant et ne sont plus en rapport avec les recettes. Après la démobilisation le montant des cotisations s'élèvera, mais il sera insuffisant pour compenser les majorations de dépenses imposées par la situation économique.

Néanmoins, dès maintenant, la publication de trois fascicules par an est assurée, mais leur importance sera forcément en rapport inverse du prix élevé des frais d'impression.

Le Compte administratif pour l'année 1918 s'établit comme il suit :

Recettes	5.338f 77
Dépenses	5.131f 85
Excédent de recettes	206f 90

Cet excédent n'est pas normal, car il n'a été obtenu que par une compression excessive des dépenses.

La Bibliothèque a reçu :

Trois brochures de *Spéléologie algérienne* offertes par l'auteur, notre collègue M. le docteur Jeannel.

Rapport succint sur l'état du Palais des Académies après le départ des Allemands, par M. Louis Le Nain, secrétaire de la Commission administrative de Bruxelles.

La Fête de l'Empire britannique, ouvrage offert par le Comité de l'*Effort de la France et de ses Alliés*.

Histoire d'un jeune Serbe, par M. P. Labbé.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Il a été acheté :

Les Sociétés primitives de l'Afrique équatoriale, par Adolphe Cureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. 1/4.

Le Secrétaire général,
Signé : BÉRENGER.

Le Président,
Signé : DOUMERGUE

SÉANCE DU 2 JUIN 1919

Présents : MM. DOUMERGUE, Général BASCHUNG, FLAHAULT, Com[t] BÉRENGER, POCK, TOURNIER, ARAMBOURG, KRIÉGER, LEMOISSON, PÉREZ.

Absents excusés : Com[t] HUOT, mobilisé ; MM. DANGLES, DUPUY, PELLET, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DÉCHAUD, Chanoine FABRE, PONTET, ROUX-FREISSINENG.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle que notre collègue M. AUZAS a perdu son père. Aux familles atteintes par ce deuil le Comité adresse ses plus sincères condoléances.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Germain SABATIER qui remercie le Président et le Comité pour les condoléances qui lui ont été adressées à l'occasion de la mort de son frère Camille.

Par lettre, notre collègue M. le Commandant CHEYLARD nous communique la belle citation à l'ordre de l'Armée obtenue par son fils. Le Comité adresse au fils et au père ses bien vives félicitations.

M. le Préfet LACOMBE remercie le Comité des marques de sympathie qui lui ont été adressées à l'occasion de son départ d'Oran.

La *Société Belge d'études et d'expansion* nous remercie de l'envoi du Bulletin et de la reprise des relations.

L'*Académie royale des Sciences et des Beaux-Arts de Belgique* et l'*Université de Louvain* ont reçu nos envois de livres et nous en remercient.

Sont acceptés comme membres titulaires : MM. le docteur CHAMPENOIS et HÉLOT père présentés à la dernière séance.

Le Président nous annonce que M. le Gouverneur Général de l'Algérie a accordé à notre Société une subvention de 500 fr. et M. le Haut Commissaire du Maroc oriental une autre de 300 fr. De chaleureux remerciements sont votés à nos généreux protecteurs.

Le Gouvernement Général de l'Algérie nous a adressé, à titre de propagande touristique, 50 exemplaires de l'Atlas P. L. M. : *l'Algérie*. Ils seront distribués, surtout en France, à des personnes s'intéressant à notre beau pays.

Le *Touring-Club Italien* se propose de publier un grand *Atlas international de tourisme*. Il nous demande de lui fournir les publications de notre Société qui pourraient lui être utiles pour réaliser son projet. Satisfaction lui sera donnée. MM. LEMOISSON et TOURNIER sont chargés de faire le nécessaire.

La Bibliothèque a reçu :

De M. le Gouverneur Général : *Exposé de la situation générale de l'Algérie en 1918.*

De la *Société de Géographie de Paris* : *Le Sahara occidental*, par M. le Capitaine AUGIÉRAS.

De la Chambre de Commerce de Marseille : Le 2e fascicule du *Congrès français de la Syrie.*

Du Ministère de l'Agriculture. Industrie et Commerce du Brésil : *Régions carbonifères des Etats du Sud* et *Monographies du Service géologique et minéralogique*, vol. 1.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Il a été acquis par voie d'achat :

Bombardement et occupation de Lille par les Allemands, par J. ARNOUX.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. **Signé : DOUMERGUE.**

Prosper BENDJO

Notre Société vient encore d'enregistrer la perte d'un de ses membres. C'est celle de M. Prosper Bendjo, décédé le 15 octobre dernier à Bordeaux.

Né en 1865 à Oran ; il avait, en 1894, pris la succession du commerce de son père, s'occupant surtout de questions financières et industrielles. Par sa droiture et son activité il n'avait pas tardé à prendre une place très importante dans la vie commerciale oranaise. Sa bonté, son affabilité, sa générosité le firent vite rechercher par plusieurs sociétés et œuvres de bienfaisance dont il devint Président ou administrateur. Trop absorbé par son commerce, il avait dû décliner l'honneur d'être à leur tête, se contentant de donner des avis qui étaient toujours écoutés.

Les services rendus avaient été appréciés et récompensés par l'attribution de la croix d'officier d'Académie.

Il laisse la réputation d'un industriel et d'un financier honnête et d'un philantrope.

Notre Société s'associe aux marques de sympathies qui lui ont été données et renouvelle à tous les siens ses bien vives et sincères condoléances.

P. BÉRENGER.

C. GALINIER

Originaire de Caunes (Aude), M. C. Galinier était venu en Algérie affecté à un régiment de territoriaux. Colombophile expérimenté, il assura le service des colombiers militaires dans les divers postes où il tint garnison. Rentré en France à la démobilisation, il se disposait à reprendre la vie d'avant-guerre lorsqu'il fut subitement enlevé par la grippe à l'affection des siens

Homme d'action et d'initiative, notre regretté collègue avait modernisé l'exploitation des belles carrières de marbre de Caunes ; intellectuel, il avait consacré ses loisirs à des études historiques sur le département de l'Aude. L'amour de l'histoire le passionnait à tel point que, pendant son séjour au Maroc, il s'intéressa à l'histoire des indigènes et donna dans notre Bulletin la première partie d'une *Etude sur les Beni Mathar de Berguent*. Le département de l'Aude a perdu en Galinier un historien consciencieux et l'Algérie un ami.

Au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran* je salue la mémoire du regretté disparu et adresse à la famille l'expression de nos sincères condoléances.

F. D.

A. Héron de VILLEFOSSE

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres aussi bien que la science française vient de faire une grande perte par la mort de M. A. Héron de Villefosse. On était si habitué depuis qua-

rante ans et après la disparition de M. Léon Renier à lire ses doctes études dans les diverses publications archéologiques que cette mort laissera un grand vide.

M. de Villefosse fut un des premiers auteurs qui écrivirent dans notre bulletin d'Oran. Dès la création, en 1882, du bulletin des Antiquités Africaines, cet archéologue ne cessa de s'intéresser à l'organe de notre Société. Non content de lui accorder son patronage, il publia, dès le premier fascicule des Antiquités Africaines, des notes d'Epigraphie qui furent remarquées. Tout ce qui touchait à l'Afrique était recherché par M. de Villefosse et commenté avec soin. C'est ainsi que le premier fascicule expliquait et rétablissait en partie la célèbre inscription d'Aflou qui relatait l'expédition d'un détachement militaire dans le Sud-Oranais, sous Marc-Aurèle, vers la fin de l'année 172.

En 1885, au début du tome III des Antiquités Africaines, M. de Villefosse expliqua la petite mosaïque de Saint-Leu, découverte en 1862. M. Demaeght avait cru reconnaître dans le triomphe bachique représenté par la mosaïque, le départ de Bacchus pour les Indes. M. de Villefosse pense avec plus de raison que les personnages traînés par deux panthères sont le dieu Liber ou Mars et la déesse Libera.

Les commentaires qu'il publie encore dans notre bulletin sur le buste de Ptolémée trouvé à Cherchell et sur l'importante mosaïque d'Hadrumète, qui représente une parodie de course, sont classiques.

Pour remercier en quelque sorte M. de Villefosse de sa savante collaboration à notre Bulletin, la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran, l'avait nommé membre d'honneur. C'est en reconnaissance qu'il envoya, pour le Bulletin spécial du vingtième anniversaire de la fondation de la Société, 1878-1898, une étude sur « Deux inscriptions relatives à deux généraux pompéiens ».

Enfin, en 1896, le Bulletin publie une réponse au sujet d'une inscription fort intéressante trouvée à Lamoricière. Avec sa maîtrise ordinaire, M. de Villefosse recherche les causes et le but d'une expédition commandée par le préfet M. Titius Costorius, contre les rebelles de Faraxen, vers 253.

M. de Villefosse est mort dans un âge avancé, ayant toujours donné l'exemple d'un labeur acharné servi par une érudition très sûre. Dans un article nécrologique sur M. Léon Renier qu'il publia dans notre Bulletin il a écrit : « Tous ceux qui se sont occupés d'épigraphie romaine savent qu'on ne s'adressait jamais en vain à M. L. Renier On trouvait toujours auprès de lui un accueil cordial et d'affectueux conseils. »

On peut appliquer en toute vérité à M. de Villefosse ces lignes écrites à la louange d'un savant français. Ce n'est pas de sitôt qu'on oubliera à Paris et au sein de notre Société, l'homme droit et le savant illustre qui fut un précieux collaborateur de notre Bulletin.

Chanoine FABRE.

42e ANNÉE

TOME XXXIX

FASCICULE CLIV (3e et 4e TRIM.)

SEPTEMBRE 1919.
DÉCEMBRE 1919.

Bulletin Trimestriel
de la
Société de Géographie
et
d'Archéologie
d'Oran

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : Rue Schneider, 7

ORAN

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE L. FOUQUE
4 et 8, Rue Thuillier (Place Kléber)

SOMMAIRE

La Société n'est pas responsable des opinions émises par les auteurs dont les travaux sont insérés dans le Bulletin.

ESSAI D'UNE BIBLIOGRAPHIE CRITIQUE
DES
CONFRÉRIES MUSULMANES ALGÉRIENNES

(Suite et Fin)

SECTION IV

La Conquête et les Chefs indigènes

Il va sans dire qu'un grand nombre de chefs indigènes s'étaient trouvés, après 1830, dans les rangs de nos ennemis. Il suffit, pour s'en assurer, de parcourir l'histoire de notre occupation. Pour ne citer que trois exemples célèbres, on doit invoquer le cas de l'agha Ibrahim [1], de Si Lala ben Abou Beker [2], et du bachgha Mohammed ben Ahmed El Hadj Mokrani [3], lequel peut passer pour le type le plus achevé du noble de grande tente.

Nos généraux, inspirés par le souci de notre domination, furent contraints d'abattre tous ces chefs ennemis, tous ces dissidents, qui dressaient leur fanatisme devant nos glorieux soldats.

Ces légitimes sanctions n'ont pas peu contribué à décapiter l'aristocratie du pays.

SECTION V

La Pacification et les Chefs indigènes

A mesure que s'accentuaient le rayonnement de notre influence et la pacification de l'Algérie, le rôle de Si Lakhdar ben Djid se trouvait considérablement diminué.

L'organisation des Djouad correspondait à une époque

---

1 GARROT, *Histoire générale de l'Algérie*, Alger 1910, p. 675.

2 GARROT, op. cit. p. 916-917.

3 GARROT, op. cit., p. 928 et suiv. Cf. sur Mokrani le beau roman d'HUGUES LE ROUX, *Le Maître de l'Heure* et HENRY DE BRUCHARD, *La France au Soleil*, La fin de l'aristocratie arabe, SANSOT, 1908.

de guerres incessantes, soit contre l'étranger, soit et surtout, entre les tribus — à un état social dont la force constituait la seule armature possible. Le métier de combattre et de mourir, de diriger une expédition, un coup de main, une razzia, était l'une des inéluctables nécessités du pays arabe, avant et pendant la Conquête française.

Mais, après l'apaisement à peu près définitif réalisé par Bugeaud, le Caïd perdit la plus chère de ses attributions, celle de tirer l'épée. L'administration, la surveillance, la protection des Européens restèrent seulement aux princes déchus de la poudre et du sabre[1]. On peut mesurer, aux mœurs et aux préjugés de cette société arriérée, combien profonde dut paraître cette déchéance tant aux yeux du chef lui-même qu'à la foule ignorante. Décadence irrémédiable, dont l'histoire universelle offre de nombreux exemples, et qui marque, dans l'évolution des peuples, le progrès croissant des tendances pacifiques.

Si la biologie reconnaît la valeur de la célèbre formule, « la fonction crée l'organe », il n'est pas moins exact de dire qu'à chaque besoin social la nature adapte une institution correspondante. Et, de même que la science enregistre, dans l'étude des corps vivants, des atrophies et des résorptions dues à l'inutilité physiologique, la sociologie constate l'élimination des groupes désormais sans emploi.

Ce devait être la destinée de la noblesse indigène, quand elle ne parvint pas à s'accommoder des mœurs issues de la pacification.

SECTION VI

Causes morales et sociales

La famille du Djid, atteinte par le Sénatus-Consulte et les circonstances précédemment analysées, n'a pas su adapter sa descendance aux conditions nouvelles du milieu algérien. C'est, pour l'observateur même superficiel, une constatation des plus fréquentes, que cette décadence rapide qui a frappé, depuis 1860, l'aristocratie d'épée.

---

1 On leur laissa le commandement des goums. GARROT, op. cit., p. 915.

Sans doute a-t-elle survécu dans quelques hautes figures de l'Algérie contemporaine, qui ont tenu à nous donner, de 1914 à 1918, la mesure de leur loyalisme et de leur attachement [1]. Mais elle est trop souvent descendue, en deux ou trois générations, au niveau de la masse qu'elle dominait autrefois.

Le sociologue curieux de saisir ici le jeu des facteurs qui favorisent la force ascensionnelle d'une famille, ou provoquent, au contraire, sa chute définitive et irrémédiable, demanderait des monographies soigneusement élaborées. Mais si nous possédons, comme nous l'avons vu, d'excellents travaux sur le maraboutisme, nous devons constater qu'il n'est pas d'étude de cet ordre sur l'intéressante catégorie des Djouad. Il y a là un groupe séculaire qui va disparaître sans avoir reçu son expression littéraire.

Il convient cependant d'essayer de déterminer les causes de cette décadence familiale, si fréquente à partir de 1865. Nous reprendrons, à cet effet, l'exemple-type de Si Lakhdar ben Djid, certain que de fréquentes et honorables exceptions n'infirment en rien sa généralité.

Ce farouche Burgrave laisse des fils faibles et dissipés, amollis, efféminés, dépourvus de caractère, de la fine diplomatie, voire de la simple compréhension de leurs propres intérêts. On dirait que la race a épuisé, en quelques types particulièrement accusés, puissants accumulateurs d'énergie humaine, le potentiel de forces qu'elle pouvait recéler. On se demanderait si elle n'a pas, vers 1850, abouti à son point culminant, comme la noblesse française au début du XVIIe siècle. On croirait que, pour ces rudes tempéraments, se raffiner, c'est s'appauvrir et s'user. Et, de fait, la déchéance n'est pas qu'intellectuelle ; elle marque fréquemment la descendance de la famille en de mesquines physiologies où plus rien ne subsiste de la musculature paternelle [2].

En réalité, Si Lakhdar ben Djid n'a pas su préparer ses enfants aux nécessités que créaient la désagrégation de la tribu, la pénétration française, l'arrivée de nos colons, l'amoindrissement de la fortune ancestrale. La noblesse

---

1 Cf. de nombreux exemples dans J. MÉLIA, op. cit., p. 100 et suivantes.

2 Les *Mémoires* de SAINT SIMON, si intéressants pour saisir les transformations d'une société, nous citent divers cas de cette décadence physiologique.

arabe s'est trouvée dans la situation d'une caste habituée à des facilités traditionnelles, et qu'une catastrophe imprévue vient subitement placer en face de nouveaux labeurs. Elle a renouvelé, avec la considérable différence du milieu, de la culture et des idées, l'exemple de la noblesse émigrée s'épuisant à vivre, après 1815, la vie de l'ancien régime aboli.

Plus simplement encore, c'est ici que se marque la faillite de l'éducation familiale du Djid.

Tant que le champ d'action reste le même, cette formation importe peu. La tribu est trop fortement hiérarchisée, elle somnole dans des cadres trop étroits, pour que le fils ne puisse y asseoir sa domination. Mais que des forces nouvelles la désagrègent et précipitent son évolution, l'homme qui la dirige doit avoir la souplesse d'adaptation, le savoir-faire et l'habileté des plus fins pasteurs de foules.

Comme la caste militaire de 1860 est impuissante à former ces beaux types d'humanité ! Comme elle est inapte à élaborer ces individualités de transition, à la fois énergiques et compréhensives, qui auront à résoudre demain les mille problèmes de l'Algérie moderne ! Le groupe des Djouad, organe de protection façonné par des siècles de lutte et d'anarchie, ne sait pas se plier aux lois de l'évolution.

Le fils de Si Lakhdar garde de son père la vision d'une figure impérieuse, qui néglige et dédaigne les détails matériels. Sa mère, ployée à l'effroyable discipline du gynécée, est plaintive, affectueuse, bavarde et puérile. Il grandit dans l'ombre héroïque du Djid, qui le prend quelquefois sur ses genoux, avec une indulgence méprisante et tendre, un orgueil condescendant et amusé. Enfance délaissée, abandonnée aux serviteurs empressés, complices et fripons, et qui conservera, parmi ses plus doux souvenirs, le passage des généraux, des officiers reçus et fêtés dans le bordj seigneurial, le spectacle du goum rassemblé pour quelque coup de main, l'émerveillement du Père glorieux caracolant sur son cheval d'armes.

A l'insu de ce maître sévère, qui n'a ni le goût, ni les loisirs de l'élever, le khodja-secrétaire — majestueux porteur de papiers administratifs — le chaouch-factotum, véritable valet du répertoire, actif, débrouillard et rusé, qui bredouille le français, reçoit du Chef des coups de trique, et des solliciteurs les dons bénévoles dus à ses

hautes fonctions[1]—le garde champêtre, prudent, réservé, toujours mécontent de son sort — ces trois personnages que séparent, d'ailleurs, des haines féroces et de savantes intrigues, procurent à l'adolescent les plaisirs de son âge, dans l'espoir cupide d'une rétribution future.

Mais voici qu'intervient un nouveau commensal. Si Lakhdar ne serait pas le féodal que nous connaissons, à la fois dédaigneux et respectueux de l' « écriture », s'il ne confiait pas à certain taleb marocain, le soin d'initier sa progéniture à l'art de lire, de composer une lettre et de psalmodier quelques versets.

Le précepteur a vite compris et jugé la situation. Il ferme les yeux sur les écarts de son élève et s'engraisse au train fastueux et désordonné de la maison. Il emploie les subtiles ressources de son ingéniosité à cacher au Maître, d'ailleurs indifférent, qu'après dix ans d'études, le disciple ne sait pas encore lire. Sa bienveillance flatteuse et intéressée feint d'ignorer que le beau jeune homme court les douars, et qu'il a seulement retenu de l'exemple paternel le maniement du cheval et le dédain des pitoyables administrés.

Telle était trop souvent l'éducation de la grande famille indigène. Elle formait un sujet orgueilleux, capricieux, efféminé, inapte aux réalités, ne connaissant de la vie algérienne issue de la conquête qu'un vernis superficiel.

La dynastie de Si Lakhdar ben Djid est en pleine décadence.

Nous devons, en terminant, signaler l'impopularité des grands chefs vers la fin du second Empire. Etroitement associés à nos officiers, dans leur œuvre de conquête et d'administration, ils furent atteints par la violente campagne de presse qui sévissait contre les bureaux arabes[2].

Les largesses du Sénatus-Consulte à l'égard des indigènes, l'éviction des colons, l'abandon du cantonnement avaient fortement indisposé l'opinion contre le régime militaire, passant à tort ou à raison, pour l'inspirateur de l'Empereur. L'aristocratie fut enveloppée dans cette réprobation.

D'ailleurs, il faut l'avouer, l'avidité de certains caïds, leur cynisme tout oriental, provoquèrent des critiques fort

---

1 Voir dans RICHARD, op. cit., le portrait du chaouch.

2 Cf. à ce sujet MÉNERVILLE op. cit.,II, p. 308-309.

justifiées. Leur attitude dédaigneuse donna lieu à de regrettables malentendus dont nous trouvous la trace dans le livre de Villot [1].

Plus tard même, lorsque l'extension du régime civil fut définitive, de vagues soupçons flottaient encore autour des survivants de l'ancienne aristocratie. M. Henry de Bruchard raconte l'incident survenu à Oran, le 19 octobre 1879, dans un banquet offert à une délégation parlementaire. L'un des orateurs déclara que « tous les grands « chefs étaient des traîtres qu'il fallait faire disparaître si « on voulait asseoir définitivement notre domination « en Algérie. » Et Si Ahmed Ould Cadi, bachagha de Frenda, Grand Offlcier de la Légion d'Honneur, Si Mohammed ben Daoud, agha des Douairs, commandeur de la Légion d'Honneur, Si Ahmed ben Ahmed, agha des Oulad Riah, officier de la Légion d'Honneur, adressèrent à l'*Echo d'Oran* une protestation qui ne manquait pas de grandeur

Ainsi, le Sénatus-Consulte de 1863, nos mesures administratives, diverses circonstances sociales et économiques, activent la décadence d'une caste qui ne trouve plus l'emploi de ses brillantes qualités militaires. Elle ne sait pas, d'autre part, se plier aux dures nécessités d'une adaptation [3].

---

1 VILLOT, op. cit., p. 309 et suiv.

2 H. DE BRUCHARD, op. cit., p. 71-72.

3 Nous tenons à ajouter qu'une notable partie des administrateurs militaires était hostile à l'abaissement de l'aristocratie indigène. Citons à cet égard, parmi d'autres documents, l'opinion de DE MARTIMPREY, Chef de la Direction des Affaires arabes à Oran, qui s'élevait en 1843 contre le projet de placer des officiers à la tête des tribus : il y aurait, disait-il, un grave danger : « celui de détruire, par l'introduction des aghas et des caïds français, les habitudes de hiérarchie autocratique et d'accession successive aux emplois qu'il faut entretenir chez les Arabes pour tirer parti du pays, le dominer et le civiliser. » (DEMONTÈS, op. cit., p. 497.)

L'opinion des indigènes semble, au surplus, s'être orientée dans ce sens. Citons, pour le montrer, un extrait des « *Observations des membres indigènes de la Commission de l'enquête agricole sur l'Algérie*, présidée par le Comte LE HON (1868) : « — Sous le gouvernement qui vous a précédés (le gouvernement turc), les Arabes, frappés en quelque sorte d'interdiction, étaient placés sous la tutelle de leurs seigneurs et étaient habitués à un appui tutélaire, qui était traditionnel.

« Mais lorsque la Conquête française vint rompre brusquement les liens qui les rattachaient à leurs seigneurs, cette émancipation remplit les Arabes, et surtout les habitants des villes, d'une folle présomption qui gâta leur intelligence et faussa leur jugement : aussi n'ont-ils pris aucune des qualités qui distiguent l'homme civilisé. (Enquête sur l'Algérie.)

La Société indigène, figée dans sa passive immobilité commence à entrer dans le courant de l'évolution.

Pour un Augustin Thierry, partisan de ces vastes systèmes historiques dont le seul mérite est de classer provisoirement les faits, l'effort millénaire du peuple berbère aboutirait ici à l'élimination de l'élément dominateur dû à la Conquête arabe.

Pour un Gobineau, apôtre de la pureté ethnique, ce serait la dissolution d'une modalité de civilisation sémitique, au premier contact avec l'organisation aryenne.

Un sociologue de l'école de Demolin et de l'abbé de Tourville nous y montrerait la transformation d'un type pastoral, « crée par la route », en un type agricole plus sédentaire, affranchi de ses formes guerrières du début.

Et un économiste, enclin à tout expliquer par l'aveugle déterminisme des faits, réduirait cette crise à un simple déplacement de valeurs, le capital indigène passant, depuis 1865, aux mains d'une classe moyenne libérée par nos lois.

Que de fois, à l'heure violette du moghreb algérien, enveloppé dans l'ombre qui noyait la campagne, Si Lakhdar ben Djid n'a-t-il pas dû, au soir amer et glorieux de sa vie, entrevoir la douloureuse agonie de sa race ! Que de fois n'a-t-il pas évoqué les belles chevauchées de jadis, et le prestige de la force, et les razzias rouges, et les galopades effrénées à la tête du goum bondissant ! Que de fois sa main, désormais débile et tremblante, n'est-elle pas retombée sur ses genoux, en un geste d'immense lassitude et de sombre résignation !

Plus d'un soir, au seuil de l'antique bordj seigneurial, des larmes de douleur impuissante durent mouiller le visage de bronze du vieil homme, perdu dans ce monde nouveau qu'il ne comprenait plus...

Le sort en est jeté. La zaouïa a un réveil triomphant. Elle va pouvoir régner sans contrôle et attirer dans son orbite les indigènes évadés du clan héréditaire.

La Confrérie, privée du frein modérateur de l'aristocratie, présente aux foules son idéal xénophobe, son au-delà sensuel, les avantages de ses refuges spirituels et de son occulte puissance. Seule caste qui subsiste dans l'écroulement du passé, ignorée de nos premiers administrateurs, tenace, silencieuse et persévérante, elle offre au peuple, qu'une hérédité de longues sujétions incline à l'asservissement, sa domination clandestine et rusée. Elle

satisfait à ce besoin de direction qui, dans toutes les civilisations et à chaque époque, soumet à des tyrannies nouvelles les primitifs un moment affranchis. Elle va exploiter le champ inépuisable de la crédulité berbère, où l'aristocratie défunte limitait autrefois son action.

L'homme de la zaouïa peut maintenant pratiquer son prosélytisme rapace et mystique. Il sait que nous l'ignorons, que la plèbe des douars, en pleine fièvre d'appropriation terrienne, voit dans le Sénatus-Consulte une mesure directement dirigée contre les caïds. Et il excelle à amplifier les rumeurs de la foule indigène — cette boîte de résonnance où un souffle devient un tonnerre — à profiter du désarroi des tribus, à assurer son règne sur ces esprits débiles que l'autorité des grands chefs avait jusqu'alors dominés.

Si Lakhdar ben Djid, désabusé, fléchissant sous le poids de sa destinée, peut dans sa hautaine solitude évoquer ses étincelants souvenirs. Sa succession, déjà ouverte, est guettée par la Confrérie, avide d'une revanche où vont s'épanouir des instincts longuement comprimés. Le guerrier vieillissant regarde encore le soleil qui décline. — C'est, vers le moghreb d'or et de flammes, comme une suprême apothéose de gloire, avec la magie des derniers rayons, l'adieu du jour, le symbole du passé qui s'en va. Et, dans la fuite rapide de l'heure, les bruits de la campagne crépusculaire — doux meuglements lointains, aboîments familiers, flûte tremblante des bergers, c'est encore une fois, la vision de l'épopée aujourd'hui ensevelie dans l'Histoire. — C'est fini. Le soleil vient de disparaître. Une petite étoile grandit lentement et perce de sa clarté douteuse l'ombre frémissante du soir. Si Lakhdar ben Djid s'arrache à sa contemplation. Son pas fatigué le reporte au vieux bordj. Il va, courbé vers la terre qui le recevra bientôt, la terre des ancêtres où dorment ses anciens compagnons d'armes. Il songe au Chikh de la zaouïa qui le représente comme un survivant d'un autre âge, déjà frappé dans sa fortune et dans sa race de l'impitoyable vengeance de Dieu.

CHAPITRE II

DISLOCATION DE LA TRIBU

Nouveaux effets politiques du Sénatus-Consulte de 1863

L'autorité de l'aristocratie devait être gravement atteinte par la disparition de la tribu, qui était sa raison d'être, sa force et son support. Et, d'autre part, le Sénatus-Consulte de 1863, en désagrégeant cette collectivité, a activé l'expansion des confréries par une sorte d'effet en retour indirect.

Nous avons vu les mobiles auxquels a obéi le législateur impérial : il convenait de provoquer, dans le bloc encore solide de la tribu, une fissure par où notre civilisation pût lentement s'insinuer.

Il ne nous appartient pas d'examiner si le Sénatus-Consulte a été bienfaisant ou néfaste, en ce qui concerne la législation et les caractères qu'il a imprimés au sol de la Colonie — si, comme le veulent les uns, « c'était un « acte de munificence inopportune d'abandonner des « droits (immobiliers) sans aucune compensation [1]. » ou « si, comme l'affirment les autres », la tranquillité de « l'Algérie valait bien l'abandon de ces droits. » [2].

Nous voulons seulement insister encore sur l'inspiration politique qui marque l'œuvre du Sénat impérial.

Le Général Allard écrivait : « Le gouvernement ne « perdra pas de vue que la tendance de sa politique doit « être l'amoindrissement de l'influence des chefs et la « désagrégation de la tribu. — La constitution de la pro- « priété individuelle, l'immixtion des Européens dans « la tribu favorisée par l'abrogation du § 2 de l'art. 14 « de la Loi de 1851 (art. 6 du S. C.) qui l'avait interdite « jusqu'ici, seront un des plus puissants moyens de

---

1 LARCHER, op. cit. II, p. 296. Dans le même sens, WARNIER, POUYANNE, les journaux et brochures de l'époque.

2 GIRAULT op. cit. III, p. 315. Dans le même sens, BESSON (*Législation civile de l'Algérie.*)

« désagrégation. L'arabe, devenu propriétaire définitif,
« protégé dans ses droits par les armes françaises, se
« sentira beaucoup plus indépendant qu'il ne l'est au-
« jourd'hui. — » [1].

La minorité du Sénat, bien que séparée de la majorité pour la question de la propriété collective, voyait également la force hostile de la tribu qu'elle considérait « comme une organisation très défectueuse, comme le « cadre de toutes les insurrections, comme un danger « public. — Par la tribu, le peuple arabe est livré à « l'arbitraire des chefs, à leur domination civile, « et souvent religieuse qui le rend incapable de tout « progrès et de toute émancipation morale ; c'est la tribu « qui, depuis des siècles, maintient ce peuple dans l'igno- « rance et l'incurie ; c'est par elle que la terre reste « inculte, que les forêts disparaissent, que le bétail « s'amoindrit, que l'industrie agricole est impossible, le « progrès moral nul, la barbarie perpétuée. — » [2].

Bien qu'une légère réaction paraisse s'être produite parmi les dirigeants dès les années suivantes [3], il est indiscutable que dans la pensée du législateur le Sénatus-Consulte devait être, non seulement une charte accordant au peuple ses franchises territoriales, mais encore un véritable instrument de pulvérisation sociale destiné à émietter la tribu.

Ce fut, en somme, avec les différences résultant de la variété des milieux et des hommes, une opération semblable à la désagrégation de l'ancienne province, réalisée par la Révolution française. Diverses phrases de Siéyès, citées par M. Aulard, montrent bien que le but rêvé par la Constituante en établissant les départements, n'était rien moins que la dissolution des particularismes locaux[4].

De fait, l'état de la société indigène, le légitime souci de notre domination nous imposaient le devoir de hâter la décomposition d'une communauté que la vaillance de nos soldats avait ébranlée sans la détruire. — Peut-être

---

1 Rapport fait au Sénat, Est Lef. p. 271.

2 Rapport fait au nom de la Commission du Sénat par M. de Casabianca, Est. Lef. p. 274.

3 Cf. notamment la Lettre de l'Empereur à Mac-Mahon le 20 Juin 1865, Ménerville, op. cit. II, p. 294-295.

4 Aulard, *Départements et Régionalisme*, dans la « Grande Revue », 10 sept. 1913, p. 6 et suiv.

convient-il d'ajouter que ce travail de désagrégation eût été plus efficace s'il s'était opéré avec une sage lenteur, et si nous avions auparavant constitué des cadres nouveaux pour la masse que nous allions libérer.

Essayons de décrire cette ancienne tribu du Tell ou des Hauts-Plateaux, aujourd'hui disparue, et telle qu'elle se révéla à nos premiers administrateurs avec son organisation *semi-patriarcale, semi-féodale* [1].

PATRIARCALE : par ses origines, qui remontent aux époques bibliques, la prédominance de l'industrie pastorale, le régime de la migration, la composition de la famille puissamment unie autour de son chef, la méfiance de l'étranger — ferment de trouble, — à qui on oppose le droit de cheffaâ [2].

Par l'exhérédation primitive des filles, la dévolution successorale d'abord impartie aux mâles, la minorité où la femme est tenue [3], l'autorité paternelle et maritale, les liens multiples et toujours solides de l'agnation — qui évoquent, d'autre part, avec la Loi des XII tables, le lointain éveil de la civilisation romaine [4].

Par la cohésion, qui fait de la tribu une unité sociale, une cellule primordiale, protégeant ses enfants, comptable de leurs actes en vertu d'une série de dispositions consacrées par le droit musulman. Cette responsabilité collective, qui trouvait son fondement dans l'identité d'origine [5], apparaît dans Khelil — art. 1834 et suiv. — à propos de la composition due par la communauté pour homicide, coups et blessures imputables à l'un de ses membres [6]. Et cet usage était encore si enraciné en pays arabe, lors de la Conquête française, que Bugeaud, avec son réalisme administratif, l'utilise et le réglemente [7].

FEODALE — et c'est le caractère qui l'emporte vers

---

1 Sur l'ancienne tribu, cf. VILLOT, op. cit. p. 254 et suiv. Général DAUMAS, *Mœurs et Coutumes de l'Algérie* (HACHETTE, 1855, p. 10 et suiv.) SEIGNETTE, op. cit. Introd. P. XXXVII et suiv.; et P. 707 et suiv. où est tentée l'assimilation de la tribu à la gens romana. Ce point de vue est combattu par M. MORAND, op. cit. p. 23 et suiv.

Cf. également Ibn-Khaldoun, *Prolegomenes*, où se développe une philosophie historique de la tribu.

2-3 Cf. MORAND, op. cit.

4 SEIGNETTE, op. cit. XXXVII et suiv.

5 MORAND, op. cit., p. 65 et suiv.

6 SEIGNETTE, op. cit., p. 555 et suiv.

7 MÉNERVILLE, I, Aff. Arabes, Circ. 2 Janv. 1844, p. 61.

1830 — par sa puissante hiérarchie : khammès attachés à la glèbe par des liens souvent analogues au servage de notre droit coutumier ; fellahs dont la tenure est d'ordre public pour les terres arch ou sabega, azels et immeubles maghzen [1], dont le droit de jouissance est toujours révocable, et qui achètent de maigres franchises par des dimes annuelles sur la récolte et le bétail.

Par ses marabouts, occulte pouvoir théocratique qui ruse avec l'autorité, perçoit lui aussi des redevances, et fait passer l'intérêt cultuel avant celui de la tribu — sa zaouïa, monastère islamique, avec ses biens de mainmorte parfois considérables représentés par les habous, avec les devoirs hospitaliers, l'enseignement médiéval suivi par des clercs, le droit de refuge [2], la corvée agricole ou touiza [3].

Par le Djid enfin, feudataire du Turc ou du Français, véritable féodal avec ses meddahs — ces trouvères du bled, — ses grandes chasses, sa petite cour, et qui se prétend issu des compagnons d'Okba ou des Hilaliens, comme nos seigneurs invoquaient leurs origines de conquérants.

Telle est la tribu de 1830. — Elle subsiste encore, quelque peu entamée, vers 1860. Puissante armature que celle-là, qui trouve sa justification dans la parole du Prophète ! [4] — qui résiste à l'anarchie berbère, aux guerres locales, à la savante exploitation et aux représailles des Turcs, pour donner à Fromentin le spectacle de ses migrations [5].

La tribu n'est pas une réunion de *personnes* ; elle est une agrégation de familles, ou pour employer ici une forte image de Renan, un polypier où chaque groupe vit à la fois de sa vie propre et de la vie de l'ensemble [6]. Cette organisation ignore l'individu pour ne connaître que le foyer. Par là, elle maintient à travers les âges sa forte cohésion : elle fait régner parmi les siens une

---

1 On peut évoquer la distinction du vieux droit entre le domaine utile et le domaine éminent.

2 Cf. DAUMAS, op. cit. p. 27:

3 Sur la touiza, voir RICHARDOT. *Notes sur la Touiza*, Alger, GOJOSSO, 1909.

4 CORAN, trad. cit. SOURATE XLIX, verset 13.

5 FROMENTIN, *Un Eté dans le Sahara*, p. 56 et suiv.

6 RENAN, *Dialogues philosophiques*, Rêves, image employée par RENAN pour exprimer son panthéisme raffiné.

rude discipline, une sorte de moralité primitive basée sur la crainte des sanctions immédiates et la terreur de l'opinion publique souveraine dans le cercle étroit de la communauté. C'est à la tribu, à elle seule, que les indigènes empruntent leur pleine valeur d'humanité, le prestige et l'influence que le mérite individuel peut, sans elle, difficilement acquérir.

La tribu a ses lois, son histoire, ses coutumes, ses haines et ses amitiés. Elle a ses qualités, ses défauts, ses particularités psychologiques souvent si prononcées qu'une foule de proverbes satiriques marquent la plupart des grandes tribus[1]. Sans doute, l'allitération et l'homophonie jouent-elles un grand rôle dans ces courtes satires ; mais on y retrouve aussi une notation exacte de la mentalité spéciale à chaque groupement.

La tribu constitue une oligarchie de traditions dont nul ne saurait s'affranchir. Elle dissout toute originalité, toute velléité d'indépendance, toute volonté susceptible de lui résister. Elle façonne, suivant un type uniforme, le petit indigène, pourtant si malléable, qui respire sa pesante atmosphère. Elle est par excellence un organe de conservation sociale, soustrait à l'évolution, au progrès, à l'innovation, et qui nous restitue, après des siècles, des formes de civilisation contemporaines de la Bible. Mais, pour ces peuplades primitives, aussi incapables de s'élever à un sentiment d'ordre général qu'elles sont inaptes à l'abstraction intellectuelle, la tribu est la réalisation immédiate et tangible de la Patrie.

Le Sénatus-Consulte vient détruire cette antique organisation. Le plus souvent, d'une seule tribu, il fait deux douars-communes [2]. Encore ne leur conserve-t-il pas toujours le nom de la tribu-mère, et les instructions posent-elles les règles des nouvelles appellations [3]. Bien mieux, il est recommandé de déterminer à l'avance le nombre des nouvelles unités à former sur le territoire soumis aux opérations [4].

---

1 Cf. sur ces dictons satiriques, Général DAUMAS, *La Vie Arabe et la Société Musulmane* (Paris, 1869 p. 225 et suiv.) et surtout, l'importante étude de M. René BASSET, *Les Dictons satiriques attribués à Sidi Ahmed ben Yousof*, dans le *Journal Asiatique*, septembre-octobre 1890, p. 203 et suiv.

2 A la fin de 1870, 372 tribus avaient formé 667 douars communes (GIRAULT, op. cit. p. 316.)

3 Circ. 22 mai 1866, MÉNERVILLE, II, Prop. p. 222.

4 MÉNERVILLE, II, Prop. Instruc. 1er mars-23 avril 1865, p. 208-209.

Cette répartition éveille des concurrences et des rivalités. On dégage, de l'immense espace anonyme, les domaniaux, les communaux, les collectifs et les melks. L'homologation vient ensuite définitivement consacrer les nouvelles divisions.

Le Sénatus-Consulte ouvre une crise profonde dans la société indigène. Il brise les cadres ancestraux de la vie arabe. Le douar-commune, *unité administrative*, remplace la tribu, *unité politique et sociale*. Et ce regroupement, parfois artificiel, des forces locales, s'effectue dans la fièvre d'appropriation que nous avons signalée.

Il va sans dire qu'une opération de cette envergure ne va pas sans troubler les esprits. L'indigène ne se sent plus lié par le puissant faisceau de la collectivité. Il ne sent plus cette forte ambiance où il a toujours vécu, cette solidarité qui l'unissait à la petite patrie locale par les mille attaches de l'intérêt, des habitudes et du souvenir. Il n'est pas un *déraciné*. Il est un *désencadré*.

En outre, la délimitation périmétrique, la constitution des douars-communes, et surtout le classement des terres par catégories ont pour première conséquence d'entraver les migrations d'autrefois. La transhumance, la semi-transhumance même, sont désormais cantonnées. Sur beaucoup de points, dans les Hauts-Plateaux notamment, c'est le passage du stade pastoral à la société agricole sédentaire, avec le développement des cultures et la régression consécutive du cheptel ovin.

Le Sénatus-Consulte, en bornant les forêts, les domaniaux, les divers groupes de terres, en éveillant un sens plus vif de la valeur immobilière, en autorisant enfin les achats européens en territoire melk [1], restreint le nomadisme et commence à fixer nos sujets sur le sol. Sauf pour les populations sahariennes en faveur desquelles on réserve les anciens usages de paissance [2], le Sénatus-Consulte diminue, par ses effets indirects, l'amplitude des migrations sur le territoire héréditaire. Comme l'ont indiqué MM. Augustin Bernard et le Commandant Lacroix à propos des transformations du nomadisme

1 Sén. Consulte, art. 6, portant abrogation de l'art. 14 § 2 de la Loi du 18 juin 1851 ainsi conçu : Aucun droit de propriété ou de jouissance portant sur le sol ou le territoire d'une tribu ne peut être aliéné au profit des personnes étrangères à la tribu.

2 Décret du 23 Mai 1863, art. 34, rendu en application du Sénatus-Consulte.

algérien, « peu à peu les parcours se resserrent, les tribus, « les fractions s'isolent davantage les unes des autres. « Sans renoncer à faire transhumer les troupeaux, on les « confie à des bergers. On « divise la tente » suivant « l'expression consacrée. Confier les troupeaux à des « bergers, c'est peu de chose en apparence : c'est en réalité « la fin de la vie en tribu, à laquelle se substitue la division « du travail [1]. »

Dans toutes les régions où la valeur de la terre le permet, on assiste à l'accroissement des cultures indigènes et à l'adaptation des anciens pasteurs [2]. De là, une crise de transformation qui a naturellement ses privilégiés et ses victimes, et qui aggrave le désarroi momentané de nos sujets.

La Confrérie religieuse exploite les mécomptes, les tâtonnements, les incidents inévitables. A l'indigène soudain désencadré, au pasteur lésé, à la masse désorientée, à tous ces éléments privés de l'autorité protectrice du Chef et de la Tribu, elle impose son système d'association mystique et pseudo-humanitaire. Dans la dissolution des forces traditionnelles, elle reste le seul bloc que notre action n'ait pas entamé. Elle emprunte à cet état de choses le prestige d'une opposition victorieuse, si puissant sur le peuple des schismes, des révoltes et des apostasies.

Sans doute, la Confrérie pouvait-elle autrefois se propager parmi toute la collectivité. Mais elle s'y heurtait à une cohésion, à une solidarité, à une organisation si puissantes, que son prosélytisme devait d'abord se plier aux intérêts généraux de la communauté. Maintenant, dans l'affranchissement des fractions constituées en unités autonomes, ou rattachées à un autre groupe, elle n'a plus devant elle que des résistances isolées dont elle viendra facilement à bout.

Les deux oligarchies de la Tribu et du Chef, étroitement alliées autrefois, désormais dissociées et brisées, font place à la tyrannie confrérique qui demeure sans contrepoids.

---

1 A. Bernard et N. Lacroix, Les diverses catégories de nomades, extrait de l'*Evolution du nomadisme en Algérie* (Bul. Soc. Géogr. Oran, 1er trim. 1906, p. 58-59.

2 Ce phénomène, qui a été général, est encore visible dans les régions où la colonisation est de date récente (Djebel-Nador, Frenda, etc.)

CHAPITRE III

AFFAIBLISSEMENT DES FRACTIONS MARABOUTIQUES ET DES MARABOUTS LOCAUX [1]

Il est fréquent de trouver en Algérie des fractions, quelquefois des tribus entières[2], qui exercent sur les douars riverains un certain prestige religieux. Elles constituent la descendance d'un saint homme, dont elles vénèrent le tombeau, et qui vécut à une époque relativement rapprochée.

Ces groupements où toutes les classes sont représentées, depuis le khammès jusqu'au riche fellah, sans oublier le commerçant du village voisin et le Caïd lui-même, ces groupements perçoivent, deux fois l'an, autour du mausolée de leur ancêtre, des offrandes ou ziaras [3]. Versée à l'occasion de fêtes spéciales, véritables foires ou kermesses religieuses, cette contribution est toujours acquittée avec un zèle scrupuleux.

Le douar (ou fraction) maraboutique offre les caractères suivants qui le séparent des confréries proprement dites, avec lesquelles on l'a trop souvent confondu : incohérence de direction, rivalités turbulentes entre les principaux chefs de tentes, absence de mot de passe, de signe de ralliement, de dikr, défaut d'affiliation proprement dite, l'hérédité et la communauté d'origine comptant seules — symbolisme agraire des ouadas de printemps et d'automne, au cours desquelles on sollicite de l'ancêtre vénéré la pluie, le soleil, les moissons abondantes, la facilité des labours — en définitive, groupes beaucoup plus naturels que contractuels, où la thaumaturgie l'emporte sur la mystique, où le prestige est collectif, rarement individuel, et où il faut retrouver l'anthropolâtrie berbère dans son étroit particularisme local.

---

1 Cf. sur ces fractions A. Carette, *Recherches sur l'origine et les migrations des principales tribus de l'Afrique septentrionale.*

2 Les Oulad Sidi Cheikh, que l'on assimile parfois à une confrérie.

3 Voir dans Rinn la liste des anciennes redevances dues aux Oulad Sidi Cheikh, op. cit. p. 362 et suiv.

L'autochtone de l'Afrique du Nord a toujours eu le *culte des saints* [1]. Cette tendance primitive n'est, en dernière analyse, qu'un besoin d'intercession auprès de la Divinité, au moyen d'un médium terrestre. A l'aurore même de l'histoire, nos sujets ont déjà leurs « hommes-dieux » qui sont leurs délégués auprès du Ciel [2].

La foi berbère des premiers âges, avec son cortège de magiciens et de thaumaturges faiseurs de miracles, avec ses tombeaux consacrés, ses vivaces traditions survit à toutes les religions qui se développent dans le Maghreb. Et elle est si fortement enracinée qu'elle imprime sa marque sur les nouvelles croyances, qu'elle finit même, dans certaines circonstances et sur divers points, par les absorber complètement.

Les indigènes « célèbrent encore chaque année leurs « fêtes champêtres, autrefois placées sous le patronage « de divinités aujourd'hui confondues avec l' « Illahta'la » « des Arabes ; ils sacrifient toujours aux endroits mêmes « où ils adoraient leurs dieux fétiches et avec les mêmes « cérémonies que celles dont parle Hérodote lorsqu'il « relate les sacrifices que les Lybiens du lac Tritonide « faisaient principalement à Minerve, à Triton et à « Neptune [3]. »

Combien de religions se sont successivement épanouies dans le Maghreb ! [4]. Pratiquant le culte du feu à une époque reculée [5], adorant les phénomènes astronomiques, ensuite des dieux champêtres, puis, très probablement, ceux de l'Olympe romain [6], constitués çà et là en groupes judéo-berbères d'un mosaïsme à demi-païen [7], les autochtones sont catholiques, avec des dynasties de cette

---

1 Cf. Doutté, *Les Marabouts — Magie et Religion*. Depont et Coppolani, op. cit.

2 Doutté, *Les Marabouts*, p. 14.

3 Depont et Coppolani, op. cit. p. 108.

4 Dans ses *Recherches sur la religion des Berbères* (Paris, 1910). M. René Basset donne un très clair résumé de l'histoire religieuse des Berbères. Ce travail condense remarquablement toutes les données auparavant éparses dans de nombreuses publications.

5 E. Mercier, *Etablissement des Arabes dans l'Afrique du Nord*, p. 372.

6 Depont et Coppolani, op. cit. p. 113.

7 Sur les pratiques judéo-berbères, Basset, *Nedromah et les Traras* (Paris 1901). Basset, *Recherches*, Slouschz; *Etude sur l'Histoire des Juifs au Maroc* (in-Archives marocaines, V et VI.) Nous connaissons quelques régions où les populations israëlites indigènes, et les indigènes, font des pèlerinages aux mêmes lieux.

confession, encore au Ve siècle de notre ère. C'est ainsi, que suivant l'opinion exprimée par M. de la Blanchère, « les Djedar de Frenda sont les tombeaux d'une dynastie « indigène catholique, puissante dans la Maurétanie « Césarienne, vers le Ve et le VIe siècle. » Les Berbères paraissent avoir été tellement impressionnés par la religion du Christ que, d'après quelques auteurs, on en retrouvait encore des vestiges au XIIIe siècle de notre ère [2]. Mais, d'autre part, les schismes étaient fréquents : Augustin de Thagaste fut d'abord manichéen, et il put assister à la jacquerie des Donatistes et des Circoncellions [3]. Ces intimes déchirements caractérisent bien les aborigènes de l'Afrique du Nord que nous voyons immanquablement revenir, après l'arianisme vandale, à leurs dieux champêtres, à leurs cultes, desquels ils ne s'étaient, d'ailleurs, jamais complètement éloignés [4].

Leur conversion à l'Islam n'a pas été si rapide et aussi générale qu'on pourrait le croire.

D'après M. Mouliéras, en effet, il existe au Maroc « une « tribu Zénète anti-musulmane », les Zkara, qui ont en « horreur le nom du Prophète. » On serait même tenté « de croire que leur déisme philosophique ainsi que « certaines de leurs institutions civiles ne sont qu'une « réaction éclatante contre les dogmes et la législation « de l'auteur du Coran [5]. » Ce cas ne serait d'ailleurs pas unique dans le Maghreb actuel [6]. Et l'on sait que Mas-

---

1 *Voyage d'Etudes dans une partie de la Maurétanie Césarienne*, p. 77 et suiv. M. de la Blanchère a même vu, dans l'un des Djedar, une peinture représentant un personnage qui porte une crosse et une mitre rouge. Cf. également Fabre, *Monographie de la commune indigène Tiaret-Aflou*, (Bul. Soc. Géog. Oran, 1902. (Juillet-Sept. p. 279 et suiv. Rufer, *Etude sur les Etablissements romains du Bas-Chélif, de la Mina*, etc., Bul. Soc. Géog., Oran, Décembre 1907, p. 332-333. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie* (Paris, 1902, Fontemoing.)

2 Cf. notamment Trumelet, *Les Saints de l'Islam* (Paris, 1881), introd. p. XXXIII. Cf. également El Bekri.

3 Cf. dans Louis Bertrand, Saint-Augustin, une évocation très colorée de l'Afrique catholique et romaine.

4 Dep. et Cop. ; op. cit., p. 104.

5 *Une Tribu zenete anti-musulmane au Maroc*, p. 332 du Bul. Soc. Géog. Oran, Juillet-Sept. 1904 (étude également parue en librairie). Cf. cependant Voinot, *Oudjda et l'Amalat*, p. 313 du Bul. Soc. Géog. Oran, Sept. 1911. M. Voinot pense que les Zkara sont réellement Musulmans, mais assez tièdes.

6 Cf. une très curieuse lettre de M. V. Aymé, Bul. Soc. Géog. Oran, Oct.-Décemb. 1904, p. 405.

queray a prétendu que nous avons islamisé l'Aurès, en substituant la législation coranique aux vieux kanouns aurasiens [1]. Cette opinion s'impose avec une force probante très accentuée si l'on se reporte aux savantes études de M. Morand [2].

Encore aujourd'hui, dit M. Luciani, les musulmans algériens suivent un grand nombre de coutumes en opposition avec la loi coranique. « Cela n'est pas seulement « vrai des kabiles qui ont résolument séparé le droit civil « du droit religieux, et qui, tout en restant des musulmans « très convaincus, ont soumis leurs conflits d'intérêts « privés à des coutumes spéciales ; cela est vrai aussi des « tribus arabes ou arabisées qui se réclament du droit « musulman. Certaines pratiques relatives au mariage « suivies dans ces tribus, sont contraires à la loi musul- « mane ; dans la transmission par voie d'héritage des « terrains arch ou sabega on exclut presque toujours les « femmes, alors que le Coran leur réserve une part dans « la succession ; la pratique de la rahnia, cette forme si « dangereuse de l'usure, dans laquelle le créancier arrive, « par la perception des fruits de l'immeuble remis en « gage, à recevoir en peu de temps beaucoup plus qu'il « n'a prêté, tout en conservant intact son droit au rem- « boursement du capital, est également contraire à la loi « musulmane [3]. »

L'islamisation des Berbères, encore incomplète aujourd'hui comme nous venons de le voir, s'effectua à travers de nombreuses difficultés. Abandonnés à eux-mêmes, ils ne tardaient pas à revenir à leurs anciennes croyances. Ils apostasièrent fréquemment, et épousèrent successivement toutes les hérésies qui ont ensanglanté les premiers siècles de l'Hégire. Nous les trouvons tour à tour kharedjites, avec toutes les exagérations des Sofrites, après l'assassinat du gouverneur Yézid [4]. Chiites, du Maroc à la Mina, avec les Idrissites [5]. Alides, sous les Fatimides [6] avec la doctrine madhiste qui leur convenait tant,

---

1 Masqueray, *Etude sur les Oulad-Daoud.*

2 Morand, op. cit., p. 457 et suiv.

3 *Observations présentées par* M. Luciani *à la Commission de codification du droit musulman*, séance 27 mai 1905, *Projet de codification du droit musulman*, Pub. Administ. Alger 1906, I, p. 173 et suivantes.

4 Garrot, op. cit p. 158, 162-163.

5 Garrot, p. 175.

6 Garrot, p.

et le messianisme qui servira de plate-forme aux confréries [1]. C'est seulement après les Almoravides et les Almohades que l'Afrique mineure deviendra définitivement sonnite [2].

Ibn-Khaldoun énonce qu'au XIVe siècle la fusion est complète entre les hilaliens et les aborigènes [3]. Il cite de nombreux exemples d'assimilation de la race locale [4]. Mais, d'autre part, « la plus grande partie des villes de « l'intérieur ne relevant plus d'aucune dynastie, se « gouvernaient elles-mêmes. La religion de sonnite, « kharedjite ou chiite, *n'était plus que le maraboutisme* [5]. » Les tribus se sont de nouveau engagées sur « la « route de la barbarie [6]. » Et au seuil du XVIe siècle, les études de droit sont en pleine décadence ; le malékisme maghrebin perd chaque jour du terrain [7]. Une fois de plus, le particularisme berbère dissout, ou assimile en le déformant, l'Islam tant de fois imposé. Les anciennes pratiques sévissent de nouveau autour des vieux tombeaux, aux environs des mezaras où les confessions successives ont seulement utilisé, sans le détruire, le prestige ancestral. L'Islam subsiste toujours, mais il prend toute sa vitalité aux pratiques des autochtones.

C'est alors que de Saguiet-El-Hamra (Sous Marocain) « pépinière de saints [9] », fondée sur l'Oued Draa, ce chapelet de zaouïas, par Idris II [10], partent les pieux missionnaires qui vont coraniser le Maghreb. Leur supérieur leur a dépeint l'état des populations « qui, depuis « l'invasion arabe, abandonnent la religion de l'Islam « avec la même facilité qu'elles semblaient l'accepter [11]. » Mus par un zèle infatigable, le bâton à la main, le Livre sous le bras, les élèves des savants de Cordoue, les disci-

---

1 Depont et Coppolani, op. cit. p. 148.

2 Dans le Bul. Soc. Géog. Oran, juin 1910, M. Bel a donné un résumé très complet de l'histoire des Almohades et des Almoravides. Cf. également M. Luciani, *Le Livre d'Ibn-Toumert*, préface Goldziher, Alger, 1903.

3 Ibn-Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, tome I, p. 303.

4 Ibn-Khaldoun, op. cit., tome I, p. 197, 230, 282, etc.

5 C'est nous qui soulignons. Garrot, op. cit., p. 284.

6 Depont et Coppolani, op. cit., p. 149.

7 Morand, *Le Droit musulman algérien, ses origines*, Revue Algérienne de Législation et de Jurisprudence, juin 1913, p. 218.

8 Dans les plaines surtout. Dans les montagnes, il est hésitant et déformé.

9 Trumelet, *Les Saints de l'Islam*, Introd. p. XXVII.

10 Depont et Coppolani, op. cit. p. 127 et suiv.

11 Trumelet, op. cit., Introd. p. XXXI.

ples de Saguiet-El-Hamra « s'infiltraient dans les tribus « berbères, revêtus de leur caractère religieux et pénétrés « de la sainteté de leur charge [1]. » Ils ont sans doute à vaincre la résistance des marabouts autochtones, spécialisés dans de pauvres miracles. Mais bientôt, les missionnaires animés d'une foi plus pure, « réussirent dans leur « entreprise religieuse, s'établirent plus tard dans le pays « et y firent souche. En effet, à chaque tribu s'est juxta- « posée une famille arabe d'origine mauresque-andalouse, « laquelle, de tous temps, a servi d'intermédiaire entre « les Kabyles (montagnards) et la Divinité [2]. »

Pendant que ce mouvement de l'ouest à l'est s'accomplit, une action du même genre s'exerce vers l'Occident, de l'Egypte ou de la Mecque [3]. Et, des familles obscures « du « peuple aborigène lui-même, surgissaient sans cesse des « hommes vertueux, des illuminés [4]. »

Le nouveau venu est immédiatement porté aux nues, qu'il se fasse remarquer par ses aptitudes au miracle, qu'il surprenne par ses habiletés thaumaturgiques, ou qu'il se distingue par quelque rare vertu. Le culte qu'il inspire est cependant tout local, et ne dépasse guère les limites de la fraction, rarement, de la tribu. Le missionnaire voit accourir chez lui une clientèle considérable : maris frappés d'impuissance, épouses stériles, fellahs désolés d'une épizootie, d'un vol de sauterelles, d'une mauvaise récolte, vieillards en mal de paradis, rayas exploités par le seigneur rapace, jeunes gens ambitieux d'égaler le saint psittacisme des tolba.

Il meurt entouré de la vénération générale. Ses descendants, groupés autour de son tombeau, s'écartent de plus en plus de sa doctrine ; ils reviennent lentement à l'anthropolâtrie héréditaire et constituent bientôt une petite fraction qui vit du prestige de l'ancêtre défunt.

Il est assez aisé de surprendre les lois de formation de ces clans. Ce sont, à peu de chose près, celles qui ont présidé à la naissance de la tribu, celles qui élaborèrent la cité antique de Fustel de Coulange, avec son héros éponyme, ses clients, ses serviteurs, le culte domestique élargi par le développement croissant de l'agnation [5].

---

1 Depont et Coppolani, op. cit., p. 129.
2 Trumelet, *L'Algérie Légendaire*, Avant-propos, p. 6-7.
3 Trumelet, *Les Saints de l'Islam*, Introd., p. XXXV.
4 Depont et Coppolani, op. cit., p .145.
5 La philosophie juridique de Fustel, ses études sur les institutions de l'ancienne France, éclairent d'une vive lueur la société indigène primitive.

M. Seignette a énuméré ces divers facteurs, d'après les PROLEGOMENES d'Ibn-Khaldoun.

1° Origine commune remontant à l'ancêtre. « Les « membres de cette première catégorie sont agnats les uns « des autres à différents degrés, et patrons de tous les « membres des autres catégories, sans distinguer, dit « Ibn-Khaldoun, si le patronage est né d'un affranchis- « sement ou d'un serment [1]. »

2° Toutes les familles rattachées au groupe par le lien de l'affranchissement.

3° Toutes les familles rattachées au groupe par le lien de la clientèle, au sens classique de ce mot [2].

Telle est la genèse de la fraction maraboutique.

Mais, après deux ou trois générations, l'enseignement du fondateur est complètement perdu de vue. Une fois encore, le Berbère démarque les doctrines qu'il vient d'épouser, pour les ramener à ses pratiques primitives. De l'orthodoxie initiale, il ne subsiste que quelques formules, vidées de leur sens, et une dextérité de prestidigitation religieuse particulièrement prisée dans les tribus.

Il est inexact de dire que les *Arabes ont islamisé les Berbères*. Nous croyons, au contraire, que *les Berbères ont berbérisé l'Islam*. Ils l'ont « naturalisé », adapté, malaxé, accommodé à leur mentalité et à leurs mœurs, comme ils l'avaient fait du christianisme, de l'arianisme, du kharedjisme, etc...

La liturgie de l'ancêtre fondateur évolue vers un ensemble de coutumes superstitieuses à peine voilées par le dogme initial. Il faudra que la Confrérie intervienne pour provoquer une nouvelle réaction vers l'Islam. Mais, après une période de domination, nous verrons à la fin de cette étude, la Confrérie commencer à se fondre elle aussi dans le maraboutisme local...

Le Maghreb peut paraître manquer *d'unité historique*, comme, physiquement, il est dépourvu *d'unité géographique*. Il semble ne point avoir cette continuité d'ordonnance harmonieuse qui fait de l'histoire de la France, par exemple, un effort progressif vers un plus large épanouis-

---

1 SEIGNETTE, op. cit., p. 718.
2 SEIGNETTE, op. cit. p. 718 et suiv.

sement. Si l'on y regarde de près, on constate que *la loi qui domine l'évolution religieuse du peuple berbère se traduit par une lente déformation des cultes qui lui sont successivement imposés.* Cette race dont la réceptivité est cependant légendaire, a une secrète puissance d'assimilation qui s'incorpore, après les avoir peu à peu dissous, tous les éléments d'apport étranger. A travers les civilisations et les dogmes qu'elles ont subis, les populations de l'Afrique Mineure maintiennent leur type intellectuel et social [1].

Le Maghreb, dont les sorciers et les sorcières étaient renommés au IIe siècle de l'ère chrétienne [2] et au temps même d'Ibn Khaldoun [3], revient toujours à son besoin d'intercession céleste, polythéisme déguisé où il entre une naïve foi dans la magie [4].

Mais revenons à nos groupes maraboutiques. Un grave danger surgit qui les menace. La lutte sera terrible. Bientôt en effet, le soufisme confrérique se répand dans l'Afrique du Nord [5].

Il y a deux grandes étapes, celle du maraboutisme, celle des confréries. « Tout en paraissant respecter les positions « conquises par le marabout, la Confrérie va peu à peu « se substituer à lui presque entièrement, marquant ses « haltes par ces pratiques d'ascétisme, de contemplation « et d'hystérie mystique dans lesquelles est aujourd'hui « embourbée la grande majorité des croyants [6]. »

Le groupe maraboutique n'avait gardé de son fondateur qu'un formalisme dévot, vide de sens et tellement adapté

---

1 C'est la grande loi qui se dégagerait d'une histoire religieuse et sociale des Berbères. L'assimilation romaine fut superficielle et l'islamisation a été lente et parfois inopérante. C'est seulement à la France que reviendra l'honneur d'avoir arraché cette société à son particularisme et à ses cadres étroits.

Encore aujourd'hui, sur certains points, la vie berbère évoque, avec une grande intensité, le souvenir et les judicieuses remarques d'Ibn-Khaldoun. Le passage de la vie nomade à la vie en cité, si amirablement analysé par Khaldoun, s'effectue dans les régions de Frenda, Trézel, etc.

2 Cf. APULÉE, *L'Ane d'Or.*

3 IBN-KHALDOUN, *Histoire des Berbères*, de SLANE, II, p. 144.

4 La magie, « stratégie de l'animisme », S. REINACH, p. 32.

5 Pour la rivalité des marabouts locaux, et ajoutons-nous, des groupes maraboutiques et des confréries, RINN, p. 19.

6 DEPONT et COPPOLANI, p. 149.

à la tribu qu'il en avait épousé les habitudes et les idées. Le délégué de la Confrérie, mystagogue d'un nouveau genre, infatigable prêcheur de mysticisme, représentait l'Islam sous des aspects impressionnants. Il appuyait son enseignement sur des références sacrées et se rattachait au Prophète par des chaînes spirituelles [1].

Le culte local apparut plus que comme un legs ancestral, auquel les liens de la consanguinité, de l'habitude et du respect retenaient sans doute des adeptes, mais sous des modalités de moins en moins mystiques, plus traditionnelles que religieuses et plus coutumières qu'islamiques.

L'occupation française allait aggraver la décadence des fractions maraboutiques.

Les opérations de la Conquête et nos premiers essais d'administration ne nous mirent guère en contact, au point de vue religieux, qu'avec ces groupes d'où partirent de fréquents appels à l'insurrection. La société secrète, plus habile et forte de ses multiples ramifications, agissait dans l'ombre sans se manifester ouvertement. Au cas très rare où son intervention était mise en lumière, elle n'était jamais frappée qu'en quelques personnages, — la grande masse des affiliés nous échappant tant en raison du secret confrérique, que de la dispersion des khouan et de notre ignorance de leur organisation. Le groupe maraboutique, lui, vivant autour d'une koubba, sur un territoire déterminé, était razzié et châtié, fractionné quelquefois. Il finit par péricliter, laissant le champ libre aux propagandes des Chiouk et Moqaddems [2].

Il subsiste encore aujourd'hui, affaibli lui aussi par le Sénatus-Consulte, avec un cercle plus ou moins nombreux de fidèles. Mais, si ses serviteurs continuent à lui apporter leur obole, beaucoup sont Derkaoua, Taibya, etc...

Des descendants de l'ancêtre vénéré, les plus habiles ont demandé à l'affiliation confrérique un renouveau de prestige que la diplomatie des chioukh n'a pas oublié de

---

1 Voir dans Rinn, Depont et Coppolani, de nombreux exemples de ces chaînes spirituelles.

2 A défaut de monographies, voir Histoire des Oulad sidi Cheikh.

leur conférer [1]. Les autres, suivant leurs intérêts, leurs habitudes ou leurs sentiments, demeurent à l'écart, dans une expectative qui ne manque pas toujours d'opportunisme. Certains enfin persistent dans leur farouche opposition, allant même jusqu'à soustraire leurs fidèles à l'emprise rivale dont ils sont parfois parvenus à limiter le développement [2].

Nous nous sommes étendu sur les groupes maraboutiques, négligeant les marabouts proprement dits sur lesquels on trouvera une étude complète et définitive dans le livre du Commandant Rinn [3]. Bornons-nous seulement à constater que leur décadence n'a pas été sans favoriser le progrès des Confréries, qui avaient toujours trouvé en eux un sérieux élément d'opposition.

---

1 La meilleure façon, pour un Chikh ou un moqaddem de pénétrer un groupe maraboutique, est de gagner le membre le plus influent en lui conférant une dignité dans la Confrérie.

2 Cf. Rinn, Chapitre III.

3 Rinn, chap. III.

CHAPITRE IV

AUTRES CAUSES DU DÉVELOPPEMENT DES CONFRÉRIES

Nous groupons, dans ce dernier chapitre, divers facteurs psychologiques et sociaux qui nous paraissent avoir contribué au développement des Confréries musulmanes en Algérie.

SECTION I

Le Réveil de l'Islam

Le fait le plus considérable de l'histoire religieuse au XIXe siècle est la résurrection de l'Islam. Le Coran compte aujourd'hui des sectateurs jusqu'en Chine.

Non seulement l'Islamisme — dont Renan prophétisait la prochaine agonie — a persisté dans ses dures cristallisations (en dépit des Ouahabites réformistes et du Bâbisme, ce dernier sursaut du génie aryen contre la morne et effroyable pesée mahométane [1] — mais il n'a pas cessé de croître et de s'organiser en Afrique, en Asie, voire en Europe [2]. Il y a là un phénomène social d'une incalculable portée, éminemment intéressant par les problèmes qu'il suggère, mais que nous ne considérerons que sous ses manifestations algériennes.

Il est facile d'épiloguer sur ce brusque rayonnement islamique, jailli d'un foyer que l'on croyait assoupi, et

1 Cf. A. DE GOBINEAU, *Les Religions dans l'Asie Centrale* (Paris, 1865.)

2 En Russie, un récent congrès de médecins, de professeurs, de membres du clergé, d'industriels et de commerçants musulmans, a décidé d'exiger l'unification complète de l'enseignement conformément à la doctrine de l'Islam et de s'opposer aux enseignements non conformes à la doctrine de Mahomet .» André SERVIER, *Le Nationalisme Musulman* (*Constantine*, BOET, 1913), p. 156.

qui rappelle l'expansion chrétienne parmi les esclaves du monde antique [1].

On peut y découvrir, entre autres, l'action d'une cause profonde procédant elle-même d'une tendance mondiale.

Le sens général de l'évolution politique, depuis 1800, est l'éveil des nationalités, principe issu de notre Révolution et qui domine toute la pensée du XIXe siècle.

Or, le concept de nationalité, comme l'a démontré Renan dans une conférence célèbre, n'a pas nécessairement que des bases ethniques, historiques, géographiques; il est surtout fait d'une communauté de souvenirs, d'éléments intellectuels et sentimentaux [2], où, ajouterons-nous, la solidarité religieuse peut jouer un rôle prépondérant.

Nul doute que les mille peuplades soumises à la loi du Prophète n'aient confusément senti, tout au moins dans leurs plus hautes personnalités, le lien séculaire et confessionnel qui les unit. « Puis, les facilités nouvelles de « communication établissent entre les adeptes un échange « plus rapide, plus constant, d'hommes et d'idées ; il se « crée donc une certaine cohésion entre tous les musul- « mans du monde [3]. » Le grand courant moderne qui a électrisé et ravivé, au siècle dernier, le sentiment des nationalités, s'est également traduit par un frémissement prolongé des peuples islamisés [4].

Une autre cause de cette rénovation est dans le contact que l'expansion coloniale et le commerce international, dérivant du capitalisme industriel, ont multiplié à l'infini entre l'Europe et la société musulmane.

Par une sorte de réflexe intellectuel agissant avec une précision mécanique, les croyances religieuses se contractent jusqu'au fanatisme, quand elles se heurtent pour la première fois à des idées, des mœurs et des habitudes qui leur échappent. Sans doute, faut-il y voir aussi les suggestions d'une oligarchie cléricale, désireuse de conserver ses droits. Mais la foi islamique est elle-même

---

1 On sait que Renan attribuait la propagation du christianisme à la diffusion des esclaves dans la civilisation gréco-latine (*Histoire des origines du Christianisme.*)

2 Renan, *Discours et Conférences*, Qu'est-ce qu'une Nation.

3 Le Chatelier, *La Politique Musulmane.*

4 Le Chatelier, *L'Islam au XIXe siècle* : « L'évolution contemporaine de « l'Europe a introduit dans celle de l'Islam un facteur commun : « le déve- « loppement de l'esprit de nationalité », p. 186.

trop exclusive, elle comporte une trop forte tendance prosélytique, pour ne pas réagir dans un sens hostile, dès le premier contact avec l'étranger. « L'Islamisme, en « présence du Christianisme, s'accentue et s'exhalte [1]. »

Il va sans dire que notre arrivée en Algérie provoqua cette recrudescence ; en lisant les mémoires, lettres, documents de l'époque, on constate que nos soldats en furent vivement frappés [2].

A ceux, qui connaissent aujourd'hui l'extrême crédulité de la masse indigène, il est possible d'imaginer quelles légendes durent courir en pays arabe lors de notre installation à Alger. Un vieillard centenaire de la région de Frenda, qui a conservé ces lointains souvenirs, nous parlait un jour des folles rumeurs qui circulèrent soudain. On nous représenta enlevant les jeunes enfants dans un but comestible. On disait dans les douars que nous venions en Algérie convertir les habitants au judaïsme.

La confrérie offrait un cadre tout prêt à ce débordement de fanatisme. A défaut d'un clergé séculier, le Chikh commença à paraître aux exaltés comme le champion de l'Islam offensé et attaqué. D'où un regain de prestige et de popularité. Plus tard, quand notre domination s'étendit, la confrérie sembla un véritable refuge spirituel pour les illuminés exaspérés de notre contact. Son inviolable secret rassura les circonspects et les timides hésitant encore au seuil de la zaouïa. C'est dans cet établissement — où nous n'avons vu d'abord qu'une innocente école — que se consolaient le père pleurant son fils tué, le fellah exproprié, les rebelles frémissants razziés par les nécessités militaires. Dans les ardentes prédications du Cheikh, dans l'âpre espoir du Moul-es-Saa, ces haines prenaient la revanche que la valeur de nos soldats refusait à leurs armes. Plus tard encore, le Chikh comblé, contrebalançant l'influence du Djid en décadence, apparut sous l'auréole de la seule caste qui nous ait échappé — qui n'ait point été touchée de notre impur contact ; — la seule qui ait conservé devant la défaillance et la ruine des anciens chefs, non seulement la pureté islamique, mais encore la richesse si puissante sur une société où le voleur

---

1 Doutté, *Questions diplomatiques et coloniales*, 1 oct. 1901, p. 396.

2 Cf. notamment Cat, op. cit. II, p. 45.

est méprisé, non parce qu'il vole, mais parce qu'il est pauvre.

S'il est donc exact que les confréries ont répandu l'Islam, il n'est pas moins vrai que l'Islam, en se développant, en se défendant, en s'exaltant, a doublé l'influence des confréries.

SECTION II

Les tendances ésotériques des Sémites et des Berbères

Il suffit de parcourir l'histoire des races sémitiques ou des civilisations asiatiques, pour être frappé d'une double tendance : le goût des sociétés secrètes, avec des affiliés hiérarchisés, et une très vive propension à l'ésotérisme des textes sacrés.

Les Kasdim de la Chaldée, les Mages de la Perse, les zélateurs mosaïstes de Jérusalem, les Gnostiques de Palestine ou d'Egypte, constituaient autant de sectes mystérieuses ayant toutes leurs livres à clefs. La Bible appartient à cette dernière catégorie. Son symbolisme est tellement accentué que Darmesteter a pu y retrouver, sous les formes de l'unité divine et du messianisme, l'idée de l'unité de la force et la croyance au progrès [1]. La Kabbale et l'Apocalypse — celui-ci surtout avec son « chiffre de la Bête », 666, somme des lettres du nom de Néron, suivant leur valeur numérale en hébreu — sont d'un ésotérisme flagrant [2]. Renan nous signale enfin le « goût du mystère et de l'apocryphe » des premières générations chrétiennes [3].

Que ce soit un don originel, ou une habitude intellectuelle due à l'apport arabe, il est indubitable que le Berbère manifeste à cet égard les mêmes tendances que le Sémite.

Ce goût intime du langage à clefs est encore très sensible chez nos sujets algériens. Il s'exprime d'une manière

---

1 DARMESTETER, *Les Prophètes d'Israël* (Paris, 1892.) Cf. notamment : « Deux grands dogmes font le Judaïsme tout entier : unité divine et messia- « nisme, c'est-à-dire unité de loi dans le monde et triomphe terrestre de « la justice dans l'humanité. Ce sont les deux dogmes qui s'appellent, dans « la langue moderne, l'un unité des forces, l'autre croyance au progrès. »

2 Cf. S. REINACH, op. cit. p. 299, 352-353.

3 RENAN, *Histoire des Origines. — L'Antéchrist*, Saint-Jean à Patmos.

fruste, mais visible, dans leurs discours à double sens, à sous-entendus, à allégories nombreuses et fleuries. Toute la poésie antéislamique, les proverbes qui sont presque toujours des métaphores [1], les énigmes, la maxime sentencieuse et imagée qui tombe des lèvres prudentes d'un taleb, indiquent l'irrésistible propension d'une race merveilleusement apte au symbolisme verbal.

L'indigène veut être deviné. Son tempérament oriental fuit notre précision latine. Il cherche la pensée secrète dissimulée derrière les mots. Nous avons vu de jeunes fonctionnaires, en entretien de service avec des agents musulmans, se désespérer de ne pouvoir les amener à une affirmation nette et catégorique. Ces néophytes ne savaient pas encore que l'art de la causerie, en pays arabe, est dans l'allusion indolente et nuancée [2].

Cette habitude est si invétérée qu'elle a fini par passer de la langue au caractère. On a souvent évoqué à la barre des journaux, pour les frapper d'un verdict sommaire et sans appel, la duplicité, les réticences, les restrictions mentales de nos administrés. On a cité les mensonges continuels, les variations des témoignages indigènes, le cynisme des rétractations. C'est pourquoi le Capitaine Richard appelait les habitants de l'Afrique du Nord « un peuple de Protées [3]. » En allant plus au fond, en faisant la part — toujours large — de l'intérêt personnel et de la méfiance, nous trouvons un inconscient génie de déformation qui pétrit la réalité au lieu de la refléter, le travail d'une imagination étroite mais intense, et surtout, un verbalisme intempérant qui n'accorde aux mots que le sens fuyant du moment.

Sans doute, n'y a-t-il là qu'une tendance bien élémentaire. Mais peut-on nier que sa forme supérieure ne soit précisément cet ésotérisme qui marque la littérature sacrée des Sémites ? La construction intellectuelle qui érige des hiérarchies d'interprétations n'est-elle pas, en

---

1 Voici, à titre d'exemples, quelques proverbes populaires. Il a passé une nuit dans le marais, et s'est réveillé cousin des grenouilles. Celui qui a été mordu par un serpent a peur même d'une corde. Ce qui coule de l'olivier tombe sur le tronc. Le grain tourne et revient au moulin, etc, etc...

2 Pour l'imprécision originelle de la langue arabe, voir M. Machuel, *Pages choisies des grands écrivains, Les auteurs arabes* (Paris, Colin.) Intr. p. XXI.

3 Richard, *Du Gouvernement arabe et de l'Institution qui doit l'exercer* (1848), p. 33.

dernière analyse, le goût des sous-entendus et des énigmes si répandu dans les couches populaires ?

Ce sont ces prédispositions que les Confréries, avec leurs textes ambigus, leurs phrases à clefs, le mystère à double sens de leurs doctrines, devaient exploiter, tout au moins parmi les affiliés supérieurs et les individualités de premier plan de la race autochtone.

Il y a là un facteur qui, quelque secondaire qu'il puisse paraître, méritait cependant d'être relevé.

Section III

Psychologie de l'affiliation confrérique

Il nous reste maintenant, afin d'épuiser les causes du développement confrérique, à étudier la psychologie de l'affiliation.

L'indigène qui sollicite son initiation obéit, en réalité à divers mobiles, parfois primés par le plus puissant d'entre eux, mais confondus en un vague désir dans la majeure partie des cas.

Il y a, dans la vie sentimentale de nos sujets, une manifestation de cette crise de la mâturité si magnifiquement analysée par Paul Bourget. Le « Démon de Midi », chez l'Indigène, est un « démon » religieux. Il intervient au moment où le fellah, sentant échapper sa jeunesse, devenu un propriétaire prudent et avisé, perçoit avec une vive acuité les errements de ses premières années· Il éprouve le besoin de se racheter. C'est alors qu'il effectue le pèlerinage à la Mecque ; c'est alors qu'il ambitionne l'honneur de porter le chapelet qui, au surplus, ajoute une note de gravité majestueuse à la dignité de l' « homme d'âge mûr. » Pour ses étroites conceptions, encore primitives, *il n'y a pas plus de moralité sans religion qu'il n'est de religion sans confrérie.* C'est d'ailleurs à cette époque de sa vie, où viennent à la fois la terreur de l'au-delà, la richesse et la réflexion, qu'il est particulièrement travaillé par les moqaddems.

Mais il existe d'autres motifs, d'un ordre tout matériel, que les sophismes de l'amour-propre et de l'intérêt personnel dissimulent sous les appels de la mysticité.

Une confrérie puissante et respectée assure à ses membres une protection que l'on ne saurait négliger. Elle s'affirme par l'intervention amiable du Cheikh auprès des autorités, quand le pauvre khouan est impliqué — oh ! bien à tort — dans quelque peccadille malheureusement retenue par le Code Pénal.

D'ailleurs, un moqaddem habile peut toujours faire restituer une bête volée. Pour beaucoup, la *ziara n'est qu'une prime d'assurance contre le vol*, une sorte de taxe surérogatoire qu'il convient d'acquitter pour échapper aux risques de la vie en tribu.

Le Chikh sait, en outre, avantager son client, quand on vient lui soumettre quelque litige que l'on veut soustraire à la compétence du roumi impur. Il excelle à endoctriner les témoins dangereux, à assoupir la véhémence des plaintes et des revendications, quand il faut se résigner au prétoire du juge français.

Il appuie d'un avis favorable les demandes de campement isolé, d'achat d'arme, de permis de chasse, de prêts de la Société de Prévoyance — avis fréquemment suivi quand l'autorité locale a affaire à un personnage religieux qu'il importe de ménager.

Et pour l'affilié, très sensible aux honneurs, il est d'une grande utilité de recevoir un jour, sous sa tente, aux yeux des coreligionnaires éblouis, le haut dignitaire en tournée.

Signalons enfin qu'il existe une sorte de *clientèle laïque* des confréries, encore imparfaitement étudiée : le commerçant qui veut se procurer des facilités de circulation ou la possibilité de ventes lucratives parmi les khouan — et surtout, l'indigène pour qui l'affiliation à une secte connue est un brevet de bon ton, un usage de savoir-vivre, un cachet prestigieux d'honorabilité et de notabilité.

Il est certain que ces diverses causes jouèrent au début, comme elles fonctionnent encore aujourd'hui, mais avec une particulière ampleur au moment où notre domination s'enracinait définitivement.

Il suffit, d'ailleurs, de quelques affiliations retentissantes pour que l'exemple s'étende à la majorité des chefs de tente de la tribu. On connaît les lois de l'imitation psychologique et sociale découvertes par Alfred Tarde. Nul peuple ne les vérifie avec autant d'exactitude que les indigènes

de l'Afrique du Nord. C'est surtout d'eux que le regretté sociologue aurait pu écrire : « Une collection d'êtres en « tant qu'ils sont en train de s'imiter entre eux ou en tant « que sans s'imiter mutuellement, ils se ressemblent et « que leurs traits communs sont des copies anciennes « d'un même modèle [1]. »

C'est en visant cette loi profonde de l'action indigène que nous disons : en pays arabe, une opération bien commencée est le plus souvent sûre d'aboutir. L'exemple comporte, pour ces natures essentiellement imitatives, une telle force de suggestion, le simple concept devient si aisément une idée-force avide de se réaliser, que pour l'Administration qui prépare un appel de conscription, une mesure de police, une levée de travailleurs coloniaux, il s'agit, d'abord et surtout, de soigner les débuts.

Le développement des Confréries religieuses à travers l'Afrique du Nord a pour véhicule une propagation psychologique basée sur l'imitation.

CONCLUSIONS

Parvenu au terme de cette longue étude où nous avons tenté d'expliquer la progression du soufisme, tant par la réduction des facteurs adverses que par le jeu de diverses circonstances d'ordre psychologique ou social, nous voudrions rapidement fixer la position actuelle des confréries religieuses en Algérie.

Mais c'est ici que se marque, pour le travailleur isolé, la gêne d'aborder des problèmes de ce genre. Il risque de se hasarder à des inductions téméraires et de plier les faits suivant les exigences d'une doctrine préconçue. Il aurait besoin, pour garder le précieux contact de la réalité, d'une documentation exacte et de statistiques que l'effort exclusivement individuel est impuissant à dresser.

Nous croyons cependant que les données que nous avons recueillies sont, à la fois, assez précises et suggestives pour qu'il nous soit permis d'aventurer quelques

1 A. Tarde, *Les lois de l'imitation* (Paris, Alcan), p. 73.

généralisations, en mettant en œuvre les découvertes d'une information personnelle conduite sur plusieurs points de l'Oranie.

*
* *

Les Confréries musulmanes de l'Algérie sont entrées, semble-t-il, dans une phase de stabilisation. Notre contact quotidien, le développement économique du pays et quelques autres facteurs que nous essayerons de dégager, ont émoussé les pointes agressives qu'elles nous opposaient autrefois ; et il paraît bien que, si elles n'ont pas épuisé leur abondante vitalité, elles se dépouillent lentement de leur fanatisme mystique pour s'adapter aux conditions modernes du milieu algérien.

Sans doute, ne s'agit-il que d'une tendance très générale, infirmée ça et là par les brusques éclats d'un prosélytisme jaloux. Mais nous croyons que les principales sectes manifestent, depuis une quinzaine d'années, un opportunisme transactionnel et bienveillant, attentif à accepter notre domination et à l'utiliser.

Dans la seule région de Frenda, le Cheikh derkaoua de la Zaouïa de Gueithna a rompu avec l'isolement hautain et les réserves où se complaisaient ses ancêtres : il est venu à nous, recherchant nos faveurs, multipliant ses avances et ses services, avec la secrète ambition d'appuyer son influence sur le prestige de notre force et de notre action.

Le Cheikh Ben Tekouk, dont on connaît la haute autorité dans l'arrondissement de Mostaganem, reste l'un des meilleurs auxiliaires de l'Administration et le plus sûr garant de la pacification des esprits en dépit de ses attaches senoussystes.

La même attitude est visible chez la plupart des personnages religieux de l'Algérie contemporaine.

M. Jean Mélia a montré le loyalisme des principaux dignitaires de nos associations musulmanes, au cours du cataclysme mondial 1914-1918 [1]. Dans la belle publication, *LE SALUT AU DRAPEAU*, éditée par la *REVUE DU MONDE MUSULMAN*, les témoignages de fidélité des chioukh et des moqaddems sont largement représentés [2].

---

1 Jean Mélia, op. cit.
2 Alcan, 1916.

Et, d'autre part, « le petit-fils du cheikh El Haddad, qui « proclama la guerre sainte en 1871, les indigènes « d'Akbou, l'un des principaux centres de la révolte, « protestent de leur loyalisme. Au moment de la décla- « ration de guerre de la Turquie, les protestations de « dévouement affluèrent à la suite de la proclamation du « Gouverneur. Les chefs des grandes confréries (les Raha- « mania d'El Hamel, les Tidjania d'Aïn Mahdi) — décla- « rèrent publiquement leur attachement à la France [1]. »

C'est que, non seulement l'attitude des confréries s'est fixée dans une sage acceptation de notre règne, mais qu'elles ont dépassé ce point culminant au-delà duquel les institutions humaines suivent la pente d'une inévitable régression. Loin de nous la pensée de proclamer leur entière décadence ; mais nous sommes convaincu que si elles demeurent encore imposantes, si elles doivent toujours retenir notre discrète vigilance, elles commencent à constituer, pour les activités frémissantes du peuple nord-africain, des cadres usés appelés à céder sous une invincible force d'expansion.

Ces constatations, qui s'imposent à tout esprit impartial, empruntent une véracité encore plus décisive à l'œuvre de plusieurs écrivains dont on ne saurait mettre en doute la sûreté d'investigation.

M. Mercier signalait déjà en 1901 que le Musulman « forcé de s'incliner devant la nécessité des temps, a « abdiqué toute idée de prosélytisme et est revenu à la « tolérance qui, en somme, est le fond de la doctrine « islamique. » Et le savant auteur nous mettait en garde contre les illusions qui attribuent aux ordres religieux une puissance qu'ils ont cessé d'avoir [2]. La même doctrine est en germe chez M. Le Châtelier pour qui « en consi- « dérant les confréries comme des sociétés secrètes, en « est arrivé à leur donner ce caractère qu'elles n'avaient « pas [3]. »

M. Ismaël Hamet constate que les « cheikhs étant « débordés par les exigences d'une vie nouvelle, la disci- « pline qu'ils imposaient s'est relâchée, et la foule des

---

1 Rapport fait au nom de la Commission des affaires extérieures, par M. Moutet, député, sur diverses propositions de loi intéressant l'Algérie. In. *Documents parlementaires*, Annexe n° 4387, p. 317.

2 Mercier, *La Question indigène en Algérie*, (Paris, Challamel, 1901.)

3 Le Chatelier, *L'Islam au XIXe siècle*.

« adeptes, non moins débordés par la vie nouvelle, en « sont facilement revenus à l'ancien et commode « principe de la foi qui sauve sans les bonnes œuvres[1]. »

Nous savons enfin que M. Joly, en une vision prophétique que l'avenir se chargera sans doute de justifier, pressentait que les « confréries sont appelées à disparaître « d'elles-mêmes — puisque tout organisme vieilli doit « céder la place à un plus jeune[2]. »

Ainsi, les sectes religieuses, après avoir atteint au seuil du XX[e] siècle, la plénitude de leur puissance et de leur développement, entrent à leur tour dans la période de décroissance où elles vont lentement se réduire, suivant le rythme bienfaisant du progrès.

*
* *

Ne nous serait-il pas possible de définir cet état de choses en essayant de mettre en relief les circonstances qui l'ont provoqué ?

I. — Et d'abord, nous retrouvons ici la grande loi qui domine l'évolution du peuple berbère : *la dissolution dans le particularisme local de toutes les idées, de tous les systèmes, de tous les dogmes que les conquérants de l'Afrique du Nord lui ont successivement imposés.* La *Confrérie se fond de plus en plus dans le maraboutisme.* Elle se laisse pénétrer et façonner par les nécessités régionales. Elle oublie ses buts généraux, son mysticisme ascétique, ses velléités idéalistes, pour ne laisser plus apparaître que la personnalité de ses dignitaires, faiseurs de miracles, vendeurs d'amulettes, marchands de bénédictions.

II. — Cette même tendance aboutit à une véritable *décomposition des confréries en schismes locaux,* indépendants les uns des autres, et dont la multiplication en Algérie a brisé l'unité primitive de la congrégation. Nous sommes aujourd'hui en présence de petites chapelles qui reconnaissent sans doute la suzeraineté spirituelle de Baghdad, de Fez ou de Tripoli, mais dont l'orientation est exclusivement inspirée par les contingences du milieu, de l'heure et de l'intérêt.

---

1 ISMAËL HAMET, *Les Musulmans français du Nord de l'Afrique* (COLIN, 1906) p. 282.

2 JOLY, op. cit., partie in-fine.

III. — Les Confréries ont obéi à cette loi, aussi ancienne que la terre, qui incline à un prudent conservatisme social tous les groupes arrivés à leurs fins. « Devenues riches, « elles ont abandonné leurs visées mystiques ; elles ont « pris la mentalité de la bourgeoisie. Aussi, sont-elles « hostiles aux aventures, aux intrigues qui pourraient « leur attirer des représailles [1]. » Mais, par cette modération même, par cette alliance inavouée mais tacite avec l'occupant, elles ont cessé d'être l'organe naturel des sectaires et des mécontents.

IV. — La même désaffection s'est produite quand on a vu les Chioukh et les Moqaddems subordonner les intérêts spirituels de l'ordre à leurs ambitions intéressées. Ces hauts dignitaires avaient assez de finesse pour comprendre que le prosélytisme xénophobe est maintenant frappé à mort ; que, comme le dit M. Le Châtelier, l'Islam va secouer son « linceul de quatorze siècles pour vivre enfin « de la vie des nations » ; et que, si quelque illuminé souhaite encore la venue du Maître de l'Heure, il lui apparait imprudent de sacrifier des réalités immédiates et lucratives à de vagues possibilités d'avenir.

V. — D'autre part, pour de rares exaltés, apôtres tourmentés d'un nationalisme arabe, heureusement irréalisable sous notre domination libérale, les associations religieuses de l'Algérie ont été un élément de résistance absolument incompréhensible. L'architecture médiévale de la Zaouïa ne saurait souffrir l'ombre des mosquées modern-style de Constantinople. « L'idéal du panisla- « misme fait mauvais ménage avec l'idéal de la confrérie : « l'un tend à détruire l'autre. Dans le Maghreb, où les « ordres religieux occupent une place si importante et « déploient une activité si prodigieuse, l'idée du panisla- « misme est peu répandue, le principe de la confrérie, « c'est-à-dire du groupement des fidèles en associations « religieuses distinctes et souvent rivales, correspond au « fractionnement de l'Islam [2]. »

VI. — L'affranchissement intellectuel d'un peuple est fonction directe de sa prospérité matérielle. C'est en ce sens que les progrès économiques des populations indigènes les libérèrent peu à peu de la caste maraboutique.

---

1 ANDRÉ SERVIER, *Le Nationalisme musulman* (Constantine, 1913), p. 146.
2 EDOUARD MONTET, *Les Confréries religieuses de l'Islam Marocain*, Paris, 1912.

L'Algérie vue par Burdeau en 1891 a complètement évolué [1]. C'est ainsi qu'en 1912, nos sujets utilisaient 37.876 charrues françaises et qu'ils possédaient déjà 232 moissonneuses mécaniques; 3.693 propriétaires indigènes cultivaient la vigne produisant environ 30.000 hectolitres de vin ; 11.012 plantaient le tabac sur 5.839 hectares produisant 68.993 quintaux. En 1916, ils ont acheté aux Européens :

Immeubles urbains	123 h. 90 pour...	811.681 fr.
— ruraux	7.264 h. 74 pour...	3.641.925 fr.[2]

Le paiement des allocations journalières, les mandats postaux envoyés de la Métropole par les travailleurs d'usine, ont permis aux indigènes de récupérer pendant la guerre, les capitaux que certains d'entre eux, mus par une folle prodigalité, avaient imprudemment exposés.

Et cette libération d'ordre économique est si franchement émancipatrice, que nous venons de voir, entre Saïda et Frenda, tout un groupe de journaliers refuser à un haut personnage religieux la touiza des moissons, pour aller bénéficier dans la plaine des salaires rémunérateurs offerts par nos colons.

VII. — Si le rituel confrérique reste figé dans ses formes primitives, il est certain que sa clientèle évolue insensiblement vers des caractères où l'on peut voir un lointain et timide éveil de laïcité. Nous le répétons encore : à côté des khouan hypnotisés par les Chioukh et Moqaddems, existent divers affiliés qui n'obéissent qu'indirectement à des motifs religieux : notables désireux d'échanger des services, commerçants soucieux de leur clientèle, citadins ou fellahs un peu dégrossis qui sollicitent leur admission pour se plier aux usages, pour éviter de se singulariser, pour satisfaire à cette règle de politesse respectueuse qui prosterne nos sujets devant les supériorités de la fortune, de la race ou de la foi.

Et il se pourrait qu'il y eût là un commencement de sécularisation, ou tout au moins un éclectisme modéré, comme le fait s'est déjà produit à Tlemcen dans une branche dérivée des Qadrya

VIII. — La société indigène actuelle comprend, en outre,

---

1 Burdeau, *Rapport sur le Budget général de l'Algérie* (en 1891).

2 *Documents parlementaires*, op cit., p. 325.

3 Depont et Coppolani, op. cit., p. 320.

des éléments sourdement hostiles au soufisme, ou qui s'en éloignent déjà par un effort obscur et probablement inconscient.

a). — Les intellectuels, professeurs, médecins, instituteurs, fonctionnaires issus de notre enseignement, sont en général rebelles à l'emprise maraboutique [1].

b). — Dans les villes, la bourgeoisie de plus en plus familiarisée avec nos usages, rompue à nos procédés commerciaux qu'elle utilise, à notre organisation bancaire dont elle use, à nos mœurs qui, sans la pénétrer, lui présentent le spectacle d'une civilisation brillante et facile [2]— la bourgeoisie citadine, disons-nous, n'offre au prosélytisme qu'un champ d'exploitation progressivement circonscrit.

c). — Mais il est un phénomène social d'une grande portée qui se manifeste, depuis une vingtaine d'années, sur plusieurs points de la Colonie : *c'est l'élaboration d'une sorte de bourgeoisie rurale, façonnée par le progrès économique, notre législation foncière et, principalement, la loi du 16 février 1897.* Le Sénatus-Consulte, les lois de 1873, de 1887 et celle de 1897 ont donné à nos sujets un sens plus vif et plus précis des valeurs agricoles ; et l'application de ces mesures commence à constituer, dans les campagnes, après l'élimination des anciennes castes, une classe moyenne de fellahs, laborieux, économes et prudents, fixés au sol qu'ils ont fait enquêter, et dont nous leur assurons la jouissance dans la sécurité.

Vers le début du XXe siècle, M. Pouyanne appréhendait l'accaparement des terres par un capitalisme indigène avide et sans scrupules [3]. Ces craintes, si fondées qu'elles apparussent, doivent être aujourd'hui dissipées. Il suffit de parcourir la collection du *Mobacher* pour voir une foule d'enquêtes partielles, requises par nos sujets, ne porter que sur de moyennes superficies.

Au contact de cette excellente école professionnelle qu'est la ferme européenne, les fellahs ont perfectionné leurs méthodes, et nous pourrions citer telle région où l'araire primitif est désormais oublié [4].

Sans doute, cette bourgeoisie rurale n'est-elle que rudi-

---

1 Voir le livre de M. André Servier.

2 Ismaël Hamet, op. cit., p. 169 et suiv.

3 Pouyanne, op. cit., p. 918.

Voir sur cette question, Hamet, op. cit. p. 148 et suiv.

mentaire ; elle conserve toujours et gardera longtemps son legs de préjugés, et des pratiques incompatibles avec notre système économique. Mais si elle est encore à l'état de masse amorphe et inorganique, s'il n'est pas possible d'y distinguer une volonté politique nettement affirmée, il est indubitable qu'elle se sent trop vulnérable pour se prêter aux aventures, et qu'elle finira par devenir un jour la plus solide assise de notre domination.

C'est elle qui par son sens pratique, l'affranchissement de ses membres et l'indépendance relative attachée à l'aisance matérielle, c'est elle qui s'oppose déjà à toute propagande religieuse susceptible de la détourner de ses véritables intérêts.

d). — Enfin, le prolétariat des villes s'évade des confréries. Suivant M. Doutté, il semble même se rapprocher très franchement de nous. « C'est parmi les travailleurs « que nous comptons le plus de musulmans amis [1]. » Quoi qu'il en soit, il n'est pas d'Européen qui n'ait entendu les doléances de quelque « vieux turban » en présence des transgressions continuelles de ces journaliers, dédaigneux du Ramadham, des ziaras et des amulettes sacrées.

IX. — De nombreux parlementaires avaient envisagé la situation que pouvaient créer à la Métropole la fin de la guerre et la démobilisation de plusieurs millions de combattants. Le problème ne se pose-t-il pas, sous un caractère également sérieux, pour l'Algérie qui a envoyé aux Armées ou dans les usines une partie considérable de ses disponibilités ?

M. Augustin Bernard signalait déjà en 1916 l'importance de l'apport indigène à la Défense Nationale [2]. En 1918, suivant les données les plus récentes, cette collaboration se traduit par le chiffre de 260.000 soldats ou travailleurs coloniaux [3].

Un certain nombre de ces indigènes ont déjà regagné leurs foyers. La victoire de nos armes restituera les autres au sol natal. Leur séjour en France, les heures tragiques ou pénibles qu'ils auront vécues, n'auront pas été sans les affecter profondément. « Il peut en résulter pour eux des « conséquences dont il est impossible de mesurer dès à « présent l'importance. En France, ces travailleurs

---

1 Doutté, *Questions diplomatiques et coloniales*, n° du 1er octobre 1907.
2 A. Bernard, *L'effort de l'Afrique du Nord*, 1916, Bloud et Gay, Paris.
3 *Documents parlementaires*, op. cit. Annexe 4383, p. 319.

« adoptent très vite nos vêtements, notre nourriture, notre « genre de vie, sûrement aussi un peu de nos idées. Peut-« être le simple jeu des forces naturelles conduira-t-il, « en ce qui concerne l'assimilation des indigènes à ces « conséquences que toutes les lois élaborées jusqu'ici « n'avaient pu obtenir [1]. »

Sans partager entièrement l'optimisme de l'érudit professeur, nous pensons que, dans la faible limite où l'on peut prévoir avec quelque assurance, la plupart de nos soldats et travailleurs musulmans, revenus un jour à leurs foyers, nous offriront une argile humaine déjà dégrossie, moins rebelle au savant pétrissage de la civilisation. Mais ce n'est là qu'une de ces timides conjectures que l'expérience déconcertante des milieux indigènes nous oblige à réduire à d'hypothétiques possibilités.

Toutefois, comme nous avons pu nous en rendre compte dès le retour des premiers réformés, il est visible que cet élément militaire sera d'une conquête difficile pour les Confréries.

X. — Beaucoup d'autres causes devraient être mises en lumière, qui ont contribué et contribuent encore à la décroissance des castes religieuses en Algérie. C'est ainsi qu'il importerait de rendre hommage à l'effort scolaire de la IIIe République qui a généreusement répandu sur nos sujets les bienfaits d'un enseignement libérateur.

Ainsi, trois étapes marquent l'évoluton algérienne : Le règne de l'aristocratie, féodalité militaire, avec ses exigences, ses abus, son organisation écrasant la masse asservie ; celui de la théocratie clandestine, moins brutale peut-être, mais beaucoup plus dangereuse que la noblesse héréditaire ; celui d'une classe moyenne enfin, qui poindra dans la disparition des deux autres, mais dont il n'est pas encore possible de prévoir l'avènement définitif. C'est toute l'histoire de notre domination, humaine, prudente et libérale, attentive à assurer à ce pays une civilisation démocratique. C'est l'histoire d'une succession d'influences, qui se détruisent l'une après l'autre, et qui se résument dans ces trois mots : militaires, religieuses, bourgeoises.

Telle est la loi politique de l'évolution indigène.

1918.

A. BERQUE.

---

1 A. BERNARD, op. cit,, p. 19.

STATIONS PRÉHISTORIQUES A GUERSIF (Maroc)

I

Pendant un séjour de quelques mois à Guersif, il a semblé utile de visiter tout particulièrement le confluent de l'oued Meloulou et de la Moulouya, où le regretté capitaine Petit avait déjà signalé des silex de factures diverses [1].

Les recherches entreprises ont permis de relever un certain nombre de stations d'âges différents, parmi lesquelles, deux semblent mériter une étude à part, en raison du caractère de leur industrie lithique.

II

Guersif est situé au confluent de la Moulouya et de l'oued Meloulou, son principal affluent de la rive gauche, et le plus important des cours d'eau dont elle reçoit le tribut sur tout son parcours.

Grossi de l'oued Zobzit, descendu comme lui du massif du Bou Iblan, à l'extrémité nord du moyen atlas, l'oued Meloulou contribue, pour une large part, à maintenir en été le débit de la Moulouya, à laquelle il fournit alors un appoint important, par suite de la fonte des neiges semi-permanentes de ce massif.

Etymologiquement, « Guersif » paraît être formé de deux mots berbères : « moghi », jonction et « arsif » rivière, plus régulièrement employés dans la montagne sous la forme « moghi »-« isafen », la jonction des rivières. Ce serait donc l'équivalent de notre mot « confluent. »

Ce carrefour de vallées, avec ses eaux abondantes, presque toujours claires dans l'oued Méloulou, ses ressources inépuisables en gibiers et en poissons de toutes espèces, semble avoir été de tout temps très fréquenté par l'homme. Les restes de son industrie, laissés sur place,

---

1 Capitaine Petit. *Bull. Soc. Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1918, p. 162.

ou enfouis dans les alluvions, s'échelonnent presque sans interruption depuis le quaternaire ancien jusqu'à l'époque actuelle. Les sujets d'étude y sont nombreux et les dispositions stratigraphiques des niveaux parfois intéressantes.

III

Comme le regretté capitaine Petit, on a rencontré, à la surface des dépôts alluvionnaires situés au voisinage du confluent, des fragments de gros outils en silex taillé. Mais, la présence de ces éléments sporadiques dans un terrain où on a trouvé également des foyers beaucoup plus récents, a permis de penser qu'ils pouvaient provenir de la désagrégation des couches plus anciennes.

Les berges alluvionnaires du Meloulou et de la Moulouya sont bordées, de part et d'autre, par des talus nettement découpés dans une couche de poudingue à éléments grossiers, assez fortement concrétionnés. Cette couche occupe toute la région de la moyenne Moulouya.

Dès les premières investigations, on a pu constater la présence de quelques silex, disséminés dans cette couche de poudingue, et visible sur la tranche des talus.

Une série de recherches plus méthodiques, effectuées dans les environs immédiats de Guersif, ont permis d'extraire de la couche, en des points divers, un lot assez important de silex grossièrement taillés. Parmi eux figurent, en particulier, deux « coup-de-poing » de facture chelléenne, assez semblables à des formes grossières du Lac Karar (Algérie) et tout à fait analogues aux instruments récoltés antérieurement à la surface du sol par le capitaine Petit.

Ces recherches ont amené, en outre, à la découverte des deux stations suivantes superposées au poudingue.

IV

Station du Pont du Meloulou (Rive droite) [P. M.]

L'une des premières stations observées se trouve située dans les berges de la rive droite de l'oued Meloulou, à 200 mètres, environ, en amont du confluent et à peu près exactement à hauteur du pont sur lequel passe la piste de Mahiridja, au sortir de Guersif.

Le dépôt forme une lentille allongée de 9 mètres de

longueur, composé d'un banc de graviers de $0^m,40$ d'épaisseur, environ, au-dessus duquel se trouve une couche de $0^m,10$ de graviers plus petits, mélangés de coquilles d'helix et de silex Une mince couche de limon sépare le banc de graviers des poudingues. Les travaux du pont semblent avoir entamé une portion importante du dépôt, dont la tranche a été rendue, ainsi, nettement visible.

La lentille est prolongée, en aval, par une traînée de menus graviers, d'helix et de silex, irrégulièrement répartis sur une dizaine de mètres de longueur.

L'ensemble est situé derrière la première pile du pont, vers le sud, à une profondeur de $3^m,25$, *dans les alluvions* du quaternaire supérieur, et à $1^m,00$ environ, au-dessus de l'étiage. Un peu en amont, se voit, dans le lit de l'oued, un affleurement des poudingues du pleistocène, lesquels forment, à une centaine de mètres plus loin, l'éperon visible du confluent primitif des deux cours d'eau.

A vrai dire, ce confluent a dû changer plusieurs fois de position, au début de la période géologique actuelle. Plusieurs sillons, creusés dans le poudingue sur l'emplacement de la gare, du village et près des ruines de la Casbah des Oulad Omrane, sillons aujourd'hui comblés par les alluvions, semblent montrer que le confluent actuel n'a pas été le seul exutoire du Meloulou aux temps préhistoriques. Cependant, le point où il se jette actuellement dans la Moulouya, paraît avoir été le principal de ces confluents temporaires.

Une inspection sommaire a permis de recueillir, sur les bords de la couche archéologique, un nucléus, quelques éclats et une lame grossièrement retaillée. On a décidé, ultérieurement, d'ouvrir une tranchée dans la berge vers le milieu de la lentille, de façon à pouvoir se rendre compte de la pénétration de la couche à l'intérieur des limons du quaternaire supérieur et, aussi, afin de déterminer le véritable caractère de l'outillage.

Le plan et la coupe joints à cette note, permettent de juger de l'emplacement de la station, de la marche des travaux et de la disposition des couches. (Planche I.)

La tranchée a été conduite de manière à atteindre le lit de graviers sur lequel repose la couche archéologique. Celle-ci a été enlevée à part, et ses déblais ont été passés avec soin au tamis à mailles de $0^m,005$.

Un examen minutieux a permis de recueillir ainsi, avec

de nombreuses coquilles d'helix, 1327 silex, dont 81 silex taillés, et quelques débris d'œufs d'autruche.

Silex.— Les silex bruts comprennent un certain nombre de nucléi, de nombreuses lames non retouchées, et des éclats sans intérêt spécial.

Les silex taillés se divisent en . 62 lames à dos retouché, de divers types et 19 lames à encoches.

Parmi les lames à dos retouché, on peut remarquer trois séries bien nettes :

1° *Des lames très fines*, en forme de menues lames de canif, plus ou moins retouchées, au talon, parfois pointues aux deux bouts. (Planche II, 1re série.)

2° Des *lames triangulaires*, généralement petites, retouchées sur les deux petits côtés. (Planche II, 2e série.)

3° Des *lames en forme de segment de cercle*, retouchées sur l'arc. (Planche II, 3e série.) Quelques-unes de ces lames présentent des encoches sur le tranchant.

Dans les lames qui n'appartiennent pas à ces trois séries, il convient de citer seulement deux pièces bien travaillées. La premièere est une lame taillée en pointe de 39 m/m de longueur, finement retouchée sur tout son pourtour, et la seconde, une lame très acérée, à base massive, qui tient le milieu entre une lame et une pointe (longueur 23 m/m.)

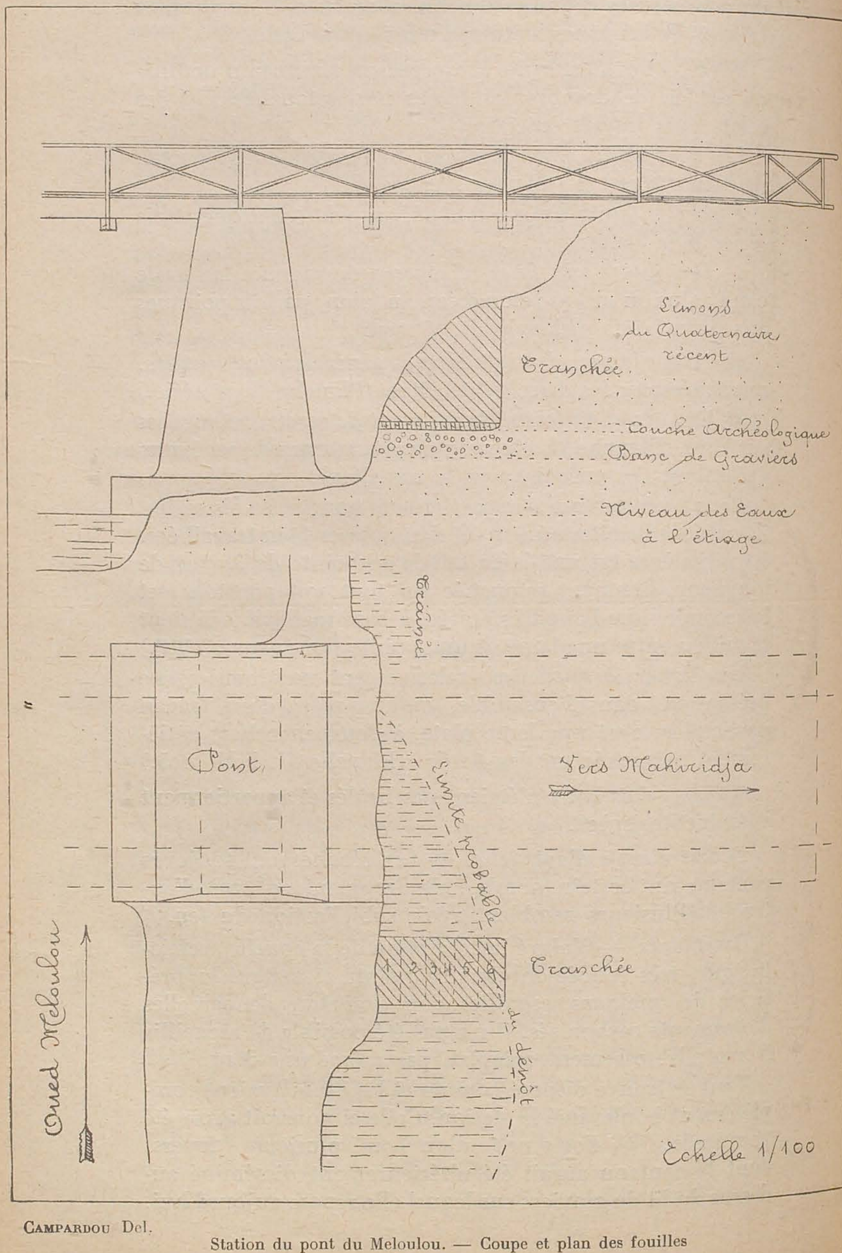
Les *lames à encoches*, relativement nombreuses, ne présentent, dans l'ensemble, qu'une pièce d'un travail particulier, c'est une lame plate, à deux encoches, entièrement retouchée sur les bords. (Planche II. P.M. 805.)

Helix. — Les helix n'étaient pas brûlés et appartiennent à une petite espèce.

Débris d'œufs d'autruche. — Les récoltes ont toujours contenu un certain nombre de fragments d'œufs d'autruche. Plusieurs semblent avoir subi l'action du feu.

Ossements. — Malgré la coloration de la couche archéologique, très foncée en certains points et malgré la présence de quelques esquilles d'os et même de parcelles d'ossements carbonisés, il n'a pas été possible de recueillir le moindre ossement complet, pas même une dent.

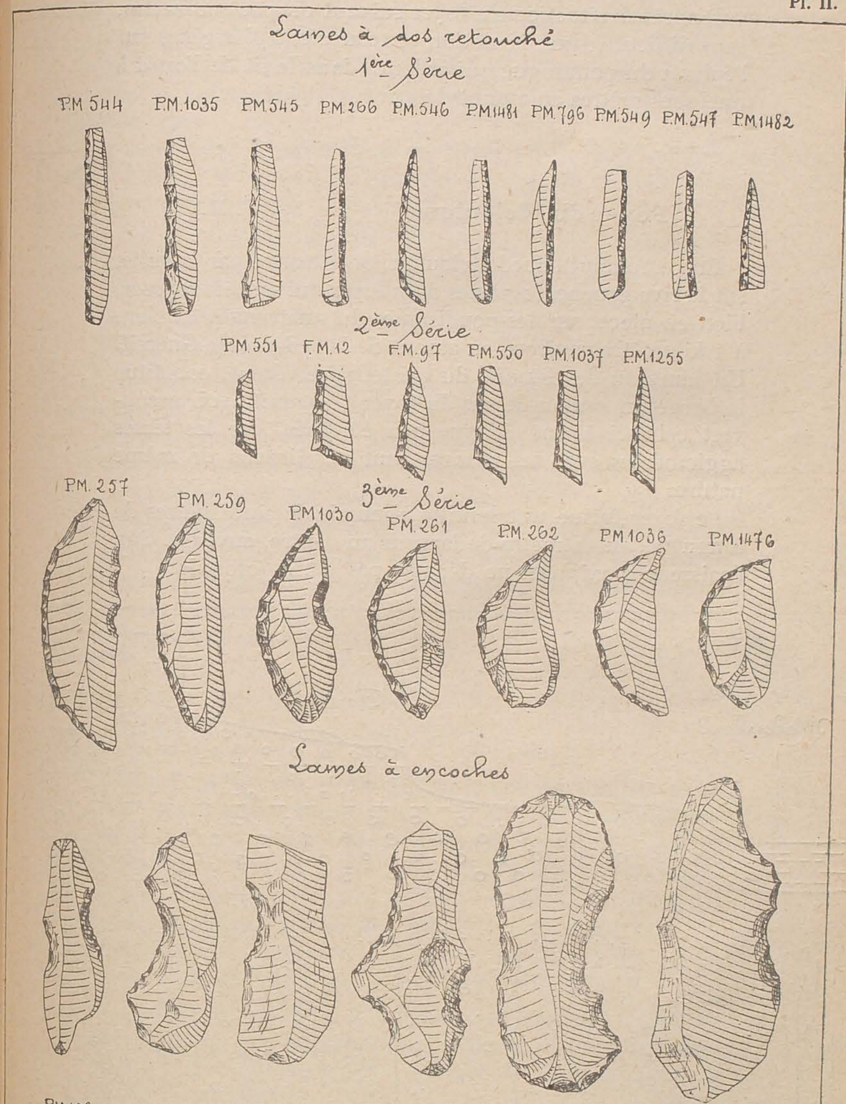
Tout se trouve disposé comme si les crues avaient complètement bouleversé la station. Celle-ci pourrait avoir été composée, à l'origine, d'un ou plusieurs foyers, dont le contenu aurait été ultérieurement disséminé audessus du lit de graviers sur lequel elle repose aujourd'hui.



CAMPARDOU Del.

Station du pont du Meloulou. — Coupe et plan des fouilles

Pl. II.



CAMPARDOU. Del.

Station du Pont du Meloulou. — Silex taillés.

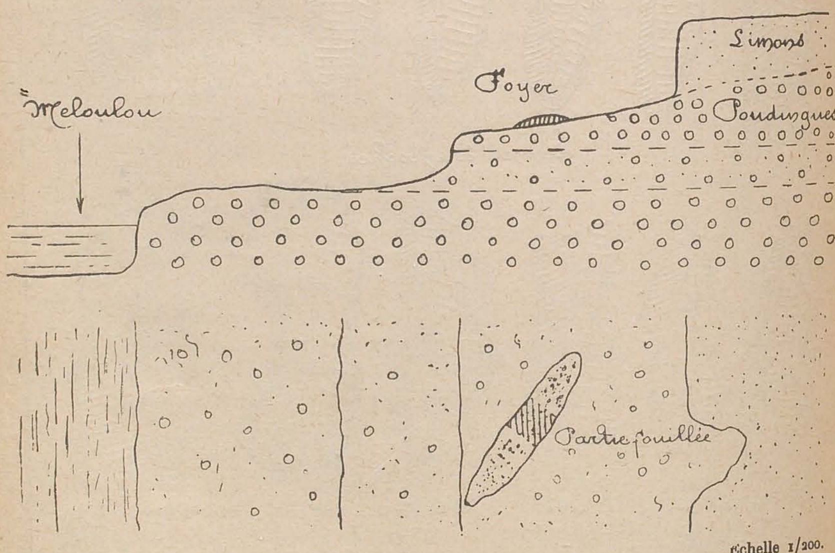
D'après la situation du foyer suivant on peut admettre, sans difficulté, que la station se trouvait, à l'origine, sur l'éperon du poudingue qui affleure dans le lit de l'oued à quelques mètres en amont du pont.

V

Foyer du Meloulou (Rive gauche) [F. M.]

En remontant l'oued Meloulou, on a trouvé par la suite, sur la rive gauche, les restes d'un foyer qui semble reposer, bien en place, sur les poudingues du quaternaire ancien, à 1 kilomètre environ, en amont de la redoute de Guersif. Un lambeau des limons du quaternaire récent, constitue la berge un peu au-dessus du foyer, et paraît avoir recouvert celui-ci à une époque peu éloignée, car les terres agglomérées avec les cendres sont des limons de même nature.

Le foyer forme une lentille allongée de cinq mètres de longueur, sur 1 mètre de largeur au centre, environ. Son épaisseur maximum ne dépasse pas $0^{m},40$ (croquis.)



Foyer du Meloulou. — Coupe et plan

Dès l'abord, on a recueilli à la surface quelques fragments de silex, un nucléus, une lame à dos retouché de la deuxième série (Planche II, F.M. 12) et quelques helix tout à fait semblables à ceux de la station du Pont du Meloulou.

Pour faire l'exploration du foyer on a jugé suffisant d'opérer l'ablation d'une tranche de $1^m,00$ de largeur environ, vers le centre de la lentille.

Le criblage des déblais, effectué au crible à mailles de $0^m,005$, a donné une centaine de silex, dont 4 lames à dos retouché et 1 lame à encoches. On a également recueilli un certain nombre de coquilles d'helix et un fragment d'œuf d'autruche.

L'ensemble du mobilier est tout à fait comparable à celui de la station du Pont du Meloulou. Seuls, les helix appartiennent à deux variétés différentes. Les premiers sont identiques à ceux de la station P.M., mais les seconds appartiennent à une variété dentée.

Cette anomalie peut trouver son explication dans ce fait que la première variété a son habitat normal sur la rive droite de la rivière, du côté des montagnes, tandis que la seconde peuple presque exclusivement la rive gauche, du côté des plaines [1].

VI

Foyers M. M.

Enfin, au niveau supérieur de la couche des limons et exactement au confluent actuel, on a trouvé tout un campement formé d'une demi-douzaine de foyers, disposés en cercle. Ces foyers à peine submergés par la couche limoneuse, ont fourni avec des poteries berbères anciennes, un grand nombre d'hélix, des débris d'œufs d'autruche, et quelques rares fragments d'objets en pierre polie ou en fer très oxydé. On n'y a trouvé aucun silex.

Encore aujourd'hui, le même point est assez régulièrement occupé par les nomades berbères, comme si, à travers les âges, subsistait la tradition de venir camper en ces lieux privilégiés.

---

1 Cette particularité est connue des indigènes. Ils appellent les uns « les béliers » et les autres « les brebis. »

VII

CONCLUSIONS

Les deux stations IV et V présentent une industrie lithique semblable, dont le caractère permet dans une certaine mesure, de les rapprocher des stations connues voisines : Grotte de Kifan bel Ghomari à Taza, vers l'ouest, Foyers de Goutitir et Grotte de la Mouillah près Marnia, vers l'est [1]. La facture est tout à fait comparable.

Néanmoins, la petitesse des lames des deux premiers groupes, et la netteté des trois principaux types, des lames à dos retouché des stations de Guersif, sont des particularités dont il y a lieu de tenir compte.

Au point de vue stratigraphique, il est intéressant de noter que ces dernières stations paraissent se trouver, toutes deux, à la base des limons du quaternaire supérieur, ce qui leur donne un caractère très net d'ancienneté relative, tout en maintenant leur sérieuse antiquité.

Guersif le 10 décembre 1918.

CAMPARDOU.

---

1 A. Barbin. — Fouilles des abris préhistoriques de la Mouillah (près Marnia). *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1910, p. 80 ; 1912, p. 389.

Cap. Petit. — Silex taillés de Goutitir (Maroc Oriental.) *Loc. cit.*, 1914, p. 229.

Lieutenant Campardou. — La Grotte de Kifan bel Ghomari à Taza (Maroc.) *Bull. Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, 1917, T. XXXVII fasc. CXLVII, p. 5.

MANIFESTE DE LA LIGUE AFRICANISTE ESPAGNOLE

“ Tanger à l'Espagne ”

« L'extension rapide et progressive de la zone pacifiée et soumise, l'influence morale assurée par le prestige de nos armes et l'occupation de ce nœud de communications constitué par le Fondak d'Aïn-Yedida ; la nécessité de résoudre définitivement les questions pendantes à Tanger entre la France et l'Espagne, de façon à établir, sur la base d'un accord, le régime des relations au Maroc, l'intervention rapide qu'exige l'heure présente où l'on envisage les décisions à prendre sur un si grave sujet, obligent la Ligue africaniste espagnole, dont le but est la défense des intérêts de l'Espagne en Afrique, à s'adresser de nouveau à l'opinion publique, à lui rappeler quels sont nos droits sur Tanger et le péril qu'offrirait, pour nôtre action au Maroc et pour l'indépendance même des côtes espagnoles, du détroit de Gibraltar, la possession par un autre état de la zone et du port de Tanger.

Notre territoire de protectorat au Maroc, amputé de Tanger, serait toujours en butte aux intrigues d'influences locales et étrangères ; il a été loisible de le constater lors des dernières opérations contre le Raisani, car, à plusieurs reprises, de Tanger, on s'est efforcé de fournir des munitions à ses troupes. La sécurité de notre zone exige donc que tout le territoire compris entre sa limite méridionale et la mer dépende de l'Espagne.

D'autre part, la possession de Tanger par la France porterait préjudice à notre port important de Ceuta. L'Espagne ne doit pas souscrire à la création d'un nouveau Gibraltar dans le détroit ; s'il en était ainsi les lignes de navigation de l'Océan et de la Méditerranée, et la ligne de pénétration en Afrique, prolongement de la voie ferrée d'Algésiras, seraient sous le contrôle de la France ; notre prestige international en serait gravement atteint, la situation géographique de l'Espagne en serait amoindrie. L'Espagne aurait alors comme frontière avec la France une ligne qui, partant de Marseille, Toulon, atteindrait l'Algérie, se prolongerait par le détroit de Gibraltar jusqu'à l'Océan Atlantique et notre patrie perdrait sa situation mondiale indépendante et privilégiée.

Outre ces nécessités nationales, il y a nos droits historiques sur Tanger, ceux qui tirent naturellement leur origine du voisinage de nos côtes et du territoire de protectorat et ceux basés sur la présence là-bas de notre très nombreuse colonie, grâce au patriotisme de laquelle notre vie nationale s'y est développée sous toutes ses formes et est devenue prépondérante.

De quels titres peut exciper la France pour disputer à l'Es-

pagne la possession de Tanger ? Cette ville ne lui a jamais appartenue, elle est éloignée de son territoire continental et séparée, des régions que ce pays protège au Maroc, par notre propre zone dont elle se trouve de toutes parts entourée. Si la France n'a pas Tanger il n'y aura pour elle ni perte ni violation de droits acquis.

Peut-elle alléguer comme un titre suffisant sa victoire sur l'Allemagne ? Non, d'abord parce que l'Espagne n'a pas participé au conflit, que Tanger n'était pas allemand, mais espagnol ; ensuite, parce que la victoire n'a pas été l'œuvre exclusive de la France qui a bien plutôt triomphé avec le concours d'autres Etats, — et elle ne saurait méconnaître leur opinion — parce que la France a reçu de l'Espagne, pendant la guerre, tout ce dont elle avait besoin et qu'en s'opposant à présent à nos prétentions légitimes elle ne nous montrerait pas l'expression obligée de sa reconnaissance, et, enfin, parce que la souveraineté du Sultan sur la région de Tanger, est dénuée d'importance depuis l'accord conclu entre la France et l'Allemagne après l'incident d'Agadir, car le sort du Maroc est en dehors de l'action des puissances signataires du traité d'Algésiras pour être exclusivement assujetti aux décisions de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, si toutefois le régime politique de la porte ouverte et l'égalité de traitement sont respectés.

Nous voir privés de Tanger malgré nos aspirations et nos droits, déterminerait en Espagne un mouvement d'opinion semblable à celui de l'Italie dans la question de Fiume et influencerait sûrement la politique de l'avenir contrairement à l'esprit de bonne entente et de fraternité qui doit présider aux relations entre la France et l'Espagne.

Espagnols, ne souscrivez pas à la renonciation de vos droits, à l'oubli de l'histoire et des intérêts de vos descendants ! »

Madrid, octobre 1919.

Pour la Ligue Africaniste Espagnole : Le Président, Marqués de Pilares ; Le Premier Vice-Président, Emilio Bonelli ; Le Secrétaire Général, Carlos Garcia Alonso.

***

Ce document a été publié dans le bulletin « Revista », de la Société Royale de Géographie de Madrid [1]. Etant donnée l'autorité qui s'attache au concours apporté en cette circonstance, par l'éminente Société Royale, nous avons cru utile de faire connaître aux lecteurs de notre Bulletin la teneur de ce manifeste [2].

---

1 Boletin de la Real Societad Geografica (*Revista de Geografia colonial y mercantil*, Tomo XVI, n° 11, noviembre 1919, p. 377.)

2 Un premier manifeste a été publié au mois de février 1919. Il visait l'ensemble des possessions espagnoles au Maroc. (Voir *L'Afrique Française : Renseignements coloniaux*, mars, avril 1919, p. 69.)

Mon collègue et ami M. Recoules, professeur d'espagnol au Lycée d'Oran, a bien voulu en faire la traduction.

La rédaction espagnole étant par places, assez confuse, la traduction exacte en français de certaines phrases n'a pu être faite avec toute la précision désirable. Toutefois, les passages essentiels, ceux relatifs aux arguments que la Ligue fait valoir pour démontrer le bien fondé de ses revendications, suffisent à mettre en relief l'esprit du manifeste.

*
* *

Partisan d'un accord amical et absolu entre l'Espagne et la France, je me refuse à discuter la teneur d'un manifeste dans lequel les raisons de sentiment tiennent la plus grande place. Je laisse aux deux gouvernements intéressés le soin de régler la question épineuse de Tanger au mieux des avantages de chacune des deux nations. La tranquillité dans les deux Protectorats ne peut être assurée que par une entente loyale entre l'Espagne et la France. Pour obtenir ce résultat, un grand sacrifice doit être consenti par l'une ou par l'autre des deux puissances.

A cet accord, l'Espagne a tout à gagner car, — sans penser le moins du monde, à porter atteinte à son prestige, — il est permis de faire remarquer que, seul, le développement de la puissance française au Maroc, peut assurer à notre compétitrice, la liberté d'action dont elle a besoin, pour poursuivre dans sa zone d'influence, l'œuvre de colonisation qui, cette fois, paraît bien amorcée.

Je souhaite donc, — avec les Français qu'un chauvinisme irraisonné n'aveugle pas, — que les liens les plus cordiaux nous unissent aux Espagnols sur la terre marocaine et que se prépare ainsi l'entrée de l'Espagne dans l'Union latine.

Pour que nous consentions à participer à cette œuvre de collaboration féconde, point n'est besoin qu'on nous rappelle les services rendus. Nous avons le culte du souvenir. Mais si nous nous rappelons, avec reconnaissance, que, pendant l'horrible guerre qui a bouleversé le Monde, l'Espagne nous a aidés en nous fournissant, contre argent comptant et change élevé, de grandes quantités de denrées et de matières premières, nous ne pouvons nous rappeler, sans amertume, les multiples difficultés que les agents

allemands nous ont créées au Maroc avec la complicité tacite ou avouée de certaines autorités du Protectorat espagnol.

Ce qu'il nous est difficile d'oublier, c'est l'assistance coupable que les sous-marins ennemis trouvèrent sur les côtes d'Espagne et du Maroc, c'est l'explosion des sentiments germanophiles qui, dans toute la Péninsule, animaient les éléments rétrogrades de la nation et ne tendaient à rien moins qu'à lier le sort de l'Espagne latine à celui de l'Allemagne saxonne, par haine de la France.

Ces affronts, la France pourra les oublier, car il lui sera toujours agréable de se rappeler avec émotion la noble conduite du Roi Alphonse XIII qui, pendant que se déroulait, sur le sol de la France meurtrie, l'horrible tragédie, s'est consacré à faire adoucir le sort de nos soldats prisonniers, s'est efforcé d'arracher aux outrages de la barbarie allemande les femmes, les jeunes filles, les enfants et les vieillards traînés brutalement en esclavage.

Il est dans le manifeste une allusion qui, prise à la lettre, pourrait être considérée comme blessante et contre laquelle il me sera permis de m'élever. La Ligue Africaniste a tenu à faire remarquer que les Français n'ont pas été seuls à remporter la victoire. Non, nous n'étions pas seuls à chasser les Allemands de la France et de la Belgique envahies, mais nous n'en avons pas moins été les plus grands artisans de la Victoire. Les 1.360.000 Français tombés sur les champs de bataille en témoignent hautement. Nul n'a le droit d'amoindrir la valeur du sacrifice.

Cette victoire, si chèrement acquise, non seulement a libéré le sol national et nous a rendu l'Alsace et la Lorraine, mais, encore, elle nous a vengés du geste d'Agadir, elle nous a permis de biffer, avec la pointe de l'épée, la signature de l'Allemagne et de ses complices au bas de l'Acte d'Algésiras et, aussi, de libérer les deux Protectorats marocains de l'hypothèque allemande. De cette victoire, l'Espagne a donc eu, sans combattre, sa grande part de profits.

Quant au mouvement d'opinion que le manifeste tend à faire naître en faisant un rapprochement entre la la question de Tanger et celle de Fiume, il me suffira

d'objecter que si les Italiens, nos alliés, demandent, — à tort ou à raison, — ce port de l'Adriatique, ils le réclament au nom des 700.000 morts qui dorment leur dernier sommeil dans les plaines du Frioul ou dans celles même de la Champagne française.

*
* *

Des deux côtés, cessons donc de récriminer ; aucun malentendu profond ne peut empêcher l'Espagne et la France de collaborer à une œuvre féconde. Si la force des évènements se joue souvent de la volonté des hommes, il arrive parfois, comme dans le cas actuel, que les hommes peuvent régler eux-mêmes le cours des évènements. Pour que leur action soit féconde il faut qu'ils renoncent à faire appel aux passions des masses ignorantes, dont les manifestations irraisonnées gênent souvent l'action pacifique des gouvernements.

Des concessions réciproques, sagement réfléchies, faciliteront mieux la conclusion des accords désirés par la France et l'Espagne, que des manifestes impératifs.

F. DOUMERGUE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DE LA STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

du 1er Juin au 1er Décembre 1919

ALTITUDE : 374 MÈTRES AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER

ANNÉES ET MOIS	PRESSION barométrique moyenne (1)	TEMPÉRATURE			TENSION moyenne de la vapeur d'eau	HUMIDITÉ relative de 0 à 100	ÉVAPORATION en m/m	PLUIE		VENTS		NEBULOSITÉ (de 0 à 10)	OZONE (de 0 à 21)	NOMBRE de jours de brouillard
		minimum	maximum	moyenne (2)				NOMBRE de millimètres	NOMBRE de jours	Direction des nuages	Force (de 0 à 9)			
Juin 1919....	729,9	17,0	25,6	21,3	12,1	66,3	361,4	7,0	2	N. E.	2,1	2,6	14,9	28
Juillet —	729,6	19,5	27,6	23,5	13,8	61,0	333,1	0	0	S. E.	1,5	2,4	12,5	31
Août —	729,1	20,7	30,1	25,4	14,7	62,3	404,7	0	0	S. E.	1,5	1,3	13,8	26
Septembre —	729,3	18,4	27,9	23,1	12,9	58,3	369,0	13,0	7	N. E.	1,8	2,0	14,5	23
Octobre —	729,8	16,0	26,0	21,0	11,3	69,0	393,4	22,0	7	N. E.	1,0	2,8	15,5	22
Novembre —	730,1	11,9	19,1	15,5	8,5	64,6	340,5	31,0	6	N. E.	2,5	3,4	15,2	21
TOTAUX.....							2.202,1	73,0	22					151

(1) Les nombres donnés sont les pressions atmosphériques moyennes mensuelles *corrigées à zéro*.
(2) Les nombres donnés sont les températures moyennes mensuelles *corrigées*.

A. GUILLAUME.

STATION DE SANTA-CRUZ D'ORAN

Étude des Vents du 1er Juin au 1er Décembre 1919

ROSE des VENTS	Juin			Juillet			Août			Septembre			Octobre			Novembre			TOTAUX du 1er juin au 30 novembre 1918	TOTAUX du 1er juin au 30 novembre 1919
	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir	7 h. mat.	1 h. soir	7 h. soir		
N.	0	0	0	0	0	0	8	0	0	7	0	0	4	0	0	5	0	0	36	24
N. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. E.	30	4	1	17	8	5	22	2	1	23	15	9	27	13	11	23	23	20	183	264
E. N. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
E.	0	16	18	1	2	2	0	6	7	0	8	15	0	7	8	1	2	4	216	97
E. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. E.	0	10	10	13	21	24	1	23	23	0	7	6	0	11	12	1	5	6	114	173
S. S. E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S.	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
S. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W. S. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
W. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N. N. W.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX...	30	30	30	31	31	31	31	31	31	30	30	30	31	31	31	30	30	30	549	549

Ch. LHUILLIER.

VARIÉTÉS

Le Gui au Maroc (*2e note*). — Au sujet de la note que j'ai donnée dans le fascicule de mars 1919, p. 87, M. le docteur Trabut d'Alger, a bien voulu me faire savoir que le gui du Maroc était bien une espèce distincte du *Viscum album L.* C'est le *V. cruciatum* Sieb. et Spring, cité par Boissier : *Voyages en Espagne.*

Capture d'une tortue luth dans la baie d'Oran.— Une tortue marine, très rare dans les eaux algériennes, a été capturée dans les parages de la Batterie Espagnole, tout près d'Oran, par 2 mètres de fond. C'est une tortue luth (*Sphargis coriacea* Rondelet ; *Dermatochelys coriacea* de Blainville ; *Tortue luth* de Daubenton.)

L'animal ayant été exhibé et naturalisé à Oran nous avons pu l'examiner de près et prendre quelques-unes de ses dimensions. C'est une femelle dont le chapelet présentait un millier d'œufs dont plus de 200 étaient déjà de la grosseur d'un abricot.

On sait que cette espèce est caractérisée par l'absence de plaques écailleuses dans la constitution de sa carapace. Le bouclier est raide, formé par une peau épaisse, d'un noir un peu terne, et paraissant comme tendue par 7 carènes longitudinales. Le plastron est plutôt souple, marbré de noir et de blanc sale.

Le tube digestif de cet animal présente une organisation très curieuse. Sur toute sa surface interne, depuis la bouche, langue comprise, jusqu'au cloaque, il est hérissé d'une multitude de papilles coniques, aiguës, de 2 à 5 centimètres de longueur et de 5 à 7 millimètres de diamètre à la base.

Voici maintenant quelques dimensions :

Longueur totale	2^{m},18
Longueur du bouclier : carènes latérales	1 70
— carène dorsale	1 60
Plus grande largeur du bouclier	0 98
Longueur du profil de la plus grande section de la carapace	2 38
Longueur du profil du bouclier	1 30
Plus grande hauteur de la carapace	0 49
Longueur du plastron	1 22
Largeur moyenne	0 75
Distance entre les deux échancrures de l'aisselle et de l'aine	0 68

Envergure entre les extrémités des rames antérieures.	2^m,45
Longueur du membre antérieur : à partir du cou....	1 17
— — à partir du coude..	0 89
Plus grande largeur	0 32
Longueur du membre postérieur : à partir de l'aine.	0 64
Plus grande largeur..........................	0 29
Longueur de la tête : partie plaquée.............	0 29
Largeur entre les joues	0 23
Longueur du cou	0 15
Diamètre	0 33
Longueur de la queue	0 10
Poids : 500 kilogrammes.	

Observation. — Les quelques figures qui ont été données de la tortue luth dans divers ouvrages la représentent le plus souvent avec des carènes en fort bourrelet, d'aspect très rugueux, parfois, avec des carènes dentées en scie. Le sujet d'Oran a les carènes étroites et lisses, peu saillantes irrégulièrement et faiblement ondulées vers l'avant. C'est là peut-être un caractère de sexe. On pourrait aussi l'attribuer à l'âge ; mais, étant donné que notre sujet atteint ou à peu près la taille maximum de l'espèce, cette hypothèse peut être écartée.

La tortue luth habite la mer Rouge, l'océan Indien, l'océan Atlantique. Dans la Méditerranée on l'a signalée sur les côtes de Sardaigne, entre cette île et la Tunisie. On l'a capturée à Frontignan, Cette, Arzew [1].

F. DOUMERGUE.

Les constructions navales chez les Alliés. — Le *Lloyd's Register* a publié le relevé des constructions neuves chez les Alliés, à fin septembre dernier. Les chiffres donnés montrent les efforts respectifs des divers pays. Ils s'appliquent à des navires de plus de 100 tonnes :

			Tonnes brutes
Etats-Unis	767	navires......................	3470748
Angleterre	781	—	2816773
Japon	64	—	299600
Italie	108	—	285928
France	**64**	—	**174736**

Soit un total de 2328 navires représentant un tonnage brut de 8,048,582.

(L'Action Coloniale).

La leçon des chiffres ne comporte pas de longs commentaires mais suggère d'amères réflexions.

---

1 Doumergue. — *Sphargis coriacea,* in essai sur la faune erpétologique de l'Oranie, 1901, p. 39.

Maurice VARNIER
et sa carrière administrative

Vers la fin du mois d'octobre 1919, des renseignements venus d'Oudjda nous apprenaient que M. Maurice Varnier, Haut-Commissaire du Maroc Oriental, était rentré à Alger très sérieusement malade. Les craintes que firent naître ces fâcheuses nouvelles devaient, hélas ! se réaliser sous peu : le 2 décembre M. Varnier décédait à l'âge de 68 ans.

Né à Valence (Drôme) le 15 janvier 1851, M. Maurice Varnier était venu très jeune en Algérie avec son père Adolphe Varnier qui fut plus tard Secrétaire général de la Préfecture d'Oran.

En 1870, M. Maurice Varnier venait de débuter dans l'Assistance publique à Paris, lorsque la guerre éclata. N'écoutant que la voix du devoir il s'engagea, à 19 ans, au 2e Zouaves et fit vaillamment une partie de la campagne. Blessé grièvement à Villersexel, il dut quitter l'armée. Il revint à Oran où, en 1872, le Préfet Mathias l'attacha à son cabinet. M. Varnier ne devait plus quitter l'Afrique du Nord et l'administration.

Admis en 1879 dans les communes mixtes, il fut successivement appelé à diriger les communes mixtes de la Mékerra, de Mascara, de Zemmora, de l'Hillil.

Fonctionnaire intelligent, laborieux et consciencieux, M. Varnier avait été remarqué par ses chefs. Le Ministre récompensa ses services en le nommant, en 1894, sous-préfet de Sidi-Bel-Abbès.

M. Varnier n'était pas seulement le fonctionnaire consciencieux qui s'acquitte de tout son devoir ; il se passionnait aussi pour les questions indigènes et ses rapports se faisaient remarquer par les déductions de ses études personnelles, par la largeur de ses vues et par la hardiesse de ses idées. Le député Burdeau, chargé de mission en Algérie, avait eu l'occasion de l'apprécier en lisant quelques-uns de ses rapports. L'éminent rapporteur du budget de l'Algérie au Parlement le prit sous sa protection et l'imposa, pour ainsi dire, comme Secrétaire Général, à M. Jonnart lorsqu'il fut, pour la première fois, Gouverneur général de l'Algérie en décembre 1900.

Les événements continuèrent aussi à servir M. M. Varnier. M. Révoil avait succédé à M. Jonnart. A la suite d'incidents

qui surgirent à l'occasion du voyage du Président de la République Loubet en Algérie, M. M. Varnier fut chargé d'assurer, en 1902-1903, l'intérim du Gouvernement général. Il en fut récompensé par sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Quand l'autonomie financière fut accordée à l'Algérie, que les Délégations furent créées, M. Varnier estima que l'institution du nouveau régime demandait des hommes nouveaux. Il ne se sentait pas assez d'autorité pour appliquer une réforme qui n'était pas assez conforme à ses idées. Il préféra se retirer et, en 1911, obtint sa mise en disponibilité.

Mais l'administrateur était loin d'être mûr pour la retraite. Une occasion se présenta qui permit d'utiliser les hautes capacités de l'ancien Gouverneur intérimaire de l'Algérie.

Le Gouvernement de la République avait besoin d'un homme de valeur, ayant une expérience consommée des questions indigènes, pour créer et diriger l'administration civile du Maroc Oriental. Son choix se porta sur M. Varnier qui, en décembre 1911, fut nommé Haut-Commissaire du Gouvernement de la République française au Maroc Oriental.

M. Varnier rendit les services qu'on attendait de lui et le Gouvernement le récompensa en le nommant Officier de la Légion d'honneur à l'occasion de la prise de Taza en 1914 [1].

Nous n'analyserons pas l'œuvre de M. Varnier au Maroc. Il est mort pour ainsi dire sur la brèche, continuant jusqu'à épuisement de ses forces, à servir les intérêts de la France. Quoique fatigué il n'avait pu obtenir sa mise à la retraite qu'il avait demandée pour la troisième fois. Nous ne nous permettrons pas d'émettre sur l'étendue des services rendus, notre modeste appréciation. Plus autorisé que quiconque, le chef direct de M. M. Varnier, M. le Général Lyautey, Résident général de la République Française au Maroc, a rendu un hommage éclatant aux services rendus par son éminent collaborateur. Nous ne saurions mieux exprimer notre pensée que ne l'a fait M. le Général Lyautey dans le télégramme qu'il a fait parvenir à M. le Gouverneur général de l'Algérie à l'occasion des obsèques de M. Varnier, et dont nous reproduisons le texte :

« J'apprends avec le plus cruel chagrin et la plus douloureuse émotion la mort de M. Maurice Varnier.

« N'ayant pas le temps d'envoyer pour les obsèques une

1 La cravate de Commandeur lui a été conférée par la promotion de janvier 1920 quelques jours après sa mort.

personnalité qualifiée, je me permets de demander au général Cherrier, commandant la division d'Oran, qui était mon major-adjoint, il y a si peu de temps encore et qui a connu et apprécié sur place M. Varnier, de me représenter à ses obsèques et d'y exprimer les sentiments que j'éprouve personnellement et les regrets ineffaçables que cette perte laisse au Maroc.

« Le général Cherrier sera accompagné du capitaine Le Maréchal, qui servait à Oudjda sous les ordres de M. Varnier.

« Je m'associe bien profondément aussi aux regrets que tous doivent éprouver en Algérie où M. Varnier, au cours de sa noble et féconde carrière, a rendu de si éminents services. Personne n'a pu apprécier plus que moi, au cours de ces dernières et tragiques années, la noblesse, la vaillance, le désintéressement et le patriotisme de ce grand citoyen. »

LYAUTEY.

M. Maurice Varnier faisait partie de notre Société depuis 1891. Pendant 28 ans il lui resta fidèle. En 1912, le Comité l'avait nommé Vice-Président d'Honneur au titre de Haut-Commissaire du Maroc Oriental. Très dévoué aux intérêts de la Société il la subventionna sur le budget du Haut-Commissariat et renouvela tous les ans sa libéralité ; son geste était à la fois un hommage rendu à l'utilité de l'œuvre et un encouragement pour ceux qui la dirigeaient. Il se plaisait d'ailleurs à reconnaître les bienfaits de son action scientifique et économique en Oranie et au Maroc et, chaque fois qu'il avait l'occasion de nous écrire, il ne manquait pas de répéter combien il tenait notre Société en haute estime.

En M. Maurice Varnier, notre Société a donc perdu un ami et un bienfaiteur.

F. DOUMERGUE.

G. B. M. FLAMAND

et ses travaux

Un nouveau deuil vient de clore la liste des pertes par décès qu'a subies notre Société pendant l'année 1919. Notre collègue G. B. M. Flamand, professeur de *Géographie physique du Sahara* à la Faculté des Sciences d'Alger, directeur-adjoint du Service géologique pour les Territoires du Sud de l'Algérie, membre correspondant de notre Société, est décédé à Alger le 15 décembre 1919, à l'âge de 58 ans.

Certes, le mauvais état de santé de notre collègue rendait possible, à tout moment, un dénouement fatal, mais rien ne faisait prévoir que l'heure en était si proche.

Né à Paris le 9 février 1861, G. B. M. Flamand fit ses études dans la capitale. Il entra ensuite dans une maison de commerce. Cette carrière ne convenant pas à ses goûts et à son tempérament, il chercha une autre voie. Très laborieux, studieux, aimant les sciences, il consacra ses veillées et ses loisirs à la préparation de la licence ès-sciences physiques et naturelles. A 20 ans il était licencié.

C'était l'époque où le sénateur Pomel venait d'obtenir la création de l'Ecole supérieure des Sciences d'Alger. Flamand avait eu sans doute l'occasion de rencontrer, au Museum ou dans quelque autre établissement scientifique, le grand naturaliste algérien qui, ayant reconnu en lui l'étoffe d'un savant d'avenir, lui proposa de l'amener en Algérie. Flamand accepta avec empressement la proposition de Pomel et, en 1881, à 20 ans, il débutait à Alger, comme préparateur de l'éminent naturaliste.

Quatre ans plus tard, en 1885, Flamand était admis comme collaborateur au *Service de la carte géologique de l'Algérie* où il trouva un second protecteur, en la personne du directeur du service, Justin Pouyanne, autre géologue de grande valeur.

A l'école de ces deux grands maîtres, Pomel et Pouyanne, G. B. M. Flamand ne pouvait que s'initier rapidement à l'étude de la géologie de l'Algérie.

Dès ses débuts, il avait pourtant hésité entre la minéralogie et la géologie. Attaché au laboratoire de Minéralogie avec Delage, puis avec Curie, il ne s'occupa guère d'abord que de l'étude des roches. Son premier travail fut une étude intitulée : *Notice*

sur les Roches éruptives de l'Algérie (1889) qu'il publia en collaboration avec Curie. Cette notice fait suite au *Texte explicatif de la carte géologique de l'Algérie* au $\frac{1}{800000}$ (Edition de 1889).

Comme il arrive souvent, le minéralogiste négligea la science ingrate du début et Flamand se confina de plus en plus dans la géologie.

Pour obtenir une situation définitive à la Faculté, Flamand avait besoin de préparer une thèse de doctorat. Les sujets de thèse ne manquent pas en Algérie ; on n'a que l'embarras du choix.

A l'instigation de Pouyanne, Flamand choisit un des sujets les plus vastes : le Sahara. Mais le désert était loin, peu connu, difficilement accessible ; il fallait l'explorer. Le jeune géologue plein d'enthousiasme résolut de se faire explorateur. Il demanda à partir en mission.

Ayant obtenu des missions du Ministre de l'Instruction publique, du Ministre des Colonies, du Gouverneur général de l'Algérie, il put entreprendre plusieurs grands voyages et parcourir le Sahara jusqu'aux extrêmes limites de l'*Archipel Touatien*. Ses grandes explorations commencèrent en 1891 et durèrent jusqu'en 1899.

Ce n'est pas sans émotion que je rappelle les dangers qu'il courut et les tribulations que lui valut l'expédition du Tidikelt où, avec le capitaine Pein et 140 goumiers, il alla occuper In-Salah (29 décembre 1899).

Cette randonnée valut à Flamand sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

De ses grands voyages, le savant explorateur avait rapporté d'énormes quantités de matériaux et de nombreuses notes géologiques, géographiques, ethnographiques et économiques. Il avait aussi déterminé la position d'In Salah qui, jusque là avait été très discutée. Tous ces documents devaient plus tard lui fournir des éléments pour sa thèse.

Ses randonnées l'avaient mis en vedette et, lorsqu'il rentra à Alger, en 1900, l'administration de l'Université chercha les moyens d'améliorer sa situation. Flamand fut chargé d'un cours de *Géographie physique du Sahara*. Il occupa brillamment la chaire créée pour lui et se fit remarquer par l'abondance de sa documentation, l'étendue de ses connaissances scientifiques et la clarté de son exposition.

Mais la passion du bled ne cessait d'obséder le géologue pra-

tiquant. La vie au grand air au milieu de la nature âpre et dure des steppes, des montagnes et des sables désertiques lui souriait beaucoup plus que le silence paisible du laboratoire. Il avait d'ailleurs d'autres régions à parcourir, d'autres matériaux à recueillir pour achever de mettre en œuvre sa thèse. Aussi il ne tarda pas à se remettre en route, mais cette fois, pour étudier une région moins éloignée, la partie comprise entre le Tell et le Sahara. Cette région comprend le Haut Tell, les Hauts Plateaux et la région montagneuse. A cette vaste région Flamand a donné le nom de *Haut-Pays de l'Oranie.*

De 1900 à 1904 il parcourt ce Haut-Pays, et tout particulièrement la partie comprise entre Daya et Frendah, puis les montagnes des Ksour.

Les connaissances que Flamand avait acquises sur les régions qu'il avait parcourues et étudiées lui valurent d'être un conseiller de plus en plus écouté par les dirigeants de l'administration algérienne. Il était un spécialiste des questions sahariennes. Aussi, lorsque, en 1905, furent créés les *Services des Territoires du Sud*, il y fut adjoint un service géologique et géohydrologique dont Flamand fut le Directeur-adjoint et le seul collaborateur. Flamand eut le tort de rendre ce service trop indépendant du Service de la carte géologique de l'Algérie. Ce fut une erreur, car cette séparation portait atteinte à l'unité scientifique dont doit bénéficier toute l'Algérie. Il est à souhaiter qu'après la disparition de celui pour qui, à juste titre, le poste fut créé, les services géologiques en territoires civil et militaire soient de nouveau réunis et que la cloison étanche soit abattue.

Le budget des Territoires du Sud étant relativement mieux doté que celui de l'Algérie, Flamand disposa de crédits plus importants qui lui permirent de parcourir, de l'Ouest à l'Est, les confins sahariens de l'Algérie. Il fit connaître les résultats de ses nouvelles recherches dans une publication spéciale du Service des Territoires du Sud intitulée : *Comptes-rendus des campagnes* (1906-1907), (1907-1908).

Entre temps, Flamand avait mis sérieusement sa thèse en chantier, non pas une thèse quelconque, comme celle de tant d'autres, mais un travail dans lequel il devait condenser le fruit de vingt années d'études sur le terrain.

L'exécution matérielle de l'œuvre complète dont il avait arrêté le plan était impossible ; il avait accumulé trop de notes, trop de matériaux ; il dut se résigner à la réduire.

Flamand soutint brillamment sa thèse en 1912, devant la Faculté de Lyon dont le doyen, le grand maître Ch. Dépéret,

l'avait aidé de ses conseils. Cette thèse a pour titre : *Recherches géologiques et géographiques sur le Haut-Pays de l'Oranie et sur le Sahara* (Algérie et Territoires du Sud). (1912). Elle forme un volume de 1000 pages in 4° avec cartes, plans, coupes, planches de fossiles, etc. ; mais elle ne représente que la 1re partie de l'œuvre immense que l'auteur aurait voulu publier.

Une 2e partie devait être consacrée à la Géographie physique ; une 3e, aux Gravures rupestres.

Reçu docteur, Flamand devint titulaire de sa chaire de Géographie physique du Sahara à la Faculté d'Alger laquelle avait remplacé l'Ecole supérieure des Sciences.

Hélas ! au moment où le professeur pouvait renoncer aux grandes randonnées pour se consacrer aux travaux de laboratoire et de cabinet, la maladie arrêta net le travailleur. Plus de trente années d'études ininterrompues, d'efforts soutenus, de fatigues endurées, n'avaient pas été sans ébranler la santé de l'homme de grand labeur. Fatigué par le surmenage, Flamand fut frappé d'hémiplégie, de cette maladie qui brise trop souvent la carrière des hommes de science et des travailleurs de la pensée. Cette maladie devait fatalement l'emporter avant l'heure.

Néanmoins, pendant cinq ans, le professeur put, quoique à grand peine, occuper sa chaire ; mais cet effort devait avoir bientôt un terme et, le 15 décembre 1919, le savant maître était enlevé à l'affection des siens et de ses amis.

Pendant les 38 années consacrées à l'étude de l'Algérie et à l'Université, Flamand a publié un grand nombre de notes et d'ouvrages scientifiques. La bibliothèque de notre Société en possède plus de 50. Non seulement Flamand a résumé dans sa thèse ses recherches géologiques mais encore il a publié de nombreux mémoires et notes sur la géographie, l'ethnographie, la minéralogie appliquée, l'hydrologie des régions parcourues.

Parmi les principaux travaux se rapportant à ces dernières branches on peut citer :

En 1893, le *Pays du Mouton*. Bel ouvrage épuisé, devenu très rare et qui devrait être refondu.

De 1897 à 1915, plusieurs brochures sur les *Pierres écrites* (Hadjerat Mektouba) et sur la préhistoire du Sahara.

En 1898, *De l'Oranie au Gourara*. Notes de voyage.

En 1899, l'*Occupation d'In Salah et l'action française dans le Sahara*.

En 1902, une note sur les *Nitrates de l'Archipel Touatien*.

En avril-mai 1907 (in C.-R.) de la campagne 1906-1907),

Flamand signale, le premier, des traces de terrain houiller, avec empreintes de fougères, à Bel Hadi (Khenadsa) où, depuis, on a découvert la houille qu'on exploite actuellement.

Il est facile, par cet exposé, de se rendre compte que l'œuvre accomplie par Flamand est immense ; il serait trop long de l'analyser davantage. Disons seulement que le nom du savant géologue restera attaché à l'œuvre de l'étude scientifique du Sahara, dont il a surtout établi les bases de la constitution géologique. Il est regrettable que l'état de sa santé ne lui ait pas permis de publier les nombreux manuscrits qu'il avait terminés ou dont la préparation était très avancée. Puissent ceux qui seront appelés à disposer de ses notes en faire bénéficier la science.

En attendant, un fait restera acquis, c'est que G. B. M. Flamand aura été un de ceux qui ont le mieux servi l'Algérie, par conséquent la France.

Au savant qui a consacré la plus grande partie de sa vie à étudier l'Oranie et son hinterland saharien, à l'ami regretté, j'adresse le souvenir le plus ému.

F. DOUMERGUE.

PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS

de la « Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran »

SÉANCE DU 1[er] JUILLET 1919

Présents : MM. DOUMERGUE, Général BASCHUNG, FLAHAULT, Commandant BÉRENGER, POCK, TOURNIER, ARAMBOURG, DANGLES, DUPUY, Chanoine FABRE, LEMOISSON.

Absents excusés : MM. DÉCHAUD, HUOT, RENÉ LECLERC.

Absents : MM. KRIÉGER, PELLET, PONTET, ROUX-FREISSINENG.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté.

En ouvrant la séance le Président rappelle le grand évènement qui s'est produit depuis notre dernière réunion : le traité de paix avec l'Allemagne a été signé à Versailles le 28 juin.

Cette date, désormais historique, marque la fin de cette grande et horrible guerre qui a ébranlé le monde moderne. Si l'éclat de la Victoire rejaillit sur les poilus français et alliés qui l'ont forgée, il ne faut pas oublier que cette victoire est le prix du sacrifice de tous ceux qui sont tombés, pour assurer, dans le Monde, le rayonnement de la France immortelle ; c'est à nos morts que doivent aller d'abord nos pensées, c'est pour ces morts que doit être créé un nouveau culte du souvenir. A ceux qui ont abattu la puissance allemande la Nation reconnaissante demande un dernier sacrifice, celui de continuer à lutter la main dans la main pour que la France vive.

Le Président nous annonce que deux de nos collègues ont été frappés dans leurs plus chères affections. M. André LECOCQ, avocat à Tlemcen, a eu la douleur de perdre sa mère, M. SÉCRÉTANT, professeur au Lycée d'Oran, a été cruellement frappé par la perte de son épouse, professeur à l'Ecole Normale de Filles d'Oran.

Le monde des sciences archéologiques a fait une grande perte en la personne de M. A. HÉRON DE VILLEFOSSE, de l'Institut, membre d'honneur de notre Société.

Aux familles atteintes par ces deuils, le Comité adresse ses plus vives condoléances.

Est proposé comme membre titulaire : M. le Capitaine GULLON, présenté par MM. DOUMERGUE et BÉRENGER.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Docteur JEANNEL signalait au Comité que de graves dégradations avaient été commises aux gravures rupestres de la région comprise

entre Aïn-Sefra et Tiout. Aussitôt avisé, le Président s'est empressé de faire les démarches nécessaires pour mettre un terme à ces actes de vandalisme. Il ne doute pas que l'autorité militaire prévenue a déjà pris les mesures de protection qui s'imposent.

Le Touring Club italien nous demande un échange de publications. MM. Lemoisson et Tournier sont chargés de faire le nécessaire.

Notre dévoué et savant collaborateur, M. le commandant L. Voinot, a envoyé un nouveau et important travail sur une tribu marocaine. La publication en est décidée pour 1920.

M. le Dr Jeannel et M. C. Arambourg nous ont remis une courte note sur la grotte d'Aïn-Fezza, près de Tlemcen. Elle pourra être insérée dans le prochain bulletin.

La Bibliothèque a reçu :

De M. D. B. Say : *Le Port de Fez sur la Méditerranée. — Au Maroc Oriental. Port Say.*

De notre ancien collaborateur, M. Mairin : *L'instruction et l'éducation des femmes musulmanes.*

Des remerciements sont votés aux auteurs et donateurs.

Il a été acheté :

E. Marqueroy. — *Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie : Kabyles du Djurdjura*, etc.

Général C. Ximénès de Sandoval. — *Las inscripciones de Oran y Mazalquivir.*

Abbé Bargès. — *Tlemcen ancienne capitale du royaume de ce nom. Souvenirs de voyage.*

En fin de séance, notre collègue M. Dupuy, qui vient de faire un voyage dans les régions dévastées, nous fait un récit fort intéressant et poignant de sa visite aux champs de bataille, il nous dépeint la désolation des campagne abandonnées, des cités en ruines, des villages dont il a été fait table rase où quelques rares monceaux de décombres restent les seuls témoins du passage des Barbares.

Le Président remercie M. Dupuy de son intéressante communication et lève la séance à 7 h. 15.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

Séance du 6 Octobre 1919

Présents : MM. Doumergue, général Baschung, Flahault, commandant Bérenger, Pock, Tournier, Arambourg, Dangles, Dupuy, Kriéger, Lemoisson, Pellet, Pérez.

Absents excusés : MM. Déchaud, Huot, René-Leclerc.

Absents : Chanoine FABRE, PONTET, ROUX-FREISSINENG.

Le procès-verbal de la séance du 1er juillet est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle que depuis notre dernière réunion deux nouveaux vides se sont produits dans nos rangs : MM. TROUIN, député et le baron L. DE MESNARD. La Société Royale de Géographie de Madrid nous a aussi fait part du décès de son éminent Président D. JAVIER YGARTE Y PAGÈS. Le Comité s'associe aux condoléances envoyées par le Président aux familles si cruellement éprouvées ainsi qu'à la Junta Directiva de la société de Madrid.

Le Comité enregistre avec émotion la nomination posthume dans la Légion d'Honneur de notre ancien et savant collègue, DE PACHTÈRE, tombé glorieusement au champ d'honneur, en Orient.

Des félicitations sont votées à M. DOBRENN, notre dévoué sociétaire, qui a été promu officier d'administration de 1re classe.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Gouverneur Général ABEL qui a bien voulu agréer les souhaits de bienvenue que le Président lui avait adressés pendant les vacances, au nom de la Société et du Comité.

Le Comité charge le Président de remplir le même devoir auprès de M. MÉTHIVET, notre nouveau Préfet.

Est accepté comme membre titulaire :

M. le capitaine GULLON présenté à la dernière séance.

Est présenté et accepté :

Le Service géographique de l'Armée, à Paris.

M. le colonel DE LA GARDETTE, commandant les Territoires du Sud oranais, s'est empressé de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la situation regrettable dans laquelle se trouvaient certaines gravures rupestres.

Le Comité lui renouvelle l'expression des sentiments de reconnaissance que le Président lui a déjà exprimés.

M. le Préfet nous a demandé de mettre à sa disposition les documents que notre bibliothèque possède sur le Transsaharien. Satisfaction lui a été donnée.

Au sujet du Transsaharien, une longue discussion s'engage sur cette question. Il est décidé qu'on suivra les travaux de la Commission instituée au Gouvernement Général.

L'Université de Chicago nous demande la collection de nos publications en échange d'autres à choisir dans un catalogue de librairie.

Le Comité accepte le principe de l'échange avec le bulletin de la Société de Géographie de Chicago.

La Bibliothèque a reçu :

De MM. A. et L. JOLEAUD : un lot de brochures.

De MM. GENTIL, LUGON et JOLEAUD : *Notes de géologie marocaine.*

De MM. GENTIL et L. JOLEAUD : *Notes de géologie tunisienne. Sur la découverte d'une lentille de houille en Tunisie.*

Il a été acheté :

Le calendrier et son histoire, par LENGHER.

Souvenirs d'un officier de bureau arabe, par Ferdinand HUGONNET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 h. 1/4.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1919

Présents : MM. DOUMERGUE, général BASCHUNG, commandant BÉRENGER, TOURNIER, DANGLES, LEMOISSON, PÉREZ.

Absents excusés : MM. FLAHAULT, POCK, ARAMBOURG, DÉCHAUD, DUPUY, HUOT, KRIÉGER, PELLET, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. chanoine FABRE, PONTET, ROUX-FREISSINENG.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président rappelle que notre collègue M. KRIÉGER, déjà si éprouvé par la mort glorieuse de son fils aux Dardanelles, vient d'être, à nouveau frappé par la perte de sa fille cadette. Le Comité s'associe aux condoléances adressées à la famille.

Le Président nous annonce que le capitaine NOËL, commandant la zone neutre gréco-albanaise, vient d'être promu officier de la Légion d'Honneur. Notre savant collaborateur nous laisse espérer qu'il pourra venir à Oran vers la fin de l'année. Heureux d'apprendre ces bonnes nouvelles, le Comité joint ses félicitations à celles déjà adressées par le Président.

M. VARNIER, Haut-Commissaire du Maroc Oriental, a dû rentrer malade à Alger. Le Comité fait les vœux les plus sincères pour le prompt rétablissement de l'éminent administrateur.

Sont réinscrits comme membres de la Société :

M. CHOLET Alfred, ingénieur en chef de l'Ouest-Algérien.

M. GUILLOT, professeur au Lycée.

M. VERGNIAUD, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées. revenus à Oran.

Est présenté comme membre titulaire :

M. SCAL, Directeur de l'Ouest-Algérien, présenté par MM. le général BASCHUNG et DOUMERGUE.

Lecture est donnée de la lettre par laquelle M. LE PRÉFET

remercie le Comité pour les souhaits de bienvenue qu'il lui a adressés par l'intermédiaire du Président.

Par une autre lettre M. le Préfet nous demande de nous mettre à la disposition de M. Bœswillawald, Inspecteur général des Monuments historiques, qui doit remplir une mission en Algérie.

Un de nos plus dévoués sociétaires, qui fut aussi un de nos meilleurs collaborateurs, nous demande de lui faciliter la publication d'un ouvrage classique en langue arabe. Le Comité regrette que les ressources de la Société, de plus en plus réduites, ne lui permettent pas de subventionner la mise en œuvre de l'ouvrage, étant donné surtout que les frais d'impression sont aujourd'hui extrêmement élevés.

Le Président nous entretient ensuite de l'état d'avancement de l'impression du bulletin. Par suite des difficultés qui se renouvellent, le bulletin ne pourra être prêt qu'en décembre. Il nous fait entrevoir les difficultés croissantes contre lesquelles nous aurons à lutter pour l'avenir. Nos ressources ne peuvent augmenter que par l'inscription de nouveaux sociétaires. Chaque membre rendrait un grand service à la Société s'il lui amenait une adhésion nouvelle.

Il a été acquis par voie d'achat :

Corpus inscriptionum semiticarum.

Part. I. — *Inscriptiones phœnicias continens.*

La Bibliothèque a reçu :

De M. BATTANDIER : *Contribution à la Flore Atlantique.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général, *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. Signé : DOUMERGUE.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 1919

Présents : MM. DOUMERGUE, général BASCHUNG, FLAHAULT, commandant BÉRENGER, TOURNIER, DANGLES, LEMOISSON, DUPUY, KRIÉGER, PELLET, PÉREZ.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Maire d'Oran qui l'informe que la Commune a obtenu, pour 18 ans, et moyennant une redevance annuelle de *un franc*, la concession de la grotte de l'Aïdour. Il offre de la rétrocéder aux mêmes conditions à la Société.

Tout en remerciant M. le Maire de sa flatteuse proposition, le Comité regrette de ne pouvoir l'accepter pour les motifs ci-après indiqués :

Si le Comité n'a pas cessé de s'intéresser à la grotte et de faire des démarches pour en empêcher la mise à sac complète, il n'a jamais eu l'intention d'en solliciter la concession. De multiples raisons d'ordre administratif et financier ne lui permettent pas d'assumer pareille charge.

D'ailleurs, y aurait-il pensé, qu'il se verrait obligé d'y renoncer, étant donné l'état lamentable dans lequel la grotte se trouve aujourd'hui.

La Commune lui paraît seule être en mesure de faire face aux dépenses à engager pour la remise en état des lieux et pour sauver ce qui reste de l'ornementation naturelle de la grotte. La grande baie, — ouverte au mépris de la loi, prescrivant la conservation de tous les *monuments naturels et sites pittoresques classés*, — devrait être, sans délai, solidement murée, aux frais de la partie responsable.

En attendant que soit prise la mesure de protection qui s'impose d'urgence, la grotte est ouverte à tous les vents qui salissent les stalactites et reste accessible à tous les vandales.

Après la Commune, la Société la plus qualifiée pour prendre à sa charge la conservation et l'exploitation de la grotte, est le Syndicat d'Initiative de l'Oranie, qui, d'ailleurs, a fait une demande en concession en 1912.

La Société de Géographie ne se refuserait pas à accorder son concours moral, — s'il lui était demandé, — à n'importe quel concessionnaire faisant œuvre désintéressée d'utilité publique.

Le Secrétaire général, — *Le Président,*

Signé : BÉRENGER. — Signé : DOUMERGUE.

SÉANCE DU 1er DÉCEMBRE 1919

Présents : MM. DOUMERGUE, général BASCHUNG, FLAHAULT, commandant BÉRENGER, POCK, TOURNIER, KRIÉGER, LEMOISSON, PELLET, PÉREZ.

Absents excusés : MM. ARAMBOURG, DÉCHAUD, RENÉ-LECLERC.

Absents : MM. DANGLES, DUPUY, chanoine FABRE, PONTET, ROUX-FREISSINENG.

Les procès-verbaux des 3 et 11 novembre sont lus et adoptés.

Le Président nous fait part de la perte cruelle que vient d'éprouver notre collègue M. DÉCHAUD en la personne de sa fille aînée ; il nous rappelle les décès de MM. HUMMEL, Charles BETHENOD et nous annonce la mort du général OUDRI.

Aux familles atteintes par ces deuils, le Comité renouvelle les condoléances déjà adressées par le Président.

La Société Royale de Géographie de Madrid remercie pour

les sentiments de confraternelle sympathie qui lui ont été adressés à l'occasion de la mort de son Président.

Au nom du Comité, M. DOUMERGUE présente ses bien vives félicitations à M. FLAHAULT à l'occasion du mariage de son fils.

Est accepté comme membre titulaire :

M. SCAL, présenté à la dernière séance.

Sont présentés comme membres titulaires :

M. le Dr ABADIE présenté par MM. Arambourg et Lemoisson.

M. PAOLI, instituteur à Oran, présenté par MM. Doumergue et Lemoisson.

M. Doumergue présente le tirage à part du beau travail de M. le capitaine NOËL, sur les tribus d'El-Aricha.

Elections. — Le Président rappelle que les élections auront lieu dans la première quinzaine de mai. Tous les membres du Comité (24) sont soumis à la réélection. Les circulaires relatives à ces élections seront envoyées en temps utile suivant les formalités imposées par les statuts.

Bulletin. — La publication des deux fascicules des 1er et 2e trimestres 1919 a absorbé presque entièrement le crédit inscrit au budget. La publication d'un 3e fascicule ayant été décidée pour l'année 1919, le Comité a cru devoir le faire paraître ; mais il sera réduit le plus possible pour en diminuer le coût. Nous pourrons ainsi terminer, dès cette année, le remarquable travail de M. Berque.

L'élévation croissante des tarifs d'imprimerie rend de plus en plus précaire la publication de notre Bulletin. Nous devrons l'année prochaine nous borner à ne publier que deux fascicules. Toutes les sociétés ou presque toutes en sont là, même les plus riches de Paris. Il est toutefois pénible de constater que nombreuses sont les sociétés étrangères qui ne se sont pas ou presque pas imposées des restrictions.

La Bibliothèque a reçu :

Rapport d'ensemble de M. le Gouverneur Général JONNARD *sur la situation générale des Territoires du Sud de l'Algérie pendant les années 1916-17-18.*

Comptes-rendus des Délégations Financières et du Conseil Supérieur de l'Algérie (Sessions de mai 1919.)

De M. FLORANCE, président de la Société d'Histoire Naturelle de Loir-et-Cher, deux brochures sur le préhistorique.

De M. le Dr CARTON : *Carthage et le Tourisme en Tunisie.*

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Il a été acheté :

Le Traité de Versailles. (Texte complet.)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 50.

Le Secrétaire général, Signé : BÉRENGER.

Le Président, Signé : DOUMERGUE.

Général Émile OUDRI

Le 13 août 1919 est décédé à Durtal (Maine-et-Loire), son lieu natal, le général Oudri. Né le 11 janvier 1843, le général était donc âgé de 76 ans.

Etant donné l'âge du général, cette mort ne nous a pas surpris, mais elle nous a apporté une preuve de plus de cette vérité, que ceux qui ont le plus de chance de vivre longtemps sont ceux qui ont mené, pendant leur existence, une vie active, sobre et régulière.

Sorti de Saint-Cyr, E. Oudri était nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1862. Le 13 juillet 1872 il était capitaine, le 22 mars 1873, colonel commandant le 2e Régiment Etranger à Saïda, le 30 mars 1896, général de brigade commandant la Subdivision de Mascara, le 30 octobre 1900, général de division commandant le 4e Corps d'Armée, Le Mans. Atteint par la limite d'âge en 1908, il se retire comme commandant de Corps d'Armée du cadre de réserve et rentre dans son village natal.

Il était grand officier de la Légion d'Honneur depuis le 29 décembre 1903.

Le général Oudri a donc parcouru presque toute la filière dans la hiérarchie militaire. Ceci dit toute la valeur de l'homme et du soldat.

Le général Oudri s'était surtout mis en vedette lors de l'expédition de Madagascar où, comme lieutenant-colonel, il avait commandé le Régiment de marche du 2e Etranger. A son retour il alla commander le 2e Etranger à Saïda. C'est là, en mars 1894, que j'eus l'honneur de faire sa connaissance et de l'apprécier. Le colonel n'était pas seulement un officier de mérite, c'était aussi un homme de science, un grand collectionneur qui s'intéressait aux choses de la nature. Il était tout heureux de rendre service à ceux qui s'occupaient de recherches scientifiques.

Ce n'est pas sans émotion que je me rappelle l'accueil bienveillant qu'il nous fit, à mon ami et collaborateur le regretté capitaine Poirier et à moi, lorsque, en mars 1894, nous allâmes explorer les grottes de la vallée de Tifrit, à 28 kilomètres de Saïda. Pendant tout notre séjour, par une pluie battante, dans un coin dépourvu de toutes ressources, il nous fit ravitailler régulièrement tous les deux jours. Depuis, nous conservâmes de bonnes relations.

Je suis heureux de rendre hommage une fois de plus aux sentiments qui animaient le général Oudri vis à vis des hommes de science.

Grand ami de l'Algérie, le général ne cessait de s'intéresser à son évolution politique, économique et scientifique.

Dans son village natal, il laisse la réputation d'un homme de bien ; il s'intéressait aux œuvres d'utilité publique ; il était un bienfaiteur des écoles.

Au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, dont il était membre depuis l'année 1892, et en mon nom personnel, je salue bien bas la mémoire de l'éminent collègue disparu et adresse à la famille l'expression de nos sincères condoléances.

F. DOUMERGUE.

BARON LOUIS DE MESNARD

Notre Société a encore à enregistrer une nouvelle perte, celle de M. le baron L. DE MESNARD, décédé le 1er octobre 1919, en son domaine de Mesnard-en-Dahra (commune de Cassaigne.)

Dans cette région isolée qu'est le Dahra, dans ce coin perdu où le père et le fils furent les premiers pionniers de la colonisation, le baron de Mesnard menait la rude vie du colon, et, par un travail acharné, assurait l'avenir d'une famille très nombreuse.

Malgré ses titres de haute noblesse, rien, en dehors d'une urbanité parfaite, ne laissait trahir, chez notre regretté collègue ses origines aristocratiques. De goûts très modestes, de relations très courtoises, n'ayant d'autre ambition que celle de voir prospérer sa famille et sa ferme, il menait une vie des plus simples et mettait en pratique les principes d'humanité dont il aimait à faire état.

Ces belles qualités lui valurent non seulement la sympathie ou l'amitié des personnes qui l'approchaient, mais aussi la considération des indigènes dont les terres entouraient son domaine. Pendant de longues années, les Arabes furent ses seuls voisins. Tous l'estimaient parce qu'il les traitait avec justice et bienveillance. Il fut souvent leur conseil et leur officier de santé. Jamais il n'eut à se plaindre d'eux, il put toujours compter sur leur concours pour l'exécution des travaux de la ferme.

Quoique très absorbé par le souci d'assurer la prospérité de ses affaires, notre regretté collègue ne négligeait pas les délassements de l'esprit ; il consacrait ses loisirs à des lectures ; il s'intéressait surtout à l'histoire des temps modernes et aux questions économiques algériennes. Il était un des familiers de notre bibliothèque et un de nos plus dévoués sociétaires.

Au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, je salue la mémoire de M. le baron L. DE MESNARD et renouvelle à Madame la baronne DE MESNARD et à toute la famille, l'expression de nos sincères condoléances.

F. DOUMERGUE.

CHARLES BETHENOD

Le 6 novembre 1919, est décédé, à l'âge de 78 ans, M. Charles BETHENOD, un des doyens de notre Société. Il était né à Rives-de-Gier le 4 octobre 1841.

Après de sérieuses études, Charles BETHENOD se destina à la magistrature. Il débuta comme juge suppléant à Saint-Etienne en 1868. Lorsque la guerre de 1870 éclata, il quitta la toge et, volontaire, courut au Drapeau. Il s'engagea dans les Francs-Tireurs du Rhône. Après la guerre, il réintégra la magistrature et vint comme substitut à Alger. En 1874, il était Procureur de la République à Tlemcen.

En 1878, Ch. Bethenod rentrait dans les cadres de la Métropole pour démissionner un an plus tard. L'Algérie l'avait séduit; il résolut d'y revenir comme colon pour y faire fructifier les capitaux dont il disposait. Il y réussit, éleva une nombreuse famille et eut, avant de mourir, la consolation de laisser à ses enfants une situation enviée.

Si le souci des affaires tenait une grande place dans la vie de notre bien regretté collègue, ce souci ne l'absorbait pas entièrement.

Esprit très cultivé, doué d'une belle intelligence, M. BETHENOD ne cessa jamais de s'instruire, de se tenir au courant des progrès des diverses branches auxquelles il s'intéressait. Il se passionnait pour les questions d'ordre économique concernant les relations de la France et de l'Algérie avec tous les pays du monde. Malgré ses 78 ans, il était le lecteur le plus assidu du notre Bibliothèque. Il aimait à y venir causer. Il se faisait remarquer par son urbanité parfaite, par l'étendue de ses connaissances et son étonnante lucidité d'esprit.

Au nom de la *Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, je salue la mémoire de notre bien regretté collègue et renouvelle à Madame Ch. BETHENOD et à sa famille, l'expression de nos bien sincères condoléances.

F. DOUMERGUE.

ÉDOUARD PIERRE HUMMEL

Le 5 novembre 1919 est décédé, à Oran, à l'âge de 62 ans, Edouard Pierre Hummel, membre de notre Société.

Né à Mostaganem le 9 mai 1858, il appartenait à une des premières familles venues en Algérie qui ont ouvert à notre colonie la voie du progrès et du succès.

De bonne heure, il quitta le collège pour se lancer dans le commerce, à Mostaganem d'abord, puis à Oran où, précédant son père en 1874, il créa une importante et des premières brasseries d'Algérie qu'il dirigea avec une compétence remarquable

Grâce à son intelligence, à son travail et à sa parfaite probité, il acquit rapidement une situation très enviable.

Hummel ne fut pas seulement un bon et loyal commerçant, il fut aussi un homme de bien. Il suivait attentivement l'évolution sociale de son pays, s'intéressant à toutes les œuvres, plus particulièrement aux œuvres philanthropiques et de prévoyance.

Sa santé chancelante l'empêcha dans ses dernières années de s'occuper de ces œuvres aussi activement qu'il aurait désiré.

Notre Société s'associe de tout cœur à la douleur de sa famille et lui renouvelle l'expression de ses bien vives condoléances.

P. BERENGER.

TABLE DES MATIÈRES

DU

BULLETIN

TOME XXXIX. — 1919

MEMOIRES ET NOTICES

NECROLOGIE
